



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

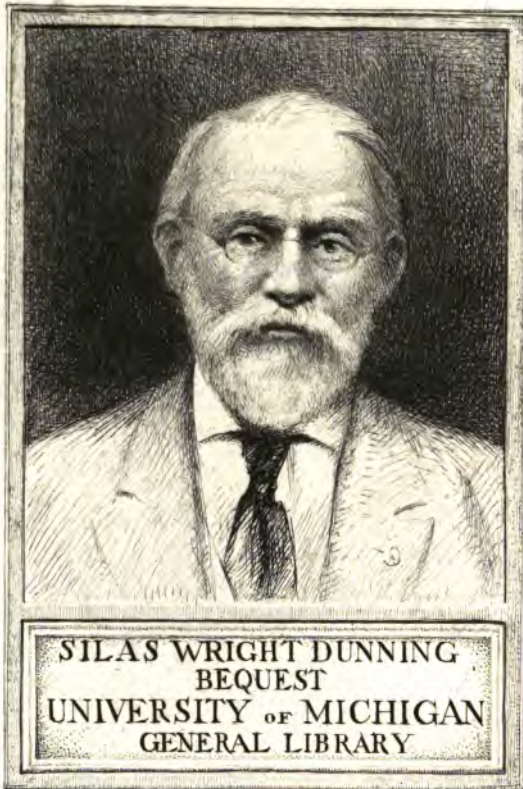
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

377



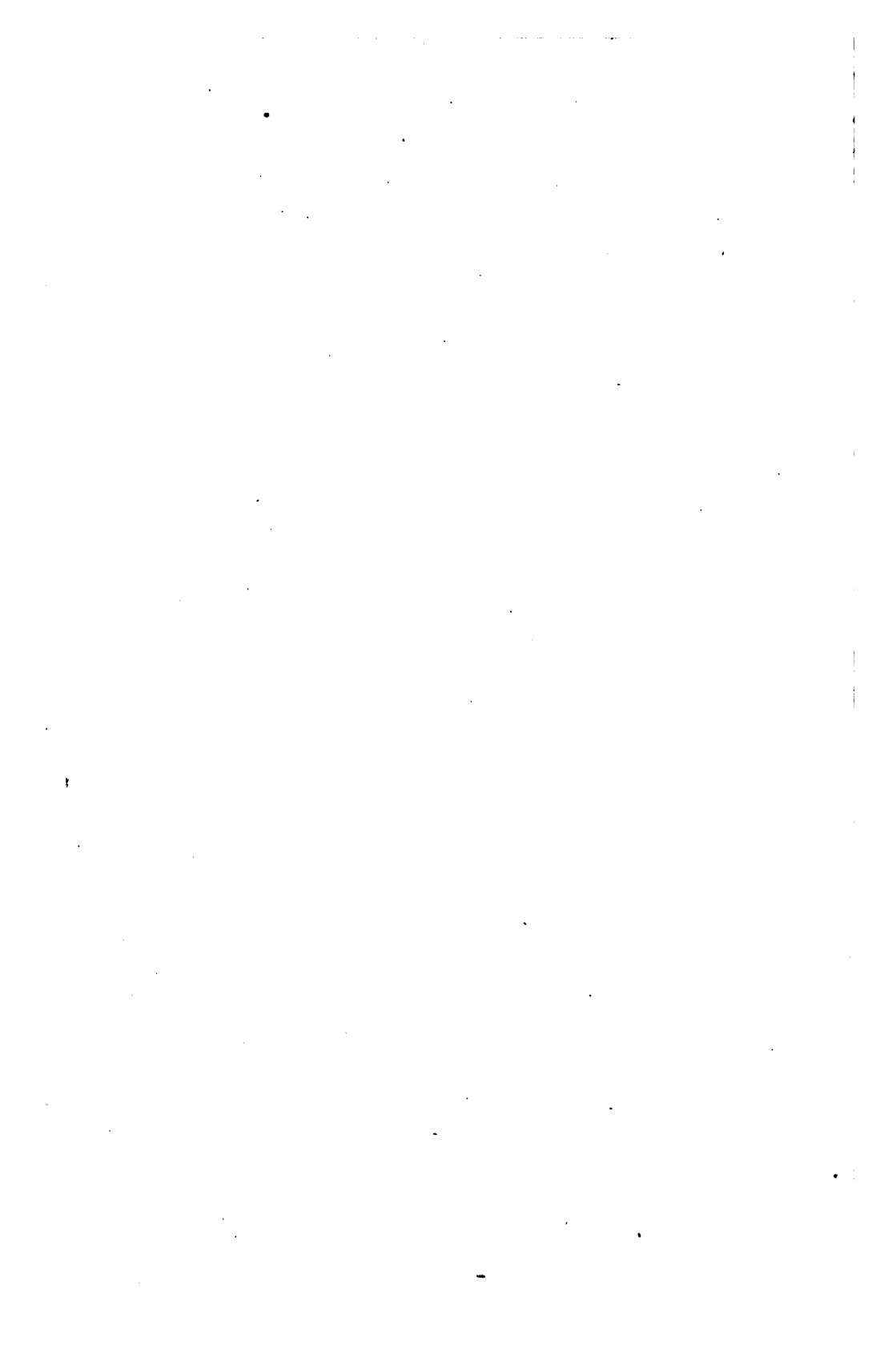
2954

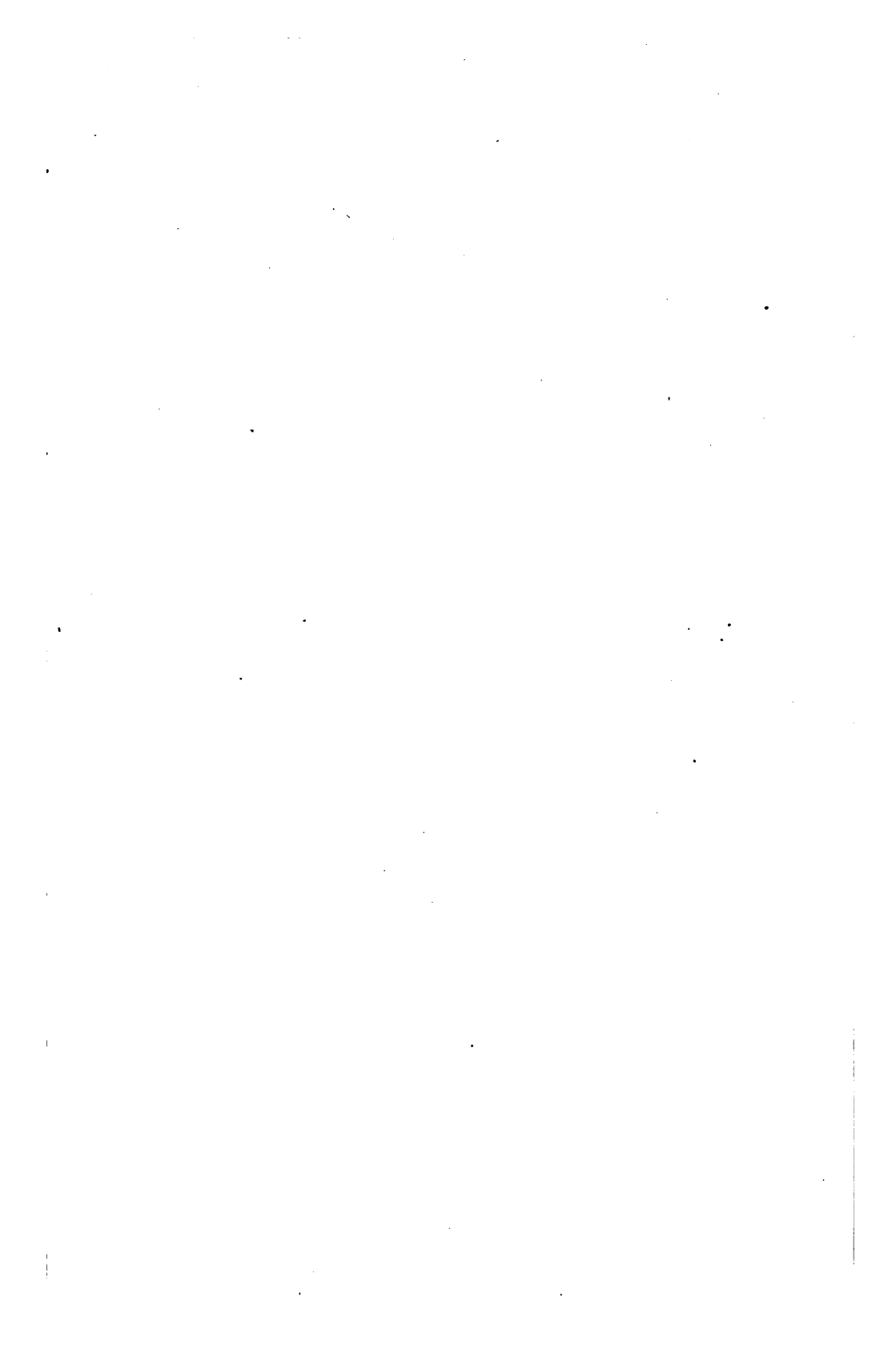
Rest Bi

CJ

23

568







Dunning
Quar.
3-26-40
40263

II^{me} Année.

1883.

N^o 1.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antoine Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Di. Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Bractéates suisses inédites.

Le vœu, émis dans la *Bibliographie* de nos fascicules 7 et 8, de pouvoir traduire de la brochure *Unedirte Bracteaten* ce qui se rapportait à la Suisse, a été bien accueilli par M. le Dr Trachsel, qui en est l'auteur, et c'est avec son autorisation que nous pouvons aujourd'hui faire profiter nos lecteurs de cet important travail.

La Rédaction.

— Au mois d'octobre 1872, on fit, près de *Filehne*, dans la province de Posnanie, non loin de la voie ferrée, une importante trouvaille de bractéates. M. le Professeur C. Fieweger, à Berlin, en reçut une partie, pesant un peu plus d'un kilogramme; je pus choisir quelques spécimens suisses remarquables, ainsi que quelques autres non déterminés. Je découvris *deux nouveaux* types de Schaffouse, *deux* d'Einsiedeln, *un* d'Ueberlingen, de Laufembourg (?), une nouvelle bractéate au lion, *trois* de Stolberg ou Hirschberg (?) dans l'évêché d'Eichstädt, de plus *un* exemplaire de frappes à moi inconnues encore, de bractéates provenant d'ateliers monétaires du sud-ouest de l'Allemagne et montrant un lion regardant en arrière, *un* autre montrant un coq, enfin *un* exemplaire de bractéate du Mecklembourg, au rencontre de bœuf et *un* autre de moyenne grandeur, montrant une tête et la lettre **A** dans un cercle, que l'on pourrait bien attribuer à la Saxe.

Retrouvant ces pièces après dix années d'oubli et les comparant avec celles publiées par le Docteur H. Meyer, à Zurich, sous le

titre de : *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, je vis avec plaisir que tous les exemplaires suisses étaient *inédits* et, par conséquent, dignes d'être décrits. La planche ci-jointe montre les principaux types de la trouvaille de Filehne. J'y ajoute quelques autres bractéates faisant partie de ma collection, en partie inédites, en partie peu connues, par suite de reproductions inexactes.

Les exemplaires provenant de Filehne sont en outre spécialement décrits comme tels.

Voici les descriptions. Les expressions *à droite* et *à gauche* sont employées dans leur acception *héraldique*.

N° 1. Schaffouse (Filehne).

A l'intérieur d'un cercle uni et rehaussé, le bélier passant tourné à droite ; au-dessus, l'écusson triangulaire et fascé d'Autriche, entre deux points.

Parmi les nombreuses variétés mentionnées par le Dr Meyer, deux seules montrent l'écu fascé (planche VI, N^{os} 140 et 166), mais toutes deux sont mal reproduites, deux deniers modernes seulement laissent voir le bélier passant (pl. VI, N^{os} 164 et 165).

Cette pièce est donc d'un grand intérêt (*voir fig. 1*).

Le Concordat monétaire de 1387, que le duc Albert III approuva pour ses villes de *Fribourg en Brisgau*, *Schaffouse*, *Brisach*, *Zofingen*, *Villingen*, *Bergheim* et *Todtnau*, explique la présence de l'écusson autrichien sur les bractéates de Schaffouse, ainsi que de l'époque approximative de leur frappe, soit vers la fin du XIV^{me} siècle (*).

N° 2. Schaffouse (Filehne).

Bractéate en tout semblable au N° 1, sauf les deux points à côté de l'écu fascé, qui n'existent pas ici.

N° 3. Schaffouse.

Comme Dr H. Meyer. planche VI, N^{os} 140 et 166.

Ici cependant le bélier naissant (à demi-corps) sort à gauche d'une sorte de tour au toit triangulaire. Au-dessus se voit l'écu triangulaire d'Autriche fascé (*voir fig. 3*).

N° 4. Schaffouse (inédite).

Semblable à la précédente, mais avec un gros point en lieu et place de l'écusson fascé, et par conséquent frappé au commencement du XV^e siècle, après 1415, lorsque la ville de Schaffouse eut secoué le joug de l'Autriche (*voir fig. 4*).

(*) Voir BERSTETT, *Münzgesch. des Zähringen-Badischen Fürstenhauses*, p. 199.

N° 5. Schaffouse (variété).

Denier d'argent uniface. A l'intérieur d'un cercle de grosses perles, le bélier naissant, bondissant d'un édifice à créneaux (*voir fig. 5*).

N° 6. Schaffhouse (variété).

Denier de billon uniface. Même exposition qu'au précédent, mais au milieu d'un cercle de petites perles (*voir fig. 6*).

N° 7. Einsiedeln (Filehne).

A l'intérieur d'un cercle uni et rehaussé, le corbeau tourné à droite ; au-dessus une croisette. Devant cet oiseau et à l'intérieur du cercle rehaussé, cinq petits points qui devaient avoir une signification quelconque, puisqu'ils se retrouvent au même nombre sur une variété de plus grand module provenant de la trouvaille de Filehne (*voir fig. 7*).

N° 8. Laufenbourg (?) (Filehne).

Un lion à la queue relevée, passant à gauche au milieu d'un cercle rehaussé (*voir fig. 8*).

N° 9. Non attribuée encore (Filehne).

Un lion passant à droite, la tête tournée à gauche (en arrière) et la queue se redressant après avoir passé entre les deux jambes de derrière (*voir fig. 9*).

N° 10. Inconnue encore (Filehne).

Un coq fièrement posé, passant à gauche, au milieu d'un cercle uni et rehaussé, entouré d'un cercle perlé. Le type de cette bractéate laisse supposer qu'il faut l'attribuer à la Souabe ou à la Suisse orientale. Parmi ses pièces inconnues, le Dr H. Meyer (planche VI, N° 168) figure bien une bractéate carrée montrant un coq, mais elle ne saurait d'aucune manière être assimilée à celle que je décris ici (*voir fig. 10*).

N° 11. Rottweil.

L'aigle à une tête à l'intérieur d'un cercle uni et rehaussé, entouré d'un cercle perlé. Type semblable au N° 10 ci-devant. J'en possède plusieurs exemplaires dans ma collection, je figure le meilleur sous le N° 11 de la planche.

N° 12. Zofingen (variété).

Bractéate carrée, de dimension plus grande que celle décrite par le Dr H. Meyer, dont la reproduction est en outre modernisée.

Une tête de femme, couronnée, de face, entre les lettres Z-O, entourée d'un cercle uni et rehaussé.

Largeur, 22 millim. ; hauteur, 23 millim. (voir fig. 12).

N° 13. Abbaye de St-Gall (inédite).

Grande bractéate ronde au type de Souabe, montrant un agneau passant, à droite, avec le bâton surmonté d'une croix abbatiale ; au-dessus, dans le champ, un S rétrograde.

Diamètre, 21 millim. (voir fig. 13).

N° 14. Abbaye de St-Gall (?) (inédite).

Un agneau regardant en arrière, portant un drapeau et sans auréole, entouré d'un cercle uni et rehaussé. Point de cercle perlé extérieurement. Cette monnaie se distingue par sa frappe plate et pourrait être attribuée à une autre abbaye, en considérant la patte droite de devant de l'agneau qui est levée dans cet exemplaire (voir fig. 14).

N° 15. Abbaye de St-Gall (inédite).

C'est la plus grande bractéate ronde, suisse, que j'aie vue jusqu'à ce jour. Diamètre, 24 millim. D'après le Dr H. Meyer, planche I, N° 73, la plus grande n'a que 22 millim. Le sujet est le même que celui du N° 13, mais ici la tête de l'agneau est nimbée et il n'y a pas de lettre dans le champ (voir fig. 15).

N° 16. Abbaye de St-Gall (inédite).

Un ours passant, à gauche, au-dessus duquel est une étoile à six rais (ou une rosette à six feuilles), le tout entouré d'un cercle uni et rehaussé, entouré lui-même d'un cercle extérieur perlé, soit au type de Souabe.

Diamètre, 19 millim. (voir fig. 16).

— Le Dr H. Meyer a figuré dans sa planche I, N° 47, une bractéate à peu près semblable, c'est-à-dire que la rosette a sept feuilles rondes au lieu de six, telles que les montre notre figure.

Il attribue cette bractéate à Berne, ainsi que celles qu'il figure planche I, N° 48, planche III, N° 48 a, et planche V, N° 89, et s'oppose à l'opinion de Dæderlein, qui attribuait cette monnaie à l'abbaye de St-Gall (*).

Meyer dit : « L'ours est toujours représenté *debout* sur les monnaies de St-Gall, c'est donc une grande erreur que d'attribuer à cet atelier les monnaies montrant un ours passant, car les nombreuses bractéates du XIV^e siècle, sur lesquelles apparaît un ours passant, appartiennent à Berne (**).

(*) DÆDERLEIN. *De Numis Germania mediæ*, p. 122. D' MEYER. I, p. 75, annexe.

(**) *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, p. 80.

— Malgré tout le respect et l'estime que j'ai pour les profondes connaissances de M. le Dr H. Meyer, je dois avouer avec regret que je ne suis point persuadé. Je crois plutôt que cette question n'est pas définitivement résolue et qu'elle mérite une étude plus sérieuse.

La principale objection du Dr Meyer contre l'attribution à St-Gall, paraît être la position de l'ours, parce qu'il croit que celui de St-Gall a toujours été représenté *debout*.

Les motifs qui me font attribuer à St-Gall la bractéate figurée sous le N° 16 de la planche qui accompagne ce texte, sont les suivants :

1° Je repousse comme non fondée la preuve qui découle de la position de l'ours. Ce qu'il cite par rapport à la position de l'ours se rapporte à des monnaies plus modernes et appartient par le fait à la numismatique actuelle, soit aux monnaies frappées aux XVI^e et XVII^e siècles, tandis que les bractéates rondes dont nous nous occupons appartiennent aux XIII^e et XIV^e siècles ;

2° La plupart des bractéates bernoises sont *carrées*, à la seule exception des toutes petites ; tandis que la plus grande partie des saint-galloises, au contraire, sont *rondes* et conformes au type de Souabe et ceci à l'exception de quelques rares monnaies carrées, frappées au type Suisse occidental, badois et alsacien ;

3° Je fais remarquer que la forme de l'étoile de la monnaie en question est souabe, comme dans les bractéates de *Kaufbeuren* (Beyschlag, Planche V, N° 24).

Enfin, je crois que, pour Berne et Berlin, l'ours *passant* (marchant sur ses quatre pattes) doit être considéré, pour l'abbaye de St-Gall, comme ses plus anciennes armes ; conformément aux armoiries du *Rheinthal* (contrée appartenant à l'abbaye), qui montrent *un ours au pied d'un arbre* (*). Les habitants de la vallée avaient simplement emprunté l'animal *passant* de l'écusson du souverain du pays.

Après avoir représenté pendant longtemps l'ours dans cette position humble mais naturelle, les artistes héraldistes le figurèrent *se levant* ou *debout*.

N° 17. Abbaye de Rheinau (inédite).

Entouré d'un cercle uni et rehaussé et d'un autre cercle de grosses perles, un abbé coiffé d'une mître à deux pointes (*Mitra bicornis*) et de face, tenant de la main droite une crosse, de la gauche un objet qui n'est pas assez distinct pour être parfaitement décrit (peut-être un livre ou un calice). Dans le champ, à droite de la tête, une croisette, à côté de la crosse une croix dont le bras

(*) Voir *Stumpf's Chronik*.

inférieur est plus long que les autres (*), à gauche, sur le livre (°) ou le calice (°) un lys (°). De chaque côté du cou et sous la main gauche un anneau ; tout au bas un poisson placé horizontalement et nageant à gauche. Diamètre, 21 mill. (*voir fig. 17*).

— Cette pièce était primitivement considérablement plus grande, car les grosses perles du cercle extérieur sont en partie coupées et elle appartenait ainsi aux plus grandes bractéates suisses, ayant le diamètre de la grande bractéate montrant deux poissons, qui fut d'abord attribuée à Fischingen, mais qui, d'après les derniers arguments de M. le Dr H. Meyer, doit être restituée à Rheinau (**).

N° 18. Fribourg en Nuithonie.

L'écusson de la ville, soit trois tours d'inégale hauteur, à créneaux (***) (ou une tour et un rempart comme sur quelques anciens sceaux), entre deux points ; au-dessus l'aigle impériale à une tête. Bractéate très mince et d'assez mauvais aloi. Je la reproduis d'après un meilleur exemplaire que celui de M. Meyer (*voir fig. 18*).

N° 19. Fribourg en Nuithonie (inédite).

Cette bractéate se distingue de celle figurée par Meyer, pl. VI, N° 118, par son diamètre proportionnellement beaucoup plus fort et par sa forme *extérieure entièrement carrée*. C'est la plus grande et la seule bractéate carrée de la série à laquelle elle appartient (*voir fig. 19*).

Plusieurs des bractéates fribourgeoises figurées par le Dr Meyer, planche VI, semblent avoir été primitivement aussi carrées. L'avidité destructeur de ces anciens monuments pouvait, en rognant les quatre coins, gagner plusieurs onces d'argent par livre de bractéates, tout en les remettant en circulation à leur *valeur nominale*.

N° 20. Evêché de Bâle.

J'ai déjà décrit cette rare bractéate dans la *Leitzmann'schen Num. Zeitung* 1868, N° 19, page 72, mais comme les lecteurs de cette publication n'étaient pas très nombreux, je ne crois pas inutile de la reproduire ici.

Au XIV^e siècle, nous trouvons pour l'évêché de Bâle trois évêques du nom de *Johannes* (Jean), soit :

Jean de Châlons † 1335,

Jean Senn de Münsingen † 1365,

(*) Croix latine.

(**) *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, page 77.

(***) Non pas *trois tours démantelées*, comme le disent Haller et ceux qui l'ont copié.

Jean de Vienne, qui battit monnaie jusqu'en 1373.

Auquel de ces prélat's appartient cette monnaie ? La question est difficile à résoudre (*voir fig. 20*).

N° 21. Inconnue (inédite).

Bractéate carrée montrant une tête assez barbare. Au-dessus, le chiffre XII, le tout entouré d'un cercle de grosses perles. Très intéressante surtout est l'indication de la valeur, dont j'abandonne l'explication aux savants dans cette partie (*voir fig. 21*).

N° 22. Grisons (?) (inédite).

Entouré d'un double cercle perlé, un bouquetin passant, à droite, chargé d'un bât en forme de tour, et passant sur une hauteur ; sous le corps, une étoile à six rais ; devant les pattes de devant, quatre points formant une fleur.

Diamètre, 23 millim. (*voir fig. 22*).

A qui attribuer cette monnaie ?

Le N° 24 ci-après, qui appartient à la même série, fut classé par le Dr H. Meyer parmi les inconnues. Personne depuis lors n'a essayé de définir plus positivement cette pièce ; c'est pourquoi je veux hasarder une explication, sans toutefois m'obstiner dans mon appréciation.

L'animal me paraît devoir être un bouquetin qui passe, chargé d'un bât contenant des marchandises, en Italie, par les Alpes rhétiques ou rhétiennes ?

Je vois dans cette figure un symbole du principal métier des habitants des Grisons, c'est-à-dire le transport des marchandises.

N° 23. Grisons (?) (inédite).

Semblable à la précédente, mais plus distincte encore, malheureusement cependant brisée et coupée jusqu'au cercle perlé intérieur (*) (*voir fig. 23*).

N° 24. Grisons (?) Dr Meyer, VI, N° 167.

Cette bractéate carrée, dont le bord est martelé, doit être bien plus ancienne que les deux précédentes. On voit immédiatement qu'elle provient du même atelier monétaire. On remarque qu'à cette époque reculée, le bouquetin ne porte point de bât et qu'il ne prend aucun élan, et que, comme tous les animaux représentés dans les temps anciens, il repose sur ses quatre pattes.

Cette figure est reproduite de M. H. Meyer, VI, N° 167, je la répète, afin de pouvoir la comparer avec les nouvelles variétés (*voir fig. 24*).

(*) Les N°s 22 et 23 m'ont été vendus par feu M. le colonel de Gemming à Nuremberg, qui les désignait (avec un point d'interrogation) comme étant des Grisons.

N° 25. Inconnue (inédite).

Bractéate carrée montrant, entouré d'un cercle de grosses perles, passant et tourné à droite, un quadrupède tenant la queue relevée comme le lion d'Ueberlingen.

La tête de l'animal laisse voir de longues oreilles semblables à celles d'un lièvre (*voir fig. 25*) (*).

NB. Toutes les pièces décrites sont figurées sur la planche, à l'exception du N° 2, et les numéros des descriptions correspondent à ceux de la planche.

Nous ne doutons nullement que chacun de nos lecteurs, et en particulier ceux de langue française, n'éprouve la plus vive satisfaction en recevant cette traduction.

Tous s'associeront à nous, nous en sommes certains, pour remercier M. le Dr Trachsel de sa bienveillante autorisation à notre égard d'abord, puis surtout pour le féliciter de posséder dans sa riche collection des matériaux aussi précieux pour reconstituer l'histoire primitive de la monnaie de notre pays.

La Rédaction.

Die eidg. Versuchsgoldmünzen.

Anlässlich der im laufenden Jahre zur Ausführung gelangenden ersten Prägung schweiz. Goldmünzen, mag es nicht uninteressant sein, die sog. Versuchsmünzen dieser Gattung, die nur in wenigen Exemplaren existiren, und welche von Sammlern stets sehr gesucht sind, kurz anzuführen.

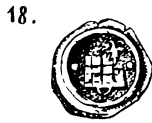
Es sind mit drei verschiedenen Stempeln versuchsweise schweiz. Zwanzigfrankenstücke geprägt worden. Nämlich :

I. Versuch.

Avers : Das eidg. Kreuz im Schild, umgeben von Alpenrosenzweigen ; darüber das Wort HELVETIA, darunter die Jahreszahl

(*) D'après la trouvaille de *St-Jean* de Bâle, il n'y a plus guère de doute que cette pièce, ainsi que d'autres désignées comme inconnues et provenant du même dépôt n'appartiennent à la ville de Bâle et que l'animal représenté ne soit un basilic plus ou moins barbare. Le Dr Trachsel travaille actuellement à en faire une *Revue générale*, ainsi que de celles de *St-Gall*, dont il a réuni déjà 33 variétés. Le numéro 14 de la planche VI du Bulletin de la S. S. N. relative à la trouvaille de Bâle citée ci-dessus est un *Gallusphenning* de *St-Gall* (ville). Cette bractéate, qui se trouvait déjà dans le trésor de *Wolsen*, canton de Zurich, en 1869, fut mise par le Dr Meyer au nombre des non-domiciliées.

Bractéates suisses inédites.





1871. Es ist dieses der unveränderte *Aversstempel* der alten, nun zum Einzug gelangenden Zwanzigrappenstücken.

Revers : Ein starker Kranz von Alpenrosen umschliesst die Zahl 20 mit darunter befindlicher Bezeichnung FR.

Hiefür wurde der Reversstempel der alten 20 Rp. Stücke entsprechend abgeändert. Von diesem Versuch sind ca 25-30 Stücke geprägt worden.

II. Versuch.

Avers : Das eidgen. Wappen, Schild mit Kreuz, rechts ein Eichen- links ein Alpenzweig. Ueber dem Schild das Wort HELVETIA, darunter die Bezeichnung 20 F.

Revers : Ein nach links schauender, weiblicher Kopf umgeben von 22 fünfzackigen Sternen, darunter die Jahrzahl 1871.

Die Stempel dieses Versuches wurden von Graveur *Durussel* in Bern angefertigt, und umfasst diese Prägung etwa 200 Stücke.

III. Versuch.

Avers : Eine sitzende *Helvetia* mit Schwert und Schild, darüber im Halbkreis 22 kleine, fünfzackige Sternchen, darunter das Wort HELVETIA.

Revers : Ein leichter, unten durch ein Band geschlossener Kranz, von einem Lorbeer und einem Eichenzweig gebildet, umschliesst die Bezeichnung 20 Fr. mit darunter befindlicher Jahreszahl 1873. Die Stempel dieser Münze sind vom belgischen Münzgraveur *Wiener* in Brüssel ausgeführt worden.

Von diesem Versuch wurden zwei Prägungen ausgeführt, die eine in Brüssel von ca 1000, die andere in Bern von nur etwa 50 Stück. Die Münzen der letzt angeführten Prägung unterscheiden sich von denjenigen der Brüsselerprägung durch folgendes Kennzeichen :

Auf dem Revers der in Brüssel geprägten Stücke befinden sich 3 kleine Punkte, wovon der oberste unter der Loupe als ein Engelsköpfchen, das Münzzeichen des Graveurs erkannt wird. Dieser Köpfchen wurde beseitigt, und fehlt deshalb auf den Exemplaren der Bernerprägung.

Sämmtliche 3 hier beschriebenen eidg. Versuchsgoldmünzen haben einen gerippten Rand und am Umkreis von *Avers* und *Revers* einen von einem Flachstäbchen umgebenen Perlenrand, und entsprechen in Gewicht, Feingehalt und Durchmesser genau den durch die lateinische Münzkonvention aufgestellten Vorschriften.

EDM. PLATEL
Eidg. Münzdirector,

Biographie Numismatique.

II.

Nous avons commencé l'année dernière (voir 1882, pages 59 et 94, *Bibliographie*) la série des biographies de nos médailleurs suisses les plus célèbres.

J.-C. Hedlinger a été, à juste titre, placé en premier rang ; aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir continuer immédiatement par celle de *G.-J. Schwendimann*, son élève, qui était appelé par son talent à lui succéder si dignement, s'il n'eût été trop tôt victime d'une perfide jalousie.

C'est grâce à l'amabilité, aux longues et patientes recherches de notre collègue, *M. Ad. Jnwylér* à Lucerne, qu'il nous a été facilité de rédiger cette biographie ; nous lui adressons ici, au nom de tous, nos chaleureux remerciements.

GASPARD-JOSEPH SCHWENDIMANN

naquit à Ebikon, près de Lucerne, vers la fin de l'année 1741.

Son père (*), *Joseph Schwendimann*, était menuisier de profession et *secrétaire de justice* dans son village. Malgré son caractère grossier et sérieux, il préférait le dessin, la peinture (en bâtiment), la sculpture et tout ce qui se rattachait à ces différentes branches d'industrie, à son métier de menuisier, qui fréquemment le laissait manquer de pain.

Le fils fut de bonne heure soumis aux mêmes travaux que son père et plus particulièrement au dessin et à tout ce qui se rapportait aux Arts ; mais, sans guide sérieux, le jeune homme ne pouvait prétendre ni à réussir comme menuisier, ni à devenir un artiste.

Un jour, le père *Schwendimann* se mit en idée que son fils serait dessinateur et graveur sur cuivre.

Un voyage à Rome, pensa-t-il, facilitera tout. Le jeune homme dut obéir et partit, n'ayant pour tout guide que sa pauvreté et son ignorance.

Après un séjour de quatre mois, il dut reprendre le chemin de son pays et retourner à ses rabots. Un nouvel ordre de son père le fit partir pour Augsbourg, où se trouvait le peintre et graveur *Götz*. La faim et la misère qui l'avaient accompagné lors de son voyage à Rome, aussi bien que durant son retour, se firent également sentir pendant qu'il se rendait à Augsbourg et ce ne fut qu'après les avoir vaillamment bravées qu'il arriva dans cette ville.

(*) *Fuesslin's Geschichte der besten Künstler*, etc.

Götz le mit à l'épreuve et ne tarda pas à reconnaître au jeune homme toutes les dispositions d'un artiste ; il s'offrit à lui apprendre son métier, moyennant la somme de 400 florins.

Son père ne voulut ou ne put consentir à une pareille dépense et répondit par un ordre de revenir à la maison s'occuper de menuiserie. Mais, un jour, il crut avoir trouvé dans son pays ce que l'étranger lui avait refusé pour son fils. Il entendit raconter qu'un certain *Hiltensperger*, à Zoug, s'occupait de gravure sur métaux, xylographie et impression de gravures sur cuivre. Le jeune Schwendimann dut aussitôt se rendre à Zoug où, à part les souffrances de la faim qui s'imposèrent à lui encore une fois, il n'apprit qu'à *imprimer* les cuivres, c'est-à-dire qu'il ne fut employé que comme un manoeuvre. Il avait passé six mois environ à cette triste école, lorsque son père s'imagina que le but était atteint, que son fils était un graveur achevé, et le fit revenir à la maison ; il devait y partager son temps à graver (!!) quelques images religieuses et à travailler à la menuiserie.

On peut facilement se faire une idée des récriminations et des plaintes du fils en face de procédés aussi contraires à ses idées, mais il prêchait dans le désert.

S'il songeait au passé et jetait un regard sur l'avenir, les idées les plus pénibles s'emparaient de son cœur.

Un proverbe allemand dit :

Wenn die Noth am Grössten
So sei die Hülfe am nächsten,

c'est-à-dire : *C'est lorsque le danger est le plus grand que le secours est le plus proche.*

Il en advint ainsi, nous dit le même auteur, *le Ciel vint à son secours*. Son père mourut en 1756 et, par le fait, Schwendimann se trouva entièrement libre. Sa première décision fut d'abandonner la menuiserie pour se vouer tout entier à l'art de la gravure, dont il n'avait alors que les principes les plus faux.

Ses aptitudes, et surtout la misère, l'amènèrent à graver des cachets et des bagues pour les paysans ; petit à petit, il arriva à graver des armoiries ; ses essais étaient plus que passables.

On lui conseilla de s'adresser au *célèbre chevalier Hedlinger*, dont il était difficile de ne pas apprécier soit le talent comme médailleur, soit l'affabilité.

Il partit donc pour Schwytz où ses espérances furent plus que surpassées.

Hedlinger examina ses capacités et reconnut également dans ses grossiers travaux les dispositions d'un artiste.

Il lui donna des directions sur la marche à suivre pour atteindre son but ; les meilleures œuvres d'art lui furent données comme modèle, afin de former son goût à tout ce qui était bien.

Il lui montra la nécessité de la pose et l'élève ne tarda pas à s'y faire de lui-même.

Schwendimann recevait les bienfaits d'Hedlinger avec des larmes de reconnaissance et, par son obéissance et son respect, gagna entièrement l'affection de celui-ci.

Hedlinger acquit alors la certitude des dispositions du jeune homme et le dirigea avec la plus grande affection.

Son esprit naturel aidant, et le zèle avec lequel il poursuivait son but l'amènèrent en peu de temps à de si beaux résultats qu'à Lucerne son nom ne tarda pas à retentir de tous côtés.

De nombreux amis et protecteurs se groupèrent autour de lui ; parmi ceux-ci, il faut surtout nommer deux hommes illustres, le conseiller *Amrhin* et le trésorier de *Balthasar*.

Ceux-ci, après avoir jugé des capacités artistiques de Schwendimann par les cachets et les sceaux qu'il grava pour l'Etat, reconnurent qu'il était temps pour lui de partir pour Rome, afin de se perfectionner dans le dessin et de donner à ses travaux plus de grâce et d'élégance. A Rome encore, Schwendimann trouva la protection du *Cardinal Valenti* et consacra une partie de son temps à l'étude des antiques, l'autre partie aux travaux dont le produit devait suffire à son entretien.

En 1777, il hasarda de se faire connaître comme médailleur et produisit, à la satisfaction de tous, la médaille commémorative de *l'alliance entre la couronne de France et les Confédérés*.

Pendant les quatorze années de son séjour à Rome, il grava un certain nombre de médailles, parmi lesquelles on cite surtout :

Le cardinal Gonzaga,

Le pape Pie VI,

Le chevalier Mengs, peintre (1870),

La réunion du Palatinat à la Bavière,

Nicolas de Flüe,

La bataille de Sempach,

et bien d'autres encore.

Le célèbre chanoine *Meyer* de *Hambourg*, dans son « *Voyage en Italie* », dit que « pendant longtemps Schwendimann fut le plus grand artiste de Rome. »

Le célèbre appréciateur d'arts *Fuesslin* s'exprimait comme suit dans une lettre qu'il écrivait au sujet de la médaille du chevalier Mengs : « J'applaudis pleinement et de tout cœur aux succès de notre (*sic*) Schwendimann ; il sera donc donné à notre pays de se consoler de la perte de notre Hedlinger. »

Mais les succès de l'artiste ne devaient pas laisser que d'exciter la jalousie de ses collègues.

De même que Winkelmann à Trieste, Schwendimann fut assassiné à Rome. Les versions se rattachant à ce crime et rapportées

par divers ouvrages, journaux et lettres particulières de l'époque et postérieurs sont fort différentes. Les uns ne connaissent pas le nom de l'assassin, les autres en font un Suisse ; cependant, le plus grand nombre s'accorde à parler d'un *Silézien*. Une lettre même cite le nom de *Bingen*.

Voici quelques détails extraits d'une lettre de *Jost Fichler de Strasbourg*, datée du 1^{er} décembre 1786, à *Brandenberg, peintre, à Zoug* (traduction) :

« Le célèbre Schwendimann vient d'être assassiné dans les circonstances les plus perfides.

» Son meurtrier se rendit chez lui sous prétexte de lui emprunter de l'argent ; comme celui-ci lui répondit par un refus, » il saisit une épée et se jeta sur lui, mais Schwendimann parvint » à s'en emparer et renversa l'agresseur.

» Celui-ci sortit aussitôt de sa poche un stylet dont il frappa » 24 coups dans les bras seulement de l'artiste.

» Le bruit de cette lutte fut entendu par les gens de la maison, qui appelèrent la police. »

Le meurtrier se voyant pris, sortit un second couteau de sa poche, s'en frappa plusieurs coups et resta mort entre les mains de la justice.

Quant à Schwendimann, il fut transporté à l'hôpital, où il expira le 1^{er} décembre 1786.

— Le chanoine *Meyer* de Hambourg, dans son « *Voyage en Italie*, » donne le triste détail que voici :

« Le meurtrier ne voyant pas d'espoir d'échapper aux sbires, » se perça, sous les yeux de Schwendimann baigné dans son sang, » du même fer dont il l'avait frappé. La main droite du malheureux artiste avait particulièrement souffert des coups de l'assassin ; elle était absolument mutilée et lorsque ses amis, dans les visites qu'ils lui rendaient, cherchaient à lui donner encore quelques espérances sur sa vie : « Voyez cette main, disait-il, en la leur montrant ; voyez cette main et laissez-moi mourir. »

Les personnages les plus éminents de Rome se rendirent à son chevet aussitôt que cette triste nouvelle leur fut connue ; l'indignation fut générale. On cite même le fait (*) que les *réformés* habitant Rome refusèrent au meurtrier, qui était leur corrégionnaire, l'inhumation dans leur cimetière. Le monument qui lui fut élevé porte l'inscription suivante :

D. O. M.

HIC JACET JOSEPHUS SCHWENDIMANN

HELVETIUS LUCERNENSIS

IN INCIDENDIS NUMISMATIBUS NULLI SECUNDUS.

(*) *Kurze Lebensnotizen zu den Portrait-Gallerie merkwürdiger Luzerner, etc*

La bibliothèque des bourgeois à Lucerne possède une lettre autographe de Joseph Schwendimann à M. le trésorier Joseph-Antoine-Félix de Balthasar, président du Conseil de la ville de Lucerne.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt cette pièce originale, que nous reproduisons *textuellement*. Nous ne savons au juste à quelle médaille elle se rapporte, mais nous supposons que c'est à celle de l'alliance avec la France.

On y remarquera le caractère doux et reconnaissant de l'artiste.

Ihro gnaden Junker Säckelmeister Durch.

Ihro gnaden Schultheis Amrin vernehme dass die G. G. H. Herrn und Oberrn die kleine übersendte arbeit in gnaden aufgenommen, und dagegen ein geschenkh von 10 Luidor übergeben, vor welche Gnädige Wohlgewogenheit ich mein möglichen dank habstadte, wünsche und hofe Höchst die selbe werden mir gelegenheit geben etwas besseres zu dero Diensten arbeiten zu können, und Eben auf solches abschen hate Einige geringe Zeichnungen übersendet, ob solche oder andere Gedankhen angenehm sein würden, bite also Ihro Gnaden Junker Seckelmeister als der Erste und beste beförderer solcher Arbeit wo es möglich war geselliges in standt zu bringen, Ich glaube nicht dass der Umkosten solte eine hindernus sein, in dem mir genug wern Umkosten frey solche Arbeit zu Verfertigen.

Disses Küberli so ich vor 3 Wochen verfertigt und man solches als das beste oder anlichste konten aufgreufen, ist solches schon non 4 andern bei einigen Verenderet schlecht nach gestochen worden, Es ist die allgemeine Red das von wenig Menschen in so kurzer Zeit sol vil und verschidene sorten gemacht worden wie von dissem.

Auf Verlangen Herrn Cardinal Vallenti sol ich anfangs setembr nach Rauena, um von einem general Ord. Canon. latranensi der ein frondsbiz einer kirchen bouen lassen, dessen bild in war modelliren, um danè hier einer seitz dessen Bild anderseitz gedacht frondsbiz in medallinen zu bringen. bite zu verzeihen andere Umstand oder neüigkeiten bey zu bringen. Recomandiere mich nebst dausend Danksagung in Ihro Gnaden Schutz und brodectio

Schuldigster diener

Joseph schwendimann.

Rom d 26 Heumond 1783.

Il est possible de croire, après avoir lu cette lettre, que Schwendimann rendit le dernier soupir en parlant d'*oubli* et de *pardon* pour son meurtrier, ainsi que le relate une lettre particulière que le cadre de notre *Bulletin* ne nous a pas permis de reproduire.

— Le nom de Joseph Schwendimann est donc intimément lié à l'étude de la numismatique suisse et l'on ne peut aujourd'hui qu'à regretter amèrement cette belle âme si tôt enlevée à l'estime de ses concitoyens, cet élève si digne du grand Heldinger qui l'avait formé, ce talent enfin qui aurait enrichi sans doute de nombreuses et splendides productions encore les collections artistiques de notre pays.

Mais si l'artiste n'est plus, son souvenir vit dans ses œuvres et les générations futures rechercheront encore avec enthousiasme tout ce qui rappellera son nom. H.

Chronique.

Un jeton de tir suisse intéressant. — Nous avons promis à nos lecteurs de leur donner les descriptions des jetons de tir suisses qui offraient quelque intérêt.

Cette série, comme on l'a déjà vu dans la Chronique de notre *Bulletin* (1^{re} année, N^o 1, page 12), peut se subdiviser en deux classes distinctes ; l'une ne comprenant que les jetons frappés pour les Sociétés du pays et la seconde les jetons des Sociétés suisses à l'étranger.

Nous avons donc commencé cette seconde classe par la description du jeton-médaille de la *Société de tir suisse à Buenos-Ayres*. Aujourd'hui, nous parlerons de celui de la *Société de tir suisse à Yokohama* (Japon). En voici la description :

Droit. En cercle : SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR puis en sens contraire • YOKOHAMA, • le tout entouré de deux cercles de grènetis. Dans le champ un cercle formé par 22 étoiles représentant les cantons et la croix fédérale cantonnée de quatre rosettes.

Revers. Une couronne formée d'une branche de laurier à droite, d'une branche de chêne à gauche sur laquelle brochent deux carabines en sautoir, sommées de la croix fédérale ; le tout est entouré d'un grènetis.

Cuivre. Diamètre 2 millim., poids 3,4 gram. Sans indication de graveur.

Une nouvelle médaille d'*Hedlinger* (portrait) figurait à Paris au salon de 1882, sous le N^o 4972.

Elle est gravée par *Adolphe Lindberg* de Stockholm (Suède), élève de l'Académie des Beaux-Arts et de Paulin Tasset. Le catalogue ne nous donne pas d'autres détails.

Bibliographie.

Poids Monétiformes de Toulouse, extraits de deux lettres de M. le Dr Trachsel à M. R. Châlon. (Tiré à part de la *Revue belge de numismatique*, 1883.)

Cette courte communication, accompagnée de deux vignettes dans le texte, dessinées par M. Trachsel lui-même, mérite d'être signalée par le *Bulletin*, attendu qu'elle pourrait servir à former au sein de notre Société une nouvelle catégorie d'amateurs, puis de travailleurs surtout, dont les publications analogues à celle de M. Trachsel ne serait pas la partie la moins intéressante de notre *Bulletin*.

Les poids monétiformes de Toulouse décrits dans cette brochure sont un *quarteron* ou *quart de livre de l'année 1239*, de 44 mill. de diamètre et de *bronze*, puis une nouvelle variété du *demi-quarteron* de Toulouse de la même année, d'un diamètre de 34 millim. également de *bronze*. Une pièce à peu près semblable avait été publiée dans la *Revue belge de numismatique* de 1853, t. III, 2^{me} série.

— Ceux de nos lecteurs qui posséderaient des poids monétiformes quelconques et qui n'en feraient pas une spécialité feraient plaisir à M. le Dr Trachsel, soit en les lui cédant, soit en les lui communiquant.

Zu kaufen werden gewünscht : (RW 1-1)

Zuger Münzen.

Gefl. Auswahlendungen sind zu adressiren

Robert Weber in Zug.

A vendre

Double Ducat de Bâle; fr. 30. Dicken sans date, Uri, Schwytz et Unterwald, fr. 50. 1 Gros de Guy de Prangins, évêque de Lausanne, fr. 15.

S'adresser à la RÉDACTION qui indiquera. (P 1-3)

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des *Mittheilungen* de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, *Bracteaten der Schweiz*.

Vol. XII, cah. 2, *Denare und Bracteaten der Schweiz*.

Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.

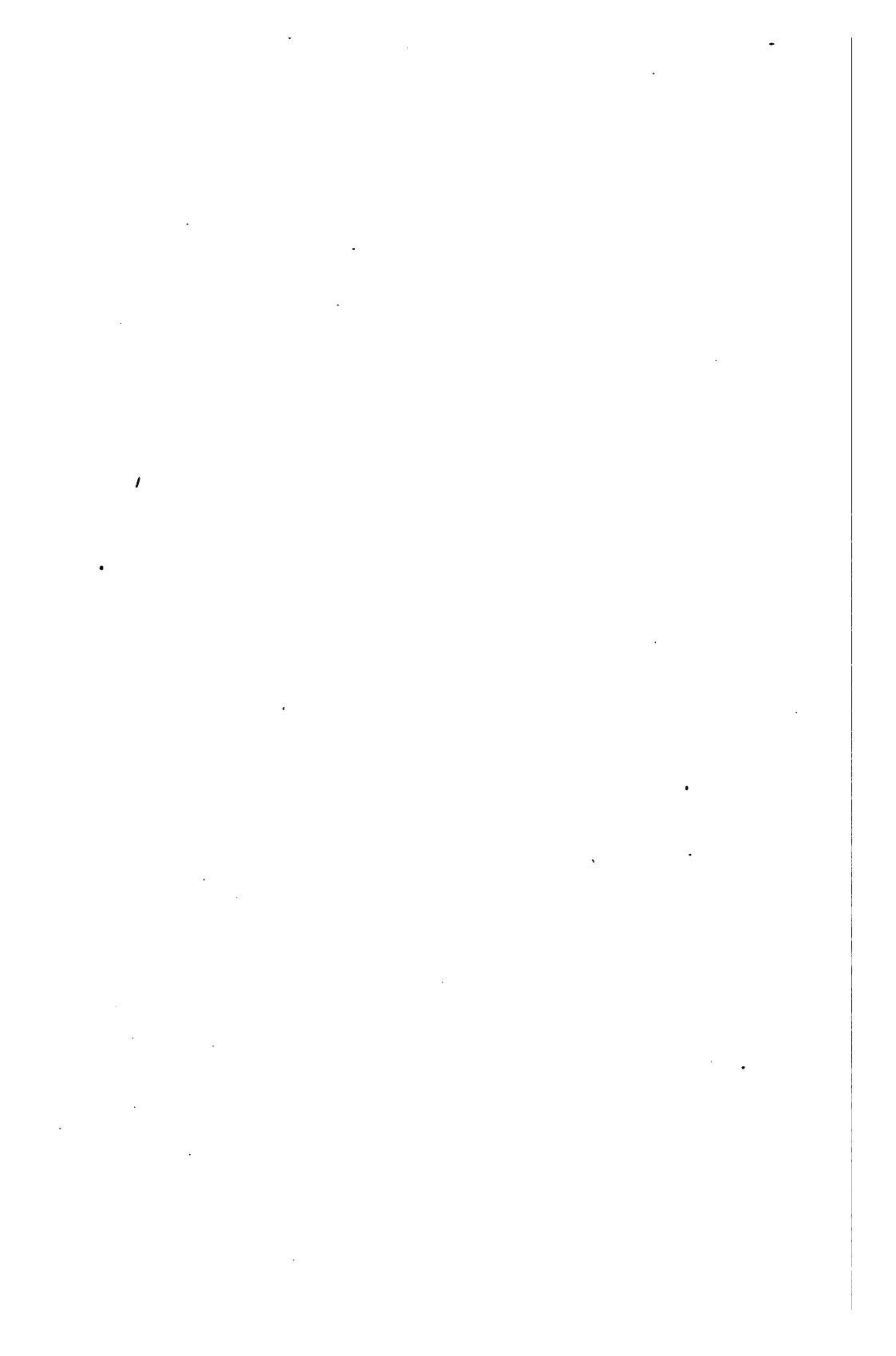
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6.

(M 1-2)

Adresser les renseignements et offres à la RÉDACTION. (D 1-2)



Ant. Bury



BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

A propos des nouvelles pièces d'or suisses et des billets de banque.

A la veille de voir circuler nos nouvelles pièces de 20 francs suisses, à la veille aussi de voir remplacer ces multitudes de billets de toutes les banques d'épargne, agricoles, commerciales, etc., cause de tant d'ennuis, il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître l'opinion qu'avait, en 1859, un homme bien connu dans le monde numismatiste, tant par ses profondes connaissances que par ses intéressantes publications, M. Rod. Blanchet, alors vice-président du Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud.

Appelé par le Département fédéral des finances à donner son avis sur la question des nouvelles frappes proposées, il répondait, en date du 31 octobre 1859, à cette Haute Autorité :

Monsieur le Président du Département fédéral des Finances à Berne.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion sur la question monétaire actuelle; je viens vous soumettre le résultat de mes recherches et de mes observations sur cette matière.

1^o Billon. Il est incontestable que le billon suisse actuel réunit un ensemble de conditions propres à le faire apprécier partout. On en a frappé pour deux millions d'habitants environ, mais

tous nos voisins le recherchent. En Savoie, en France, en Allemagne, en Italie, partout sur les frontières il est admis et retenu pour l'usage de ces pays, ce qui fait qu'au lieu de profiter à une population déterminée, il se disperse dans une population double au moins de celle de la Suisse. L'ancien billon au contraire ne passait qu'en petite quantité hors de nos frontières, vu le peu de rapport qu'il avait avec les monnaies des pays voisins. Il est donc nécessaire d'augmenter considérablement la quantité de notre billon, eu égard à la circulation réelle.

Je regrette que le premier billon renferme de l'argent (métal), c'est une perte réelle, parce que les frais pour extraire ce métal correspondent à peu près à la valeur de ce même métal et que cet argent n'ajoute pour ainsi dire rien à la valeur du billon. Les anciens batz renfermaient de l'argent qui conservait toujours sa valeur, en ce sens que, réduits en lingots, ils pouvaient être alliés à de l'argent fin et utilisés dans l'orfèvrerie ou pour faire de nouvelles monnaies, ce qui n'est pas le cas du dernier alliage qui ne peut servir que pour ce même billon quand on le refondra. Il me semble qu'il serait mieux à l'avenir de frapper ce billon sans argent en lui donnant plus de poids. Il y aurait une économie notable, et cela ne changerait rien à la conservation de ce billon. C'est une affaire à étudier.

2° **Bas argent.** — Dans la discussion de la commission sur les monnaies suisses actuelles, plusieurs idées se produisirent. Les uns auraient voulu mettre sur les pièces le signe du travail, d'autres se jetèrent dans des formules artistiques, et l'on a fini par faire une médaille au lieu d'une monnaie pour les pièces d'argent ; quant aux pièces de billon, ce sont des monnaies féodales avec les écussons et les armoiries du moyen-âge. Outre cela, il est difficile de reconnaître rapidement la valeur sur les unes et sur les autres, suivant le côté où on les regarde.

A part cela notre billon est d'une forme très pratique et très commode, il se distingue en Europe par ses belles proportions ; mais si nous l'examinons bien, nous trouvons qu'il présente quelques inconvénients. Ainsi tout le monde a pu remarquer que dans les paiements où se trouvent une certaine quantité de ces pièces et qui doivent se faire rapidement, soit aux bureaux de chemins de fer, par exemple, ou dans les postes ou à la paie des ouvriers, celui qui paie ou celui qui reçoit sont toujours obligés de retourner les pièces pour distinguer le 20 du 10 et le 10 du 5, car ces pièces vues du côté de l'écusson prennent de l'une à l'autre dans un certain arrangement, des airs de ressemblance. L'habitude peut bien rendre la distinction plus facile et plus rapide, mais néanmoins il est aisé de voir que presque tout le monde est assujéti à cette précaution. Il était bon de conserver sur une de ces

pièces la croix comme emblème national fédéral, mais il eût été commode d'y joindre un caractère ou signe distinctif saillant qui permit d'apercevoir la valeur plus promptement que cela n'est possible aujourd'hui. Le billon français, moins maniable et moins portatif que le nôtre, fournit par son volume même les moyens infailibles pour le reconnaître, et entre ces diverses pièces, il est impossible de se tromper, même dans les ténèbres. Nous n'avons pas cru devoir imiter cette forme, mais nous n'avons peut-être pas donné à celle que nous avons adoptée tout le caractère désirable.

Si nous avons mis tous ces faits en évidence, ce n'est pas pour récriminer contre le passé, ce n'est pas même pour proposer une modification à ce qui existe ; non, c'est pour nous éclairer sur le caractère qu'on pourrait donner à une nouvelle idée monétaire dont le besoin se fait sentir. On ne peut plus frapper des pièces d'argent au titre légal, à cause de l'agiotage auquel elles sont exposées et qui les disperse et les fait disparaître. Il est donc nécessaire d'avoir un haut billon, qui soit destiné essentiellement à faire les appoints. Ne pourrait-on pas l'imaginer de telle sorte que de quelque côté qu'on le prit on aperçut tout de suite les signes de la valeur. Nous croyons qu'en adoptant cette réforme on rendrait service à tout le monde, et que les opérations de l'échange deviendraient plus rapides et plus sûres.

Nous citerons à l'appui de cette idée ce qui existe pour les timbres-poste dans quelques parties de l'Europe. La plupart des gouvernements ont fait graver sur ces timbres l'effigie de leur souverain, effigie que par parenthèse on mutile journellement dans les bureaux ; d'autres y ont placé leurs armoiries ; mais ceux que l'on aurait pu croire les plus attachés aux formules du moyen-âge, les princes de l'Allemagne centrale, ont mis à la place de l'objet de la vanité un grand chiffre net et distinct indiquant la valeur du timbre. Ainsi dans ces pays-là, on a pour se diriger non seulement la couleur du timbre, mais encore sa valeur parfaitement visible, de sorte que ni celui qui est à l'intérieur du bureau de la poste, ni celui qui est à l'extérieur ne peuvent se tromper ni être retardés. Pour le dire en passant, nos timbres-poste sont très jolis, mais ils ne réunissent pas les conditions de service des timbres de la Bavière, par exemple, ou de quelque petit état féodal de l'Allemagne. On peut se convaincre en jetant les yeux sur la planche jointe à ce mémoire. On y verra un exemple de ce que nous proposerions pour donner à une nouvelle pièce monétaire les avantages qui manquent à notre billon.

Il suffirait, selon nous, de frapper des demi-francs qui auraient la forme représentée dans le dessin ci-joint. Ils seraient de la grandeur de la pièce d'un franc et leur alliage se rapprocherait

des proportions moitié cuivre, moitié argent. Ils auraient du reste tous les autres caractères des pièces d'argent : un bord élevé, un rang d'oves sur ce bord, mais sans cordon extérieur, ce qui serait déjà un signe de distinction. D'un côté l'on placerait avec le chiffre 50 (cent.) la croix fédérale sur des rayons, de l'autre le nom du pays Helvetia, et dessous demi-franc (ainsi $\frac{1}{2}$ franc.) La forme des lettres et des chiffres se rapprocherait de ce type qu'en imprimerie on appelle lettres grasses; elles sont plates, très visibles et d'une longue conservation, dans le genre des anciens Dicken de Berne.

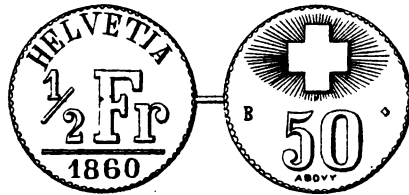
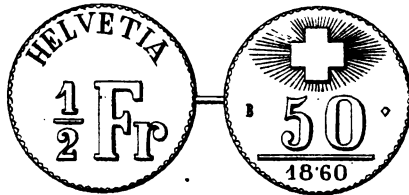
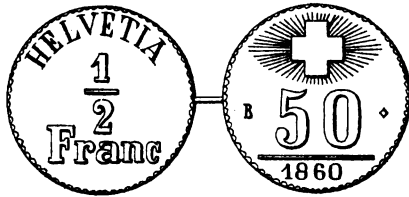
Ces dispositions prises la nouvelle pièce se distinguerait à première vue de toutes celles qui existent déjà et de celles qui pourraient venir chez nous des pays étrangers, avec un diamètre égal et une forme analogue. Pourvu que nos demi-francs fussent en nombre assez considérable, il ne serait pas nécessaire de frapper des pièces d'un franc. Les premières, les demi-francs, sont plus commodes pour les transactions journalières, pour le paiement des ouvriers, pour le change d'un écu de cinq francs. Pour le service ils correspondraient aux anciennes pièces de cinq batz que la majorité des gouvernements cantonaux avait émises en grande quantité. Il serait imprudent d'avoir des pièces de diverses valeurs et celle de 50 centimes se prête le mieux aux besoins.

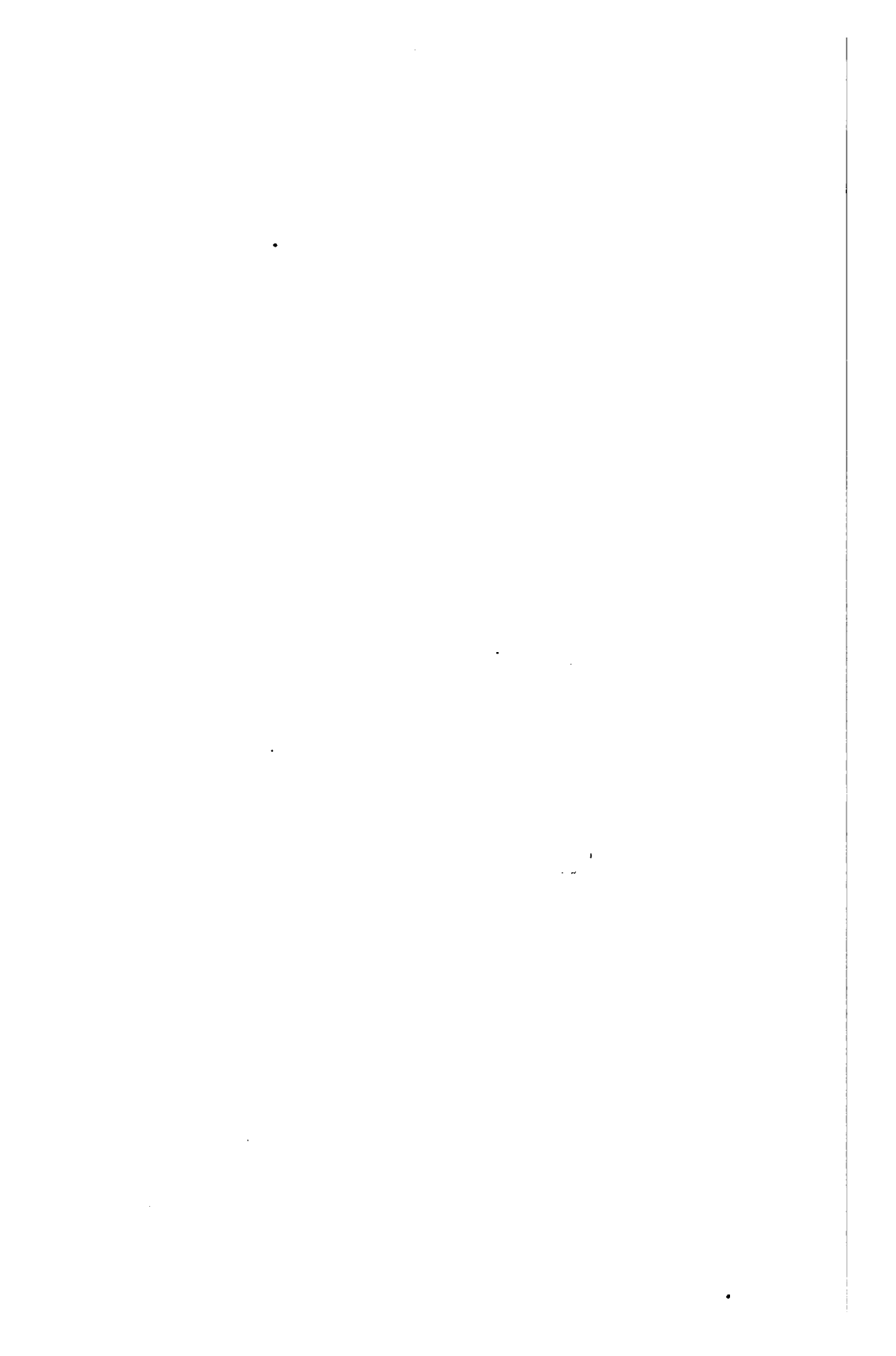
Nous renoncerions donc complètement à la forme *carrée*, ou *sémi-circulaire* : ces monnaies n'ont rien de pratique et elles sont désagréables pour la circulation. La forme *chinoise* avec un trou au milieu donnerait un moyen infailible de distinction, mais une précaution de cette sorte ne nous paraît plus nécessaire après les précautions que nous avons déterminées plus haut. Nous n'adopterions pas non plus le système proposé à Dijon, *les deux métaux séparés*, l'argent au milieu en forme de barre faisant office de diamètre. Cela manque de goût, et la pièce doit avoir plus de fragilité.

3^o Or. — Je ne saurais conseiller de frapper des pièces d'or, des *Guillaume Tell*, par exemple, sans indication de la valeur. Il est nécessaire, il est moral d'indiquer la valeur de la monnaie sur cette monnaie même, afin que personne ne puisse être induit en erreur et lésé dans son bien. La République de Genève la première eut cette idée, ou plutôt cette inspiration, et ce fut une heureuse inspiration. Déjà en 1590 on frappa des monnaies avec indication de la valeur, *six sols pour les soldats de Genève*, dès lors l'on trouve *pour 6 sols 1602, pour 12 sols 1654*, etc.

La République française supprima les anciens signes et indiqua la valeur sur les monnaies. L'Empire, qui vint ensuite, fit la même chose. Je crois qu'il faut maintenir ce principe.

Nous avons assez de pièces d'or; grâce aux richesses de la





Californie et de l'Australie, la France nous en fournit abondamment. Ces richesses se sont découvertes à propos, autrement on ne peut dire ce que nous serions devenus. Ce sont des pays inconnus et sans civilisation qui, à un moment donné, ont fourni à l'Europe, au monde civilisé, les moyens indispensables de l'échange.

Si nous voulions créer chez nous une monnaie d'or qui ne porterait pas l'indication de sa valeur, mais qui serait tarifée, nous commettrions une faute qui pourrait avoir de graves conséquences. Le système de tarifage serait à périodes fixes, ou à la volonté du Conseil fédéral. Dans le premier cas il y aurait moins d'inconvénients que dans le second ; il pourrait arriver que d'après la situation générale on eût besoin de hausser ou de baisser à une époque où le tarif ne devrait pas être touché ; le système à volonté permettrait au contraire de suivre les fluctuations des valeurs, mais il pourrait exposer le Conseil fédéral à être taxé d'arbitraire ; enfin dans les deux systèmes il y aurait ce danger que le tarif nouveau fût connu de quelque particulier avant d'être porté à la connaissance de tout le monde, et que la spéculation privée s'en saisît rapidement pour réaliser des bénéfices au détriment de ceux qui en auraient le plus grand besoin ; de là des récriminations de tout genre. Ce n'est pas tout. — Faudrait-il tarifer aussi les espèces en or étrangères, et pour forcer les agioteurs à suivre les prescriptions fédérales, aurait-on le moyen de lancer des mandats souverains éditant des peines telles que la confiscation, etc., etc., et encourageant la délation, comme firent les Bernois en 1777 afin de maintenir les taux qu'ils avaient établis pour les monnaies suisses et les monnaies étrangères ? Une telle idée ne doit pas être discutée chez nous. Nous devons donc suivre purement et simplement le système français ; nous ne serons pas pour cela plus malheureux que 36 millions d'hommes, sans parler des Sardes, qui ont le même système. Enfin le tarif romprait tous les comptes des employés cantonaux et fédéraux dans ce sens qu'il serait impossible de savoir à quel taux ils ont perçu ou payé avec les monnaies qu'ils avaient dans leurs caisses.

4^e Billets de banque. — La Confédération a seule le droit de battre monnaie, et cependant toutes les banques suisses et même des particuliers frappent des monnaies en papier. Il y a longtemps que j'ai signalé cette anomalie dans mon *Mémoire sur les monnaies des pays voisins de Léman*, à la page 200 (*). Il

(*) La création de la lettre d'échange et du billet de banque a modifié en son temps l'estime des métalliques. Insensiblement le droit régalien de la monnaie est absorbé par les banquiers ; ce sont les nouveaux princes féodaux : ils n'ont pas le droit de battre monnaie, mais on leur reconnaît celui de mettre en circulation le moyen de l'échange. L'atelier monétaire se transforme. Un coup d'œil jeté profondément dans son passé n'est pas une distraction aride et inutile : c'est une étude sans laquelle l'histoire est incomplète.

me semble que la Confédération devrait émettre des billets de banque qui seraient payés dans tous les bureaux de Poste et de Péages et chez les Directeurs de ces établissements lorsqu'ils dépassent une certaine somme ; ces billets serviraient de moyens de change entre les établissements fédéraux, le Militaire, les Postes, les Péages, etc. Ils faciliteraient aussi beaucoup le commerce pour les paiements d'un canton à l'autre ; car les billets de banques cantonales ne sont reçus qu'avec perte hors de leurs cantons respectifs. Le nouveau billet serait donc très recherché et ne nuirait en rien à la circulation de ce qui existe, il n'exigerait la création d'aucun établissement. On trouverait simplement imprimé sur l'une des faces la direction pour le paiement.

5° Banque fédérale. — Quant à la création d'une Banque fédérale, je n'ose aborder ce sujet. Je craindrais même d'y toucher, tant je désire voir le Conseil fédéral demeurer en dehors des questions d'argent. A l'idée de banque se joint malheureusement l'idée d'agiotage, l'idée de bénéfices plus ou moins clairs. Nous avons des exemples récents, qui doivent nous édifier complètement à ce sujet. Laissons donc à l'industrie privée tout ce bagage dangereux.

(Signé) Rod. BLANCHET.

— Tout en reconnaissant le bien-fondé de quelques-unes des remarques de M. R. Blanchet, il est juste de faire observer, pour nos jeunes lecteurs surtout, que plusieurs autres points, parfaitement exacts en 1859, n'auraient plus aujourd'hui leur raison d'être.

Le Concordat de l'Union monétaire a ouvert bien des routes inconnues alors, bien des difficultés ont été aplanies, et, si la Suisse doit sous peu mettre en circulation ses nouvelles pièces d'or, nous désirons, comme M. Rod. Blanchet, qu'elles soient des *monnaies* et non des *médailles*. Nous ne connaissons pas les projets, mais espérons qu'ils sont plus corrects que ceux de 1871 et 1873, et surtout que cette frappe ne coûtera pas *si cher* à la Confédération.

Quant aux nouveaux billets de banque qui seront, nous a-t-on dit, mis en cours vers le milieu de l'année, la presse s'est assez occupée de cette question ; nous taxerons la marchandise *étrangère* à sa juste valeur, lorsque le moment sera venu.

H.

Goldene Bracteaten von den Staedten Bern und Basel und dem Bisthum Münster in Westphalen.

Der von Johann-David Köhler in seiner Münzbelustigung Theil II Seite 297 veröffentlichte Goldbracteate der Stadt Bern ist, wie ich wohl annehmen darf, allgemein bekannt und hat im vorigen Jahrhundert grosses Aufsehen erregt. Die Neider, die ihn nicht hatten, erklärten ihn ohne Weiteres und ohne Prüfung für falsch.

Der Typus ist derselbe, welcher von Dr H. Meyer Tafel I, N° 49, abgebildet wurde. Nach meinem Dafürhalten ist er nicht falsch. Ich glaube aber, dass man auf die richtige Erklärung dieser seltenen Münze noch nicht gefallen ist.

Vor einigen Monaten wurde mir ein Goldbracteate der Stadt Basel mit dem Baseler Stab im Perlenkreise, Meyer Tafel II, N° 147, angeboten. Er war auch prachtvoll erhalten und anscheinend von feinem Gold. Auf die Erwerbung desselben musste ich jedoch des hohen Preises wegen, 40 frcs, verzichten.

Einen Goldbracteaten vom Bisthum Münster kaufte ich vor Jahren in Berlin. Der Verkäufer meinte er wäre falsch, und der Preis war dem angemessen.

Ich lege ihn desshalb in dieselbe Categorie, wie der Berner und der Baseler Bracteate und erkläre alle diese Gold-Münzen für *Proben*, Essais.

Aus welcher Zeit dieselben aber stammen, ist allerdings eine ganz andere Frage, die ich nicht mit Sicherheit zu lösen versuchen will. Sie sind jedoch, wie ich vermuthe, *entweder* aus der Zeit der Prägung der Silberbracteaten derselben Gattung, haben nicht circulirt, daher ihr neues Aussehen, das bei Goldmünzen nicht befremdend ist, *oder* sie sind später von einem Amateur geprägt worden, dem die Stempel in die Hände geriethen. Ich überlasse jedoch die Entscheidung den Gelehrten in diesem Fach, denn ich bin hierin nur Dilettant.

Nebenbei gesagt sind diejenigen Herren, die eine seltene Münze *nicht gesehen* haben, und von der sie bis dahin keine Ahnung hatten, gleich bei der Hand, um dieselbe für falsch zu erklären, weil keine Münze existiren darf, die sie nicht kennen. Diese Erfahrung habe ich mehrmals gemacht und besonders in der letzten Zeit in Bezug auf eine bis dahin unbekannte Münze der Stadt Buchhorn. Wer sie aber gesehen hat, der hält sie für echt.

Lausanne, im Februar 1883.

Dr C.-F. TRACHSEL.

Biographie Numismatique.

Pour continuer la série de nos Biographies numismatiques et *en attendant* que d'autres parviennent à la Rédaction, nous emprunterons celle du célèbre *Antoine Bovy* au beau travail dédié en 1881 par notre secrétaire, M. Antonin Henseler (*), au Conseil administratif de la ville de Genève.

Cette Haute Autorité a fort bien accueilli la dédicace de M. Henseler et lui a adressé, accompagné d'un acte de réception des plus flatteurs, un écrin contenant douze médailles genevoises et portant sur le plat l'inscription commémorative ; l'Institut national genevois a décerné à l'auteur le diplôme de *Membre correspondant* ; la famille Bovy, de son côté, lui a témoigné, par de nombreuses lettres, l'expression de sa reconnaissance.

Si nous entrons dans ces préliminaires, c'est pour faire comprendre à nos collègues, qu'en *reproduisant* une partie de l'ouvrage de notre secrétaire, c'est autant une *justice* à lui rendre pour ses persévérantes recherches qu'une *revendication* pour notre association, des magnifiques résultats obtenus par un membre de son Comité, l'un des fondateurs et le *promoteur* de la *Société suisse de numismatique*.

P.

ANTOINE BOVY.

La famille Bovy, originaire de St-Georges (canton de Vaud), vint se fixer à Genève vers la fin du 18^e siècle.

Antoine Bovy, dont je chercherai à retracer aussi fidèlement que possible la belle existence, était l'aîné de cinq fils, qui, pendant plusieurs années, travaillèrent en commun dans une importante maison de bijouterie créée par l'intelligence et le travail assidu de leur père.

Né le 14 décembre 1795, Antoine Bovy s'occupa d'abord de gravure dans la fabrique de son père, où l'on ne tarda pas à remarquer en lui des dispositions qui ne demandaient qu'à être cultivées.

En 1824, après avoir produit à Genève quelques œuvres d'art, il partit, accompagné de l'un de ses frères, pour Paris où il travailla, pendant deux années, au modelage et à la sculpture, sous la direction du célèbre *Pradier*.

(*) *Antoine Bovy, sa vie et ses principales œuvres*, par Ant. HENSELER, secrétaire de la Société suisse de numismatique, 1881, in-8°, 100 pages. 6 planches phototypie. Chez l'auteur, à Fribourg, 10 fr.

Le besoin de revoir sa patrie se réveilla subitement dans son cœur ; il revint à Genève, s'y maria et ce ne fut qu'en 1830 qu'il retourna s'établir à Paris avec sa femme et ses trois jeunes enfants.

Bovy songeait à concourir pour la gravure des coins des monnaies que l'on devait frapper à cette époque, mais, malgré la renommée qu'il s'était acquise déjà par ses précédentes œuvres, il ne fut pas admis au concours définitif, pour la raison qu'il n'était pas citoyen français ; ses travaux furent néanmoins très appréciés et récompensés *par la médaille d'or*.

Bovy ne se laissa point décourager par cette non acceptation et sa carrière fut dès lors décidée.

Il se fixa définitivement à Paris et obtint, en 1835, la naturalisation.

Dès lors, son goût pour la gravure en médailles s'accrut de plus en plus et sa magnifique médaille des chemins de fer, qui lui valut, en 1843, la *décoration de la Légion d'honneur*, fut une source de commandes tant pour la France que pour la Suisse.

En 1855, Bovy reçut, avec M. Despaulis, la *Médaille de 3^{me} classe*, les seules qui aient été décernées à la gravure en médailles.

Antoine Bovy était père de Bovy-Lysberg (*), notre célèbre pianiste et compositeur, qui avait épousé une nièce de M. James Fazy à Genève,

Une de ses filles vint également se fixer à Genève.

Ces êtres si chers, comme aussi les amis innombrables qu'il comptait dans cette ville, engagèrent Antoine Bovy à venir passer la belle saison dans ses murs.

Sa vie était modeste et vouée toute entière à son art et à sa famille ; il aimait les sites pittoresques de la Suisse et faisait chaque année, malgré son grand âge, des excursions de montagnes avec ses enfants ou ses amis.

Sa santé était bonne encore lorsqu'il perdit sa femme en 1864 et certes, en le voyant, nul ne lui eut accordé ses soixante-dix ans.

Cette perte cruelle l'ébranla très fortement. En 1873, il sculpta encore les bustes de deux professeurs du Conservatoire de Genève ; l'un celui d'Adler, pianiste, l'autre celui de son cher fils Bovy-Lysberg, compositeur et exécutant émérite, dont le souvenir charmant est demeuré si profondément gravé chez tous ceux qui l'ont connu.

Le dernier, commencé peu de temps après la perte prématurée de ce fils chéri, est superbe de ressemblance et d'exécution ; il y travaillait avec amour et souvent, en pénétrant dans son atelier,

(*) Les deux maîtres favoris de Bovy étaient *Lyszt* et *Thalberg*, en souvenir desquels il adopta le pseudonyme de *Lysberg*, formé d'une syllabe de chacun de ces deux noms.

vous l'eussiez surpris, devant son œuvre, les yeux baignés de larmes.

Ces deux chefs-d'œuvre ornent aujourd'hui le Conservatoire de Genève.

Dès 1873, il renonça à passer ses hivers à Paris, chose si nécessaire cependant aux vrais artistes, et se fixa à Genève chez sa fille, Madame Janin-Bovy.

Il y grava encore les coins des monnaies d'argent actuelles, dont le dessin lui avait été fourni par le Conseil fédéral, mais ce fut hélas ! sa dernière œuvre.

Après un séjour de quelques mois dans une propriété de l'un de ses parents, située au-dessus de Lausanne, séjour à la suite duquel il revint très souffrant déjà, il alla, vers la fin de juillet 1877, s'installer chez son autre fille, Madame Henri Baron, dans une jolie villa, sise au bord du lac, Rives de Prégny, dans l'espoir d'y passer les derniers jours de la belle saison.

Dès ce moment, il s'affaiblit de jour en jour, et le 18 septembre, il rendait le dernier soupir, entouré de tous ses enfants et petits-enfants.

Toutes les personnes qui ont connu cet artiste, s'accordent à dire qu'il était impossible de le rencontrer sans être pénétré d'une véritable admiration, tant pour son grand talent, rehaussé encore par une modestie surprenante, que par son esprit et son caractère doux et affable.

Il était chéri des siens et laissera un souvenir ineffaçable dans le cœur de tous les amis des Arts.

Larousse, dans son *Dictionnaire universel*, confirme mon appréciation en ces termes :

« Bovy restera un des maîtres de l'école française en son art
> et plusieurs de ses travaux peuvent être opposés sans désavan-
> tage à ceux des *Dupré*, des *Varin*, des *Duvivier* et autres qui
> ont illustré l'art de la gravure en médailles en France.

> Ses poinçons, touchés avec vigueur et simplicité, ont une
> allure pleine de grandeur, un calme d'une infinie majesté. »

Fribourg, décembre 1880.

A. H.

Supplément à la Notice

sur le graveur suisse Kaspar-Joseph-Nicolas Schwendimann

DU

Bulletin de la Société suisse de numismatique, II^e année, n^o 1.

Schwendimann signait ordinairement ses médailles en toutes lettres I · SCHWENDIMAN · F · comme sur la médaille de 1777

commémorant le renouvellement de l'alliance de la Suisse avec la France ; IQS · SCHWENDIMAN · F sur la médaille de Gênes de 1785 ; IOS · SCHWENDIMANN F · sur deux médaillons suédois de 1772 ; I · SCHWENDIMANN FECIT · sur la médaille de 1780 commémorative de la bataille de Sempach, mais lorsqu'il voulait abrégé il employait le monogramme I · S · comme sur la médaille de prix de Zoug.

Vous avez donné une liste de six médailles du digne successeur d'Hedlinger. Les amateurs des beaux-arts seront peut-être heureux de voir cette liste doublée. Puisant dans ma collection et répétant les pièces que vous avez déjà mentionnées, je vous communique la liste suivante :

LISTE

1. Gustave III, roi de Suède. Grand médaillon de 1772. *Revers*. Inscription en treize lignes horizontales. Le millésime indique que ce médaillon est une de ses premières œuvres à Rome. C. T.
2. Même droit. *Revers*. Vaisseau dont le mât est brisé. Le roi est debout au gouvernail et sauve le navire. Médaillon de 64 millim. comme le précédent. C. T.
3. Le cardinal Al. Val. Gonzaga.
4. Le pape Pie VI. Voir pour la description HAUSCHILD, n° 2211.
5. Le chevalier Mengs. (Le célèbre graveur Raphaël Mengs ?)
6. Réunion du Palatinat à la Bavière.
7. Renouvellement de l'Alliance de la Suisse avec la France en 1777. Voir HALLER, n° 109. C. T.
8. Médaille commémorative de la bataille de Sempach, gravée en 1780. Voir HALLER, n° 15. C. T.
9. Droit de la même médaille. *Revers*. Armes de Lucerne, frappée comme prix d'école.
10. Médaille à l'effigie de Nicolas de Flue.
11. Prix d'école de Zoug. C. T.
12. Prix de la ville de Gênes de 1785, par conséquent une de ses dernières médailles. C. T.

Les lettres C. T. signifient collection Trachsel.

Les figures féminines de Schwendimann sont sveltes et gracieuses comme les bergères de Watteau, son burin est délicat comme celui de Jean-Pierre Droz. Je ne connais rien de plus touchant que l'exclamation du pauvre martyr : *Vedete mia mano e lasciate mi morir*. C'est à faire venir les larmes aux yeux !

Lausanne, le 25 janvier 1883.

C.-F. TRACHSEL Dr.

Rectification.

Dans notre biographie de Schwendimann, page 14, il s'est glissé quelques erreurs que nous nous faisons un devoir de corriger ici.

a) La médaille dont il est question dans la lettre citée textuellement de Schwendimann n'est point, comme nous l'avons dit par suite d'une fausse interprétation de l'allemand, celle de l'*Alliance franco-suisse*.

Le graveur veut parler ici de la médaille qu'il fit du prélat Castelli, dont voici la description :

Droit. Buste du prélat, entouré de l'inscription M. CASTELLIO AB. GEN. LATER. A CARD. VALENTI AM. SUO F. C.

Revers. Façade de l'église de Ravennes, avec la légende : FRONS. BAS. S. MAR. PORTVEN. RAVEN.

Le buste comme la façade sont exécutés avec le plus grand soin et font honneur à l'artiste.

b) Page 14, ligne 31, au lieu de : *dessen bild in war*, lisez : *dessen bild in wax...*

Chronique.

Nous apprenons par les journaux politiques que notre collègue M. Ed. Durussel, à Berne, est chargé de la fourniture des coins de l'écu du Tir fédéral de Lugano 1883.

Tout en félicitant M. Durussel de ce nouveau succès où son talent ne se démentira pas, nous comptons pouvoir donner la description et le dessin de ce nouvel écu dans notre prochain fascicule.

Pour cela, nous n'attendons que la réponse à notre invitation.

Le gouvernement du canton de Neuchâtel ayant décidé de perpétuer le souvenir du célèbre naturaliste *Edouard Desor*, a songé entre autres à frapper une médaille rappelant les traits du savant.

Le canton de Neuchâtel possède déjà une jolie série de médailles d'hommes illustres dont il peut être fier à juste titre.

En y ajoutant Edouard Desor, il a rempli en outre un devoir de reconnaissance.

D'après un arrêt rendu par la cour de cassation française, les pièces suisses n'ont cours forcé en France que pour les caisses publiques. Les particuliers peuvent les refuser, si bon leur semble.

L'Académie des sciences à Paris a décerné, le 4 décembre 1882, une médaille d'or à M. J.-B. Dumas pour fêter le cinquantième anniversaire académique de celui-ci.

M. J.-B. Dumas n'est pas un inconnu en Suisse, c'est pourquoi nous croyons ne pas dépasser les limites de notre programme en donnant ci-après la description de la médaille de ses noces d'or comme académicien.

En effet, le discours de M. Jamin, président de l'Académie des sciences, en remettant la médaille à M. Dumas, lui rappela ses débuts à Genève, comme physiologue et chimiste, à l'âge de 22 ans.

Voici, d'après la gravure que nous trouvons dans la *Nature* (*), la description de cette belle récompense :

Droit. En cercle : J. B. DUMAS SECRETAIRE PERPETUEL DE L'ACADEMIE DES SCIENCES. Tête découverte et de profil de M. Dumas regardant à gauche. Sous l'encolure, en deux lignes : ALPHÉE DUBOIS.

Revers. En neuf lignes horizontales : A || J. B. A. DUMAS || • || SES CONFRERES || SES ELEVES || SES AMIS || SES ADMIRATEURS || • || 1832-1882.

Si le diamètre de la gravure est celui de la médaille originale, il est de 68 millim.

Médaille commémorative de l'Exposition d'électricité 1881.

— Nous trouvons encore dans la *Nature* du 30 décembre dernier la reproduction de la magnifique médaille offerte en souvenir de l'Exposition d'électricité de 1881, à tous ceux qui ont contribué à son succès, par le Ministère des Postes et des Télégraphes. Sa composition est très élégante.

Droit. En cercle : EXPOSITION INTERNATIONALE D'ELECTRICITE. Dans le champ, la Science personnifiée par une femme à demi-nue, drapée dans un long voile ; elle est soutenue sur des nuages au milieu desquels on remarque des lauriers entourés d'une banderolle sur laquelle on lit SCIENTIA. Du bras droit elle allume à la foudre qui éclate, la torche avec laquelle elle répand la lumière dans le monde. A droite au bas : O. ROTY, à gauche : 1882.

Revers. Une palme sortant d'un bouquet de lauriers et s'élevant en suivant la droite du flanc, puis au-dessus et à gauche d'un cartouche orné, réservé pour le nom de la personne à qui la médaille est offerte, en dix lignes : JULES GREVY- || ETANT PRESIDENT || DE LA REPUBLIQUE || ADOLPHE COCHERY- || MINISTRE DES POSTES || ET DES TELEGRAPHES || GEORGES BERGER- || COMMISSAIRE GENERAL || PARIS || 1881.

(*) XI^e année. N° 499, page 49.

(NB. Commissaire général de l'Exposition de 1881.)
Diamètre, 68 mill.

La *Nature* ne nous dit pas en quel métal cette magnifique médaille a été frappée ; nous supposons en argent et en bronze.

Nous espérons que le Bureau international des télégraphes, à Berne, voudra bien nous fournir quelques détails que nous nous empresserons de communiquer à nos lecteurs dans un de nos prochains fascicules.

Numismatische Schriften in Vorbereitung.

Wie es so häufig passirt, dass derselbe Gedanke von verschiedenen Seiten ohne gegenseitige Kenntniss aufgefasst und fruchtbringend verarbeitet wird, so ereignete sich dies auch bezüglich eines Handbuches für angehende Numismatiker. Es war von den Herren Halke in Berlin und Schmidt in Ratzeburg dieser Plan gleichzeitig gefasst worden. Des Ersteren Werk erschien 1882, das des Letzteren, harret der baldigen Publikation. Eine Verschiedenheit zwischen beiden herrscht aber dennoch, denn während die Halke'sche Einleitung in das Studium der Numismatik mehr theoretischer Natur ist, legt Schmidt mehr auf die praktische Seite der Numismatik Gewicht. Die Disposition seines Buches ist etwa folgende :

Einleitung, enthält Erklärung des Wortes Numismatik und kurze Geschichte derselben.

I. *Theoretischer Theil*. Geschichte des Münzwesens.

- a. Die Entstehung des Geldes und das Werthverhältniss der Geldmetalle zu einander.
- b. Das Münzwesen der verschiedenen Völker im Alterthum, Mittelalter und der Neuzeit.
- c. Die Medaillen, Marken, Zeichen und Jetons.
- d. Die Münzfälschungen und Nachahmungen.
- e. Die Münztechnik.

II. *Praktischer Theil*. Das Sammeln von Münzen.

- a. Einrichtung und systematische Anordnung der Sammlung.
- b. Anleitung zum Bestimmen der Münzen :
 - a. Alterthum,
 - b. Mittelalter und Neuzeit.
- c. Werth und Seltenheit der Münzen.
- d. Das Copiren und Abgiessen der Münzen.

Register.

(Literatur-Blatt.)

Brioche numismatique.

Le Professeur *Döderlein* est mort, tout comme Monsieur de *la Palisse* et il y a plus d'un siècle qu'il est enterré. S'il n'était pas mort, je ne me permettrai pas de signaler une de ses brioches : on pourrait me soupçonner de jalousie de métier.

Le savant un jour déniche un pfenning uniface de la ville de St-Gall représentant l'ours debout entre les deux lettres S—G, figuré par le Dr H. Meyer (*) planche V, numéro 97.

Mais fortuitement cette petite monnaie était en partie effacée. Que faire en pareille circonstance ? car il s'agissait d'en donner une gravure. *Da war guter Rath theuer*, comme disent nos voisins d'Outre-rhin. Cependant les lettres S—G n'indiquaient-elles pas que la figure était celle de *Saint Gall* ? Il est vrai que le saint homme avait oublié de s'habiller, mais lorsque l'imagination est lancée au galop elle ne s'arrête pas à de semblables bagatelles.

Or dunque le savant fait mettre sur les épaules de l'ours une tête d'ermite vénérable à longue barbe. Ceci nous rappelle l'histoire de l'astrologue de Combremont, interrompu dans ses calculs astronomiques. Son fils, occupé à mettre la température à chaque jour de l'année, lui demanda subitement : *Père, que faut-il mettre au 15 juin ? — « Flanka lei on tonnero. »* F.... et un tonnerre, répondit le papa impatienté.

A ce propos, je me souviens d'avoir vu représenter à Paris en 1831 une farce intitulée *L'Ours et le Pacha*, où deux hommes déguisés en ours, l'un blanc et l'autre noir, changent précipitamment de têtes en entendant venir le Pacha.

Lausanne, le 2 mars 1883.

C.-F. TRACHSEL Dr.

A nos collègues de la Suisse allemande.

Une plainte ayant été adressée par un membre au Comité de Rédaction, sur ce que le BULLETIN ne se composait pour ainsi dire QUE D'ARTICLES FRANÇAIS, nous rappelons à nos collègues et abonnés de langue allemande que nous serons toujours HEUREUX d'insérer les articles qu'ils voudront bien réserver à notre BULLETIN.

RÉDACTION.

(*) *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, Zurich 1858.

Zu kaufen werden gewünscht :

(RW 1-2)

Zuger Münzen.

Gefl. Auswahlendungen sind zu adressiren

Robert Weber in Zug.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :

Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**

Vol. XII, cah. 2, **Denare und Bracteaten der Schweiz.**

Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.

Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6.

(M 1-3)

Adresser les renseignements et offres à la RÉDACTION.

(D 1-3)

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. BLANCHET, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.

Prix, 50 centimes.

Notice sur la Trouvaille de Vinzier (Savoie)

par A. DUPLAN,

avec une planche. Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye

par HACHEL.

2^e édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881

Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.

Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,

par ANT. HENSELER.

Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.

Prix broché : 10 francs.

Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie

par M^r MAURICE DE PALÉZIEUX

avec deux planches lithographiées.

PRIX : 50 CENTIMES.

Imprimerie ANT. HENSELER, FRIBOURG (Suisse).

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adressez tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Di alcune monete inedite di Bellinzona.

Fin dal 1879 il professor Bernardino Biondelli pubblicava nell' *Archivio Storico Lombardo* una monografia sopra le monete battute a Bellinzona nella quale descriveva accuratamente tutte quelle di cui aveva avuto notizia; l'indole del periodico però non gli permetteva di riportarne i disegni e questa fu una grave lacuna in quell' erudito lavoro, perchè se trattandosi di pezzi conosciuti si può qualche volta far a meno di riprodurli, bastando il cercarli nelle opere che gli studiosi hanno sempre sottomano, non si deve mai tralasciare il disegno dei veri cimeli come sono appunto le monete di Bellinzona; tanto più che esse furono prodotte da quell' officina in un tempo in cui l'arte era floridissima e mirabilmente si estrinsecava in tutti i monumenti.

Per questo forse il lavoro del Biondelli non è conosciuto quanto merita e per questo anche credo conveniente di pubblicare alcune poche monete, rimaste finora quasi sconosciute e il cui disegno riuscirà gradito a quanti si occupano di numismatica svizzera.

Fino al 1413 Bellinzona aveva cambiato più volte padrone, passando ad intervalli sotto il dominio dei Rusconi, dei Visconti o dei signori di Sax. Non v'è quindi memoria di zecca aperta nella forte città ticinese fino a questo tempo. In quest' anno appunto i due cantoni di Uri e di Unterwalden ai quali premeva molto di avere il passaggio libero in Italia senza essere angariati

dai feudatarii delle valli limitrofe o dai signori di Milano, comprarono da Giovanni di Sax, signore di Mesocco il territorio compreso fra lo sbocco della valle Leventina e le falde del monte Ceneri per 2400 fiorini d'oro; e dall' imperatore Sigismondo ottennero poi la conferma del contratto.

Il duca Filippo Maria Visconti vide con rincrescimento l'acquisto fatto dagli Svizzeri e invano offerse ai due cantoni di ricomprare da essi il territorio Bellinzonese; per cui onde ricuperare anche quella parte del paterno dominio, messi da parte i mezzi conciliativi, impiegò la forza e nel 1422 s'impossessava della città e poco dopo di tutta la contea. Da quest' anno sino al cominciare del secolo susseguente Bellinzona seguì sempre le sorti del ducato di Milano e fu oggetto di aspre contese tra i due cantoni e gli Sforza succeduti ai Visconti nel dominio della Lombardia.

Nel 1499 scendeva in Italia Luigi XII re di Francia e s'impadroniva del ducato di Milano e insieme anche di Bellinzona. I due cantoni svizzeri di Uri e Unterwalden a cui erasi unito anche quello di Schwitz reclamarono allora da lui il possesso di Bellinzona che aveva loro promesso quando ancor duca d'Orleans e signore d'Asti voleva impadronirsi col loro aiuto del Milanese. Ma il re non ne volle sapere e si accontentò di ceder loro solo una piccola parte di territorio.

Poco appresso come una meteora ricomparve in Italia il duca Lodovico il Moro ed in breve tempo si rese ancora padrone di tutto il ducato; ma poco vi stette chè nel settembre dello stesso anno 1499 veniva fatto prigioniero a Novara e Luigi XII tornava nuovamente ad insignorirsi del Milanese. Gli Svizzeri credettero giunto il momento di riavere Bellinzona e infatti la occuparono e la tennero non ostante tutte le pretese del re, finchè nel 1503 si concluse la pace mediante la quale veniva assicurato ai tre cantoni il dominio di Bellinzona.

Nella città da essi conquistata gli Svizzeri batterono diverse e belle monete, improntandole cogli stemmi e col nome dei Cantoni ed io passerò a descrivere le poche che offro disegnate agli eruditi lettori del *Bullettino*.

La prima (N. 1 della tavola) porta nel diritto uno scudo partito cogli stemmi dei cantoni di Uri ed Unterwalden entro un cerchio di perline; lo scudo è sormontato da una piccola aquila bicipite ad ali aperte, coronata. La leggenda comincia a destra, VRANIE · ET · — · VNDERVAL · terminando con una piccola rosa. — Il rovescio offre una croce filettata ed ornata entro cerchio di perline; in giro corre la leggenda · MONETA · NOVA · BELLIZONE · che termina pure con una piccola rosa. La moneta è di basso argento e pesa grammi 1,07.

La seconda (N. 2 della tavola) è una varietà della precedente;

Monete inedite di Bellinzona



1
A



2
A



3
A



4
A



5
B



6
B



7
A



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

ne differisce per avere lo scudo foggiato in modo differente e la croce del rovescio colle estremità un pò diverse. Inoltre le leggende sono, pel diritto . VR..... — . VNDERVALD e pel rovescio MONETA . NOVA . BELIZONE . Notisi la singolare ortografia in quest'ultima moneta del nome di Bellinzona, che deve forse piuttosto attribuirsi a capriccio o a sbaglio dell' artefice che lavorò i conii che ad altro. È ugualmente di argento basso e pesa grammi 0,80 per essere meno ben conservata.

La terza è una varietà molto più importante. Lo scudo del diritto è foggiato come quello della seconda moneta ma invece di avere lo stemma d'Uri a destra e quello d'Unterwalden a sinistra, li presenta invertiti, essendo quello a sinistra e questo a destra. La leggenda necessariamente ha cambiato posto anch' essa e comincia in alto a sinistra, . VRANIE . ET . VNDERVA ., trovandosi così il nome di ciasuno dei due cantoni presso al proprio stemma. — Il rovescio è perfettamente identico a quello del numero 1, ove se ne eccettui che la leggenda comincia con una crocetta. Questo pezzo è della stessa lega dei due precedenti e pesa gr. 0,98.

Il Biondelli nel suo lavoro non descrive che la seconda di queste monete, come esistente nel Medagliere del Re d'Italia a Torino e giudica che sia stata battuta nell' intervallo di tempo che corse dal 1413 al 1422 in cui i due cantoni furono padroni di Bellinzona. Che a Bellinzona siano state coniate è ormai impossibile il dubitarlo, vista la leggenda chiarissima del rovescio che toglie ogni sospetto alla loro attribuzione. Ma dove mi pare che il dotto professore milanese non sia nel vero, è appunto per quel che riguarda il tempo della loro emissione. Basta infatti dare uno sguardo alla tavola dove ho cercato di disegnarle più fedelmente che ho potuto per vedere che la loro fattura è del principio del decimosesto secolo o tutt' al più della fine del decimoquinto.

È un' asserzione gratuita quella del prof. Biondelli, il quale dice che le monete che portano il nome dei due soli cantoni di Uri ed Unterwalden « furono coniate giusta il sistema monetario con- » temporaneo del Ducato Milanese, non solo, ma altresì a perfetta » imitazione delle corrispondenti monete di Giovanni Maria Vis- » conti, introducendovi persino la biscia viscontea con qualche » lieve modificazione (*). » Le tre interessanti monete che ho riportate non sono per nulla imitate a quelle del penultimo dei Visconti; in quei tempi la croce ornata che caratterizza tanto bene le monete milanesi aveva un' altra forma; non era filettata e le estremità delle braccia finivano globosamente in una specie di pigna. Di più le lettere che si usavano al tempo di Giovanni Maria Visconti, erano di quelle che in numismastica son dette *gotiche*,

(*) BIONDELLI. *Bellinzona e le sue monete edite ed inedite*, pag. 27.

mentre le lettere delle nostre monete sono prettamente latine. E non si può obbiettare che altrove si adoperassero caratteri latini, perchè nella prima metà del decimoquinto secolo, se pure furono in uso, e ne abbiamo esempio nelle monete Fiorentine di quest' epoca, non lo furono mai nell' Italia superiore e molto meno nella Svizzera in cui vediamo conservarsi i caratteri gotici su alcuni *dicken* di San Gallo fino al secolo decimosesto.

La sola moneta milanese che offre qualche somiglianza con quelle di Bellinzona è il grossetto di buon argento che riporto al N. 7 della tavola. Si può infatti ammettere che lo scudo partito d'Uri e Unterwalden voglia imitare lo scudo inquartato dello Sforza e le croci dei due rovesci sono quasi identiche. Questa moneta, ancora inedita per quanto risulta dalle *Tavole sinottiche* del Promis e dalle opere numismatiche che si fecero negli anni successivi, spetta a Massimiliano Sforza, figlio di Lodovico il Moro, la cui rovina come ho già esposto fruttò ai due cantoni il possesso del territorio Bellinzonese. Assunto al trono nel 1512 quando il bellicoso pontefice Giulio II fece lega cogli Svizzeri per cacciare i Francesi d'Italia non governò che pochi anni, fino al 1515 in cui la famosa giornata di Marignano diede lo stato di Milano in mano a Francesco I re di Francia.

Non mi pare perciò improbabile che le monete da me pubblicate ai numeri 1, 2, 3 della tavola annessa siano state battute in Bellinzona durante il periodo di tempo che corre dal 1512 al 1515 e che segna gli anni di governo dell' imbelle Massimiliano Sforza; tanto più che è noto come sotto quel principe gli Svizzeri col cardinale di Sion alla testa fossero i veri padroni del ducato di Milano. Essi potevano quindi usare ed abusare del diritto di batter moneta e l'imitazione quasi servile del tipo milanese prova che si valevano di questo diritto più per iscopo di lucro che per necessità di economia politica.

Dissi più sopra che dopo il 1503 gli Svizzeri godettero sempre del possesso di Bellinzona in virtù del trattato d'Arona fatto al campo dinanzi a Locarno l' 11 aprile 1503 col quale il re Luigi XII cedeva ai tre cantoni di Uri, Schwitz e Unterwalden *castra, oppidum et comitatum Bellinzoneae cum maiore et minore iurisdictione, fundo, privilegiis, immunitatibus, iuribus et pertinentiis universalibus, una cum duobus villagis ultra Montem cinerum, ius videlicet Isonum & Medelia* (*). Tuttavia la Francia non aveva rinunciato al possesso di quella importante parte del ducato Milanese e quando gli Svizzeri, approfittando del malcontento che regnava nelle popolazioni per il malgoverno dei Francesi s' impadronirono di quasi tutto il territorio che forma

(*) DUMONT. *Corps universel diplomatique*, pag. 37.

l'odierno cantone Ticino, Luigi XII credette venuto il tempo di recuperare tutto assieme; ma non vi riuscì e dopo alcuni piccoli insuccessi tentò indarno di venire a patti per conservare almeno quello che gli restava. Nel 1513 veniva sconfitto a Novara e lasciava il posto al duca Massimiliano Sforza, che era già entrato in Milano fino dall'anno precedente.

Nel 1515 lo Sforza venne spogliato del trono da Francesco I re di Francia; gli Svizzeri però non avevano abbandonato le loro conquiste precedenti e le mantennero malgrado le preghiere e le minacce del re che si vide poi costretto per timore di danni maggiori a cederle loro in perpetuo. Per questo il 29 Novembre 1516 si concluse a Friburgo la pace perpetua tra Francesco I e tutti i cantoni svizzeri, un articolo della quale stabiliva che *la ville & château de Bellinzone avec ses appartenances doit demeurer entre les mains d'Ury, Schwitz, Undervalden sous le Bois* (*).

In questo trattato come in quello d'Arona sono nominati i tre cantoni confederati e non i soli due d'Uri e d'Unterwalden. Come accade dunque che si trovano monete col nome dei due sunnominati, in ogni metallo e che contro l'opinione del prof. Biondelli, sono lavorate in tal guisa da escludere perfettamente che siano state emesse prima del secolo XVI? Mi sia lecito di esporre qui una mia opinione. Le monete che portano il nome dei due cantoni devono essere state battute dal 1503 al 1516 in cui si firmò la pace con Francesco I. È vero che nel dominio di Bellinzona aveva parte anche il cantone di Schwitz, più però come confederato degli altri due, che come assoluto signore; infatti il merito della conquista spettava totalmente a loro, ed è probabile che sul principio abbiano voluto improntare le monete col loro nome e col loro stemma, lasciando a quelli di Schwitz la sola partecipazione ai vantaggi pecuniarii. Questa ipotesi verrebbe anche avvalorata dall'essere parecchie fra le monete con soli due nomi imitate a pezzi milanesi contemporanei, come quelle di cui ho parlato più sopra, mentre fra le altre che offrono i nomi dei tre cantoni, ben poche sono foggiate secondo il tipo milanese, ma assumono invece un tipo loro proprio.

La sola obiezione che si potrebbe muovere a questa mia opinione sta nel fatto che si conoscono monete che possono credersi con certezza battute in questo periodo col nome dei tre cantoni, come appunto quella che commemora la vittoria di Novara e che ha la leggenda VICTORIA ELVECIORVM. Ma si può credere che in una occasione così gloriosa si siano allontanati dalla prima consuetudine ed abbiano voluto eternare la memoria del fatto con

(*) DUMONT, op. cit., pag. 248.

una moneta che è tra le più artistiche di quei tempi e che offre nel diritto gli stemmi dei tre cantoni riuniti. E quand' anche non si volesse adottare questa opinione, resterà pur sempre vero che le monete a due nomi furono battute nel secolo XVI; che se poi si considera che tutte imitano i tipi di altre nazioni, specialmente quelli del ducato di Milano, bisognerà, negando la mia prima opinione, ammettere che gli Svizzeri improntarono quelle monete con due stemmi per contraffare meglio i prodotti di altre officine, con colpevole industria.

Nella tavola annessa ho voluto riportare anche altri pezzi inediti che offrono i nomi di tutti tre i cantoni. Quella al numero 4 è d'argento buono ed ha nel diritto un' aquila spiegata con testa a destra e la leggenda **MONETA · BELLIZONE**; il rovescio presenta una croce patente che taglia la leggenda, attraversata da un' altra più piccola coi nomi * **VRI — SVIT** . — **VNDE — RVAL**. Pesa grammi 0,85 per essere piuttosto mal conservata. Questa moneta è un *grosso tirolino* imitato a quelli che si battevano nella zecca di Merano in Tirolo da Sigismondo d'Austria. I grossi tirolini avevano molto corso in Italia e lo ebbero fino al XVI secolo; per questo li vediamo contraffatti da moltissime zecche italiane e anche oggi si trovano con grandissima facilità i grossi autentici, specialmente di Meinardo II.

L'altra moneta (N. 5 della tavola) ha nel diritto una biscia che imita quella che forma lo stemma dei Visconti; però non è coronata e non ha il bambino fra le fauci; la leggenda è * **VRAN · SVIT · VNDERV** . Il rovescio ha una croce filettata e fiorita, colla leggenda * **MON · ETA** . Pesa grammi 0,50 ed è di lega bassissima. Il tipo di questo pezzo è prettamente milanese, come ognuno può vedere dalla biscia che campeggia nel diritto e che diede appunto il nome alla moneta che si diceva *bissolo* e che cominciò a battersi sotto il duca Giovanni Maria Visconti (1402-1412); questa specie di moneta continuò anche a coniarci sotto i successori del Visconti e la troviamo fino al tempo di Gian Galeazzo Maria Sforza, sotto la tutela dello zio Lodovico il Moro (1481-1484) epoca abbastanza vicina allo stabilimento della zecca in Bellinzona per opera dei tre Cantoni primitivi. Non v'è quindi bisogno di dire che i *bissoli* svizzeri sono contraffazioni di quelli di Giovanni Maria Visconti, perchè è più probabile d'assai che l'imitazione si sia rivolta ai tipi più recenti, in cui è da notarsi che erano già scomparsi i caratteri gotici.

Per ultimo ho creduto conveniente di riportare una moneta di Francesco Gonzaga che imita, specialmente nel rovescio, alcuni simili pezzi dei cantoni di Uri, Schwitz e Unterwalden. Il diritto ci da un' aquila spiegata e coronata con testa a destra; in giro corre la leggenda **FRAN · GON · S · R · IM · P · MAR** .

C . ET . M . vale a dire *Franciscus Gonzaga Sacri Romani Imperii Princeps Marchio Castiglionis et Medularum*. Il rovescio ha tre stemmi disposti a triangolo attorno ad un punto centrale ; il primo porta un leone rampante, che è parte dell'arme Gonzaga ; il secondo una testa di bufalo, arme di casa Prenestein, postavi per imitare lo stemma d'Uri ; il terzo un' aquila spiegata, che è pure parte dell'arme Gonzaga ; nei due angoli superiori si vedono due piccoli ornamenti, in quello inferiore uno scudetto ovale colla cifra 3, che indica il valore della moneta. La leggenda in giro è MONETA . NOVA . . . MARChionis. CASTIglionis. ET. Medularum.

È di bassa lega e pesa grammi 2,10.

L'illustre Morel-Fatio ha pubblicato un gran numero di contraffazioni di monete svizzere operate in Italia ; questa però gli era rimasta sconosciuta e mi parve interessante il riportarla qui, tanto più che imita un pezzo dei tre cantoni, delle cui monete ho parlato più sopra.

Francesco Gonzaga succeduto nel 1593 al fratello Rodolfo nella signoria di Castiglione riaprì la zecca in questo paese a solo scopo di lucro e vi fece battere molte monete che imitano quelle di altri stati. I sudditi non gli furono mai obbedienti, sicchè dovette spesso sostenere gravi contese e corse anche pericolo di essere trucidato dai ribelli come il fratello. Si sposò a Bibiana Prenestein, la cui arme pose spesso sulle monete, e ne abbiamo un esempio nella nostra, e dopo una vita *senza infamia e senza lodo* morì nel 1616. Fu fratello di san Luigi Gonzaga e questo è forse il solo fatto per cui sia degno di memoria.

Il titolo di Marchese di Castiglione e di Medole che egli assume su questa moneta ci prova che fu coniata in uno degli anni che corsero dal 1603 al 1608. Nel 1603 infatti stipulò un accordo col duca di Mantova Vincenzo Gonzaga, mediante il quale gli cedeva la terra di Castelgiffredo e ne otteneva in cambio la signoria di Medole ; le monete anteriori a quest'epoca non portano mai il nome di Marchese di Medole. Nel 1608 poi, mandato ambasciatore dall'Imperatore al re Filippo III di Spagna, ottenne in premio de' suoi servizi che Castiglione fosse eretto in Principato e successivamente si intitolò sempre *Principe*.

Chiudo questi brevi cenni esprimendo il voto di poter presto rinvenire altri pezzi che meritino di essere pubblicati e fatti conoscere ai numerosi ed intelligenti lettori del Bullettino, e colla promessa di far del mio meglio per illustrare monumenti storici così interessanti, contento e fortunato di avere anche in minima parte portato un contributo alla importantissima serie numismatica dell' Elvezia.

Nota. — Ho tratto i disegni N. 1, 2 e 7 dalle monete del medagliere del Regio Museo di Parma, ricco di preziosi nummi, che il cav. Mariotti direttore mi ha lasciato esaminare con squisita cortesia ; i N. 3 e 5 li ho tratti dalle mie schede ; il N. 4 da una moneta che si conserva dal sig. Alosani in Cogozzo ; il N. 6 finalmente da un pezzo della splendida collezione del dottor Solone Ambrosoli di Como.

Guastalla, Marzo 1883.

UMBERTO ROSSI.

Annales du faux-monnayage.

En inaugurant ce sujet, il nous semble superflu de faire ressortir son utilité et les avantages qu'il peut être appelé à rendre.

L'espérance de voir ce premier pas réunir l'approbation de nos honorés collègues, nous engage à les prier de bien vouloir publier successivement les cas qui parviendront à leur connaissance, afin de contribuer ainsi à ce que l'organe de la *Société suisse de Numismatique* offre désormais des annales les plus complètes possible et qui, du reste, ont leur place naturelle dans le *Bulletin*.

LS LE ROY.

Fausse pièces de 20 fr. de France, de 1858, 1865, 1876 et 1878.

La Cour d'assises de Berne (II^e arrondissement), dans sa séance de relevée de dimanche 11 mars 1883, a condamné, pour fait d'émission de fausses monnaies dans le canton, de connivence avec les faux-monnayeurs, deux soi-disant Espagnols, nommés l'un José Serramalera, père, né en 1826, et l'autre Narcisse Serramalera, fils, né en 1849, originaires de Manresa (province de Barcelone), ferblantiers, ayant habité en dernier lieu à Genève, — chacun à 4 ans de réclusion et 20 ans de bannissement du canton de Berne.

Au moment de leur arrestation dans la ville fédérale (22 et 23 janvier 1883), ces individus ont été trouvés en possession de 17 fausses pièces de 20 fr. de France et d'une somme de plus d'un millier de francs, provenant évidemment de l'écoulement de produits analogues. Les fausses pièces en question sont aux millésimes 1858, 1865, 1876 et 1878, à la lettre monétaire A et aux *Différents* usités à l'hôtel des monnaies de Paris. Genève et

Berne ne sont probablement pas les seules villes auxquelles s'est limitée l'émission de ces pièces, dont le centre de fabrication présumé serait à Barcelone.

Ces dangereux produits, les meilleurs de ceux que nous ayons jamais vus, sont faits avec un grand art. Dans leur état de fraîcheur, l'illusion est complète pour quiconque n'a pas l'œil exercé ou ne recourt pas au grattage. Le platine entre principalement dans leur composition. Ces pièces, fortement dorées par le procédé galvanique, ont une certaine valeur comme métal. Quoiqu'elles soient plus minces que les véritables, leur poids se rapproche néanmoins de très près de celui des dernières, fixé comme on sait à 6,451 grammes poids *droit*, 6,464 grammes limite du poids *fort*, et 6,438 grammes limite du poids *faible*.

La pesée des fausses pièces, dont nous donnons plus bas le résultat pour 4 exemplaires différents, a été déterminée officiellement et avec soin par notre aimable collègue M. Platel, directeur de l'atelier monétaire fédéral.

A la suite de démarches accueillies avec la plus grande bienveillance par l'autorité compétente, nous avons obtenu communication d'un exemplaire de chacune des variétés susvisées. Les observations de détail, après comparaison au moyen de bonnes pièces aux mêmes millésimes et à la même lettre monétaire, se résument comme suit :

1. *Fausse pièce de 1858*. Poids : 6,535 grammes.

2. *Même pièce, mais de 1865*. Poids : 6,320 grammes.

Les légendes « NAPOLÉON III EMPEREUR » et « EMPIRE FRANÇAIS, » l'indication de la valeur et les deux branches de laurier réunies, offrent plus de relief et sont plus massives que sur les pièces véritables. Il en est de même du nom du graveur. La dentelure circulaire, des deux côtés des fausses pièces, est plus fortement accusée et moins fine ; les légendes s'en rapprochent davantage. Les bords sont plus relevés.

La tranche montre les lettres des mots « DIEU PROTÈGE LA FRANCE » en partie enlevées et en partie mal accusées ; les étoiles qu'on y voit en intervalles sont défectueuses.

3. *Fausse pièce de 1876*. Poids : 6,345 grammes.

4. *Même pièce, de 1878*. Poids : 6,385 grammes.

La légende « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, » ainsi que les mêmes points déjà signalés au sujet des deux premières pièces, présentent ici les mêmes caractères différentiels ; en outre, le premier *E* du mot « RÉPUBLIQUE » n'est pas surmonté de son accent.

Ce qui est dit plus haut des bords, de la dentelure et du rapprochement des légendes s'applique également aux exemplaires contrefaits de 1876 et 1878.

Il reste à mentionner, mais uniquement pour mémoire, la couleur plus pâle et le son particulier de toutes ces pièces.

En terminant, nous ferons encore remarquer qu'à la tranche des trois pièces fausses de 1858, 1876 et 1878 la lettre *F* du mot « FRANCE » n'est pas parallèle aux suivantes ; elle est plus élevée et en est un peu plus rapprochée que les autres, tandis que ce rapprochement seul s'observe à la pièce de 1865.

L. L.

Chronique.

La Ligue des Patriotes vient de faire frapper à la Monnaie de Paris une médaille de grand module (59 mm.) destinée à être distribuée en récompense dans les divers concours des sociétés affiliées (tir, gymnastique, chant, récitation, bataillons scolaires, cercles topographiques, etc., etc.) Cette médaille, qui porte la même effigie que la petite médaille de ralliement que la Ligue donne à tous ses adhérents, représente au *droit* une figure symbolique de l'Alsace-Lorraine soutenant un soldat blessé et tendant son fusil à la France ; en demi-cercle, la légende LIGVE DES — PATRIOTES. A droite 1870 || 18.. ; à gauche, QVAND MÊME.

Ces quelques mots sont assez significatifs pour nous dispenser de toute explication. Le *revers* montre le drapeau français hissé sur un bastion entre la porte de Metz et la cathédrale de Strasbourg. Le drapeau laisse voir sur la partie blanche en trois lignes : HONNEUR || ET || PATRIE. La légende QUI VIVE ? — FRANCE !, les lettres L. D. P. sont placées en triangle vers la partie supérieure du drapeau, derrière lequel s'échappe les rayons d'un soleil éclatant.

Sur la plateforme du bastion : MAI 1882, date de la fondation de la Ligue. Cette médaille est due au burin de M. Henri Dubois, d'après le modèle et sous la direction de M. Antonin Mercié ; c'est un petit chef-d'œuvre de goût et d'exécution.

La médaille de ralliement dont nous parlions il y a un instant porte au *revers* la légende : QUI VIVE ? FRANCE ! puis, au bas, — 1882 —. Dans le champ L. D. P. posées en triangle. La reproduction (dessin), que nous venons de voir, a le module de notre pièce de cinq centimes.

Les reproductions *en or* et *en argent* du petit module ont même déjà servi à monter des broches et des épingles, des mé-

daillons et des bracelets, qui seront à la Ligue française de 1882 ce qu'étaient les bijoux de la délivrance à la Ligue prussienne de 1808.

A. H., d'après l'*Illustration*.

Bibliographie.

LES MÉDAILLEURS DE LA RENAISSANCE, par notre Président honoraire pour l'Espagne, Monsieur Aloïs Heiss, in-folio, 1881-1883. Paris, Rothschild, éditeur, 13, rue des Saints Pères.

Nous sommes bien heureux de pouvoir rendre compte d'une œuvre capitale qui laisse bien loin derrière elle tout ce qui a paru dans ce genre jusqu'à ce jour. Nous ajouterons pour tout éloge que nous nous attendions à un *chef-d'œuvre*, car notre membre distingué nous y a habitués.

Sous le titre de « *Médailleurs de la Renaissance*, » Monsieur Aloïs Heiss, lauréat de l'Institut de France, publie la monographie et l'œuvre des artistes qui ont exécuté des médailles iconographiques en Europe, depuis le XV^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e.

Le cadre est vaste et proportionné à l'activité incomparable de celui qui a entrepris de le remplir, car il embrasse non seulement des médailleurs italiens, mais aussi ceux qui ont exercé leur art dans les autres pays.

La première monographie est celle de *Vittore Pisano*, le premier en date et le plus grand des médailleurs. Toutes les médailles connues de cet artiste ont été reproduites en photographies inaltérables tirées à part et forment de magnifiques planches. De nombreux dessins inédits du maître ayant trait à des médailles exécutées, à des variantes ou à des projets, fournis à Monsieur Heiss par les cartons du Louvre, ont été gravés photographiquement dans le texte.

Le second fascicule comprend les monographies de *Francesco Laurana* et de *Pierre de Milan*. On sait que ces deux artistes italiens sont demeurés de longues années auprès du roi *René I d'Anjou*, qui fut leur collaborateur ; l'ordonnance des types lui appartient et c'est lui qui fournissait les légendes. On y trouve plusieurs médailles inédites, fort intéressantes pour la maison d'Anjou. Nous citerons entre autres : *Triboulet*, fou de René d'Anjou ; le grand portrait de sa seconde femme, *Jeanne de*

Laval, d'après un plomb du musée de Turin ; *Louis XI*, pourtraité peu de temps après son avènement ; *Jean d'Anjou*, duc de Calabre ; *Jean Cossa*, comte de Troja, sénéchal de Provence ; *Ferry II*, comte de Vaudemont ; *Charles IV*, comte du Maine, et *Marguerite d'Anjou*, seconde fille de René, femme d'Henri VI, roi d'Angleterre et l'héroïne malheureuse de la guerre des Roses. Dans le texte sont reproduits, par la phototypographie, des dessins inédits du roi René, dont plusieurs ont servi de types aux revers de ses médailles ; puis des statues, des bas-reliefs, des monuments de Francesco Laurana, le tout au nombre de plus de soixante (*).

Le troisième fascicule est consacré aux monographies des médailleurs qui travaillèrent spécialement pour la maison d'Este, pendant le XV^e siècle : *Niccolò Amadeo da Milano*, *Marescotti*, *Lixignolo*, *Petrecini*, *Baldassare Estense*, *Corradini* et plusieurs anonymes.

Huit planches de photographies inaltérables sont tirées à part et ne contiennent pas moins de trente-neuf médailles, grandeur nature.

Le texte est orné de cent trente dessins pour la plupart inédits : vues, portraits, médailles, monnaies, reproductions de fresques, de tableaux, de projet de tombeau, de statues, bas-reliefs, etc., etc., ayant rapport aux médailleurs ou aux personnages représentés.

Le quatrième fascicule, qui va paraître incessamment, ne s'occupe que de deux artistes : *Léon-Baptiste Alberti* (**), le célèbre architecte, et *Matteo de Pasti*, concitoyen, contemporain de *Vittore Pisano* et son meilleur élève.

Nous rendrons compte plus tard du nouveau travail de Monsieur Heiss.

N'oublions pas d'ajouter que chacune des monographies contient des biographies succinctes, mais très substantielles des personnages dont elles traitent.

C'est grâce à une aimable communication d'un numismate éminent de Paris que nous avons pu rédiger le compte-rendu qui précède et nous considérons qu'il est de notre devoir, avant de poser la plume, d'offrir à l'auteur distingué de cette belle œuvre notre tribut personnel d'admiration pour les services qu'il rend à la Numismatique.

Lausanne, le 8 mars 1883.

C.-F. TRACHSEL, Dr.

(*) Quelle richesse, si l'on compare l'ouvrage de *Bolzenthal* ! (Réd.)

(**) Inconnu à *Bolzenthal*. (Réd.)

Catalogue d'une riche collection de monnaies grecques et romaines, consulaires et impériales, N° 8, Rome 1883.

Ce catalogue nous annonce la vente aux enchères publiques d'une riche collection de monnaies antiques qui aura lieu à Rome, salle du Dante, le 21 Mai 1883 et jours suivants. Pour les renseignements et ordres d'achats, s'adresser au signor G. Sambon, salle du Dante, Rome.

Il vient de paraître, à Lausanne, un nouveau travail, dû à la plume infatigable du Dr C.-F. Trachsel, sous le titre de *Trois Tiers de Sols d'or inédits de Sion en Vallais*. Il y a longtemps déjà que cette intéressante étude des Triens mérovingiens de notre pays avait été interrompue; aussi devons-nous un remerciement mérité à l'auteur, notre ami et collaborateur, pour les renseignements nouveaux que contient son opuscule. Depuis 1868, plus personne en Suisse ne s'est occupé de cette période monétaire (traitée auparavant par MM. H. Meyer, de Zurich, et d'Angreville, de St-Maurice, auteurs bien connus dans notre monde numismatique); il serait à désirer que notre ancien président nous fit encore part des nombreux matériaux et documents qu'il possède sur les mérovingiennes de la Suisse. Le travail que nous annonçons, authographié par l'auteur, a permis à celui-ci de reproduire les légendes avec une grande exactitude et la planche, gravée par lui-même, fait honneur à son talent d'artiste.

M. DE P.

Der Münzforscher Andreas Morellius von Bern, ein Lebensbild aus der Zeit der Bastille, von Jacob Amiet gewesenem eidgenössischer Staatsanwalt. — Separatabdruck aus dem bern. Taschenbuch 1883. — Bern, Druck und Verlag von B.-F. Haller. — Fr. 2.50.

Es ist diess eine Biographie des in gelehrten Kreisen hochangesehenen bernischen Münzkenners Andreas Morell welcher im Jahr 1646 in Bern geboren nach jahrelangem Aufenthalt im Ausland vornehmlich in Frankreich, in einem Alter von kaum 57 Jahren sein viel geprüftes Leben in der Fremde beschloss.

Mit grossem Fleisse hat der Verfasser, welcher selber auf dem von Morell bearbeiteten Gebiete der Numismatik thätig ist und eine bedeutende Münzsammlung zusammengebracht hat, das zuständige Material benutzt und durch reiche Notizen biographischer und litterarhistorischer Natur dafür gesorgt, dass sich der Leser in dem gewaltigen Kreise der mit Morell's Leben in

Verbindung stehenden politischen und gelehrten Persönlichkeiten leicht zurecht finden kann.

Diese Biographie hat sich laut ausdrücklicher Erklärung darauf beschränkt, den edeln unerschütterlichen Charakter dieses berühmten Schweizers dieses urchigen Republikaners aus der Blüthezeit des alten Berns, dieses gottvertrauenden Dulders und Gefangenen der Bastille aus dem Dunkel vergangener Zeiten neu an's Licht zu ziehen ; dagegen auf die wissenschaftlichen Verdienste und Werke Morell's, auf dessen Bedeutung als Numismatiker näher einzugehen hat der Verfasser unterlassen.

Wir bedauern dies lebhaft : man braucht nicht Numismatiker von Fach zu sein um sich trotzdem eine Vorstellung über die wissenschaftlichen Verdienste eines Mannes auf diesem Gebiete bilden zu können und bei einem Manne, wie Andreas Morell, dessen europäischer Ruf sich gerade auf seine Kennerschaft dieser Materie gründet, war nach unser Ansicht eine Darstellung dieser Seite kaum zu umgehen.

Trotzdem wird diese, in 64 Seiten enthaltene *Biographie* nebst einem Anhang *C. Patinus in Bern und die Berner Künstler 1673* und zwei Morell's Bilder vorstellenden Holzschnitten, seinen bestimmten Platz in jeder numismatischen Büchersammlung wohl finden.

Antike Münzwerthe und Verthbezeichnungen, Numismatische Studie von O. di Dio, Separat-Abdruck aus der Berliner Münzblättern 1883.

Cette brochure de 18 pages in-8° que nous adresse l'auteur, *membre honoraire* de notre Société, est une savante dissertation sur l'emploi, par les anciens, de certains métaux seulement pour le monnayage, sur les unités et les divisions monétaires des Grecs et des Romains, sur les signes conventionnels pour désigner et reconnaître certaines pièces, etc., etc.

Elle contient une foule de renseignements précieux pour l'étude des antiques, renseignements groupés en quelques pages bien rédigées, dans lesquelles l'auteur réunit avec le talent qu'on lui connaît, les opinions et preuves de nombreux ouvrages.

Nous recommandons vivement cette brochure à nos lecteurs qui s'occupent des antiques et nous remercions chaleureusement l'auteur, quoique si éloigné de nous, de nous conserver son bon souvenir.

H.

L'assemblée générale de la Société suisse de Numismatique aura lieu à Bâle, le samedi 28 avril prochain. Le programme définitif sera adressé, sous pli et en temps utile, à chaque membre et candidat.

Les sociétaires qui ont des travaux à communiquer, sont priés d'en aviser le soussigné jusqu'au 25 avril au plus tard.

Les personnes désireuses de faire partie de la Société, sont également priées de s'annoncer à un SOCIÉTAIRE qui en avisera le Comité avant l'assemblée.

Espérons que la réunion de Bâle sera très fréquentée; le choix d'un samedi facilitera le déplacement de plusieurs sociétaires, empêchés jusqu'ici de se présenter par la raison que toutes nos précédentes assemblées générales avaient été fixées sur le JEUDI.

Par ordre :

ANT. HENSELER, *secrétaire.*

Die vierte Generalversammlung des schweizerischen numismatischen Vereins wird in Basel, Samstag den 28^{ten} April, stattfinden.

Das definitive Programm wird unter Kreuzband und zu rechter Zeit an allen Mitgliedern und Candidaten adressirt werden.

Die Mitglieder, die Arbeiten mitzuthemen haben, werden gebeten den unterzeichneten bis spätestens den 25^{ten} April zu benachrichtigen.

Alle, die in den Verein zu treten wünschen, werden ersucht sich an EIN MITGLIED zu melden, der seinerseits, das Comité vor der Generalversammlung benachrichtigen wird.

Wir hoffen, dass die Versammlung in Basel recht zahlreich besucht sein werde; die Wahl des Samstags soll den Herrn Mitgliedern den Besuch erleichtern, namentlich denjenigen, denen es bisjetzt unmöglich war der Versammlung beizuwohnen, weil alle unsere bisherigen Versammlungen den Donnerstag abgehalten wurden.

Auf Befehl :

ANT. HENSELER, *Sekretär.*

75

Module 45 millim. ; poids 26 grammes.

Il est à remarquer que l'exemplaire que nous avons sous les yeux et appartenant à la collection de l'auteur ne peut pas être rangé parmi les pièces de *première* conservation, ce qui explique cette différence de plusieurs grammes avec les variétés précédentes. Haller ne fait aucune mention de cette variété.

N° 4.

Droit. Comme au N° 2, sauf HELVECIORVM $\frac{2}{3}$ au lieu de HELVECIORV̄ $\frac{2}{3}$.

Revers. Comme au N° 2.

Module 43 millim. ; poids 31,2 grammes.

Schulthess N° 6349.

C'est l'écu dont nous parlions plus haut.

B. Ecus sans les écussons des bailliages.

N° 5.

Droit. Une couronne de feuillage, d'environ un et demi millimètre de largeur orne le bord de la tranche ; puis, entre un cercle uni et un cercle perlé, la légende ; CVDEBAT * RESPVB * FRIBVRGI * HELVETIORVM * * + *. Le champ est entouré d'un cercle formé de 37 arcs de cercle, dont les points de jonction sont ornés de fleurs de lys. Au centre, le donjon a une forme beaucoup plus élégante et plus soignée que dans les N°s 1, 2 et 3 : les côtés surtout sont *perpendiculaires* au sol, tandis que, dans les variétés précédentes, la base était beaucoup plus élargie que le faite. La partie la plus élevée (à droite) semble se détacher davantage et représenter une tour formant l'entrée ; on y remarque *trois meurtrières* placées 2 et 1 et *une porte*. La partie du milieu montre également trois meurtrières placées 2 et 1 ; enfin, la partie la plus basse ou celle de gauche ne laisse voir qu'une seule meurtrière.

Un autre point bien distinct est le nombre des créneaux de ce donjon, non plus créneaux *simples*, c'est-à-dire blocs de maçonnerie offrant un certain cube sans ornements ni coupures, mais, dans cet exemplaire, percés chacun d'une meurtrière et leur extrémité supérieure offre la forme d'un M.

Dans les quatre premières variétés le nombre des créneaux était de 3 sur la partie la plus élevée du donjon, de 4 sur la partie du milieu et de 3 sur la partie la plus basse. Ici et dans le même ordre il est de 3, 2, 2.

L'aigle éployée est *simple*, la tête tournée à droite.

Le demi-cercle se voit au dessous de la partie du milieu comme dans les précédentes variétés.

Revers. Il diffère peu du précédent, quoique cependant il soit facile de distinguer dans ce coin une autre gravure. Le mot INIMI de la légende extérieure est ici suivi de deux ++ ; le mot SANC-TVVS est plus rapproché de la tête de St-Nicolas ; les petits détails enfin des habits sacerdotaux ont disparu.

Module 43 millim.

Coins du Musée de Fribourg. Haller 1661 ??

N° 6.

Diffère légèrement du précédent.

Droit. Couronne extérieure de feuillage suivant le bord de la tranche, puis, entre un cercle uni et un cercle perlé, la légende : CVDEBAT * RESPVB * FRIBVRGI * HELVETIORVM* + *.

Signe particulier à cette variété : entre le cercle perlé et l'entourage formé de demi-cercles, dont le nombre n'est plus ici que de 21, tous ornés à leurs points de jonction d'une fleur de lys, se trouve un double cercle uni.

Dans le champ le donjon, mais différent passablement de celui du N° 5, non pas quant à la forme extérieure, mais bien quant à certains détails d'ornementation. Ici la partie la plus élevée et la partie la plus basse apparaissent comme deux tours gardant l'entrée de la porte qui se trouve dans la partie du milieu. Le nombre des meurtrières est de 3, 2, 1 ; la porte est entourée d'un encadrement de maçonnerie et les créneaux, tout en gardant à leur extrémité supérieure la forme d'un M, laissent voir la même figure, mais renversée (W) dans chaque embrasure (archière).

L'aigle est également simple, la tête regardant à droite, mais a plus de corps et montre davantage les détails de son plumage.

Le demi-cercle tombe ici au milieu d'un des demi-cercles de l'entourage et touche à droite et à gauche une fleur de lys, tandis que, dans le N° 5, on en voyait un troisième en dessous.

Revers. Le même qu'au N° 5.

Module. 43 millim. : poids 31,5 grammes.

Collection de l'auteur ; deux exemplaires du Musée de Fribourg pèsent, l'un 31,1 gr. et l'autre 32,1 gr.

N° 7.

Droit. Comme au N° 6.

Revers. Couronne de feuillage comme au N° 3, puis en cercle la légende : * ESTO * NOBIS * DNE * TVRR (—) * FORTIT * A * FACIE * INIMI * (—) ; fort cercle perlé entourant la légende intérieure : * SANCTVS * N (—) ICOLAVS *, point de cercle

uni. Dans le champ St-Nicolas différent peu de celui du N° 5 ; sa mitre est ornée à l'extrémité d'une étoile à six rais ; ses pieds touchent la couronne de feuillage.

Le point le plus remarquable donc de cette variété est dans le mot *Nicolaus* du revers, dont le N *seul* se trouve à la gauche du saint.

Module 46 millim. ; poids 32,8 grammes.

(Voir fig. 2.)

Collection de M. Aug. Gessner à Wädensweil (Zurich).

	Module.	Poids.
Les exemplaires dont nous avons pu vérifier le module et le poids offrent les variations suivantes :	Fort 46 m.	32,8 gr.
	Moyen 44	29,2 »
	Faible 43	26,0 »

Il est curieux de voir ainsi la grande différence qui existe soit pour le module, soit pour le poids entre les N^{os} 6 et 7, qui sont cependant deux pièces de *première* conservation.

Haller (1659-1661) a vu des frappes en or de ces trois écus, frappes équivalent à *dix ducats* (118 fr.).

Il ne serait cependant pas exact pour tout cela de nommer ces pièces, des pièces de *dix ducats*.

Nous ajouterons même que, dans quelques cantons, et le cas paraîtrait devoir se présenter pour Fribourg, il a été d'usage de frapper *en or* la première épreuve d'un coin et de la conserver pour les Autorités qui avaient ordonné cette frappe.

Nous trouvons, pour Genève par exemple, de nombreuses autorisations de ce genre, données par le Petit Conseil au Maître de la Monnaie. Ces pièces s'appelaient *syndicales* ; c'étaient tantôt des *dix-sols*, tantôt des *vingt et un sols*, etc., qu'au lieu de frapper en argent on frappait en *or*.

Le Musée de Fribourg possède ainsi une frappe *en or* du numéro 1 ci-devant, pesant 20,4 grammes.

Cette étude, toute personnelle d'abord, nous a paru assez intéressante pour l'insérer dans notre *Bulletin* ; puisse-t-elle être bien accueillie par ceux de nos lecteurs qui s'occupent de la numismatique du canton de Fribourg. Nous aurons souvent à y revenir, puisque tel est actuellement le sujet de notre étude spéciale.

ANT. HENSELER.

Vierte Generalversammlung
des Schweiz. Numismatischen Vereins in Basel
den 28. April 1883.

Die Sitzung findet im Saale des Centralhofes Nachmittags 3 Uhr statt.

Sind anwesend : Herren von Palézieux, *Präsident* ; von Jenner, Ed., *Archivar* ; Jnwlyer, Ad., des *Redaktions Comité* ; Bichler, Jos., *Rechnungsrevisor* ; Henseler, Ant., *Actuar* ; Münsch, Arnold, Sattler, Albert, Dr Alf. Geigy, *Aktivenmitglieder* und Weber, Robert, *Kandidat*.

Lassen sich entschuldigen : Herren Gremaud, J., *Vice-Präsident* ; Bleuler, Goth., des *Rédaktionskomité* ; Hirzel, Ed., in Zurich ; Nabholz, Jos., in Freiburg ; Rod, Emile, in Freiburg ; Dr Merzbacher, in München ; Kœchlin, Em., in Paris ; Le Roy, Ludw., in Bern ; Bruderlin, Rudolph (*Kandidat*), in Basel.

Entlassungsgesuch : H. Hermann Dreyfuss, *Kassier*.

Gestorben : H. Henry Pfyster in Genf.

Der Präsident eröffnet die Sitzung mit einer Begrüssungsansprache an die Mitglieder, und erinnert an die glorreichen Tage und die berühmten Männer Basels.

Der Actuar stattet Bericht über den Gang des *Bulletin* und spricht den Wunsch aus, dass die Mitarbeiter sich auch fernerhin an dem Werke, besonders mit Arbeiten in deutscher Sprache betheiligen möchten. Die Rechnungsrevisoren werden aus verschiedenen Ursachen wie finanzielle Lage erst später besprechen, d. h. wenn der austretende Kassier alle Belege zur Prüfung ein-senden wird.

Es wird dann zur Aufnahme der angemeldeten Kandidaten geschritten, welche folgende sind :

1. MM. Morel-Fatio, Arnold, in Lausanne.
2. De Blonay, Gustav, in Grandson.
3. Petitpierre, Alph., in Neuenburg.
4. Jeunet, Pfarrer, in Cheyres (Freiburg).
5. Borel, Marc, in Bex.
6. de Mandrot. Albert, in Echichens (Waadt).
7. Brüderlin, Rudolph, in Basel.
8. Burckhardt, Achille, in Basel.
9. Dr Ladé, Sohn, in Martigny.
10. Jäckeli, Barth., graveur, in Zurich.
11. Bruand, Alfred, Lehrer, in Montreux.
12. de Stoutz, F., Fürsprecher, in Genf.
13. Weber, Robert, in Zug.
14. Stœcklin, Ernst, Fürsprecher, in Freiburg.

15. **MM.** Ziegler, C.-F., Kassier der Kantonalbank, in Solothurn.
16. Bacoffen, Wilhelm, in Basel.
17. de Gottrau, Edouard, in Freiburg.
18. Siegrist, Karl, in Chaux-de-Fonds.
19. Dr Rossi, Umberto, in Guastalla d'Emilia (Italien).
20. Bally, Arthur, in Schönenwerd (Aargau).
21. Wunderly-de Muralt, Hans, in Zurich.
22. Odot, August, Apotheker, in Lausanne.
23. Bally, Otto, in Stein (Aargau).

Sie werden einstimmig aufgenommen.

Der Präsident im Namen des Vorstandes trägt der Versammlung den Vorschlag, die Aufnahme der sogleich nach der Versammlung angemeldeten Kandidaten betreffend, vor. Solcher wird im Sinn der Anfragstellung des Vorstandes angenommen.

Man schreitet alsdann zur Wahl eines Kassiers, welchen das Vorstand unter den Mitgliedern der deutschen Schweiz gewählt sehen möchte. Herren Münsch und Geigy stellen den Gegenantrag dass der Kassier so nahe als möglich beim Präsidenten und der Redaktion zu suchen sei.

Wird vorgeschlagen *Herr Joseph Nabholz, Kaufmann, in Freiburg*, welcher zwar nicht anwesend ist, jedoch wenn annehmend, vom Vorstand bestätigt werden soll. Der Präsident stellt den Antrag, es möchte im Herbst eine zweite Generalversammlung stattfinden. Dieser Vorschlag, durch H. Münsch und Geigy bekämpft, wird einstimmig verworfen.

Als nächsten Festort werden Neuenburg und *Lausanne* vorgeschlagen und *letztere Stadt*, als Centralpunkt der französischen Schweiz, zum Festort für 1884 bestimmt. Der Vorstand wird den Tag später feststellen.

H. von Jenner, Archivar, lässt zwei Register circuliren über die Medaillen und Bücher welche dem Vereine geschenkt worden sind, durch welche man einen erfreulichen Anfang unserer Bibliothek und Medaillensammlung sehen kann. Die verschiedenen Geschenke werden bestens verdankt, und die Hoffnung ausgesprochen in laufender Jahre wiederum einige gute Bänder oder Münzen zu erhalten.

Herr Sattler verliesst eine sehr wichtige Arbeit über die Münsgeschichte der Stadt Basel wovon das *Bulletin* nächstens Mittheilung machen wird.

H. Ed. von Jenner ertheilt einige Aufschüsse über den jüngsten Münzfund in Salavaux, wovon H. von Palézieux einige Stücke mitgebracht hat.

H. Jnwyler wünscht monatlich zwei Ausgabe des *Bulletin* und die Kosten auf das Abonnement zu berechnen, was für jetzt

als nicht passend angesehen, und bis zur nächsten Generalversammlung 1884 verschoben wird.

H. Jnwylér spricht noch von seiner Arbeit über die schweiz. Medaillen und schlägt vor, sie im *Bulletin* zu publiziren.

H. v. Jenner beantragt diese Frage dem Redaktions-Comité zu überlassen, H. Jnwylér dagegen der nächsten Generalversammlung und wird bis dahin einige besonders seltene Medaillen mit ihrer Geschichte, im *Bulletin*, als Privat-Aufsätze mittheilen.

H. von Jenner wünschte die Erstellung eines Photographie-Albums für die Vereinsmitglieder. H. Geigy ist damit nicht einverstanden und beantragt für in einigen Jahren eine bronzene Medaille prägen zu lassen behufs Vertheilung an jedes Mitglied.

Die Sitzung wird 5 $\frac{3}{4}$ Uhr aufgehoben.

— 6 Uhr findet das Bankett in Centralhof statt; H. von Palézieux, Präsident, bringt ein Toast den neu aufgenommenen Mitgliedern, und die Ende des Tages wird insgemein durchgebracht.

— 30. April. H. J. Nabholz, in Freiburg, hat seine Ernennung als Kassier angenommen, bis zu der Generalversammlung von 1885, d. h. bis zu der Erneuerung des ganzen Vorstandes.

Trouvaille de monnaies à Salavaux.

Les journaux ont annoncé qu'une trouvaille importante de monnaies avait été faite dernièrement à Salavaux, près du lac de Morat, dans le canton de Vaud. Elles se trouvaient en terre, sans vase ni coffret, au nombre d'environ 4000; sous l'action de l'humidité, elles s'étaient oxidées en partie et tellement soudées ensemble qu'il a été difficile de les séparer. Cependant M. Kaiser (à Cortaillod), qui en a fait l'acquisition, y est parvenu sans les endommager et elles sont, en général, dans un excellent état de conservation. Grâce à l'obligeance du nouveau propriétaire, j'ai pu les examiner trop à la hâte, il est vrai, mais suffisamment cependant pour me rendre compte de l'ensemble de la trouvaille.

Ces monnaies se répartissent entre les cantons de Berne, Fribourg et Soleure, l'évêché de Lausanne, la Savoie et la France. Berne y est représenté par des plapparts et des fünfer antérieurs à 1480; Fribourg et Soleure uniquement par des fünfer. Les monnaies de ces trois cantons forment à peu près les deux tiers de la trouvaille. Viennent ensuite les monnaies des évêques de Lausanne: 2 parpailloles et un grand nombre de trésels de Georges de Saluces (1440-1461), une parpaillole de Guillaume de Varax (1462-1466) et une autre de Barthélemy Chuet (1469-1472).

La Savoie fournit aussi un assez grand nombre de pièces : du duc Louis (1451-1465) un double blanc ou parpaillole, trois demi-gros et beaucoup de quarts ; du duc Amédée IX (1465-1472) quelques quarts.

Enfin j'ai compté 28 pièces françaises : 22 grands blancs, dont un dit au briquet, de Charles VII (1422-1461) et 6 grands blancs à la couronne de Louis VI (1461-1483).

Les différents types offrent un grand nombre de variétés.

Les dates des monnaies qui peuvent être fixées approximativement par le nom du souverain qui les a fait frapper prouvent que l'enfouissement n'a pas pu avoir lieu avant l'année 1469, puisqu'il s'y trouve une parpaillole de Barthélemy Chuet, qui n'a commencé qu'en cette année à administrer le diocèse de Lausanne et il ne peut pas être de beaucoup postérieur à cette date, car autrement on y verrait figurer des monnaies des années suivantes. Cet enfouissement a eu lieu, sans doute, à l'occasion des guerres de Bourgogne et très probablement au moment où les troupes de Charles-le-Téméraire vinrent assiéger Morat, en juin 1476.

Quant aux monnaies de Morat dont les journaux ont parlé, j'ignore ce qui a pu donner occasion à cette fausse annonce. On sait que Morat n'a jamais eu le droit de battre monnaie et, parmi les pièces trouvées, il n'en est aucune dont la légende offre une analogie avec le nom de Morat.

Ce qui domine dans la trouvaille de Salavaux, ce sont les petites pièces, quarts de Savoie, trésels de Lausanne et surtout fünfer de Berne, Fribourg et Soleure. Il y eut dans les diètes suisses de nombreuses plaintes contre le grand nombre de fünfer de ces cantons en particulier ; le trésor de Salavaux montre qu'ils formaient, en effet, la plus grande partie du numéraire en circulation.

J. G.

Zur Bracteatenkunde von Basel.

In der vortrefflichen Abhandlung über die Denare und Bracteaten der Schweiz theilt Hr. Dr. H. Meyer die älteren Bracteaten von Bssel welche den Bischofskopf mit oder ohne Beizeichen tragen mit Recht dem Bisthum zu, diejenigen aber welche neben dem Bischofskopf den Baselstab oder die Buchstaben B-A haben, hält er für städtische Münzen, welche nach Verkauf der bischöfl. Münze an die Stadt, anno 1373, geprägt worden.

Der Grund dieser Zuthellung ist eine Stelle in Wurstisens Basler Chronik, welche Dr. Meyer so deutet als ob erst i. J. 1373 der Bischofsstab die eigenthümliche Form des Baselstab erhalten und das Abzeichen der Stadt geworden sei.

Die Stelle bei Wurstisen heisst wörtlich: « Von der Zeit (1373) an, hat die Stadt unter dem Baselstab zu münzen angefangen », was nach meiner Meinung zu deuten ist — von jetzt an wurde das Stadtwappen der Baselstab statt dem bisher üblichen Bischofskopf als neuer Münztypus angenommen. Doch abgesehen von obiger Stelle bei Wurstisen, sind noch andere Gründe die mit veranlassen als städtische Münzen nur diejenige anzuerkennen, welche blos den Baselstab haben. Wenn wir die ansehnliche Reihe der bischöfl. Bracteaten durchgehen, so finden wir immer als feststehenden Typus den Bischofskopf theils von vorn, theils von der Seite mit beigelegten Buchstaben oder auch blos Verzierungen wie Lilien, Sterne, Ringe u. s. w. ebenso auch den Baselstab. Der Bischofskopf ist immer als Hauptsache hervorgehoben (weshalb man diese Münzen Mönchskappen nannte), die Beizeichen dagegen und unter diesen auch der Baselstab sind nur nebensächlich behandelt. Es ist mir nun undankbar dass die auf ihre neu erworbenen Privilegien so stolzen Städter, die sogar über die kleinsten Formalitäten eifersüchtig wachten, auf den nun von ihnen ausgehenden Münzen das bischöfliche Gepräge beibehalten, und das Abzeichen ihres Eigenthumsrechtes nur so kleine u. nebensächlich angebracht hätten. Es würde sich dies nur erklären lassen, wenn die sogenannten Mönchskappen eine beliebte überall gerne angenommene Münze gewesen wären. Es war aber nicht dem also, im Gegentheil waren nach und nach, hauptsächlich aber unter Bischof Joh. de Vienne, die basler Münzen so geringhaltig geworden, dass sie bei den Nachbarn in grossen Misscredit gekommen, vielerorts sogar verrufen worden waren.

Nach Erwerbung des Münzrechtes durch die Stadt, bemühte sich dieselbe den Gehalt der Münzen zu verbessern, und ist anzunehmen dass sie für ihre neuen besseren Münzen nicht dass alte verrufene bischöfl. Gepräge beibehielt.

Wenn sind nun diese Bracteaten mit Bischofskopf und Baselstab zuzuthellen? Die Stadt Basel besass, seit wann ist ungewiss, sicher aber schon 1344 ein gewisses Aufsichtsrecht über die bischöflich Münze (*).

Dieses Aufsichtsrecht ist in einer Urkunde v. J. 1362 näher beschrieben. Die Räte zu Basel setzten nämlich 3 Mitglieder aus ihrer Mitte über die Münze, welche in Verbindung mit dem Schultheissen die neuen Pfennige probieren sollten ob Gewicht und Gehalt der Vorschrift entsprechen (**). Ich glaube nun diese

(*) Anno 1344 wurde zwischen dem Oesterreichischen Hauptmann und Pfleger Herrn. von Landenberg. der Stadt Basel namens des Bischofs, der Stadt Zürich namens der Aebtiessin ein Vertrag abgeschlossen, das Münzwesen von Zofingen Basel und Zürich betreffend.

(**) Ochs B° II S. 397.

mit dem Baselstab bezeichneten bischöfl. Bracteaten obiger Periode, in welcher der Bischof unter städtischer Controle münzte, zutheilen zu müssen. Als in gleicher Periode entstanden betrachte ich auch die Bracteaten mit B-A neben dem Bischofskopf.

Vergleichen wir diese Stücke mit B-A mit denen der bischöfl. Münze zu Breisach welche mit B-R neben den Bischofskopf bezeichnet sind, so gewinnen wir die Ueberzeugung dass dieselben gleichzeitig entstanden sein müssen, denn diese Stücke sind oft zum Verwecheln ähnlich. Bei Verkauf seines Münzrechtes an die Stadt verpflichtet sich aber der Bischof für sich und seine Nachkommen in Zukunft keine andere Münze zu schlagen auch die von Breisach sollen ihr Münzeisen, Zeichen und Maleise von den Baslern nehmen (*), daher müssen diese in Breisach geprägten bischöflichen Bracteaten unbedingt vor dem Verkauf das Münzrechtes an die Stadt geschlagen worden sein, woraus sich dann von selbst ergibt, dass die den gleichen Typus zeigenden Stücke mit B-A ebenfalls bischöflich sind.

Die älteste von der Stadt geprägte Münze ist nach meiner Meinung der bei Meyer Taf. II, N° 141, abgebildete Bracteate mit dem Baselstab zwischen B-A.

Alb. SATTLER.

Le 14 Avril dans le canton de Vaud. 1803-1883.

Le canton de Vaud célébrait le 14 Avril le 80^{me} anniversaire de la réunion de son premier Grand Conseil et de sa constitution définitive en Etat souverain de la Confédération suisse.

On sait qu'en 1803, le 14 Avril, à neuf heures du matin, les députés vaudois, nommés les 28 Mars et 7 Avril, se réunirent pour la première fois à la « maison commune » pour s'y constituer et exercer dans leur plénitude les droits de souveraineté garantis par l'Acte de médiation.

Il existe une belle médaille d'Andrieu rappelant cette première assemblée. En voici la description :

Droit. En cercle : LA SUISSE PACIFIÉE ET RÉORGANISÉE. Dans le champ, l'aigle impérial essorant, regardant à gauche et tenant entre ses serres le *livre bleu* de l'Acte de médiation, ouvert ; sur la page de gauche on lit, en quatre lignes : ACTE || DE || MÉDIA- || TION. Le tout est entouré de rayons lumineux ; au bas, ANDRIEU. F.

(*) Ochs B⁴ I S. 223.

Revers. En cercle : PREMIERE ASSEMBLEE DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD. Dans le champ, la *maison commune* et vue du lac et des Alpes.

Au dessus de la porte du milieu se lit la devise LIBERTÉ || ET PATRIE, en deux lignes ; sur le rebord figurant le terrain, la signature ANDRIEU F.

A l'exergue, en deux lignes : XIV AVRIL. || M.DCCCIII.

Module, 45 millim. *Argent et bronze.*

Cette médaille est assez bien gravée, mais nous est avis qu'elle est peu goûtée des amateurs et que, quoique se rattachant à l'histoire du canton de Vaud, elle laisse peu d'impression au point de vue de l'art.

L'anniversaire, dont nous venons de lire les comptes-rendus de toutes parts, devait laisser un nouveau monument numismatique au canton de Vaud, en rappelant les traits de celui qui, l'un des premiers, avait cherché à secouer le joug qui oppressait son pays, mais qui, hélas ! sacrifia sa vie sans avoir pu voir s'exécuter ses nobles projets.

Nous voulons parler du *Major Davel*, nom bien cher à tous les vrais patriotes suisses.

Mais, pour reproduire les traits de ce grand homme et le souvenir de ce grand nom, il fallait aussi un artiste dont la signature suffise pour éveiller l'attention de tous les amateurs.

Le nom d'un *Bovy* seul ne laissait aucun doute sur ce que devait être la médaille annoncée pour le 14 Avril. *M. Georges Bovy-Guggisberg*, dont la médaille de Davel est la *première* production comme *gravure*, est un artiste dès le début, et son nom dès aujourd'hui est intimément lié à celui de son oncle *Antoine* et de son frère *Hugues*, dont la réputation comme graveurs en médailles n'est plus à faire.

Le succès de ce premier essai, la rapidité avec laquelle la première frappe a été enlevée, sont une preuve pour *M. Bovy* de la pleine satisfaction des amateurs et patriotes ; pour nous, notre devoir est non seulement de le remercier pour ce magnifique souvenir, mais encore de l'encourager dans la carrière d'avenir qu'il vient de se créer.

DESCRIPTION :

Droit. En cercle : MAJOR-DAVEL. Buste (tête découverte) du major, en uniforme de l'époque, regardant à droite. Au dessous G. BOVY-GUGGISBERG (1883).

Revers. ★ CITOYEN VAUDOIS ★ puis, en sens contraire : PATRIOTE ET MARTYR ; puis, entourés d'une couronne de chêne et en trois lignes, les mots : EXÉCUTÉ || LE 24 AVRIL || 1723.

Module, 49 millim. ; bronze.

H.

Chronique.

Notre collègue, M. C. Richard, graveur à Genève, vient de publier une médaille de grand module (63 mm.) qui mérite à tous égards d'être signalée à nos lecteurs.

M. R. a pris pour sujet le *peintre Hornung*, une des célébrités contemporaines de Genève ; son travail est des plus réussis et prouve que, quoique jouissant depuis longtemps déjà d'une réputation bien méritée, notre collègue ne s'est pas contenté de ses premiers succès, mais qu'il a cherché et certainement acquis une habileté bien supérieure depuis quelques années. Le portrait nous semble être la partie favorite de l'artiste, et nous croyons avec lui qu'il doit s'adonner le plus possible à compléter les séries des hommes qui ont illustré la Suisse et Genève en particulier.

La médaille que nous annonçons et dont suit la description est d'une exécution délicate et fort soignée ; nous sommes persuadés que chaque collectionneur de médailles suisses tiendra à cœur d'en posséder un exemplaire. Nous nous chargeons volontiers d'en procurer à nos abonnés qui en feraient la demande.

Le prix de ce beau bronze est de *douze* francs, contre remboursement.

DESCRIPTION.

Droit. En cercle : JOSEPH HORNUNG — PEINTRE GENÉVOIS. Dans le champ, buste de l'artiste, tête découverte, regardant à droite. Au bas, sous l'épaule gauche, c. RICHARD. F.

Revers. Au milieu d'une couronne formée d'une branche de rhododendrons à droite, de chêne à gauche. reliées par un nœud de rubans, en cinq lignes : NÉ || LE 25 JANVIER || 1792 || MORT LE 4 FÉVRIER || 1870.

Module, 63 millimètres.

— Puisque nous venons de parler de notre collègue *C. Richard*, nos lecteurs nous permettront de donner ici, d'après nos notes particulières, la liste des œuvres que nous connaissons de lui.

De semblables renseignements sont toujours utiles aux collectionneurs ; il est à regretter que nous ne puissions pas en faire autant pour tous nos artistes graveurs en médailles, mais malheureusement il en est peu qui dressent l'état de leurs œuvres et qui peuvent nous renseigner exactement à l'occasion. Nous croyons la liste suivante *complète* à ce jour.

Nous classerons les œuvres de M. C. Richard en deux séries.

A. Médailles dont il est lui-même l'éditeur.

1. Hyacinthe Loyson, module 40 mill. 1874 *bronze et argent.*
2. Hans Herzog, > 50 > 1875 >
3. Délivrance de Genève 1602 47 > 1877 >
4. François-J. Pictet, module 100 > 1878 >
5. Joseph Hornung > 63 > 1883 >

B. Médailles frappées sur commande.

6. J.-J. Rousseau (médaille officielle de la fête de), module 55 millim. 1878, *bronze et argent.*
7. Dr Gosse, père, module 52 millim. 1879, *bronze et argent.*
8. Société des sous-officiers (médaille officielle de la fête des), module 46 millim. 1879, *bronze et argent.*
9. Arquebuse et navigation (25^m anniversaire de la fusion), module 46 millim. 1881, *argent seulement.*
10. Société philanthropique italienne, module 12 millim. 1880, *argent à bélière.*

Cette médaille pèse 8 grammes, le titre est de 900 millim. Elle n'a été frappée qu'à 125 exemplaires.

11. Tir fédéral de Fribourg (M. Vettiner édit.), 43 millim. 1881, *argent, bronze et métal blanc.*
12. Tir cantonal genevois (médaille officielle), module 43 millim. 1882, *argent et or.*
13. Tir cantonal genevois (M. Vettiner édit.), 43 millim. 1882, *argent, bronze et métal blanc.*
14. Société des Sauveteurs du Lac, Arve et Rhône (prix), module 18 mill. 1882 *argent*, poids 10 grammes, plusieurs titres.

Plusieurs de ces médailles ont été décrites dans notre première année.

A. H.

Bibliographie.

Nous avons reçu de notre société-sœur (*The Numismatic and Antiquarian Society of Philadelphia*) deux brochures.

L'une : *Constitution and By-laws of The Numismatic and Antiquarian Society of Philadelphia*, contient les statuts de la Société, ainsi que la liste de ses membres depuis sa fondation (1^{er} Janvier 1858) jusqu'au 4 Janvier 1883.

La seconde : *Proceedings of The Numismatic and Antiquarian Society of Philadelphia in celebration of The twenty-fifth anniversary of its foundation*, est, comme l'indique son titre, la relation du 25^m anniversaire de la fondation de cette Société, qui est des plus florissantes. Nous accusons réception de

leur envoi à nos collègues américains, en les remerciant d'avoir songé à l'une de leurs plus jeunes sociétés-sœurs.

Les feuilles 18 et 19 du catalogue de vente de la *collection* du *prince Montenuovo* viennent de paraître.

Elles contiennent spécialement des monnaies d'Italie, du *Piémont* et de la *province d'Aemilia*.

Notre collègue *M. C. van Peteghem* nous a adressé le catalogue d'une vente de jetons et médailles qui aura lieu, le 1^{er} Juin prochain, à l'hôtel Drouot à Paris.

Nous y remarquons quelques anciens thalers suisses, plusieurs écus de tirs fédéraux, puis un lot de monnaies d'argent et de billon de Zurich, Soleure, St-Gall, Coire, Glaris, etc. ; en un mot aucune rareté suisse.

Sommaires des fascicules 3 et 4 du *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger* de *Hannovre*.

N^o 3. Die viertelthaler Joachims I von Brandenburg. Nachrichten über die herzogliche Münzsammlung in Braunschweig. Bemerkungen zu Schlickeysen, Abkürzungen, etc., 2^{te} Auflage. — Münzfund in Regensburg. — Verschiedene. — Münzen-Verkehr.

N^o 4. Gustav Heyse (Nekrologie) Münzfunde bei Cöthen (dans laquelle se trouvent des pièces de l'Evêché de Coire). — Schatz von Maserà. Bibliographie (Alfred Armand, les Médailleurs italiens des XV^e et XVI^e siècles, 2^{me} édition, Paris 1883). Kaufgesuch Verzeichniss hannoverscher Münzen. — Diepholzer Denare. — Münzen-Verkehr.

Les fascicules N^{os} 3 et 4, parus en Avril écoulé, du *Numismatischer Verkehr* publié par *M. C.-G. Thieme* à *Leipzig*, mentionnent, sous le N^o 728, un ducat sans date de Bâle noté comme *très rare*. Aucune description de cette pièce n'étant donnée, nous nous bornons à la mentionner.

Les N^{os} 966 à 990 sont également des pièces suisses, parmi lesquelles le N^o 485 un *écu* de *Nicolas Schinner*, de 1498, doré. Les N^{os} 1926 à 1940 inclusivement sont de petites pièces d'argent, de billon ou des bractéates (St-Gall, abbaye) suisses, mais aucune pièce de grand intérêt.

Nous remarquons pour quelques-uns de nos lecteurs que cela intéresse particulièrement les N^{os} 2218 et 2219 deux bractéates de Mulhouse. Les médailles suisses sont en petit nombre et de peu de valeur.

Les 22 et 23 Mai a eu lieu à Berlin la 36^e vente, sous la direction de M. Adolphe Weyl.

Les pièces suisses mentionnées dans le catalogue de cette collection, provenant de feu M. Chs. Timpe, numismatiste à Berlin, ne sont pas suffisamment décrites pour en juger. Le N^o 866 est un lot de 214 pièces suisses argent et billon.

Nous y voyons par contre une bractéate de *Mulhouse* (N^o 431), un Kipper-Groschen 1622 de *Rothweil* (N^o 580), $\frac{2}{3}$ thaler de *Haldenstein* 1691 (N^o 811) et un thaler de *Schaffouse* 1550.

Le même catalogue mentionne, sous le N^o 845, une médaille du *baron de Nothomb*, de son vivant *Président honoraire* de notre Société.

Nous avons reçu aussi les N^{os} 30-33 de la *Numismatische Correspondenz*, ainsi que le N^o 30 des *Berliner Münzblätter*.

Ces dernières contiennent en article de fond le travail de notre collègue M. O. di Dio, dont nous parlions dans notre *Bulletin* N^o 3.

Les premières mentionnent, N^{os} 600 à 604 inclusivement, plusieurs pièces de *Mulhouse*, parmi lesquelles, N^o 1665, un thaler de 1665, taxé 75 francs.

Parmi les pièces suisses, nous voyons une jolie série de pièces schaffouises, parmi lesquelles (N^o 857) une pièce de 15 kr. de 1657, montrant *la tête* (seule ??) du bélier couronnée, taxée 3 f. 75.

Le N^o 1021 est un *dicker Doppelthaler* de Zurich, de 1646, taxé fr. 52.50 ; les N^{os} 1219 et 1220 sont des pièces de *Neuchâtel*, 10 kr. sans date de Henri II de Longueville et 56 kr. 1795 de Fr.-Guillaume II.

Nécrologie.

Nous avons appris avec tristesse le décès de notre collègue M. Henry Pfister, à Genève, l'un des membres *actifs* et *fondateurs* de notre Société.

Le défunt n'était âgé que de 69 ans, mais souffrait depuis plusieurs années.

Ceux d'entre nous qui l'ont connu se souviendront pendant de longues années de son caractère doux et affable, de son désir de coopérer à tout ce qui pouvait élever les sentiments, des agréables relations entretenues avec lui.

Nous nous associons à cette perte douloureuse pour sa famille et prions celle-ci de croire à toutes nos sympathies.

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs le décès de deux personnes bien connues en Suisse et qui, l'une et l'autre, était amies de notre science.

Le 22 mars mourait à Einsiedeln M. François Theiler, graveur et médailleur, à l'âge de 73 ans. On sait que M. Theiler était très considéré à Einsiedeln ; il y fut pendant plusieurs années juge et conseiller.

— Le 7 avril, c'était un numismatiste distingué qui rendait le dernier soupir à Lucerne ; nous voulons parler de Monsieur le capitaine Théodore Lüthert qui avait réuni une fort belle collection de monnaies et médailles suisses. Cette collection avait été achetée il y a deux ans par notre collègue M. Ad. Jnwylér et ce fut par ses soins que ce qui concernait le canton de *Lucerne*, partie *la plus complète* de la collection, devint la propriété de la Ville de Lucerne, il y a un an environ. H.

A V I S.

Les Sociétaires reçus à Zurich en 1882 et à Bâle en 1883, qui n'ont pas encore reçu leur diplôme, sont instamment priés de les réclamer au soussigné, en lui retournant, dûment rempli, le formulaire de matricule qui leur a été adressé avec l'avis de leur réception.

Le secrétaire,

Ant. HENSELER.

ON OFFRE l'ouvrage de Ch. de Mechel :

Le Chevalier Hedlinger et ses œuvres.

S'adresser au bureau du Journal.

(EG 1-0)

A V E N D R E

Jetons divers de Tirs et Ecus de Tirs fédéraux.

S'adresser à Jⁿ-P. DELACHAUX, à Chaux-de-Fonds.

(JD 1-0)

Zu kaufen werden gewünscht :

(RW 1-4)

Zuger Münzen.

Gef. Auswahlendungen sind zu adressiren

Robert Weber in Zug.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des *Mittheilungen* de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, *Bracteaten der Schweiz*.
Vol. XII, cah. 2, *Denaro und Bracteaten der Schweiz*.
Vol. IX, la première partie, cah. 4 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 4 à 6. (M 1-5)
Adresser les renseignements et offres à la Rédaction.

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. BLANCHET, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.

Prix, 50 centimes.

Notice sur la Trouvaille de Vinzier (Savoie)

par A. DUPLAN,

avec une planche. Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye

par HACHEL.

2^{me} édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881

Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.

Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,

par ANT. HENSELER.

Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.

Prix broché : 10 francs.

Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie

par M^r MAURICE DE PALÉZIEUX

avec deux planches lithographiées.

PRIX : 50 CENTIMES.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adressez tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antoine Henseler, 30, Grand'rué, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Fribourg (Schweiz) zu adressiren.

MONNAIES ET MÉDAILLE

de Sogren et de Bergen

(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle).

Lors du démembrement de l'ancien comté d'Oltingen, qui était lui-même un démembrement de celui de Bipp précédemment détaché du duché d'Alsace, il se forma de ses débris, au commencement du XI^e siècle, plusieurs seigneuries, notamment celles d'Oltingen, de Bergen, de Fenis, de Sédorf et de Tyr. Toutes ces seigneuries dépendaient de *Buco* ou *Bukko*, premier comte d'Oltingen (1050), auquel succéda, vers 1072, un de ses fils, Conon ou Cuno, dans la comitive de Bergen; l'autre, nommé Burkardt, occupait le siège épiscopal de Lausanne (1057). D'autre part, *Ulrich*, frère de *Buco* et possesseur des châteaux de Fenis et Hasenbourg, ainsi que de la baronnie de Neuchâtel « sur-le-Lac » (1034) qu'il tenait du roi Rodolphe I^{er}, laissa pour successeur son fils aîné Rodolphe (1070), dont les deux frères Burkardt et Conon avaient embrassé l'état ecclésiastique et parvinrent le premier à l'Evêché de Bâle (1072), le dernier à l'Evêché de Lausanne (1090). Le château de Fenis ayant été ruiné en 1117, Ulrich II, fils de Rodolphe, se retira à Neuchâtel et prit le titre de comte de Neuchâtel, porté depuis par ses successeurs. Le nom de Fenis disparut alors complètement. Plusieurs branches sont issues de cette maison, qui a encore fourni au siège de Bâle deux

de ses Evêques : Bertholde de Neuchâtel (1122-1134) et Henri de Neuchâtel (1262-1274) (*).

Les dépendances de la *seigneurie de Barga*n s'avançaient, vers le nord, jusqu'à la vallée de Delémont et le château de *Sogren*, couronnant une paroi de rochers située sur la rive droite de la Birse, à une demi-lieue de cette ville déjà citée dans un acte de 728, faisait partie de ladite seigneurie. Les murailles de ce château portent deux dates, 1110 et 1211, évidemment commémoratives de restauration ou d'agrandissement de cette forteresse. En effet, les traces qu'on remarque de temps plus reculés font présumer que la construction de *Sogren* est l'œuvre des ducs d'Alsace. L'existence d'un *comte de Sogren* n'est révélée authentiquement qu'au XII^e siècle : c'est *Oudelard* VODELARDVS COMES DE SVOGRON, ce personnage mystérieux dont le nom se retrouve uni à d'autres titres dans de nombreux documents épars dans les archives de divers lieux et auquel appartient le sceau équestre apposé sur deux actes du XII^e siècle rapportés par *Zeerleder* dans ses *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern*. Nous empruntons à cet inestimable ouvrage le dessin que représente notre figure 1^{re}. M. M. de Mülinen, ancien avoyer de Berne, M. de Stürler, ancien chancelier d'Etat, J. Trouillat, ancien archiviste à Porrentruy, et A. Quiquerez, à Bellerive, entre autres, n'ont pu, malgré leurs efforts, parvenir à lever le voile qui couvre l'origine de ce personnage, qu'on voit posséder de vastes domaines ayant naguère appartenu à de puissants dynastes.

L'auteur des *Lettres sur la Suisse* a recueilli à Soyhières, soit sur les lieux mêmes, la tradition suivante, que nous ne pouvons résister au désir de reproduire. Voici comment il s'exprime dans une lettre du 11 juillet 1823 à Auguste Desnoyers : « Les » comtes de Soyhières, dont la race épuisée par tous les excès » était déjà éteinte au XII^e siècle, florissaient au siècle précédent, » dans tout l'éclat de leur puissance féodale. L'un d'eux, nommé » *Udalrich*, qui ne trouvait pas assez de combats à son gré dans » le vaste domaine de ses pères, était allé chercher en Palestine » des dangers plus dignes de sa valeur, et en partant il avait » laissé sa jeune et belle épouse, *Hermance* de *Bærenfels*, livrée » seule et sans défense aux ennuis d'un long veuvage et aux em- » bûches d'un ennemi perfide. *Nocher*, comte de *Vorbourg*, dont » le château, ruiné comme celui de *Sogren*, couronne encore

(*) *Humbert*, Evêque de Bâle de 1395 à 1418, est de la maison de *Neuchâtel en Bourgogne*. Les ruines du château de ce nom existent à gauche de la route allant du Pont-de-Roide à Damblin (*Trouillat*, *Monuments*). Cette maison porte : de gueules, à la bande d'argent, parti de gueules à l'aigle éployée d'argent (Armorial de Neuchâtel).

» actuellement la crête d'une montagne voisine (*), convoitait
» depuis longtemps l'héritage d'Udalrich ; une haine héréditaire
» divisait les deux maisons et un amour malheureux avait encore
» ajouté dans l'âme du comte de Vorbourg un aliment de plus à
» son ardente inimitié. La comtesse, enlevée secrètement de son
» château et conduite à celui de Vorbourg, y fut bientôt punie,
» par une captivité rigoureuse, de la foi qu'elle s'obstinait à
» garder à son époux. Enfermée dans une tour, dont on croit en-
» core apercevoir les restes au bas d'une éminence qui conduit à
» la chapelle du Vorbourg, elle y consumait ses jours dans l'amer-
» tume, et le bruit de sa mort partout répandu ne lui laissait pas
» même l'espoir de renaître jamais à la liberté et à la vie. Cepen-
» dant Udalrich était revenu de la Palestine, couvert de gloire mais
» accablé de douleur ; il n'avait sur le lâche attentat de Vorbourg
» que des soupçons trop faibles pour qu'il pût éclater contre un
» rival, ou se tromper lui-même ; il n'osait en croire tout à fait
» ni sa haine, ni son amour ; il pleurait, il frémissait et il atten-
» dait. Un de ses compagnons d'armes, le jeune seigneur de
» Fürstenstein, à qui un tuteur avare refusait de rendre compte
» des biens qu'il avait administrés en son absence, fournit bientôt
» à Udalrich une occasion de distraire sa douleur en servant son
» ami. Il voulut être son champion dans un combat judiciaire, et
» le tuteur vaincu fut obligé de restituer les trésors qu'il retenait
» injustement ; mais à quelque temps de là, Udalrich, surpris lui-
» même par l'adversaire qu'il avait épargné, fut enfermé dans un
» de ces repaires dont le pays abondait. Udalrich était trop brave,
» trop généreux et trop loyal pour n'avoir pas réuni contre lui
» tous ses voisins, et c'était à qui prêterait son château et ses
» gens pour débarrasser la contrée du fléau d'un homme juste. Le
» comte de Sogren languissait donc depuis plusieurs mois dans
» une dure captivité ; il avait un fils, Adelbert, assez grand déjà
» pour venger son père et qui, inquiet de son sort, se préparait,
» nouvel Hippolyte, à aller à la recherche de cet autre Thésée.
» Mais des gens du comte de Vorbourg l'attaquent et le blessent
» lui-même, et il allait périr, si le propre fils du comte de Vor-

(*) Au milieu de ces ruines est resté debout l'oratoire consacré en 1049 par S. S. le Pape Léon IX, fils de Hugues IV, comte de la Basse-Alsace, et de Hedwige, comtesse d'Eguisheim. On a peine, dirons-nous avec le pieux et modeste auteur de *l'Abeille du Jura*, M. l'abbé Sérasset, à s'arracher à ces lieux charmants : on veut encore une fois revoir le riant vallon de Bellerive, et sa belle verdure, et ses rochers, et son torrent, et ses fermes, et ses ruines (Sogren). On jette enfin un dernier regard sur la sainte chapelle,

Dont l'aspect si touchant rendit plus d'une fois
La paix au repentir, des pleurs à la souffrance,
Au crime le remords, au malheur l'espérance.

» bourg, indigné de tant d'attentats, ne fût venu à son secours.
» Celui-ci, forcé à son tour de se soustraire au ressentiment de
» son père, alla se réfugier auprès de son nouvel ami. Rien ne lie
» plus fortement les hommes que le malheur et l'injustice. Les
» deux jeunes comtes de Sogren et de Vorbourg devinrent bientôt
» inséparables, et pour premier gage d'une union si tendre, le
» dernier découvrit à l'autre la retraite de sa mère et s'offrit à lui
» servir de guide et d'auxiliaire pour l'en arracher. Les deux
» amis marchent ensemble à cette hasardeuse entreprise ; mais le
» comte de Vorbourg était sur ses gardes, ses voisins, avertis
» comme lui, s'étaient rendus à son appel ; il fallut livrer un rude
» combat avant de parvenir à la tour qui renfermait Hermance ;
» Adelbert, emporté par la vengeance, eut le malheur, en délivrant
» sa mère, de tuer le père de son ami. La tradition ne dit pas
» comment le jeune comte de Vorbourg supporta cette fâcheuse
» épreuve ; mais elle ajoute que, tombé bientôt après dans le
» même gouffre où gémissait le comte de Sogren, la délivrance de
» l'un et de l'autre devint pour le noble Adelbert l'occasion d'une
» nouvelle victoire, la plus douce de toutes, puisqu'elle réunit
» tout ce que l'injustice avait séparé et réconcilia pour jamais la
» foi, la nature et l'amitié. » (VILLENEUVE, *Lettres sur la Suisse*,
II^e partie, Ancien Evêché de Bâle. Paris 1824, in-fol., avec de
nombreuses vues de l'époque.)

A l'extinction de la maison de Sogren, l'Evêque Henri de Neuchâtel passa avec Ulrich, comte de Ferrette, un contrat réglant les droits de succession de ce dernier et acquit pour l'Eglise de Bâle les terres et le château de Sogren. Ce contrat, qui remonte à 1271, dut être ratifié plus tard, en 1278, sous l'épiscopat de Henri d'Isny. Entre autres inféodations dont le château a été l'objet, celle qui concerne Jean et Thiébaud, sires de Blamont, de 1397 à 1423, demande une mention particulière. Deux dates encore font époque dans l'histoire de Sogren, 1356 et 1499 ; la première rappelle le célèbre tremblement de terre qui endommagea considérablement cette forteresse et la seconde l'année de sa complète destruction par un corps d'Autrichiens, peu avant la bataille de Dornach. Depuis, Sogren ne fut plus relevé de ses ruines.

Les comtes de Sogren ne jouissaient pas de la prérogative de frapper monnaie ; les seigneurs d'Oltingen et de Bargaen ne la possédaient pas davantage. Il n'en était point ainsi des comtes de Neuchâtel qui, dès 1209, tenaient ce droit de Roger, Evêque de Lausanne, et plus tard de l'empereur Charles IV (1347), à la suite du rachat qu'en avait fait en 1225 l'Evêque Guillaume d'Ecublens(*).

(*) V. BLANCHET, *Monnaies des pays voisins du Léman*, pag. 68 et 134. — D' H. MEYER, *Die Bracteaten der Schweiz*, pag. XI, et *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, pag. 71.

Le sceau d'Oudelard dont nous avons parlé ne laisse entrevoir aucun signe héraldique quelconque trahissant les armoiries de ce premier comte de Sogren. Les manuscrits conservés à la Bibliothèque de la ville de Berne confirment pleinement l'exactitude de cette assertion. D'autre part, tout dénote que les débris trouvés au commencement de notre siècle parmi les ruines du château de Sogren et sur lesquels on distingue deux bars adossés, sont de l'époque où les sires de Blamont retenaient en fief le manoir de Sogren, alors propriété de l'Eglise de Bâle. Ces seigneurs, — descendants des comtes de Montbéliard et ceux-ci, comme les comtes de Ferrette, des comtes de Bar, — portaient : *de gueules, à deux bars adossés d'or, l'écu semé de croix recroisettées au pied fiché d'or* (TROUILLAT, *Monuments*). Suivant l'Annuaire de la pairie de France, année 1844 (pag. 332, N° 13), les comtes de Bar ont l'écu *d'azur semé de croix d'or recroisettées et fichées, à deux bars adossés d'or*, et d'après Tschudi (*), *d'azur, à 2 bars adossés d'argent, l'écu semé de 8 croisettes d'or* (pag. 442). Aux comtes de Montbéliard, l'Annuaire précité attribue l'écu *de gueules, semé de croix recroisettées et fichées d'or, à deux bars adossés du même* (pag. 359, N° 226), tandis que M. Quiquerez le décrit *de gueules, à deux bars adossés d'or, au trescheur d'argent*. Quant aux comtes de Ferrette, les sceaux de Théobald, de 1275 à 1310, montrent également les deux bars, mais ayant la tête en bas ; la même position de ces poissons est reproduite dans les deux écussons des Ferrette que contient l'Armorial manuscrit de Grünenberg, de 1480 (A. Quiquerez). Or, de ce qui précède on ne peut tirer d'autre conclusion que celle que les deux bars adossés sont communs aux armoiries de plusieurs familles et qu'ils ne caractérisent nullement l'écusson originaire des Sogren.

A l'égard des comtes d'Oltingen, c'est le griffon dont ils paraissent avoir fait choix comme emblème héraldique. Leur sceau le plus ancien, selon M. le D^r E. Bæhler (**), est celui du chevalier Rodolphe (1329-1349). Cependant, déjà en 1255 un Bertholde de Kallnach, probablement parent de Otton ou de Henri d'Oltingen, se servait d'un sceau semblable, représentant un *griffon*

(*) C'est l'Armorial de l'antique abbaye de Muri, manuscrit précieux qui était autrefois la propriété de M. le D^r Stanz et qui se trouve maintenant à la Bibliothèque de la ville de Berne. Il date de 1633 et a été peint par le conventuel Winterlin.

(**) V. dans le *Berner Taschenbuch* pour 1883 (pag. 124 et suiv.) l'Essai sur une histoire des comtes d'Oltingen présenté par M. le D^r E. Bæhler à la Société d'histoire de Berne, réunie à Bienne le 25 juin 1882. Cette réunion, à laquelle M. A. Quiquerez avait voulu porter présence, devait être la dernière pour l'infatigable octogénaire : sa mort est survenue le 13 juillet suivant, après quelques jours de maladie.

d'argent onglé et becqué d'or, en champ de gueules. La description que fait M. A. Quiquerez de l'écusson des comtes d'Oltingen est identique avec celle de M. le Dr Bähler ; par contre, l'Armorial suisse de Gatschet (*) donne à ces comtes l'écu *de gueules, au griffon d'argent contourné et becqué d'or.* Le dernier d'entre eux, Hugues de Montbéliard, qui trouva la mort (1410) dans une révolte de ses sujets, avait de même l'écu *de gueules, au griffon contourné d'argent et couronné d'or* (Tschudi, *Armorial de Muri*, pag. 98). Nous avons vainement consulté l'Armorial du canton de Vaud, relativement à l'écusson de l'Evêque Burkardt, fils de Buco.

Le blason des seigneurs d'Oltingen-Fenis présente de l'obscurité. Néanmoins, MM. F.-E. de Mülinen, Trouillat et l'Armorial neuchâtelois sont d'accord à le dire *de gueules, à la bande d'argent (**)*, en opposition à quelques auteurs qui intervertissent ces mêmes émaux. En particulier, les *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle* assignent à l'Evêque Burkardt d'Oltingen-Fenis (1072-1107) les armoiries qui précèdent, les premières figurées dans les armoriaux de l'Evêché de Bâle et dans les almanachs de la Cour épiscopale.

La maison de Neuchâtel n'offre pas un blason constant. L'Armorial neuchâtelois attribue à Ulrich I^{er} (1034) l'écu *d'or, à trois pals de gueules*, — à Ulrich II (1099) *de gueules, à un pignon d'argent sommé de deux tours du même*, — au comte Bertholde I^{er} (1213) et à Rodolphe IV (1260) *d'or, au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent*, — à Amédée (1270) *d'or, à trois pals de gueules chargés chacun de trois chevrons d'argent*. A partir de Rodolphe V (1286), l'écusson n'accuse plus qu'un *pal* avec les trois chevrons. Zeerleder concède aussi au chanoine Richard de Neuchâtel (1272) l'écu à trois pals. M. le Dr Stanz, de regrettée mémoire († 20 avril 1871), donne à Rodolphe III l'écu à *deux* pals, à Ulrich IV et à Rodolphe IV l'écu à *trois* pals et enfin à Louis, le dernier de cette maison (1343-1373), l'écu à *un* pal (***)). Ainsi, depuis Rodolphe V — suivant l'Armorial neuchâtelois, ou depuis le comte Louis — selon M. le Dr Stanz, le pal unique a subsisté jusqu'en 1848, époque où les belles armoiries de Neuchâtel ont fait place à l'écusson actuel, *tiercé en pal, de sinople, d'argent et de gueules, le chef du canton senestre chargé d'une croisette d'argent*. Parmi les écussons des Evêques de Lausanne qui figurent dans l'Armorial du

(*) Manuscrit en 3 volumes in-folio, à la Bibliothèque de Berne.

(**) Cf. la note ci-devant, relative à la maison de Neuchâtel en Bourgogne, qui tirerait ainsi son origine de la maison de Fenis.

(***) V. *Archiv des historischen Verein von Bern*, VI^e vol., pag. 654 et suiv.

canton de Vaud, on voit celui de la maison de Neuchâtel exactement comme sous Ulrich II, avec l'adjonction d'un petit écusson d'argent à trois pals, placé dans l'arcade centrale au-dessous du pignon. Bertholde de Neuchâtel, Evêque de Bâle de 1122 à 1134, aurait droit par conséquent à des armoiries identiques à celles de Ulrich II, et Henri de Neuchâtel, qui a occupé le même siège de 1262 à 1274, à un écusson semblable à celui de Rodolphe IV. Une Chronique de Bienne, manuscrite, de Verresius *alias* Eberle (*), accorde en effet au dernier de ces deux prélats bâlois : *d'or, au pal d'argent chargé de trois chevrons de gueules*, c'est-à-dire un blason dans lequel les émaux indiqués pour Rodolphe IV par l'Armorial neuchâtelois sont renversés.

En ce qui concerne les ducs d'Alsace et leurs descendants dont sont probablement issus les comtes de Sogren, l'Armorial de Muri fait connaître trois écussons des landgraves de cette contrée, à partir de 1308. Le premier est *de gueules, à une barre d'or accotoyée de deux traverses extérieurement dentelées de trèfles du même* ; le second *de gueules, à la barre d'or accompagnée de six couronnes du même, les cercles des trois couronnes du chef opposés aux cercles de celles de la pointe* ; le troisième *de gueules, à la bande d'argent accompagnée des six couronnes comme au précédent*. A. de la Porte ne parle que du dernier de ces trois écussons. Les armes des comtes de Dagsbourg ont, selon M. A. Quiquerez, de l'analogie avec celles des comtes d'Eguisheim ; c'est ainsi qu'il blasonne les premières : *d'or, au lion de sable, à la bordure de gueules et au ray d'escarboucle fleuré de lis d'argent brochant sur le tout*, et que d'après les Annales de Beinweil il dépeint les dernières comme étant *d'argent, au lion de sable, au trescheur fleuré d'or et bordé d'azur*. Il existe un recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV et publié pour la première fois en 1861 sous le titre *Armorial de la généralité d'Alsace*, où les armes du comté de Dagsbourg sont enregistrées *d'or, à une bande de gueules* (pag. 234, N° 6). Une autre variante, qui se rapproche du premier blason plus haut, nous est fournie par l'écusson écartelé des comtes de Linange que rapporte M. le Dr C.-F. Trachsel, dans sa belle Monographie des monuments numismatiques de ces comtes ; les 2° et 3° quartiers de cet écusson sont *d'argent orlé de gueules, au lion rampant chargé d'une double croix à huit branches fleuronées partant d'un anneau d'argent*

(*) Cet écrit, qu'accompagnent de nombreux dessins d'écussons, est intitulé *Biel Chronik* ; il a été copié sur l'original, en 1739, par A.-J. Wildermett, capitaine et membre du Conseil de Bienne. Nous en devons la communication à la bienveillance hors ligne de M. F.-E. de Mülinen, dont les archives de famille contiennent des trésors bibliographiques accumulés depuis trois siècles.

(pag. 4, N° 1). Des descendants de l'illustre famille de Linange existent aujourd'hui encore à Billigheim et à Amorbach.

Par suite de la vente successive des domaines de l'Eglise de Bâle déclarés propriété nationale par le Gouvernement français, soit par la Convention nationale, en 1793, les ruines de l'antique forteresse de Sogren sont parvenues en la possession de M. J.-G. Quiquerez, qui mourut à Bellerive en 1831. M. A. Quiquerez, son fils, rendit accessible, en 1822, le chemin qui conduit à ces ruines et y érigea un cabinet d'antiquités recueillies dans le pays (*). Il raconte comme suit, dans un Essai sur l'histoire des comtes de Sogren adressé en 1863 à la Société d'histoire de Berne dont il faisait partie, les trouvailles de monnaies faites à cette occasion :

« Dans les fossés, au nord du château, nous avons trouvé une
» grosse médaille de bronze, enveloppée d'une mince feuille de
» cuivre ou de laiton. On lit sur les deux côtés : AN 6 REGN
» RODVLFI BVRGVNDI SOGER BELO DIRVT RENOVA.

» Nous avons pensé que ce pouvait être une pièce fondue à
» l'occasion d'une reconstruction du château, après sa ruine, durant
» les guerres qui désolèrent la Bourgogne-Transjurane en 894,
» car le signe qui suit AN est un 6 en usage au IX^e siècle. L'an 6
» du règne de Rodolphe I^{er} de Bourgogne fut marqué par les ra-
» vages que commirent dans la Transjurane les soldats du roi
» Arnoul.

» Trois petits bronzes ont été recueillis d'un autre côté du
» château. Sur l'un on lit : + LEVFREDVS, et au revers, dans
» le champ de la médaille : SOGER. Sur les deux autres : + LVI-
» FREDUS Co, et de l'autre côté, dans le champ de la pièce :
» BARGEN. Les caractères de ces inscriptions appartiennent au
» IX^e ou au X^e siècle.

» Dans d'autres décombres, nous avons trouvé deux petits
» bronzes celtiques, tous deux semblables, représentant d'un côté
» une tête couverte d'un casque pointu, avec les lettres TOG, et
» sur le revers un lion avec les mêmes lettres. Ces médailles, du
» chef gaulois Togirix, se voient dans plusieurs collections. Parmi
» les autres médailles, fort rarement découvertes dans les fouilles
» que nous avons faites pour convertir les ruines de Sogren et
» leurs abords en un bosquet d'arbres à fleurs et à fruits, nous

(*) Il n'est personne qui ne se souvienne de l'exquise amabilité avec laquelle M. Quiquerez faisait les honneurs de son cabinet de Sogren. Aujourd'hui, les visiteurs n'y trouveront plus le châtelain improvisé, ni les innombrables témoignages de son étonnante activité. — C'est au Musée de Bâle que M. Quiquerez a cédé, quelques mois avant sa mort, la plupart de ses ouvrages restés à l'état manuscrit et beaucoup d'autres objets qui ornaient les salles de Sogren ; son grand Armorial de l'Evêché de Bâle et une collection de monnaies s'y trouvent compris.

» devons signaler deux pièces d'or, dont l'une paraît appartenir à
» quelque prince d'Allemagne au XV^e siècle, et l'autre à Louis XI,
» roi de France. Une bractéate de Jean Senn de Münsingen (Evêque
» de Bâle de 1335 à 1365) a été découverte par un jeune chien,
» en grattant la terre. Les autres pièces ne sont que des monnaies
» de billon, fort endommagées, mais du XII^e au XV^e siècles.

Dans les décombres de la chapelle du château, au-dessous de
» l'ancien plancher, reconnaissable aux cendres et aux charbons,
» nous avons rencontré une cavité ou enfoncement du rocher ren-
» fermant des ossements poudreux, un poignard fort oxydé, un fer
» de flèche de forme ordinaire et quatre pièces de monnaie, dont
» deux de Philippe-Auguste et les autres de Louis VIII, roi de
» France. » (V. *Archiv des historischen Verein des Kantons
Bern*, V^e vol. pag. 377 et suiv.)

M. Lohner, de Thoune, auquel M. Quiquerez avait envoyé la
médaillon et les monnaies de Sogren et de Bergen, accompagnées
de notices sur le château et les comtes de Sogren, informa M. le
D^r H. Meyer, de Zurich, de la bonne fortune advenue à l'heureux
possesseur de ces monuments uniques. Le premier admit sans
réserve les objets de cette communication dans son ouvrage *Die
Münzen der Republik Bern* (v. pag. 94-96). Par contre, l'émi-
nent directeur du cabinet des médailles de Zurich, tout en rap-
portant ces monuments numismatiques dans la première édition
des *Bracteaten der Schweiz* (v. pag. 98-99), manifesta des
doutes sur leur authenticité ; dans la seconde édition qui parut en
1858, il écarta complètement ce sujet (v. *Die Denare und Brac-
teaten der Schweiz*). En 1851, époque de l'introduction du nou-
veau système monétaire fédéral, M. G. Meyer de Knonau publia
un sommaire des anciennes monnaies suisses sous le titre *Die
schweizerischen Münzen*, dans lequel il donna place aux monnaies
des comtes de Sogren et de Bergen. C'est, croyons-nous, le pre-
mier travail complet sur la matière ; la Société d'histoire de Berne
l'a inséré dans le VIII^e volume de ses annales.

Nos anciens dessins étant malencontreusement devenus égarés,
nous les remplaçons par ceux que donne M. Lohner. La médaille
est du module d'un double écu et du poids de 98.700 grammes ;
l'inscription apparaît en relief sur l'une des faces et en creux de
l'autre côté ; le relief est très oxydé, mais le côté opposé est par-
faitement conservé. A partir de la croisette, les mots AN 6
REGN RODVLFI BVRGVNDI courent en légende autour d'un
cercle uni qui les sépare du champ portant le reste de l'inscription
en quatre lignes. M. Lohner traduit cette inscription : « *Anno
Sexto Regni Rodulfi in Bvrgvndia Sogern Bello Dirvtvm
Renovatvm* » (v. fig. 2). L'une des deux autres monnaies est de
bas argent, de la grandeur d'un ancien kreutzer de Berne et pèse

2.200 grammes ; dans le champ de l'une des faces le mot SOGER en deux lignes, de l'autre côté le nom de LEVFREDVS précédé d'une croisette et disposé circulairement autour d'une petite croix de champ (v. fig. 3). La monnaie signée Bergen est également de bas argent, du module d'une pièce bernoise de cinq batz et du poids de 9.800 grammes ; une des faces contient de champ le nom BARGEN en deux lignes (A R en monogramme), la face opposée une croix de champ et quatre points dans les cantons, le tout entouré d'un cercle pointillé et de la légende + LVIFREDVS Co (v. fig. 4).

Le récit de M. Lohner concernant la trouvaille dont nous entretenons aujourd'hui nos honorés collègues piqua vivement la curiosité de M. A. Morel-Fatio, alors à Paris, qui avait fait une étude spéciale de la numismatique suisse. Notre érudit concitoyen, membre de la Société des antiquaires de France, eut bientôt reconnu que ces pièces n'étaient autre chose que des produits de contrefaçon. Voici en quels termes il rend compte du résultat de son examen :

« Nous ne pouvons admettre, dit-il, que la légende de la
» médaille remonte au temps du roi Rodolphe, parce qu'à cette
» époque on ne fabriquait pas de médailles proprement dites.
» Elle ne peut davantage appartenir au XVI^e siècle, époque où
» existait l'emploi de caractères autres que ceux de cette barbare
» et prétentieuse épigraphie. M. Lohner dit lui-même que le
» château de Sogren, brûlé en 1499, ne fut jamais reconstruit
» depuis. Du reste, cette médaille est un produit fondu, dont le
» métal ne se rapporte à aucune période ni à aucune habitude mo-
» nétaire connue. Quant au signe 6 et à son interprétation, nous
» pensons qu'il faut y voir plutôt le chiffre 5 cursif mal formé. »

A l'égard de la plus petite des deux monnaies, M. Morel-Fatio y constate une falsification plus évidente encore : « En employant,
» continue-t-il, le même métal fondu que pour la médaille, on a
» cherché à donner pour le milieu du X^e siècle un type tout au
» plus vraisemblable pour le commencement du VIII^e, c'est-à-dire
» vers la dernière période des monétaires mérovingiens. Les ca-
» ractères saillants de la monnaie du X^e siècle sont qu'elle doit
» être frappée et non pas fondue, et que pour le pays auquel on
» l'attribue elle soit en argent d'assez bon titre. Or, le prétendu
» denier de Sogren est fondu et d'un vil métal. Son extrême
» petitesse nous a malheureusement privé d'un autre élément de
» critique — devenue impossible par suite de l'état illisible de la
» légende qui entoure le mot SOGER. Cette légende a échappé
» au dessinateur de M. Lohner. On aurait probablement retrouvé
» quelque détail épigraphique dans le genre de celui dont la
» médaille a été l'objet. »

Monnaies & Médailles de Sogren et de Bargaen



Fig. 1



Fig. 3

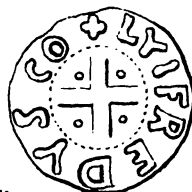
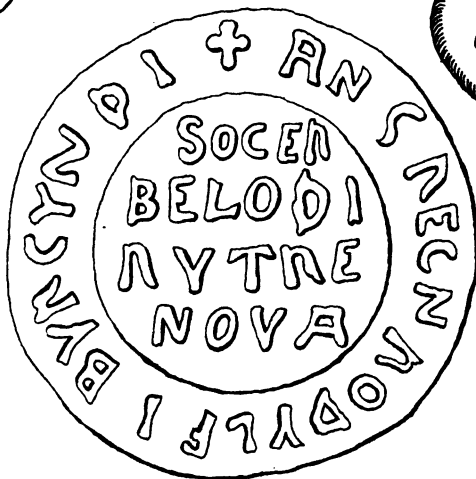


Fig. 4.



Fig. 2



Les mêmes objections s'appliquent à la dernière pièce, soit à celle qui est signée Bargaen. « Comme métal, conclut encore M. Morel-Fatio, cette monnaie n'a d'analogie qu'avec les pièces de la Révolution française dites en *métal de cloche*. Le module ne rappelle aucune monnaie du X^e siècle. » (v. *Monnaies et Médaille apocryphes de Bargaen et de Sogren*, brochure in-8°. Paris, L. Thunot et C^{ie}, 1867.)

Nous n'ajouterons que quelques mots à ce qui précède. Si l'on considère la trouvaille de 1822 *dans son ensemble*, telle que nous l'avons reproduite d'après la relation faite par M. Quiquerez lui-même dans l'organe de la Société d'histoire de Berne, l'argumentation péremptoire de M. Morel-Fatio acquiert encore une nouvelle force. On est étonné de cette suite de pièces celto-gauloises, mérovingiennes, moyen-âge et de l'époque moderne exhumées si à propos là où il n'est arrivé que « fort rarement » d'en découvrir. Cependant rien n'indique un enfouissement de ce petit trésor dans quelque cachette, à une époque se rapprochant de la date de la pièce la plus récente ; au contraire tout concourt à lui assigner une époque postérieure à la Révolution française.

L'existence d'un faussaire s'impose naturellement et l'objectif a été le propriétaire des ruines de Sogren, connu par sa passion pour les antiquités en général et en particulier par les espérances qu'il fondait sur ses recherches dans ces ruines. Dominé par une pensée commune à tout auteur qui poursuit une monographie — plus encore peut-être qu'à cause des travaux de tout genre qu'em brassait son incessante activité, M. Quiquerez a pu ne pas apporter à l'examen des pièces de Sogren et de Bargaen toute l'attention qu'elles comportaient. Ici, comme dans une autre circonstance dont nous aurons occasion de parler plus tard, il a été victime d'une fraude évidente.

LS. LE ROY.

Annales du faux-monnayage.

II.

Falsche Münzen.

Neuerdings treten falsche französische Fünffrankenstücke auf. Die Meisten tragen das Gepräge von Louis Philipp 1836 od. 1837. — Die Untersuchung eines solchen, von einer Kreispostkasse eingesandten Stückes (Louis XVIII 1830) hat folgendes interessante Resultat ergeben.

Von dem ursprünglich ächten Stück wurde die ganze Reversfläche sammt Perlen — und Flachrand in Form eines ganz dünnen

Blättchens weggesägt, die Münze hierauf sauber ausgebohrt, so dass nur der *Avers* mit dem Rand zusammenhängend in dünner Schicht zurückblieb. Die ausgebohrte Silbermenge, die ungefähr 12-16 gr. betragen mag, wurde durch eine eingelöthete, genau passende Messingplatte ersetzt, und der abgesägte Revers sauber wieder aufgelöthet.

So hergerichtet kann ein solches Stück von den ächten Münzen nur durch sein etwa um 2-3 gr. zu leichtes Gewicht, sowie durch die schwer erkennbare Löthfuge am Rande erkannt werden. Da die ganze Oberfläche der so behandelten Münze ächt ist, so müssen solche Fälsikate zu den gefährlichsten Produkten der Fälschmünzerei gezählt werden. Das Gewicht dieses beschriebenen Fünf frankenstückes betrug *ca* 23 gr. (Normalgewicht des 5 fr. Stückes 25 gr.) da dasselbe jedoch schon demonetisirt war, so konnte dessen Gewicht nicht genau festgestellt werden.

Diese Art der Fälschung an Fünf frankenstücken ist zwar nicht neu, jedoch seit längerer Zeit nicht mehr beobachtet worden.

EDM. PLATEL
Eidg. Münzdirector.

— In Zürich zirkuliren falsche französische Zwanzig frankenstücke, Bild Napoleon III., Jahr 1865. Dieselben sind geprägt aus Platin und im Feuer vergoldet. Das den ächten gleichkommende Gewicht und die sorgfältige Prägung machen auf den ersten Blick die Unterscheidung nicht leicht. Der Klang und die durch Reibung hervortretende weisse Farbe des Platins werden am ehesten zur Erkennung führen. Der Metallwerth beträgt acht Franken.
(*Luzerner Tagblatt*, 2. VI. 1883.)

Société suisse de Numismatique.

Etat des membres au 1^{er} Juin 1883.

Comité central (1882-1885).

MM. de Palézioux, Maurice, *Président*.

Gremaud, Jean, *Vice-Président*.

Nabholz, Joseph, *Caissier*.

de Jenner, Edouard, *Bibliothécaire-Archiviste*.

Henseler, Antonin, *Secrétaire*.

Comité de Rédaction (1882-1885).

Le Président central } Art. 9 des statuts.
Le Secrétaire central }

MM. Gremaud, Jean, Vice-Président.
Bleuler, Gothard, Inspecteur fédéral.
Inwyler, Adolphe, Antiquaire.

Vérificateurs des comptes.

MM. de Jenner, Edouard, Bibliothécaire-Archiviste.
Birchler, Joseph, négociant.

No d'ordre.	No de matricule.	Membres actifs fondateurs. (Fribourg, Décembre 1879).
1	2	MM. Henseler, Ant., imprimeur-éditeur, à Fribourg.
2	3	de Palézieux, Maurice, propr., à la Doges (Tour-de-Peilz), Vevey.
3	6	de Jenner, E., conserv. du Musée archéol., à Berne.
4	7	Gremaud, J., abbé, prof. au Collège de Fribourg.
5	8	Inwyler, Ad., antiquaire et numismat., à Lucerne.
6	9	Caspari, Auguste, pharmacien, conservateur du Musée, à Avenches.
7	10	Hirzel, Edouard, ancien trésorier, à Zurich.
8	11	Durussel, Ed., graveur en médailles, à Berne.
9	15	Tissot, Charles-Eug., secrétaire du département de l'instruction publique, à Neuchâtel.
10	16	Kaiser, Jakob, Dr, archiviste fédéral, à Berne.
11	17	Gebert, C.-F., numismatiste, à Nürnberg.
12	18	Delachaux, J.-P., directeur du médaillier, Chaux-de-Fonds.
13	20	de Weiss, Emile, Dr, greffier fédéral, à Lausanne.
14	22	Jacot, Ed., conservateur du Musée, à Colombier.
15	24	Meyer, Arnold, rentier, à Genève.
16	24	de Riedmatten, Léon (fils), propriétaire, à Sion.
17	25	Sattler, Albert, antiquaire, à Bâle.
18	27	Birchler, Jos., marchand de bois, à Einsiedeln.
19	28	Chopard, G., ancien maire, à Sonvillier (J.-B.).
20	29	Bally, Ant.-Louis, fonctionnaire postal, à Genève.
21	30	van Peteghem, Ch.-Louis, expert en médailles, à Paris.
22	31	Perrochet, Edouard, avocat, à Chaux-de-Fonds.
23	33	Landry, Fritz, professeur, graveur en médailles, à Paris.
24	34	Kohler, Xavier, anc. prof., député, à Porrentruy.
25	35	Münch, Arnold, chef du bureau central des salines, à Rheinfelden.
26	36	Rod, Emile, télégraphiste, à Fribourg.
27	37	Nabholz, Joseph, négociant en vins, à Fribourg.
28	39	Cuenod-Hunziker, J., à Vevey.

Membres correspondants à l'étranger.

- | | | |
|----|----|---|
| 29 | 40 | MM. Châlon-Renier, Hubert, membre de l'Académie, à Bruxelles, <i>président honoraire</i> p ^r la Belgique. |
| 30 | 41 | Dannenberg, Her., conseiller, à Berlin, <i>président honoraire</i> pour l'Allemagne. |
| 31 | 42 | Luschin-von Ebengreuth, Arnold, Dr, profes. en droit à l'Académie impériale de Graz (Styrie), <i>président honoraire</i> pour l'Autriche. |
| 32 | 42 | Riggauer, Hans, Dr, adjoint au Musée numismatique de Munich, <i>président honoraire</i> pour la Bavière. |
| 33 | 44 | Stuart-Poole, Reginald, conservateur du médail-
lier au British-Museum à Londres, <i>président honoraire</i> pour l'Angleterre. |
| 34 | 46 | Heiss, Aloys, consul, à Madrid, <i>président hono-
raire</i> pour l'Espagne. |
| 35 | 47 | Hitz, John, consul général, à Washington, <i>prési-
dent honoraire</i> pour l'Amérique. |
| 36 | 55 | Robert, Pierre-Charles, membre de l'Institut, à Paris, <i>président honoraire</i> pour la France (élu le 25 Mai 1882). |

Membres honoraires.

- | | | |
|----|----|---|
| 37 | 48 | MM. Busson, Arnold, Dr, professeur à l'Université, à Innsbruck. |
| 38 | 49 | Isenbeck, Julius, rentier, à Wiesbaden. |
| 39 | 50 | Eysseric, Marcel, ancien juge d'instruction, à Sisteron (Basses-Alpes). |
| 40 | 51 | Berend, William, licencié en droit, à New-York. |
| 41 | 52 | Bahrfield, Max, lieutenant, à Stade (Hanovre). |
| 42 | 53 | van den Peereboom, Alph., rentier, à Bruxelles. |
| 43 | 56 | di Dio, Odoardo, lieutenant de police, à Berlin. |

Reçu le 29 Avril 1880 :

- | | | |
|----|----|-----------------------------------|
| 44 | 60 | Langer, Paul, armateur, au Havre. |
|----|----|-----------------------------------|

Membres actifs reçus le 29 Avril 1880 à Berne.

- | | | |
|----|----|--|
| 45 | 61 | MM. Bleuler, Gothard, inspecteur fédéral du matériel de guerre, à Berne. |
| 46 | 62 | Baud, Eugène, antiquaire, à Lausanne. |
| 47 | 63 | Du Lon, Eugène, consul des Etats-Unis, à Vevey. |
| 48 | 66 | Duplan, Albert, rentier, à Evian-les-Bains. |
| 49 | 67 | Reiff-Moppert, Charles, banquier, à Berne. |
| 50 | 68 | Roth, Erhardt, fabricant, à Oftringen (Argovie). |

Membres actifs reçus le 3 Août 1881 à Fribourg.

- | | | |
|----|----|---|
| 51 | 71 | MM. Michaud, Alb., essayeur-juré, à Chaux-de-Fonds. |
| 52 | 72 | Montandon, Charles, étudiant, à Berne. |
| 53 | 73 | Guyon, Jules, propriétaire, à Thonon (Savoie). |
| 54 | 74 | Platel, Ed., directeur de la monnaie fédérale, à Berne. |

Membres actifs reçus le 25 Mai 1882 à Zurich.

- | | | |
|----|-----|---|
| 55 | 75 | MM. Burkhard, Rob., peintre, à Richtersweil (Zurich.) |
| 56 | 76 | Lehr, Ernest, Dr en droit, prof. à l'Académie de Lausanne. |
| 57 | 77 | Breitmeyer, Jules, avocat, à Chaux-de-Fonds. |
| 58 | 78 | Le Roy, Louis, greffier à la Cour d'appel, à Berne. |
| 59 | 79 | Besse, Pierre, R ^d -Chan., prof., à St-Maurice (Val.). |
| 60 | 80 | Fama, Charles, député, à Saxon. |
| 61 | 81 | Sandmeier, Jacques, négociant, à Genève. |
| 62 | 82 | Geigy, Alf., Dr philos., à Bâle (48 Léonhardsgr.) |
| 63 | 83 | Kœchlin, E., ingénieur, 52, rue du Four, à Paris. |
| 64 | 84 | Hirsch, Henri, numismatiste, à Munich. |
| 65 | 85 | Perdonnet, G., rentier, à Lausanne (Mon Repos). |
| 66 | 86 | Bovet, Victor, médecin, à Berne. |
| 67 | 87 | Hombert, François, graveur, à Berne. |
| 68 | 88 | Morton, Charles, propriétaire, à Lausanne. |
| 69 | 89 | Grellet, Jean, banquier, à Colombier (Neuchâtel). |
| 70 | 90 | Micheli, Louis, à Genève. |
| 71 | 91 | Balliard, César-Marius, notaire, à Reignier (Haute-Savoie). |
| 72 | 92 | Revilliod, Th.-Alph., agent de change, à Genève. |
| 73 | 93 | Duval, David-Jacob, propriétaire, à Genève. |
| 74 | 94 | Hoffmann, H., numismatiste, à Paris (33, quai Voltaire). |
| 75 | 95 | Hess, Adolphe, numismatiste, à Francfort s/M. |
| 76 | 96 | Merzbacher, Eugène, Dr, numismatiste, à Munich. |
| 77 | 97 | Richard, C., graveur en médailles, 8, rue Rousseau, à Genève. |
| 78 | 98 | Sturzenegger, Robert, à St-Gall. |
| 79 | 99 | Jacot, Edouard, naturaliste, à Valanvron (Chaux-de-Fonds). |
| 80 | 100 | Burri, Amédée, 92, rue du Rhône, à Genève. |
| 81 | 101 | Serrure, R., rédacteur, à Bruxelles. |
| 82 | 102 | Röllin, Jean, à Uznach (St-Gall). |

Membre honoraire reçu en 1882 à Zurich.

- | | | |
|----|-----|--|
| 83 | 103 | M. de Fellenberg-de-Bonstetten, Ed., ingén.-géologue, à Berne (Schanzenegg). |
|----|-----|--|

Membres actifs reçus le 28 Avril 1883 à Bâle.

84	104	MM. Morel-Fatio, Arnold, à Lausanne.
85	105	De Blonay, Gustave, à Grandson.
86	106	Petitpierre, Alph., à Neuchâtel.
87	107	Jeunet, curé, à Cheyres (Fribourg).
88	108	Borel, Marc, à Bex.
89	109	de Mandrot. Albert, à Echichens (Vaud).
90	110	Brüderlin, Rodolphe, à Bâle.
91	111	Burckhardt, Achille, à Bâle.
92	112	Dr Ladé Fils, à Martigny.
93	113	Jäckeli, Barth., graveur en médailles, à Zurich.
94	114	Bruand, Alfred, instituteur, à Montreux.
95	115	de Stoutz, F., avocat, à Genève.
96	116	Weber, Robert, à Zoug.
97	117	Stœcklin, Ernest, avocat, à Fribourg.
98	118	Ziegler, C.-F., caissier de la Banque cantonale, à Soleure.
99	119	Bacoffen, Wilhelm, à Bâle.
100	120	de Gottrau, Edouard, à Fribourg.
101	121	Siegrist, Charles, à Chaux-de-Fonds.
102	122	Dr Rossi, Umberto, à Guastalla d'Emilia (Italie).
103	223	Bally, Arthur, à Schönenwerd (Argovie).
104	224	Wunderly-de Muralt, Jean, à Zurich.
105	225	Odot, Auguste, pharmacien, à Lausanne.
106	226	Bally, Otto, à Stein (Argovie).

Répartition des membres.

Canton de Vaud 15 membres, Berne 12, Neuchâtel 11, Genève 9, Fribourg 7, Bâle 5, Argovie 4, Valais 4, Zurich 4, St-Gall 2, Lucerne 1, Soleure 1, Schwytz 1, Zoug 1, Etranger 12.

89 membres actifs.

Suisse 1, Etranger 16 = 17 » honoraires.

Total des membres 106.

Chronique.

Der Bundesrath hat das *Gepräge* für die *neuen Goldstücke* gutgeheissen. Wie auf den Scheidemünzen, befindet sich auf dem Avers ein weiblicher Kopf mit den Worten « *Confœderatio Helvetica*, » der Revers zeigt das eidg. Kreuz.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand-rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

L'écu du Tir fédéral de Lugano 1883.

Nous ne saurions laisser renouveler l'une de nos plus grandes fêtes nationales sans lui consacrer quelques mots, ceci d'autant plus que chaque fois elle nous laisse un vrai monument numismatique.

Nous voulons parler du Tir fédéral de Lugano, qui s'ouvre le 8 Juillet.

Si nous remontons à l'origine de cette belle fête, nous arrivons sans contredit aux premiers temps de l'Helvétie, car le Suisse a toujours eu le goût du tir et, en parcourant le premier chapitre de l'intéressant travail de M. *Auguste Feierabend* sur les tirs fédéraux (*), nous voyons que bien avant la fondation de la Société fédérale des carabiniers, il se donnait déjà des tirs sur les mêmes bases que nos tirs d'aujourd'hui, mais infiniment plus modestes et avec des armes bien plus grossières que celles de nos jours.

Nous n'appellerons pas *monument numismatique* les mille et une petites médailles que frappent, à l'occasion des tirs fédéraux et cantonaux, certains industriels que je ne qualifierai pas de graveurs.

À mon avis, les monuments numismatiques des tirs sont les médailles et écus *officiels* frappés à ces occasions. A quelle

(*) *Geschichte der eidgenössischen Schützenfeste* von Gründung derselben im Juni 1824 in Aarau bis und mit der Jubelfeier in Juli 1874 in St-Gallen. Aarau 1875. Druck und Verlag von H. R. Sauerländer.

époque faire remonter l'usage de frapper ces médailles ou écus des tirs ?

Je crois que les plus anciens pour notre pays sont ceux des *Exercices de l'Arquebuse et de la Carabine de Genève*. Blavignac, dans son *Armorial genevois*, p. 158, mentionne comme la plus ancienne une médaille d'or portant le millésime M. DC. XXXII.

Comme monnaie, c'est encore, à mon avis, la même Société qui a frappé la première, c'est-à-dire le *Mousqueton* de 1657.

Ces mousquetons, dont suit la description, n'étaient autres que des quarts d'écu ou des médailles-monnaies valant 24 sols. On les qualifiait quelquefois aussi de *testons* ou *testons blancs*.

DESCRIPTION.

Droit. En cercle, la légende : . PRO CH — RISTO . ET — PATRIA . entourée extérieurement d'un grènetis. Dans le champ, entourée d'un double cercle, l'aigle double éployée, sommée de la couronne impériale et tenant dans ses serres un mousquet. La couronne ainsi que le mousquet coupent la légende, ce dernier aux points indiqués dans la citation ci-dessus par les deux —.

Revers. En cercle, la légende : * GENEVA * CIVITAS * 1657 * également entourée intérieurement d'un grènetis ; dans le champ, l'aigle coupée, surmontée de la couronne impériale et la clef ; au dessus, un soleil à 4 rais et 4 flammes, au milieu duquel un petit cercle.

Diamètre 29 millimètres, poids 5,4 grammes.

Blavignac ajoute, page 20, note 3, que « suivant un renseignement dont on ne peut garantir l'authenticité, des écus et » *demi-écus* auraient été frappés à la même date avec une empreinte semblable. » Je n'ai jamais vu une pièce de ce genre.

Ces mousquetons sont aujourd'hui assez rares et très recherchés des amateurs.

En 1822, après que plusieurs autres sociétés *fédérales* eurent pris naissance, M. Schmidt-Guiot, dans un grand tir cantonal argovien, émit l'idée de fonder également une *Société fédérale de tireurs*, et l'année suivante celle-ci fut définitivement reconnue.

Le premier tir fédéral eut lieu à Aarau du 7 au 12 Juin 1824.

Je ne puis entrer ici dans aucun détail sur cette fête ; je ne ferais du reste que transcrire M. A. Feierabend, que chacun peut consulter à son gré et qui n'a pas besoin d'être recommandé aux lecteurs du *Bulletin*.

Le deuxième tir fédéral eut lieu à Bâle du 14 au 20 Mai 1827. Pour ces deux tirs, nous ne trouvons aucune médaille ni écu. La même année, par contre, eut lieu à Zoug un tir *intercantonal*,

auquel prirent part les cantons de *Zoug*, *Zurich*, *Lucerne*, *Uri*, *Schwitz* et *Unterwalden*, et pour lequel on fit frapper un écu-médaille, qui est certes l'un des plus beaux de la collection entière. En voici la description :

Le *droit* est une allégorie. Deux femmes assises, l'une la *Justice*, facile à reconnaître à ses attributs, serre la main droite de l'autre, la *Minerve helvétique*. Cette dernière tient de sa main gauche un faisceau de licteur, surmonté d'une toque à plumes ; à ses côtés un bouclier.

A l'arrière-plan un socle supportant la *Victoire*, qui tient de la main droite une palme et de la gauche une couronne. Devant et derrière elle deux casques.

Le socle est rond et accosté de huit drapeaux, ce qui pourrait aisément laisser croire que deux cantons autres que ceux que je viens de mentionner auraient pris part à ce tir. On remarque aussi, sur la partie de socle qui se présente à vue, l'écusson de *Zoug*, sur lequel passe une guirlande de feuilles de chêne ; à droite, l'écusson de *Zurich* ; à gauche, celui de *Lucerne* ; audessous, de droite à gauche, ceux d'*Uri*, *Schwyz* et *Unterwald*. En admettant que le nombre des cantons qui prirent part à ce tir corresponde à celui des drapeaux, deux autres écussons seraient figurés sur les côtés du socle qui, étant rond, ne pouvait les montrer tous à la fois.

La *Justice* repose son pied gauche sur un marchepied audessous duquel se trouve, mais *presque imperceptible*, le millésime 1827. La légende qui entoure l'allégorie porte : SCHÜTZENGESELLSCH. DER STADT ZUG.

Le *Revers* montre une vue de la ville de *Zoug* et du lac avec fond de montagnes. Au haut et dans les nuages le mot TUGIUM. La tranche est unie.

Cette pièce, d'un travail assez bien réussi, est de *C. Brupacher*, dont la signature (*Br.*) se trouve sur une pierre, au revers, et sur la base du socle (*C. B.*), à l'avant, derrière la *Justice*.

On n'y lit aucune indication de valeur, mais elle a le poids des thaler de *Zurich*, de *Bâle*, etc., et une valeur intrinsèque de fr. 5>75.

Le troisième tir fédéral eut lieu à Genève du 16 au 21 Juin 1828, mais je ne connais également aucun souvenir numismatique de cette fête.

En 1829, c'était Fribourg qui recevait dans ses murs les tireurs confédérés pour la quatrième joute fédérale.

J'ai eu le plaisir de tenir dernièrement une des quatre *ra-rissimes* médailles d'or que le Comité fit frapper comme prix d'honneur pour chacune des bonnes cibles et valant *cent francs fédéraux*.

La gravure ci-dessous, qui est très exacte, me dispense de toute autre description.



Le cinquième tir échu à Berne et fut célébré du 12 au 17 Juillet 1830.

Berne fut plus modeste que Fribourg et se contenta d'une petite médaille, devenue aujourd'hui assez rare, montrant au *Droit* : ALLE NACH EINEM ZIELE. Au premier plan, faisceau de licteur surmonté du drapeau fédéral entouré de carabines en pyramide ; au pied du groupe quelques balles, un maillet et une poire à poudre. Dans le lointain, fond de verdure et de montagnes.

Revers. En cercle : * Z. ANDENKEN A. D. EIDSG. FREYSCHIESSEN IN BERN V. 12-17 IUL. 1830. Dans le champ, une couronne de chêne, à l'intérieur de laquelle est inscrite, en deux lignes horizontales, la devise : IMMER || BEREIT. Diamètre 28 millimètres, poids 10 grammes.

Des tirs de Lucerne (1 au 7 Juillet 1832) et de Zurich (13 au 19 Juillet 1834), je n'ai jamais vu aucune pièce. Quelques personnes m'ont assuré que, pour le tir de Lausanne (3 au 10 juillet 1836), on aurait refrappé un certain nombre d'écus cantonaux de 1812, mais aucun ouvrage ne relate ce fait.

La même chose s'est dite pour le tir d'Aarau 1824, pour lequel on aurait refrappé des écus cantonaux de 1812. C'est donc sous toute réserve que j'avance ces deux faits.

Du tir de St-Gall (du 1 au 8 juillet 1838), on ne possède qu'un petit jeton de cuivre, fort rare il est vrai, mais qui mérite à peine une description.

Beaucoup de collectionneurs ne le connaissant peut-être pas, je la donnerai cependant.

Droit. Dans un cercle de grènetis, une couronne formée de deux branches de laurier réunies ; entre les deux extrémités du feuillage, soit au haut, une croisette.

Dans le champ, en trois lignes : ST || GALLEN || 1838.

Revers. Egalement dans un cercle de grènetis, la croix fédérale rayonnante.

Diamètre 19 millimètres.

Le dixième tir eut lieu à Soleure du 12 au 19 Juillet 1840. On ne frappa pour ce tir qu'un jeton officiel servant à contrôler les passes et deux petits jetons commémoratifs différent peu l'un de l'autre.

J'ai vu quelques exemplaires en argent de ces derniers.

Dès 1842, pour le tir de Coire (10 au 17 Juillet) commence alors une série d'écus et de médailles commémoratives officiels, qui continue sans interruption jusqu'à ce jour, et dont la frappe est devenue en quelque sorte une obligation pour le Comité de chaque tir.

Il n'en est pas de même pour les jetons officiels qui disparurent dès le tir de Zurich 1872.

Ce que je regrette, c'est que toute cette série d'écus et médailles officiels ne soit pas l'œuvre de graveurs suisses, qui cependant ne manquaient pas à cette époque.

Je répartirai donc, dès 1842, ces souvenirs officiels en trois catégories.

La première comprend ce qu'on était convenu d'appeler les *écus neufs* (Neuthaler).

Ils sont au nombre de deux seulement : Coire 1842 et Glaris (13^{me} tir, du 18 au 25 Juillet) 1847.

Ces écus avaient, on le sait, la valeur de 40 batzen, soit 4 fr. fédéraux, ce qui correspondrait à fr. 5.65 environ de notre monnaie fédérale actuelle.

Il fut frappé 6,000 exemplaires de celui de Coire et 3,200 de celui de Glaris ; les deux coins furent gravés à Munich.

La seconde catégorie est celle des *médailles*.

Le 1^{er} Juillet 1844, en même temps que se célébrait à Bâle le 400^{me} anniversaire de la bataille de St-Jacques, s'ouvrait également dans cette ville le 12^{me} tir fédéral.

Aussi la magnifique médaille officielle, la première de ce genre, dûe au talent d'Ant. Bovy, rappelle-t-elle à la fois ces deux solennités.

Il en existe quelques exemplaires en or, la plus grande partie en argent et une certaine quantité en bronze.

En 1849, la Société fédérale des carabiniers célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation : le tir eut en conséquence lieu à Aarau (du 1 au 8 Juillet), où s'était constituée la Société. C'était le quatorzième.

La belle médaille de Bâle était préférée de beaucoup aux écus neufs de Coire et de Glaris, ce qui engagea le Comité d'Aarau à imiter le Comité de Bâle.

Ant. Bovy en fut également chargé ; son habileté et son bon goût ne se démentirent point.

Il fut frappé 1200 exemplaires en argent et un certain nombre en bronze.

Le 5 Juillet 1851, la bannière fédérale entra à Genève et, le 7, commençait le 15^me tir, qui se terminait le 16 seulement. C'est, de tous les tirs, celui qui nous fournit le plus de souvenirs numismatiques.

Les écus et médailles de Genève sont au nombre de quatre. La médaille officielle, gravée par Dorcière, fut frappée en argent, à la valeur de cinq francs environ, et en bronze. De plus, avec l'autorisation spéciale du Conseil fédéral, on refrappa 1000 exemplaires de la belle pièce de 10 fr. en argent de 1848, gravée par Ant. Bovy, et ne différant de celle-ci que par le millésime.

Xavier Frey (*Münzbuch*, page 479, N^o 676) nous apprend de plus qu'on frappa 20,000 pièces de 5 fr., telles que les pièces de 1850 de la Confédération et ne différant également de celles-ci que par le millésime 1851.

Il existe aussi un jeton officiel en *cui*vre, mais dont j'ai vu des exemplaires en argent.

La plus belle médaille, à mon avis, est celle de Lucerne 1853 due à *Frener*. Avec elle se termine la catégorie des médailles proprement dites, remplacées dès lors par des médailles-écus, ayant exactement les mêmes titres et poids que la pièce de cinq francs de la Confédération.

La médaille de Lucerne 1853, rappelant le dévouement et le patriotisme de Winkelried, devient de plus en plus recherchée.

Le sujet comme la délicatesse de la frappe, ajoutés au relief que nous ne pouvons que regretter avec le système actuel, ont contribué pour beaucoup au renom de *Frener*.

Soleure célébra, du 1 au 8 Juillet 1855, le 17^me tir. L'écu officiel est simplement un écu de 5 fr. au type fédéral avec le millésime 1855.

Si ce n'était qu'au lieu d'avoir la tranche cannelée comme ceux-là, celui-ci y laisse voir en creux l'inscription * EIDGEN. FREISCHIESEN * SOLOTHURN 1855 */sic/*, il serait difficile de le distinguer comme tel.

L'écu du tir de Berne (18^me tir, du 5 au 15 Juillet 1857) par contre est le premier, depuis celui de 1847, qui montre réellement ce qu'il doit rappeler. Il est de *Korn*; la gravure en est assez bonne, mais le sujet du droit (un ancien arquebusier) n'offre aucun intérêt historique, ce qui eut été facile à trouver cependant dans les annales de la ville fédérale.

J'en dirai autant de l'écu de tir de Zurich 1859 (du 3 au 12 Juillet), dû au même auteur.

Que de sujets historiques auraient pu être rappelés sur cette pièce, au lieu de ce carabinier dont le rôle est plus que muet !

Le 20^{me} tir avait lieu à Stanz, du 30 Juin au 9 Juillet 1861. L'écu, qui fut confié à Ant. Bovy, rappelle le monument de Winkelried, inauguré la même année à Stanz. Le sujet eut pu être plus heureux, puisqu'il est en quelque sorte une répétition de celui de 1853, mais au moins il a une signification autre que les trois qui précèdent et occupera toujours une des premières places, tant au point de vue historique qu'au point de vue d'exécution.

La Chaux-de-Fonds, où se célébrait, du 12 au 21 Juillet 1863, le 21^{me} tir fédéral, aurait pu, me semble-t-il, choisir mieux son sujet.

L'une des faces est de Ant. Bovy, l'autre de Siber : peut-être faut-il attribuer à ce fait le peu de signification de cette pièce, qui du reste est simple et bien gravée.

Deux années plus tard, la bannière fédérale faisait son entrée à Schaffhouse, et c'est du 2 au 12 Juillet 1865 que s'y célébrait le 22^{me} tir fédéral.

Ant. Bovy eut encore la préférence pour l'écu officiel.

Celui-ci rappelle l'histoire de Tell et la célèbre forteresse de Munoth qui jadis protégeait la ville de Schaffhouse.

En 1867, c'était la petite ville de Schwytz qui recevait les Confédérés. Ce 23^{me} tir dura du 10 au 17 Juillet.

Le bel écu officiel, également gravé par Ant. Bovy, rappelle la bataille de Morgarten et, par le fait, un homme célèbre de Schwytz, le chevalier I.-B. Hedlinger, graveur en médailles, dont la médaille précitée servit de modèle à Ant. Bovy.

Cet écu est, sans contredit, un des plus beaux de la collection.

En 1869, pour le 24^{me} tir célébré à Zoug du 11 au 24 Juillet, c'était encore Ant. Bovy qui livrait l'écu officiel. Comme le précédent, il fait honneur au graveur et rappelle le patriote distingué qui, à la bataille d'Arbedo (1422), arrachait à l'ennemi le drapeau de son pays,

Le 25^{me} tir, qui devait avoir lieu en 1871, fut, par suite des tristes événements de 1870-71, renvoyé à l'année suivante.

C'était Zurich qui, pour la seconde fois, recevait la bannière fédérale dans ses murs pour y présider à la grande fête nationale du 14 au 23 Juillet.

L'écu de fête est de *F. Landry*. Il est simple et de bon goût et fait allusion à l'industrie très florissante alors du canton de Zurich.

Le 26^{me} tir, qui devait se célébrer à St-Gall du 19 au 27 Juillet 1874, correspondait au 50^{me} anniversaire de la fondation de la Société fédérale des carabiniers et du premier tir fédéral.

Par le fait, la fête fut des plus fréquentées et, jusqu'à ce jour, c'est celle qui accuse les meilleurs résultats financiers. L'écu de fête, confié à Ant. Bovy, rappelle la prière de Bubenbergr avant la

bataille de Morat. Le sujet est des plus historiques, mais ne saurait s'appliquer au canton de St-Gall. De plus, il est à remarquer que cet écu a été *fort mal frappé*, ce qui le déprécie beaucoup.

L'écu de St-Gall est le dernier dû au burin d'Ant. Bovy, alors âgé de 79 ans et qui rendait le dernier soupir le 18 Sept. 1877.

Dès le tir de Lausanne (16 au 25 Juillet 1876), les écus ont tous été exécutés par notre collègue E. Durussel à Berne.

M. Durussel est un artiste bien apprécié ; ses idées sont souvent très heureuses ; le seul reproche que je me permettrai de lui faire, c'est d'être un peu trop méticuleux, d'entrer dans des détails qui parfois chargent son sujet et lui font perdre de sa grâce et de sa légèreté.

En 1876 on l'a vu, Lausanne recevait, pour la seconde fois, la bannière fédérale à 40 ans d'intervalle.

Parmi les principaux monuments de la capitale vaudoise se rangent certainement la cathédrale et le Grand-Pont ; de nombreuses vignes entourent la ville et sont la richesse du canton entier. Puis le Léman si beau, et ses côteaux, et ses montagnes. Bref, M. Durussel n'a oublié aucun de ces détails et les a reproduit avec beaucoup de talent.

Le 5 Juillet 1879, le canon retentissait à Bâle, le 6 la fusillade commençait ; mais c'était une fusillade paisible, le concours des plus adroits ; le drapeau de 1824 présidait à la fête, qui ne se terminait que le 14.

M. Durussel, pour son écu, avait, comme Bovy en 1844, pris comme sujet historique un jeune porte-épée en costume du XV^e siècle, rappelant les victoires de nos pères sur le territoire bâlois et, pour les préciser davantage, lui faisait s'écrier avec le brave de St-Jacques sur la Birse : *Das Schwert zur Hand, im Herzen Gott. So wird der schweizer nie zur Spott.*

Le basilic, cet animal qui a donné son nom à la ville et qu'une légende raconte avoir hanté ces contrées avant la construction de la ville, était également figuré au revers comme soutien de l'écusson montrant le *Baselstab*, encore un des objets caractéristiques de l'histoire de Bâle.

Grâce à l'initiative et à l'énergie de quelques citoyens dévoués, le tir de 1881 échut à Fribourg, qui, la même année, célébrait avec Soleure le 400^e anniversaire de son entrée dans la Confédération.

De nombreux projets d'écus avaient été fournis au Comité. M. Durussel réussit à obtenir la préférence par la manière délicate avec laquelle il traita le sujet de l'entrée de Fribourg et Soleure dans la Confédération.

L'écu de Fribourg aurait été fort apprécié par les amateurs si on n'en eut pas frappé une aussi grande quantité (30,000). Ceci

naturellement ne concerne nullement M. Durussel, qui mérite au contraire toutes nos félicitations.



Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire cet écu, afin d'arriver à une juste comparaison entre lui et celui de 1883, que nous figurons également plus loin.



Demain, la bannière fédérale quitte Fribourg pour bien longtemps peut-être ; c'est Lugano qui, pour la première fois, la reçoit ; c'est Lugano qui invite les Confédérés et qui, pendant une semaine, verra successivement flotter dans ses rues les drapeaux des 22 cantons.

Cette bannière va passer les Alpes pour la première fois et rappeler la Mère Patrie à nos Confédérés de la Suisse italienne c'est le sujet du droit de l'écu de M. Durussel.

Droit. En cercle, la légende : LIBERTADE INERME È DE' TIRANNI AGEVOL PREDÀ. L'Helvétia, tenant une épée et son bouclier et couronnée de lauriers, assise sur le Gothard, pose sa main sur un vieillard (*le Tessin, rivière*), qui est également assis sur le Gothard, dont il montre l'entrée du tunnel.

Une locomotive sort de ce dernier.

Le vieillard s'appuie de la main gauche sur un aviron aux armes du canton du Tessin, et a, à ses pieds, une amphore (urne) renversée.

Dans le fond, vue du lac et des montagnes.

A l'exergue : 5 Fr. et la signature E. DURUSSEL — BERNE.

Le tout est entouré d'un cercle de grènetis.



Le *revers*, quoique de très bon goût et fort bien travaillé, est un peu chargé.

Revers. Sur une banderolle flottante : TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883.

A droite, l'écusson de Lugano, surmonté du chapeau à plumes des bersaglieri et reposant sur une branche de laurier, deux carabines en sautoir et les drapeaux fédéral et cantonal.

A gauche, vue du lac, de la ville et des Alpes.

Au bas, la signature : E. DURUSSEL.

Je ne prétends cependant pas que le travail de notre collègue ne soit pas de bon goût ou négligé, bien au contraire ; mais, si

M. Durussel veut être juste, il conviendra avec nous que le revers eut pu être un peu simplifié.



Ce qui, par contre, nous étonne, c'est que le chiffre des écus n'ait pas été diminué et qu'on en ait frappé autant que pour Fribourg.

Je sais qu'il existe de nombreux collectionneurs, que beaucoup de tireurs tiennent à conserver les écus des tirs auxquels ils assistent, qu'un grand nombre de pièces passent à l'étranger, etc., mais peu importe.

Personne, dit-on, *n'est obligé* d'accepter l'écu de tir en paiement ; si on le fait, c'est de bonne volonté ; c'est pourquoi je ne vois pas pourquoi il en faut un si grand nombre.

Pourquoi ne ferait-on pas, à côté de l'écu officiel qui serait frappé en nombre suffisant cependant, comme à Genève en 1851, des écus de la Confédération au millésime du tir et qui seraient acceptés partout et en tout temps ? Je crois qu'il y aurait bénéfice pour le Comité du tir et avantage pour la Confédération.

Fribourg, 5 Juillet 1883.

ANT. HENSELER.

Les armoiries de l'Alsace et de Dabo.

Dans son très intéressant et instructif article sur les Monnaies de Sogren et de Bargaen, M. Le Roy s'occupe incidemment des armoiries de l'Alsace et du comté de Dabo et en donne, sans oser se prononcer, plusieurs descriptions contradictoires, comme s'il y

avait à cet égard matière à controverse pour les hommes du métier. Il n'en est pas ainsi. Ces armoiries sont parfaitement fixées et connues ; et, s'il règne à cet égard dans le public une incertitude que je ne cherche pas à nier, cela tient uniquement à ce que quelques auteurs ou ouvrages dignes de créance à d'autres égards se sont faits les éditeurs responsables d'armoiries fautives ou de pure fantaisie. Les écrivains classiques en Alsace en cette matière, Hertzog, Schœpflin, Laguille, etc., n'ont jamais varié ; et, ce qui paraîtra sans doute plus péremptoire encore aux membres d'une société de numismatique, les armes d'Alsace, tout au moins, figurent sur une infinité de monnaies anciennes et modernes, fort communes, et sont par conséquent faciles à déterminer.

Il ne faut pas perdre de vue que, dans le passé et pendant de longs siècles, l'Alsace n'a été qu'une expression géographique, dépourvue de toute unité politique et de tout blason unique. Parmi les quatre-vingts ou cent petites souverainetés qui se partageaient son territoire, les deux plus importantes, celles qui portaient le nom d'Alsace, étaient le Landgraviat inférieur, possédé jusqu'à la Révolution française par les princes-évêques de Strasbourg, et le Landgraviat supérieur, qui appartient jusqu'aux traités de Westphalie à la maison de Habsbourg. Tous deux avaient leurs armoiries spéciales, qu'on peut voir jusqu'aux dites époques sur toutes les monnaies soit des évêques de Strasbourg, soit des Habsbourg alsaciens. Ce n'est que par une combinaison, plus ou moins arbitraire, ou par une juxtaposition des armes des deux landgraviats d'Alsace que l'on peut arriver à une représentation héraldique applicable à l'Alsace tout entière ; cette représentation n'existe pas et ne pouvait pas exister historiquement.

Cela posé, les armoiries des deux landgraviats ont cela de commun qu'elles ont un champ de gueules et pour pièce principale une bande ou une barre ; on sait que ces deux pièces ont été constamment prises l'une pour l'autre au beau temps du blason.

La bande du landgraviat inférieur est fleuronée et contre-fleuronnée ; le tout d'*argent*.

La bande du landgraviat supérieur est accompagnée de six couronnes, rangées en triangle, trois à dextre, trois à senestre ; le tout d'*or*.

La seule combinaison correcte et élégante de ces deux écussons très distincts consiste à en faire les partitions d'un même écu, en figurant une barre à la partition dextre et une bande à la partition senestre ; ce qui produit, comme effet d'ensemble, un chevron, chaque branche gardant d'ailleurs ses accessoires et son métal propres.

Les armoiries de Dabo sont telles que M. Quiquerez les blasonne, avec ces deux seules observations qu'au lieu d'un rai

d'escarboucle « fleuré de lys » (*lisez* fleurdelisé), on y voit, en général, huit sceptres aboutés, placés quatre en croix et quatre en sautoir, et que le champ a toujours été figuré d'argent dans les documents anciens et dans les armes des Linange-Dabo. C'est évidemment dans Schœpflin que M. Quiquerez a pris les émaux qu'il donne ; et je n'ai pu découvrir sur quoi l'éminent historio-
graphe se fonde pour faire le champ d'or. La description de M. Trachsel est correcte à cela près qu'il a pris la bordure pour un simple orle et que « double croix à huit branches » n'est pas, dans le langage héraldique, l'expression usuelle pour parler d'un rai d'escarboucle ou d'une croix et d'un sautoir superposés. Quant à la description donnée par l'*Armorial de la Généralité d'Alsace*, elle ne mérite ni mention ni réfutation. Elle est l'un des mille exemples de la légèreté scandaleuse avec laquelle les agents fiscaux de Louis XIV chargés de ce travail ont traité les blasons historiques, et les noms historiques, de l'Alsace. Il ne faut citer cet *Armorial*, tout officiel qu'il est, qu'avec une prudence extrême et à défaut de tout autre document.

Ce n'est pas le cas pour les armes de Dabo, qui sont fort connues et que la famille de Linange-Dabo a conservées jusqu'à nos jours pures de toute altération. C'est d'après des pièces irrécusables, gracieusement communiquées dans le temps par son chef à l'auteur de l'*Alsace noble*, que je puis me permettre d'être affirmatif à cet égard, comme pour les armoiries des deux Landgraviats d'Alsace.

ERNEST LEHR.

Chronique.

Notre secrétaire avait résolu, ainsi que le mentionnait son article sur les écus au type de St-Nicolas, de publier un travail sérieux sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg.

Vu les nombreux déplacements qu'occasionnait cette étude et les frais pour les planches que l'auteur comptait ajouter à son travail, il adressa, au commencement du mois de Juin, une demande au Haut Conseil d'Etat du canton de Fribourg, demande tendant à obtenir un subside que d'autres cantons eussent certes compris ; mais le canton de Fribourg ne peut pas entrer dans de pareilles considérations.

Il a répondu par une promesse de *souscription à 10 ou 20 exemplaires de l'ouvrage, suivant le prix.*

Il faut regretter une semblable réponse, d'autant plus que ce

travail avait été proposé à notre secrétaire par voie même de la presse (voir *Bien public*, N° 55, du 8 Mai 1881).

Il est certain que notre secrétaire ne fera pas, à ses risques et périls, tous ces frais ; ou, s'il les fait, il prendra un engagement avec une Autorité ou un éditeur plus à même de comprendre l'utilité de ce travail et la valeur d'une pareille monographie.

R . . .

Académie des inscriptions, séance du 29 Juin 1883.

SECTION DE NUMISMATIQUE. CONCOURS.

La Commission du prix de numismatique avait à se décider entre trois concurrents de grand mérite, MM. Madden, Barclay-Head et Percy-Gardner. Elle a partagé le prix entre M. Barclay-Head, pour son « Coïnage of Bœotia, » en même temps que son catalogue des électrotypes du British-Museum, et M. Percy-Gardner pour son « Etude sur les monnaies de Samos. »

(*Le Temps.*)

Bibliographie.

Dans le dernier fascicule de la première année de notre *Bulletin*, nous annonçons la réception pour notre Bibliothèque du dix-septième volume du *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, à Bône (Algérie), et nous terminions par un regret, celui de n'être encore qu'une jeune Société et, par le fait, de n'avoir pu obtenir plus tôt l'échange de nos publications respectives. Nous adressions également le vœu de continuer ces bonnes relations avec cette honorable Société.

Une grande surprise nous était réservée : le 7 Juin, notre secrétaire recevait du Département fédéral de l'Intérieur une lettre lui annonçant l'envoi officiel de documents *parvenus de Paris à destination de notre Société.*

L'envoi annoncé arrivait le 8 Juin au matin. Il se composait des volumes 7 à 17 inclusivement du *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, des *statuts* de cette Société, ainsi que des trois derniers *comptes-rendus* de ses réunions, soit en tout *dix volumes et quatre brochures.*

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'utilité que peut avoir pour notre Société ce don si généreux ; le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* est une de ces publications de véritable intérêt, où chaque article vous transporte dans un monde inconnu,

vous met sous les yeux des monuments de la plus haute antiquité, vous parle de découvertes nouvelles dans les différents règnes de la nature, etc.

Nos plus chaleureux remerciements à cette honorable Société, avec laquelle nous entretiendrons bien longtemps encore, espérons-le, d'aussi bonnes relations.

AVIS.

Les Sociétaires reçus à Zurich en 1882 et à Bâle en 1883, qui n'ont pas encore reçu leur diplôme, sont instamment priés de les réclamer au soussigné, en lui retournant, dûment rempli, le formulaire de matricule qui leur a été adressé avec l'avis de leur réception.

Le secrétaire,

Ant. HENSELER.

ON OFFRE l'ouvrage de Ch. de Mechel :

Le Chevalier Hedlinger et ses œuvres.

S'adresser au bureau du Journal.

(EG 1-0)

A VENDRE

Jetons divers de Tirs et Ecus de Tirs fédéraux.

S'adresser à Jⁿ-P. DELACHAUX, à Chaux-de-Fonds.

(JD 1-0)

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des *Mittheilungen* de Zurich suivants :

Vol. III, cah. 2, *Bracteaten der Schweiz*.

Vol. XII, cah. 2, *Denare und Bracteaten der Schweiz*.

Vol. IX, la première partie, cah. 4 à 5.

Vol. XIII, la première partie, cah. 4 à 6.

(M 1-5)

Adresser les renseignements et offres à la RÉDACTION.

Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie

par M^r MAURICE DE PALÉZIEUX

avec deux planches lithographiées.

PRIX : 50 CENTIMES.

En vente au Bureau du Journal :
ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVI^e SIÈCLE
AU TYPE DE St-NICOLAS
par Ant. HENSELER.
Prix, 50 centimes.

MONNAIES ET MÉDAILLE
DE SOGREN & DE BARGEN
(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle)
par Ls LE ROY.
Prix, 50 centimes.

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion
par M. A. BLANCHET, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.
Prix, 50 centimes.

Notice sur la Trouvaille de Vinzier (Savoie)
par A. DUPLAN,
avec une planche. Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye
par HACHEL.
2^{me} édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881
Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.
Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,
par ANT. HENSELER.
Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature
d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.
Prix broché : 10 francs.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs ; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 20, Grand'ruce, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 20, Melchbengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

L'écusson de Neuchâtel.

Dans sa première année, notre *Bulletin* s'est occupé à plusieurs reprises des écussons et armoiries de divers cantons suisses.

C'est en poursuivant mes études sur ce sujet que j'arrivai à l'écusson actuel de Neuchâtel *qui ne date que de 1848*. Ce fait est assez curieux pour en entretenir nos lecteurs *au point de vue héraldique*, car nous laissons naturellement à chacun le droit d'apprécier comme il l'entendra le remplacement, dans un moment de passion politique, d'un écusson qui remontait à plusieurs siècles et qui rappelait toute l'histoire du pays, par un autre écusson aux couleurs plus voyantes, mais n'ayant d'autre signification que celle toute fantaisiste dont voulut bien le gratifier l'honorable député des Montagnes qui le présenta à l'assemblée de 1848.

Nous reviendrons plus tard sur ce point ; pour le moment, qu'il nous soit permis de regretter de pareilles innovations, qui n'aboutissent qu'à détruire, pour des raisons politiques plus que mal fondées, des monuments historiques qui avaient bravé les orages de plusieurs siècles.

« Maintenant que les ardeurs de partis sont calmées, dit avec raison M. Adolphe Gautier (*), il semble que les Neuchâtelois devraient bien renoncer à leur blason de fantaisie, et revenir à

(*) *Les armoiries et les couleurs suisses*, page 116.

» leur antique et glorieux écusson que leurs bannières, mêlées à
» celles des Confédérés, ont fait flotter avec honneur et éclat sur
» les champs de bataille les plus illustres de la Suisse, à St-
» Jacques, à Grandson, à Morat ! »

Mais examinons d'abord l'origine la plus ancienne des armoiries de Neuchâtel.

On prétend que Neuchâtel, sous le nom de Noidenolex, existait avant l'ère chrétienne et fut une des villes que brûlèrent les Helvètes avant leur invasion en Gaule. La tour de Diesse et celle des Prisons sont, croit-on, de construction romaine. La construction de la première est attribuée à Jules-César (*Turris julia*).

La première fois que l'histoire fasse mention de cette localité, c'est lorsqu'en 954, la reine Berthe, fondatrice de l'abbaye de Payerne, fut obligée de se cacher dans la *Tour forte de Neuchâtel* pour échapper à l'invasion des Hongrois et Sarrasins (Arabes) que Conrad III, surnommé *le Pacifique*, roi de la Bourgogne transjurane, se montra impuissant à réprimer.

Ceci ne se rapporte, il est vrai, pas directement à notre sujet, mais nous avons cru bon de le mentionner en passant, pour montrer la haute antiquité de cette cité.

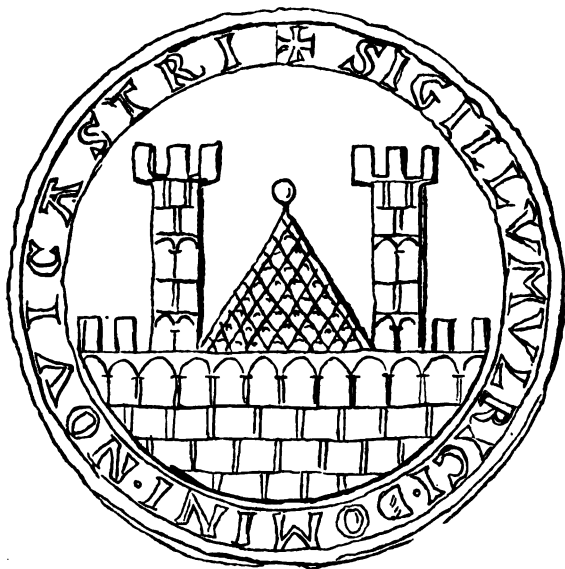


Fig 1.

Ce n'est que sous la première dynastie des souverains de Neuchâtel, c'est-à-dire sous les comtes de ce nom, que nous voyons apparaître des *sceaux* et des *armoiries*.

Le plus ancien sceau que l'on ait conservé remonte au *commencement* du 12^me siècle et non à la fin, comme le prétendent erronément quelques auteurs. En effet, c'est un sceau du comte Ulrich II (1099-1132) ; nous le reproduisons fig. 1.

Ce sceau encore n'a qu'un rapport indirect avec la question que nous avons soulevée, mais c'est de ce sceau même que les héraldistes font naître l'ancien écusson ou les anciennes armoiries de Neuchâtel et c'est pourquoi il est utile d'en donner la reproduction.

Tel n'est pas toutefois le seul monument sur lequel se basent les héraldistes pour expliquer l'origine de cet écusson ; il en est plusieurs au contraire, et je citerai, parmi les plus beaux, le sceau du comte Rodolphe V dit Raoul ou Rollin 1286-1342 (v. fig. 2).



Fig. 2.

Le premier ne laisse voir que le château à deux tours séparées par un pignon ; le second par contre, outre une troisième tour sommée d'une flèche qui représenterait la collégiale de Neuchâtel située près du château, laisse voir dans le champ deux petits écussons chevronnés. Mais, dans ce second sceau, nous avons la preuve certaine que le blason de Neuchâtel existait déjà, tandis que les sceaux portaient encore le château.

Nous ne trouvons pour aucun pays autre que Neuchâtel le blason *territorial*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, porté l'écusson de la famille qui régna autrefois sur lui. Les deux petits écussons, qui se montrent de chaque côté de la tour principale du sceau N° 2, ne sont autres que les armes de la maison des comtes de Neuchâtel (Fémis-Neuchâtel), portant trois pals chargés chacun de trois chevrons.

Mais le comte Louis, fils de Rodolphe V (1342-1373), modifia les armoiries de sa maison et réduisit à un seul les trois pals qu'avaient portés tous ses prédécesseurs. Ce changement fit règle dès cette époque et à vrai dire, les armes définitivement fixées par le comte Louis devinrent celles du territoire neuchâtelois tout entier (comté et plus tard principauté), armes qui furent également celles de la ville et bourgeoisie de Neuchâtel.

Elles se blasonnent : *d'or, au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent* (v. fig. 3).

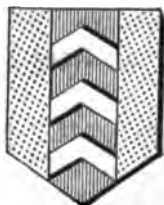


Fig. 3.

Les héraldistes y voient des armes parlantes, essentiellement à cause des chevrons, en ce sens que la *partie* est destinée à représenter le *tout* et que les chevrons sont en quelque sorte le signe réduit ou l'hiéroglyphe du château. C'est précisément pour faire connaître à nos lecteurs les preuves sur lesquelles est basée cette opinion que nous avons cru utile de reproduire les deux anciens sceaux (fig. 1 et 2).

Plusieurs auteurs admettent cette origine de l'ancien écusson neuchâtelois comme la seule véritable et laissent entendre que l'image du château a été transformée en une figure héraldique plus simple et plus facile à représenter le blason sur la bannière, comme le cas s'est présenté pour plusieurs autres cantons, ainsi Obwalden, Schaffhouse, Soleure, etc. (*).

(*) Voir *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 1^{re} année, p. 138 à 140.

Cette bannière sera devenue l'écusson du pays et le sceau aura plus longtemps conservé son type ancien. Telle n'est pas cependant la seule opinion à ce sujet.

Il en est qui voient également dans les chevrons, mais dans un sens différent, des *armes parlantes*. Ceux-ci prétendent que le chevron est le plus souvent la représentation d'un toit de maison ou d'une charpente.

Ce serait donc ici des *fenils*, mot synonyme du château et du village de Fenis (all. Vinelz), auxquels la première dynastie des souverains neuchâtelois devait son origine et dont le nom était lié par eux à celui de Neuchâtel.

Pendant la première moitié du XIII^e siècle, c'est-à-dire à une époque où l'art héraldique était encore assez incertain, nous voyons le sceau du comte Berthold I montrant une aigle éployée. De là l'usage de poser l'écusson de la principauté *en cœur* sur l'aigle, qui devint l'armoirie de la bourgeoisie et que conserve encore aujourd'hui la ville de Neuchâtel.

Je cite le sceau de Berthold I († 1260) qui me paraît une preuve certaine. La version, admise par quelques héraldistes, que cette aigle pouvait provenir de ce que la maison de Fribourg portait une aigle comme pièce principale de son écusson, est, me semble-t-il, quelque peu douteuse. La maison de Fribourg, en effet, ne régna sur Neuchâtel que de 1395 à 1457, c'est-à-dire plus d'un siècle plus tard.

M. Gautier continue textuellement :

« Sous toutes les dynasties qui ont dominé sur Neuchâtel, »
» l'Etat a conservé l'écusson des anciens comtes. Sous les *princes* »
» de la maison de *Longueville*, le sceau du chef de l'Etat, ainsi »
» que les monnaies, portaient, accolées ou écartelées, les armes »
» de Neuchâtel et celles du prince régnant, mais on avait conservé, »
» pour la justice et les administrations, des sceaux qui ne portaient »
» presque toujours que l'écusson aux chevrons, libre ou posé en »
» cœur de l'aigle.

» Il en a été de même après 1707, année où les Etats de la »
» principauté décidèrent que la souveraineté serait attribuée à la »
» *maison de Prusse*, comme héritière des comtes de Châlons- »
» Orange reconnus suzerains de Neuchâtel dès 1397. Les armes

» du Prince furent alors : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à la bande d'or, qui est de Châlons ; aux 2 et 3 de Neuchâtel ; sur le tout d'argent à l'aigle éployée de sable, couronnée, becquée, lampassée et armée d'or, et tenant le sceptre et le globe, qui est de Prusse*. Les monnaies et le sceau du Prince prirent cet écusson, mais les anciens sceaux administratifs et judiciaires, sans autre blason que celui de la principauté, continuèrent à être usités comme sous les Longueville. »

En 1807, sous *Alexandre Berthier*, l'écusson neuchâtelois ne fut point rejeté non plus. Napoléon y ajouta un chef aux armes de l'empire français : *d'azur à l'aigle d'or éployée au vol abaissé, empiétant un foudre du même*. En 1814, la maison de Prusse fut réintégrée dans la souveraineté de la principauté. Neuchâtel, *canton suisse et principauté prussienne* à la fois, reprit son ancien écu, débarrassé alors du chef d'azur ; mais, pour les sceaux officiels, on ajouta les armes des Châlons et de Prusse.

Il eût mieux valu, historiquement et héraldiquement parlant, conserver l'écusson de *Neuchâtel plein*.

En 1848 donc, pour en revenir à l'écusson actuel, Neuchâtel avait proclamé la république et avait ainsi rompu le lien qui l'unissait à la Prusse depuis plus d'un siècle.

« C'est à cette époque, dit M. Gautier, que la manie moderne des innovations détruisit l'antique et vénéré symbole du pays. »

Sous prétexte qu'elles rappelaient l'ancien régime, la Constituante décréta la déchéance des anciennes armoiries.

Un député des Montagnes, ainsi que je l'ai dit en commençant, présenta à l'assemblée, pour être celui du nouvel Etat, un drapeau tricolore ne différant de celui de l'Italie que par une croisettes au canton senestre du chef. Ce député invoquait, comme justification de son choix, que la croisettes d'argent en champ de gueules était l'emblème de ralliement des républicains neuchâtelois, que le vert rappelait les sapins du Jura, berceau de la république, et que le blanc indiquait que la révolution s'était accomplie pacifiquement.

Ce drapeau, qui se blasonne : *tiercé en pal sinople, argent et gueules, une croisettes d'argent au canton senestre du chef*, fut accueilli avec enthousiasme, dit-on, et remplaça, au mépris de tout, les glorieuses et belles couleurs de l'ancien.



Fig. 4.

L'écusson subit le sort du drapeau (v. fig. 4). Sans critiquer le sentiment très sincère, je veux le croire, qui fit opérer ce brusque renversement de l'antique blason, il serait temps, me semble-t-il, de revenir d'une erreur aussi grande que celle qui fit voir à la Constituante un souvenir de l'*ancien régime* dans des armes *datant de plusieurs siècles* et de reléguer aux archives soit le drapeau soit l'écusson tricolores.

A l'appui de mon opinion, je crois pouvoir avancer qu'une proposition faite à Genève de remplacer l'aigle de son écusson (*qui est le signe de l'empire*) par n'importe quelle pièce, serait fort mal reçue de nos confédérés genevois.

La *clef* du même écusson, qui rappelle l'*évêché*, et le fameux *Baselstab* (crosse) de l'écusson bâlois, également emblème de l'*évêché*, ne sont-ils pas encore en honneur, quoique ces deux cantons soient *réformés*.

A côté de cela et en opposition avec le motif allégué par la Constituante de 1848, pourquoi la *Ville de Neuchâtel, Valangin, Savagnier, Môtiers, Landeron, Cressier, Boudry, etc., etc.*, possèdent-ils des écussons *rappelant en tout ou en partie l'ancien écusson* tombé en disgrâce ?

Il nous paraît donc que les hommes investis par leurs concitoyens de hautes fonctions publiques, membres du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, des Tribunaux, etc., devraient s'entendre pour réparer par la réintégralité de l'écusson chevronné une erreur due à la fermentation politique. Les membres de la Société cantonale d'histoire, et tous les citoyens qui connaissent et raisonnent, et savent que les chevrons ne sont pas d'*origine prussienne*, mais existaient avant « l'ours de Berne, » devraient également se joindre à ce mouvement si désirable, car il aurait pour consé-

quence de relier le présent au passé, de rappeler bien des faits marquants de l'histoire de cet intéressant petit pays de Neuchâtel et il obtiendrait en somme l'assentiment de toutes les personnes éclairées et avancées de la Suisse, notre chère patrie.

A. H.

Les fausses monnaies de l'antiquité.

Plusieurs de nos lecteurs collectionnent des médailles et monnaies antiques et comme, parmi celles que l'on retrouve de nos jours, il y en a des quantités de fausses, nous croyons utile de consacrer quelques lignes à ce sujet, afin de mettre nos amis en garde contre les supercheries dont ils pourraient être victimes.

Les médailles antiques que l'on peut considérer comme fausses, ne sont pas toutes à attribuer à l'*industrie moderne*.

Chez les Grecs, par exemple, Demosthène nous apprend que du temps de Solon, alors que les monnaies étaient encore peu nombreuses, la fabrication des fausses monnaies était déjà connue, et il ajoute même qu'elle était punie de la peine de mort.

La lecture d'autres auteurs anciens nous convaincra facilement de la contemporanéité de la fausse monnaie et de la vraie, et nous retrouverons partout la peine capitale comme punition de ce délit.

Ulpien, pour citer un auteur romain, dit que « ceux qui râcleront, teindront, fabriqueront (frauduleusement par le moulage ou autrement) des monnaies d'or, seront livrés aux bêtes, s'ils sont libres, et punis du dernier supplice, s'ils sont esclaves. »

Quelques empereurs et triumvirs furent même accusés d'avoir fabriqué de la fausse monnaie, mais « il est plus exact, dit un auteur, de voir dans cette accusation une vengeance ou une haine que l'expression de la vérité. »

Les gouvernements anciens ne se contentèrent pas seulement d'édicter des punitions exemplaires contre les faussaires, mais ils visèrent à divers moyens de rendre impossible la falsification ; malheureusement, tous ne nous sont pas connus.

La *dentelure* fut une des mesures prises pour éviter la fabrication des pièces *fourrées*, soit les plus dangereuses de toutes les fausses monnaies anciennes. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce terme.

Le résultat de cette opération ne fut pas cependant aussi efficace qu'on l'avait cru d'abord, car il existe des monnaies *dentelées* qui sont *fourees* et par là même fausses également.

Les bénéfiques que retiraient les faussaires leur firent braver de tout temps les peines prévues par les lois et aujourd'hui que les travaux forcés à perpétuité ont remplacé chez la plupart des nations la peine capitale, cette triste industrie prend des proportions de plus en plus inquiétantes. C'est surtout parmi les monnaies romaines que nous trouvons le plus de falsifications.

Nous les classerons en quatre catégories bien distinctes.

1. LES PIÈCES FAUSSES, DORÉES OU ARGENTÉES. — Ce moyen me paraît avoir été le premier employé, car on peut aisément le ranger dans ce que les auteurs anciens appellent *teindre* les monnaies. C'est surtout en dorant l'argent que cette fraude obtenait le plus de succès.

Ici cependant il importe de ne pas confondre ces *monnaies fausses*, dont il ne reste plus guère de types de nos jours, avec ces *médailles ornées d'applications* partielles ou totales d'or ou d'argent, pour en augmenter la *valeur artistique*.

2. LES PIÈCES FAUSSES FRAPPÉES EN OR OU EN ARGENT ALTÉRÉES. — Ces pièces, qu'il ne faut pas confondre avec les monnaies des époques où les titres altérés de l'or ou d'argent étaient *légalement admis*, ont été bien moins nombreuses que les précédentes.

Elles offraient également des profits, mais leur couleur trahissaient trop leur origine.

PIÈCES FAUSSES MOULÉES. — Ces fausses monnaies ont été fabriquées en plusieurs pays et à différentes époques.

On peut considérer le temps des monnaies d'argent impériales, toujours plus altérées et devenues à la fin des monnaies de cuivre argentées, comme l'époque de la plus grande activité des faux-monnayeurs. On sait que les empereurs mêmes, dans des moments de crises, ordonnèrent des fabrications secrètes.

Ces monnaies, quoique provenant d'ateliers publics, ont absolument le caractère de fausses monnaies. On a retrouvé un grand nombre de moules en terre cuite ayant servi à cette fabrication.

4. LES PIÈCES FOURRÉES sont celles dont nous parlions tout à l'heure.

Ce genre de frauduleuse fabrication est celui qui a été le plus pratiqué, parce que c'est le plus trompeur.

Il consiste à frapper des pièces dont le centre ou l'âme est d'un métal de peu de valeur et dont l'extérieur est formé d'une couche très mince d'or ou d'argent et même de cuivre.

Ce centre est ordinairement, pour les pièces d'or en argent ou en cuivre, pour celles d'*argent*, en cuivre ou en fer et pour celles de *cuivre*, en fer ou en plomb. L'habileté des faussaires devait être très grande pour pouvoir retirer des bénéfices d'une fabrication aussi difficile.

La perfection de ce travail est très remarquable ; il fallait, pour découvrir la supercherie, qu'une partie de la couche d'or ou d'argent fut enlevée et ces pièces pouvaient circuler fort longtemps avant que le cas se présentât. Il est plus que certain que, de nos jours même et après tant de siècles, il existe une quantité de pièces fourrées encore intactes qui ne laissent point voir le centre de métal commun, ce qui prouve une fois de plus l'habileté qu'avaient acquis les faussaires dans la fabrication de ces pièces.

Les auteurs latins les nomment *Numi pelliculati*, à cause du peu d'épaisseur de la couche de métal fin, ou *subæratî*, parce que leur centre ou âme est ordinairement en cuivre. Quelques numismatistes les appellent aussi *bractéates*, mot qui s'applique plus réellement à la pellicule d'or ou d'argent qui les couvre, puisque ce mot générique est le nom attribué aux pièces extrêmement minces, dont le moyen-âge offre le plus de spécimens. Les monnaies fourrées d'or sont rares, la différence de leur poids les faisait reconnaître trop facilement.

Les romaines sont extrêmement nombreuses, les grecques beaucoup moins. Ces fraudes continuèrent jusqu'à l'époque où l'argent fut altéré sous Septime-Sévère. La spéculation porta alors sur le titre et les pièces fourrées disparurent.

Lorsque Dioclétien rétablit la monnaie d'argent pur, il la fit frapper beaucoup plus mince, afin d'éviter la fabrication des pièces fourrées.

On trouve cependant des monnaies fourrées du Bas-Empire en or.

Beaucoup de collectionneurs préfèrent placer dans leurs séries ces pièces fourrées, les croyant d'une antiquité incontestable.

C'est cette idée qui en a fait naître une autre chez les faussaires modernes, qui, malheureusement, commencent fort bien à acquérir le talent des anciens pour tromper la passion des collectionneurs.

Il faut, pour distinguer les pièces fausses de celles qui sont authentiques, une grande habitude et de fortes connaissances de la numismatique ancienne. L'excellent *Traité élémentaire de numismatique générale* de M. J. Lefebvre, dans lequel j'ai puisé ces précieux renseignements, est trop peu connu des amateurs, auxquels cependant il rendrait souvent des services signalés.

Son prix modique (fr. 2>50) le met à la portée de tous et nos lecteurs peuvent se le procurer chez notre collègue M. C. van Peteghem, 41, Quai des Grands-Augustins, à Paris. H.

Chronique.

Nous trouvons dans un compte-rendu de l'Exposition de Zurich, sous la rubrique *Art et application de l'art à l'industrie* :

« M. Durussel à Berne est connu comme graveur en médailles, »
» cachets, poinçons, etc., son exposition est considérable et c'est »
» un véritable sujet d'étonnement pour nous que cette quantité »
» de médailles de tous les styles, de tous les reliefs et de tant de »
» manières variées ; nous avons rarement vu l'œuvre d'un artiste »
» avoir cette diversité ; mais il faut le dire aussi, cette absence »
» d'unité, c'est pour nous un problème insoluble, car à côté »
» d'œuvres aimables, faciles, d'une exécution de maître, se trou- »
» vent des pièces faibles comme conception et comme exécution. »
» — C'est par les bonnes choses qu'il faut juger, nous le savons, »
» mais alors pourquoi ne pas montrer celles-là seulement ? »

Si nous relevons ce passage, c'est uniquement pour en faire voir tout le ridicule. A notre avis, si l'on *ne sait pas juger* des choses, il vaut mieux garder le silence.

Quand on examine les œuvres de notre collègue, il est facile de distinguer celles qui sont vraiment le produit de l'artiste, de celles qui ont été commandées par certaines personnes *originales*, pour ne dire pas plus. Nous avons été plus d'une fois témoin de

contrats avec M. *Durussel*, pour la gravure de médailles et nous avons pu nous convaincre que le goût et le talent de l'artiste ont été le plus souvent sacrifiés aux idées saugrenues de certains Comités ou particuliers.

Le talent de M. *Durussel* est connu tout aussi bien comme dessinateur que comme modeleur, nous ne le discuterons donc pas ici.

Si M. *Durussel* a exposé à Zurich une nombreuse collection de ses médailles, sans choisir les meilleures, comme l'aurait désiré le *spirituel* rédacteur de la critique que nous venons de reproduire, loin de lui en faire un reproche, nous l'en félicitons au contraire.

Il a prouvé par là sa modestie en ne jugeant pas lui-même son travail et en ne voyant pas plus dans l'une que dans l'autre de ses productions *des œuvres de maître*.

Chacun comprendra qu'il est impossible à un artiste graveur en médailles, qui, à côté de son talent, est obligé de songer aussi à ses moyens d'existence, de perdre son temps à créer un chef-d'œuvre en commémoration d'une exposition agricole, d'une fête de chant, de gymnastique ou autre.

Il est toujours plus aisé de critiquer que de se produire ; c'est la paille que vous voyez dans l'œil de votre prochain, quand vous n'apercevez pas la poutre qui obstrue le vôtre.

La Société suisse de Numismatique sera représentée à la réunion des numismates allemands à Vienne par son membre externe M. le Dr Eugène Merzbacher de Munich.

Tout en apportant à nos voisins toutes les sympathies de notre jeune Société, M. Merzbacher est spécialement chargé d'entamer avec eux des relations plus intimes et d'obtenir l'échange de nos publications respectives.

Nous publierons dans un prochain fascicule les résultats de ses démarches.

CACHEMAILLE DU XI^e SIÈCLE. TROUVAILLE RÉCENTE DE STEKBORN. — Dans les premiers jours du mois de Juillet écoulé, un ouvrier, occupé à déblayer et fouiller les fondements d'une maison en démolition à *Stekborn*, dans le canton de Thurgovie, trouva, à un mètre au dessous de la surface du sol, un pot de terre

de petite dimension, à panse, contenant environ 325 monnaies d'argent fin, du genre connu sous le nom de *demi-bractéates*, frappées des deux côtés et martelées aux bords, de forme carrée et parallélogramme, en bon état de conservation et appartenant sans nul doute au XI^e siècle. Ces pièces épiscopales ou abbatiales, à peu d'exceptions près, sont attribuables à l'abbaye de St-Gall et *inédites*.

L'époque de l'enfouissement du petit trésor doit être la seconde moitié du XI^e siècle ou la fin du XII^e, sous un des trois abbés du nom d'*Ulrich*, dont on ne connaissait jusqu'ici, tant que je sache, aucun monument numismatique.

Une dizaine de monnaies de Zurich du XI^e siècle pourront corroborer l'indication de l'époque des monnaies de la nouvelle trouvaille. L'acquéreur de ce précieux dépôt se propose d'en publier les principaux types.

Lausanne, le 10 Août 1883.

C.-F. TRACHSEL Dr.

Nous avons sous les yeux une belle médaille de bronze, frappée en souvenir du tir fédéral de Lugano par notre collègue M. *Ed. Durussel*, et que l'on a bien voulu nous confier pour en donner une description.

Nous ne doutons pas cependant d'en recevoir un exemplaire pour la collection de notre Société et n'attribuons le retard qu'aux nombreuses occupations de notre collègue pendant et depuis le tir de Lugano.

Toutefois, pour ne pas nous laisser devancer par d'autres publications, nous en donnons dès aujourd'hui la description.

Droit. Dans un cercle de grènetis, la tête de la Liberté regardant à droite. Un ruban entrelacé dans ses cheveux montre en lettres creuses le mot LIBERTAS.

A droite et suivant le grènetis HELVETIA ; à gauche une arbalète : sous le cou la signature E. DURUSSEL.

Revers. Cercle de grènetis ; à l'intérieur la légende TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883.

Dans le champ, la reproduction de la statue de l'Helvétie, dont notre compatriote M. Vela orna la place de tir.

Cette statue représente la mère Patrie sur un rocher, portant le drapeau de ralliement. Sur ce rocher le mot HELVETIA, le tout reposant sur une guirlande de roses des Alpes et de chêne.

Au dessous, à gauche, et suivant le cercle de grènetis STATUA DE V^o VELA. A l'arrière plan, les Alpes, derrière lesquelles se lève un soleil rayonnant, et le lac de Lugano.

Le prix des exemplaires de bronze était de fr. 4.

Diamètre, 47 millimètres.

Si nos renseignements sont exacts; on en aurait frappé 300 exemplaires en bronze et quelques exemplaires seulement en argent. .

Voici la description d'une médaille commémorative de l'Exposition nationale de Zurich 1883, due à notre collègue M. *Barth. Jäckele-Schneider*.

Droit. En demi-cercle : EXPOSITION NATIONALE SUISSE. Dans le champ, la Déesse des Arts, debout et de face, tenant de la main gauche le Livre d'or où doivent être inscrits les noms des récompensés, de la droite écartant le voile qui couvrait son visage, afin de mieux examiner les objets que lui présentent deux Génies qui sont à chacun de ses côtés.

Celui de droite, debout, vêtu d'un tablier de cuir, doit représenter les arts métallurgiques en général et principalement l'orfèvrerie. Il tient dans ses mains une coupe couverte ; derrière lui, sur l'une des deux marches sur lesquelles se voit tout le sujet, une coupe couverte encore et une aiguière antique.

Celui de gauche est assis sur un chapiteau de colonne représentant l'Architecture. Il tient dans ses mains une tête qu'il semble contempler. Sans doute il doit représenter les Beaux-Arts, peut-être la Sculpture. Sur la colonne sont encore un maillet et deux ciseaux. Entre la Déesse et le Génie de gauche, sur la seconde marche, deux livres superposés.

A l'exergue : B. JÄCKLE-SCHNEIDER.

Revers. En demi-cercle également : SCHWEIZER. LANDES-AUSTELLUNG. Dans le champ, vue des bâtiments et de la place de l'Exposition.

Sur le rebord B. J. S.

A l'exergue, en deux lignes : ZURICH || 1883.

Module 45 millim.

Bronze et métal blanc.

C'est la seule médaille de l'Exposition de Zurich que nous ayons vue jusqu'à ce jour.

A ce sujet, qu'il nous soit permis de rappeler encore une fois à Messieurs les graveurs en médailles, de même qu'aux éditeurs, que nous ne manquerons jamais de donner la description des médailles nouvelles qui nous seront adressées pour la collection de notre Société.

Fête cantonale de gymnastique à Fribourg. — Un Bulletin comme le nôtre ne peut pas s'occuper uniquement des médailles au point de vue de l'art.

Il est beaucoup de personnes qui collectionnent, les unes les médailles des tirs, d'autres celles des fêtes de chant, d'autres celles des fêtes de gymnastique, des expositions, etc. C'est à cette catégorie de collectionneurs que nous cherchons à être utiles et agréables en donnant la description de ces médailles, pure camelotte numismatique, que leurs auteurs n'osent la plupart du temps pas signer.

Telle est celle vendue pendant la fête cantonale de gymnastique à Fribourg les 18 et 19 Août 1883, dont voici la description.

Droit. En cercle : FÊTE CANTONALE DE GYMNASTIQUE FRYBOURG (*sic*), puis, en sens contraire : ✱ AOUT 1883 ✱.

Dans le champ, l'écusson cantonal entre deux branches de chêne.

Revers. Dans une couronne de chêne, les quatre *F* adossés et posés en croix.

Module 33 millim. ; étain.

La description et l'orthographe du mot Fribourg nous dispensent de tout commentaire.

Bibliographie.

Nous avons reçu, en échange de notre publication, le tome XXV du *Bulletin de l'Institut national genevois*. Ce volume, fort de 536 pages in-8°, contient, comme les précédents, les principaux travaux de l'année écoulée, présentés par les membres des cinq sections de l'Institut :

- 1° des sciences physiques et naturelles,
- 2° des sciences politiques, d'archéologie et d'histoire,
- 3° de littérature,
- 4° des beaux-arts,
- 5° d'industrie et d'agriculture.

Disons simplement que le contenu de ce volume est du plus haut intérêt et que nous sommes heureux de le posséder dans nos archives.

Deux travaux offrent un attrait tout particulier pour notre Société.

Le premier surtout : *L'intérêt de la Suisse dans la question monétaire et la Conférence de Paris* (1881) par M. LAURENT KARCHER, est des plus instructifs pour nos lecteurs.

La position de notre pays comme Etat de l'Union latine (selon la convention de 1865 entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse à laquelle la Grèce s'est jointe plus tard) y est fort clairement exposée.

La question des étalons (d'or et d'argent) et les opinions des

partisans du *bimétallisme*, c'est-à-dire du double étalon (d'or et d'argent), ainsi que celles des *monométallistes* à la Conférence de Paris y sont successivement et fort bien discutées. La conclusion qui termine cette importante dissertation ne croit pas à un avantage pour notre pays à voir les bimétallistes gagner leur cause, et espère que, dans la reprise de la discussion que la Conférence ajourne au 12 Avril 1882, la Suisse et l'Italie sauront mieux comprendre leurs intérêts et refuser avec la Belgique et la Grèce d'accepter le double étalon.

« La Suisse, qui jusqu'ici a suivi la voie la plus prudente, dit » M. Karcher, et dont les écus de cinq francs ne figurent plus » que dans les collections numismatiques (?), doit maintenir sa » position. Son rôle est de rester fidèle à la Convention de 1878 » qui lie encore pour quatre années tous les Etats contractants » sans engager au delà sa liberté.

» Jusqu'à présent, les démarches des bimétallistes envers » l'Allemagne et l'Angleterre n'ont pas abouti et nous pouvons » espérer que le ministre actuel des finances de France saura re- » pousser toute combinaison aventureuse, et maintenir l'Union » latine sur un pied sage, rationnel, et acceptable pour tous ses » membres. »

Cette espérance, on le sait, n'est plus réalisable pour la Suisse, puisque d'ici au mois de Novembre prochain nous verrons en cours nos nouvelles pièces de 20 francs.

Des détails positifs nous ont été promis sur cette nouvelle frappe, pour le dernier fascicule de cette seconde année du *Bulletin*.

Le second travail est l'*Histoire de l'Escalade avec toutes ses circonstances*, par DAVID PIAGET, citoyen de Genève, publiée avec une introduction et des notes par L. Dufour-Vernes et Eugène Ritter.

On sait qu'il existe un certain nombre de médailles genevoises rappelant cette époque de l'histoire de Genève ; nos lecteurs liront donc avec plaisir les détails y relatifs contenus dans le travail précité.

H.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des *Mittheilungen* de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, *Bracteaten der Schweiz*.

Vol. XII, cah. 2, *Denare und Bracteaten der Schweiz*.

Vol. IX, la première partie, cah. 4 à 5.

Vol. XIII, la première partie, cah. 4 à 6.

(M 1-5)

Adresser les renseignements et offres à la RÉDACTION.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'ruce, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten, oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Fribourg (Schweiz) zu adressiren.

Die Medaillen auf das eidgenössische Schützenfest in Lugano 1883 nebst einer kurzen Beschreibung dieses Festes.

1.

Offizieller Festthaler.

Graveur : E. Durussel in Bern. — Millimeter 37.

Avers. Ein stark die rechte Seite des Averses umfassender Lorbeerzweig, innert welchem der Wappenschild von Lugano ruht. Hinter diesem bilden zwei übereinander liegende Stützer ein unregelmässiges Kreuz. Zwei Fahnen ragen links hinter dem Luganerschilde hervor und mit ihren Spitzen über ein obenhin-flatterndes Band hinweg, auf dem die Ueberschrift: TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest in Lugano 1883). Die vordere der beiden Fahnen bedeckt mit ihrem Tuche theilweise die linke Seite des Schildes und ein mit starker Feder besteckter Schützenhut ebenso die obere Schildumrahmung.

Die linke Seite des Averses gewährt den Anblick von einem Theil des Luganersee's mit der Stadt und der Gebirgskette im Hintergrund. Unten der Name des Graveurs : E. DURUSSEL (*).

(*) Ich betrachte diese als die Haupt oder Aversseite weil dieselbe die Bestimmung der Medaille enthält. Die Nächstfolgende, von mir als die Revers

Revers. Die Lorbeerbekränzte, rechts über dem Gothard tro-
nende Helvetia mit dem weissen Kreuz auf der mit rothem Mieder
bekleideten Brust u. dem eidgenössischen Schild zu ihrer Rechten
mit der sie sich auf ein mächtiges Schwert stützt. Ihre Linke
lehnt sie auf die Schulter des in gestalt eines bärtigen Mannes
neben ihr sitzenden und ebenso bekränzten Tessin, der um seine
Schiffbarkeit anzudeuten ein gewaltiges Ruder in der linken Hand
aufrecht hält, während er seinen Blick auf die Helvetia wendet
und mit der rechten Hand auf einen aus dem Gotthardtunnel
herausbrausenden Eisenbahnzug hinweist.

Zu seinen Füssen quillen aus liegender Urne die Gewässer des
Tessin hervor. Rechts unten ein Stück See mit Gebirgen im Hin-
tergrund. Ueberschrift: LIBERTADE INERME È DE'TIRANNI
AGEVOL PREDA (die unbewaffnete Freiheit wird leicht ein
Raub der Tyrannen). Im Abschnitte die Werthangabe : 5 FR und
links der Name des Graveurs : E. DURUSSEL — Gerripter Band.
In der Anzahl von 30,000 Exemplaren ausgeprägt.

2.

Graveur : E. Durussel. — Millim. 47.

Avers. Unten ein Alpenrosenzweig aus welchem zur linken
Seite ein Eichenzweig ausgeht. Aus den Alpenrosen heraus erhebt
sich ein Felsblock mit der Inschrift in vertieften Lettern : HEL-
VETIA Wirklich steht diese über dem Felsen in hehrer Gestalt,
ihre linke Hand auf den, durch ihren höher gestellten linken Fuss
etwas vorgeschobenen Schenkel gestützt. In der Rechten hält sie
die eidgenössische Fahne mit einer Freiheitsmütze an deren Spitze
über der Schulter. Stolz und erhaben steht sie da inmitten der
Strahlen der hinter ihr über den vom See bespülten Bergen auf-
gehenden Morgensonne und unwillkürlich drängt sich dem Be-
schauer der Auspruch eines Schützen in's Gedächtniss, der, als

oder Rückseite bezeichnet, weist nämlich in ihrer ganzen Darstellung eben-
wenig als in der Umschrift irgendetwas auf, das auf das eidgenössische Schützen-
fest Bezug hätte, sondern vielmehr erinnert dieses an den Durchbruch des Gothard-
tunnel's und kann somit kaum mit irgendwelchem Recht als die Hauptseite der
Denkmünze angesehen werden. Ich habe diese Bemerkung aus dem Grunde bei-
gefügt, weil vor mir andere Numismatiker gegentheilliger Ansicht waren und
meinen Revers als die Hauptseite der Medaille bezeichneten. Diesen möchte ich
jedoch hiermit keineswegs meine diessbezügliche Ansicht aufdrängen.

er am Festplatz in Lugano die von ihrem Schöpfer V^o Vela da- selbst aufgestellte und nunmehr vom schweizerischen Bundesrath angekaufte Kolossalstatue der Helvetia erblickte, sich nicht ent- halten konnte auszurufen : « Man möchte vor ihr niederknien und sie anbeten so schön ist sie. » Ueberschrift : TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest in Lugano 1883) Ganz unten, etwas mehr nach links in dem schmalen Raum zwischen den Zweigen und dem Perlenrand : STATUA DI V^o VELA (Statue von Viktor Vela).

Revers. Der nach Bernersitte mit Flechten umwundene Kopf der Helvetia mit einer Perlenschnur um den Hals. In den Haaren über der Stirne ein sich über den Nacken hinunter-schlingendes Band, vorauf in vertieften Buchstaben die Inschrift : LIBERTAS (Freiheit). In den Flechten sind an zwei Stellen Alpenrosen ein- gesteckt. Links im Felde, gegen den Band hin, eine kleine Arm- brust. Rechts die Umschrift : HELVETIA. Unter dem Hals- abschnitte der Name des Stempelschneiders : E. DURUSSEL. Perlenkreis (*).

Es wurden hiervon 300 Stück in Bronze und nur einige wenige in Silber ausgeprägt.

3.

Graveur : E. Durussel in Bern. — Millim. 47.

Avers. Die lorbeerbekränzte Helvetia mit dem weissen Kreuz auf rothem Mieder hält eine im Winde flatternde eidgenössische Fahne deren Spitze ebenfalls ein Lorbeerkranz ziert mit der rechten Hand aufrecht, während sie sich mit ihrer Linken auf den Tessiner-Wappenschild stützt. Rechts neben ihr ein Schütze mit umgehängtem Gewehr der seinen Hut schwenkt. Links hält ein Schweizersoldat, das Gewehr mit aufgepflanzten Bajonet beim

(*) Dasselbe was ich Vorhergehend beim Offiziellen Festtaler über meine Ansicht betreffend der Haupt und Rückseite bemerkte, gilt auch hier wieder, ebenso wie bei allen Nachfolgenden. Immer betrachte ich als die Hauptseite einer Medaille diejenige Seite welche der Medaille sei es in Bild oder Wort in der Hauptsache ihre Bestimmung gibt oder den Anlass besonders hervorhebt, auf welchen dieselbe geprägt worden ist, es mag dann die andere Seite darstellen was sie immer will, auch selbst in dieser Darstellung kunstvoller oder hervorragender erscheinen, sobald sie nicht den Anlass der Prägung stärker hervorhebt ist sie nach meiner Auffassung die Revers oder Rückseite.

Fuss, die Wache. Rechts unten an dem felsigen Boden steht der Name des Graveurs : E. DURUSSEL. Umschrift : TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest in Lugano 1883).

Dieser gleiche Stempel wurde schon gebraucht zu den eidgenössischen Schützenfesten in Basel 1879 und Freiburg 1881, nur mit dem Unterschiede der Kantonswappen, der Umschrift und dass dort noch hinter der Gruppe Lichtstrahlen aus dem Boden hervordringen.

Revers. Der Kopf der Helvetia. Genau der Gleiche Stempel wie bei der Vorhergehenden.

4.

Graveur : E. Durussel in Bern. — Millim. 28.

Avers. Der Gabentempel mit der Umschrift : TIRO FEDERALE IN LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest in Lugano 1883). Ein feiner Perlenkreis als Umrahmung. Oben über der Medaille kreuzen sich zwei starke Eichenzweige aus den sich ein grosser Henkel herausbildet.

Revers. Der Kopf der Helvetia, völlig gleich wie auf den Rückseiten der beiden hier vorstehend beschriebenen Festmedaillen, nur im Verhältniss zur Grösse der Medaille, kleiner. Dieser ist hier umgeben von zweiundzwanzig die Schweizerkantone andeutenden Sternen. Aussen herum ein feiner Perlenrand nebst den beiden oben sich kreuzenden Eichenzweigen und dem Henkel.

5.

Graveur : E. Durussel in Bern. — Millim. 27.

Avers. Der Gabentempel, genau wie bei der hier vorstehend beschriebenen. Auch die gleiche Umschrift, nur, da diese Medaille um ein Millimeter kleiner, so ist hier die Umschrift etwas mehr gegen den Gabentempel zgedrängt. Der Perlenrand ist ebenfalls wie bei der Vorhergehenden.

Revers. Die Statue der Helvetia von Victor Vela genau wie bei N° 2, nur in verkleinertem Massstab, auch fehlt hier der Alpenrosen- und Eichenzweig unter dem Felsblock worauf die Helvetia steht, ebenso die Umschrift. — Mit angeprägtem Henkel.

6.

Graveur : Johnson. — Millim. 38.

Avers. Ein Lorbeerkrantz mit de Inschrift : TIR FEDERAL
— LUGANO 1883 (Eidgenössisches Schützenfest — Lugano 1883). Im Worte : FEDERAL fehlen die in der französischen, nicht aber in der italienischen Schrift üblichen Tonzeichen auf beiden E.

Revers. Die an einer Brustwehr am Luganersee sitzende Helvetia, mit entblöster linker Brust, sie stützt sich mit ihrer rechten Hand auf das Schwert während sie den linken Arm auf den eidgenössischen Schild auflehnt. Die Stadt Lugano mit der Gebirgskette im Hintergrund. Ueberschrift : HELVETIA Am Abschnitte der Name des Graveurs : JOHNSON. Mit angeprägtem Henkel.

7.

Graveur : Wilhelm Mayer in Stuttgart. — Millim. 34.

Ueber Eichenzweigen der eidgenössische und der Tessiner schild nach obenhin gegen einander gelehnt. Der eidgenössische Schild nimmt hier den Ehrenplatz auf der linken Seite ein. Ueberschrift französisch : TIR FEDERAL (Eidgenössisches Schützenfest). Hier wieder wie bei N° 6 mit den fehlenden Tonzeichen auf den beiden E. Unten : LUGANO 1883.

Revers. Eine Schützentröphæ, gebildet aus einer Schützenscheibe mit Federhut darüber. Zwei sich vor und hinter der Scheibe durch kreuzende Stutzer, Pulverhorn, Waidmesser und Tasche alles dieses über der Scheibe herunterhängend ! Rechts und links dienen zwei Eichenzweige als Umrahmung. — Mit angeprägtem Henkel.

8.

Der Graveur ist mir unbekannt. — Millim. 34.

Avers. Eine Schützenscheibe auf einem Quadrate in dessen jeder Ecke ein rundköpfiger Nagel steckt. Hinter derselben kreuzen sich zwei Stutzer nebst sechs Fahnen. Ueber der Scheibe ein freischwebender Lorbeerkrantz. Umschrift : RICORDO DEL

TIRO FEDERALE DI LUGANO (Erinnerung an das eidgenössische Schützenfest in Lugano). Unten die Jahrzahl 1883.

Revers : Der eidgenössische Schild, hier wieder wie bei der Vorhergehenden auf der linken Seite. Derselbe legt sich etwas über den auf der rechten Seite befindlichen nach unten gegen ihn sich hinneigenden Tessinerschild. Ueber den beiden Schilden heraus erheben sich die Likatorenstäbe mit einem Federhut darüber. Links und rechts Lorbeerzweige nebst einem flatternden Bande mit dem Schweizer Wahlspruch : **UNO PER TUTTI TUTTI PER UNO** (Einer für alle, alle für Einen). Unten zwei verschlungene Hände rings von Strahlen umgeben. — Mit angeprägtem Henkel.

Soll in Mailand geprägt worden sein.

9.

Millim. 33.

Avers. Die *gekrönte* Helvetia steht auf einem Sockel und stützt sich mit der rechten Hand auf den eidgenössischen Schild, während sie mit der Linken einen Kranz in die Höhe hält. Französische Umschrift mit fehlerhafter Orthographie : **SOUVENIR DU TIRE FEDERAL A LUGANO 1883** (Andenken an das eidgenössische Schützenfest in Lugano 1883).

Revers. Das eidgenössische Kreuz welches von zwei sich unten kreuzenden Eichenzweigen umrahmt ist. Darüberhin ein strahlender Stern. Unten ebenfalls ein strahlender Stern. Die Orthographie der hier italienisch lautenden Umschrift ist derart, dass selbst ein Italiener dieselbe nur mit einiger Mühe verstehen wird. Sie lautet : **RICORDO DEL TIRE FEDERALI DI LUGANO 1883**. Soll in deutscher Uebersetzung heissen : Erinnerung an das eidgenössische Schützenfest in Lugano 1883 — Mit angeprägtem Henkel. — Hiervon wurden 700 Stück geprägt.

Die Figur der Hauptseite wurde schon zu zwei verschiedenen Medaillen auf das eidgenössische Sängerfest in Zürich 1880 verwendet.

10.

Scheint italienischen Ursprunges zu sein. — Millim. 25.

Avers. Auf sechs Zeilen die Inschrift : **TIRO | FEDERALE**

| SVIZZERO | IN | LUGANO | 1883 (Eidgenössisches Schützenfest der Schweizer in Lugano 1883).

Revers. Der mit strahlendem eidgenössischem Kreuz bekrönte Tessiner-Wappenschild hinter dem sich zwei Stutzer kreuzen. Rechts ein Eichen und Links ein Lorbeerzweig, welche beide unten vormittelst einer Schleife zusammengehalten sind. — Mit angeprägtem Henkel.

Das eidgenössische Schützenfest in Lugano vom 8-19 Juli 1883.

Die Wahl des Kantons Tessin und der Stadt Lugano zum Festorte für das XXX^{te} eidgenössische Schützenfest erfüllte die ganze Schweiz mit Freuden, den dadurch wurde ihr die beste Gelegenheit gegeben, sich nun enger mit den, bis vor kurzem, durch den himmelhohen Wall der Alpen von den Andern abgeschnittenen Eidgenossen im Tessin zu vereignigen und ihnen ihre Bundestreue zu versichern.

Wohl selten noch ist von Schützen ein Schiessplatz mit solcher Befriedigung bewundert worden, wie diess in Lugano der Fall war. Man wusste wirklich kaum, war die Festhalle, die Schiesshalle oder der äussert schön ausgestattete Gabentempel am meisten sehenswerth. In diesem Letztern erregte ein silberner Tafelaufsatz als Geschenk des Königs von Belgien an den schweizerischen Schützenbund allgemeine Bewunderung. Scheiben waren 120 aufgestellt, wovon die vier Stickscheiben folgende Namen trugen: Vaterland-Glück; Vaterland-Fortschritt; Tessin und Lugano. Als Neuerung war bei diesem Feste das Nachtschiessen bei elektrischem Lichte eingeführt, welches auch unter grosser Betheiligung von Schützen und Zuschauern vorzüglich gelang, da Scheibe und Korn gesehen wurden wie bei Tag. Die von Freiburg daherwallende eidgen. Fahne wurde überall auf ihrer Reise mit unbeschreiblichem Enthusiasmus empfangen. In Lugano wurde dieselbe von tausenden von Stimmen mit Glockengeläute und dem Donner der Kanonen begrüsst. Im Festzug wurde sie durch die schöndekorirten Strassen der Stadt zum Hôtel Washington begleitet. Alle Strassen, Balkone und Fenster waren von einer kompakten

Volkmenge besetzt, die Frauen und Kinder warfen Blumen. Die Stadtmusik gab auf der Piazza della Riforma ein Ständchen.

Am andern Morgen, Sonntag den 8 Juli als am ersten Festtage fand um 9 Uhr 45 Min. der Festzug mit vier Musikchören, zum Begleit der eidgenössischen Fahne auf den Festplatz statt. Am Gabentempel wurde dieselbe von Herrn Bielmann aus Freiburg übergeben und von Herrn Censi aus Lugano entgegengenommen. Am Mittagstisch folgte ein Toast dem Andern. Die Turiner Festmusik leistete Vorzügliches und half den Festrednern wacker mit das Bankett zu beleben.

Das Schiessen begann um halb 2 Uhr. Beim Wettschiessen um die ersten 10 Becher wurde Knecht von St. Gallen Sieger, er hatte den ersten Becher herausgeschossen. An diesem Tage wurde nebst mehreren Kantonalfahnen auch die Fahne der Mailänder Schützen und diejenige der Schützen von Montevideo empfangen.

Am Montag war der Held oder besser die Heldin des Tages, die Gattin des italienischen Vizekonsuls Bassano in Genf welche in zwei Stunden einen grossen Becher herausschoss. Die Festmusik begleitete sie vom Gabentempel in die Kantine, wo Oberrichter Lampugnani Worte der grössten Begeisterung an sie richtete.

Am Dienstag war der Besuch des Festes ein schwacher, wurde aber schon am darauffolgenden Tage bedeutend lebhafter durch das Einrücken der St. Galler und Berner. Die Letztern marschirten unter den Klängen des alten Berner- marches, voran die Schnurrantia, dann der Mutz, der stattliche Weibel in Mantel und Dreispitz, die Bernerschützen, zusammen gegen 300 Mann mit zwölf Fahnen, unter lantem Jubel der Bevölkerung, auf; überall Blumenspende und Vivatrufe. Ein strammer Zug bewegte sich nach dem Schiessplatze, wo Regierungsrath Gobat die Fahne übergab, flankirt von dem viel angestaunten Mutz und dem Träger der Standesfarben. Das Banket war sehr besucht und belebt. Die Schnurrantia welche die Festmusik bildete, spielte sehr gut unter stürmischem Beifall. Nachmittags marschirten noch mehrere Gesellschaften ein unter denen besonders die Urkantone mit ihren vier Bannieren mit besonderer Begeisterung empfangen wurden.

Der Besuch des offiziellen Festages am Donnerstag den 12 Juli war besonders stark. Unter den offiziellen Persönlichkeiten waren vertreten der Bundesrath, der Nationalrath, der Ständerath, sowie auch verschiedenen fremde Nationen durch ihre Vertreter.

Morgens um halb 10 Uhr sammelte sich der Festzug auf der Piazza della Riforma. Schon früh war dort ein buntes Treiben. Dampfschiff und Droschken führten die Menge zu Wasser und zu Land zum Festplatz u. zurück, weissgekleidete Mädchen drängten sich durch die Volksmenge, um den Herrn Bundesräthen Blumensträusse zu überbringen. Die Kunstreitertruppe sprengte über den Platz. Um 10 Uhr spielte die Festmusik die schweizerische Nationalhymne, Guiden und Infanterie marschirten auf, unter Kanonendonner und Glöckengeläute bildete sich der Festzug mit einer Gruppe blühender Mädchen, grosser Vertretung der Tessinerbehörden, etc., in üblicher Weise und erreichte den Schiessplatz, wo die offiziellen Toaste alle Zeit in Anspruch nahmen. Mehrere Schützengesellschaften hielten heute wieder ihren Einzug auf den Festplatz, der heute mehr wie die andern Tage von den Luganesen mit ihren eleganten Damen beherrscht zu sein schien. Doch ein eidgenössisches Fest wie wir es auf der nördlichen Seite der Alpen kennen ist ihnen völlig fremd und unbekannt. Das abendliche Hüttenleben mit seinen Trinkgelagen, Gesängen und Privattoasten kann sich im Tessin nicht heimisch fühlen, schon deshalb nicht, weil das Famillienleben sich, selbst bei Festen dem Vereinsleben nur ungeru unterordnet. Die Bethheiligung der Bevölkerung von Lugano am Feste blieb im Allgemeinen, die Hauptfesttage ausgenommen, eine schwache. Das Volk hatte dringende Feldarbeiten zu verrichten, ist überhaupt dem Trinken abhold und bleibt daher lieber zu Hause um seinen Geschäften nachzugehen, und es thut wohl daran. Die abendliche Illumination des Festplatzes wurde durch ein Gewitter gestört.

Freitag und Samstag war manche Scheibe nicht besetzt, Platz und Festhütte nur schwach belebt.

Am Sonntag Morgen um 10 Uhr war protestantischer Gottesdienst. Der Katholische kam nicht zu stande weil zwischen dem Organisationskomite und der Geistlichkeit bezüglich der Wahl eines Festpredigers- Zwiespalt ausgebrochen war, indem jede von

ihnen das Recht beanspruchte einen Priester für die Ceremonie zu bestimmen. Die Züge aus dem Gotthard und aus Italien brachten fortwährend eine grosse Menschenmenge nach Lugano, dafür aber waren die nachfolgenden Festtage bis zum Schlusse des Festes um so stiller in der Feststadt.

Am Donnerstag den 19 Juli als am letzten Festtage fand ein grosses Wettschiessen zwischen den Schweizern Elmer von St. Gallen und Aschwanden von Altdorf, dem Tiroler Prehm und einem Amerikaner Anghern in Amriswil, Kt. Thurgau, statt. Dieser Letztere hatte seine 282 Punkte herausgeschossen. Aschwanden mit 290 Punkten war von Prehm mit 292 überflügelt worden, dieser wurde dann aber seinerseits von Elmer mit 296 Punkten besiegt. Elmer war damit Schützenkönig und der Ruhm der Schweizerschützen blieb ungetrübt.

Um 12 Uhr Mittags zeigten 22 Kanonenschüsse den Schluss des Schiessens an. Um 3 Uhr fand die Vertheilung der 5 ersten Gaben in jeder Scheibe statt. Nach der Preisvertheilung wurde die eidgenössische Fahne vom Gabentempel herabgenommen und nach einer Schlussrede, im Zug zu der Wohnung des Festpräsidenten begleitet. Den Schluss des Festes bildete ein Abendbankett in der Festhütte um 8 Uhr und ein Schlusskonzert der Festmusik um 11 Uhr.

Das gesammte Finanzresultat ist 713,250 Kehrmarken für den Tag, 7200 für die Nacht und 2516 Doppler. Im Ganzen wurden 754,676 Schüsse abgegeben, durchschnittlich 68,608 per Tag. Festkarten wurden 13,206 und Bankettkarten 6073 verkauft. Die Gesamteinnahme soll 258-260,000 Franken sein.

Wenngleich der Erfolg auch nicht vollständig und derart ist, wie die grosse Mehrheit des Tessinervolkes sich einbildete, so ist er doch wenigstens befriedigend und demjenigen der frühern Schiessen nicht nachstehend. Lugano und der Kanton Tessin haben daher das Bewusstsein, bei diesem grossen Anlasse ihre Pflicht gethan und nichts versäumt zu haben um ihre Miteidgenossen und alle Festgäste würdig zu empfangen.

In N^o 10 des *Bulletin* gedenke ich sämtliche Medaillen auf die schweizerische Landesausstellung mitzutheilen, welchen ebenfalls ein kurzer Ausstellungsbericht beigegeben werden soll.

ADOLPH JNWYLER.

L'atelier monétaire de Gex.

Monsieur le Docteur S. Ambrosoli, Directeur de la *Gazzetta numismatica* de Côme, a publié dans son journal des renseignements fort intéressants sur un atelier monétaire jusqu'à présent fort peu connu, situé sur la frontière française de la Suisse, petit pays qui a appartenu tour à tour à la *Savoie*, à *Berne*, à *Genève* et qui est maintenant à la *France*, faisant partie du département de l'Ain.

Cet atelier est celui de Gex, chef-lieu du pays du même nom.

Les Bernois conquirent le pays de Gex en 1536 et le possédèrent jusqu'en 1566 (*). Il fut alors reconquis par la Savoie. Les Genevois s'en emparèrent en 1590 (**), mais durent le céder à la France en 1601.

Nous donnons ci-après quelques extraits de l'article du Docteur Ambrosoli, qui intéresseront sans nul doute aussi nos collectionneurs suisses.

De tous les Princes de Savoie *Charles-Emanuel I*, pendant un règne d'un demi-siècle, fut celui qui frappa monnaie dans le plus grand nombre d'ateliers.

En effet, d'après l'ouvrage classique du Chevalier Dominique Promis, Bibliothécaire du Roi à Turin, intitulé : *Monete dei Reali di Savoia*, il résulte que neuf ateliers furent en activité pendant le règne de ce Prince, y compris les deux ateliers éphémères de *Santhià* et de *Moncalieri*, ouverts en temps de guerre et de peste.

Il faudrait peut-être ajouter celui d'*Asti* qui fut concédé et loué avec plusieurs autres ateliers à un certain *Valgrandi*. Cependant on n'a pas de preuves que ce maître-monnayeur ait fait réellement usage du dit atelier.

Voici par ordre alphabétique la liste complète des ateliers monétaires de Charles-Emanuel I, qui régna de 1580 à 1630.

1. Aoste.
2. Asti.
3. Bourg-en-Bresse.

(*) Markus Lutz, à l'article Gex.

(**) C'est donc pour cette campagne que Genève, qui voulait la faire à bon marché, fit frapper les monnaies de cuivre de I, VI et XII sols connues des collectionneurs.

4. Chambéry.
5. Gex.
6. Moncalieri.
7. Nice.
8. Santhià.
9. Turin.
10. Vercelli.

Les notices relatives à l'atelier de Gex sont rares. D. Promis en parle et dit : *Charles-Emanuel I*, Duc de Savoie, dans les premières années de son long règne, en 1584, probablement pour remplacer l'ancien atelier de *Cornavin* en établit un nouveau à *Gex*, chef-lieu de cette seigneurie, non loin de la ville de Genève. *Claude Denis* et *Benoît Doppes* en furent les maîtres, mais après trois années de peu d'activité il fut fermé, puis ce bailliage fut cédé à la France en 1601.

Le déférent ou la marque de cet atelier était la lettre G.

On y frappa des *écus d'or*, des *blancs*, des *sols*, des *parpailloles* et des *quarts*.

La description d'un quart émané de cet atelier, trouvé en Savoie, terminera notre courte notice, il est identique à celui qui été figuré mais non décrit par le Dr *Ambrosoli*.

Droit : Dans le champ les initiales du Duc C'E entre trois rosettes, dessous encore une rosette, dessus une couronne ducal sous laquelle, entre les initiales C et E, se trouve le chiffre I, le tout entouré d'une fine ligne circulaire et d'un cercle de petites perles rondes.

Revers. La croix de Savoie, dont les quatre branches sont terminées en trèfle, dite croix de Saint-Maurice, entourée de quatre segments de cercles ou lobes doubles avec un point à chaque angle saillant de l'encadrement et à chaque angle rentrant. Dessous la marque de l'atelier G.

Bas billon, diamètre, 15 millim., poids 691 milligr.

Extrait de l'ouvrage de D. Promis, mentionné ci-dessus :

« Carlo Emanuele I, duca di Savoia, nei primi anni del lungo »
» suo regno, cioè nel 1584, probabilmente per supplire all'antica »
» zecca di Cornavin, ne aprì una nella terra di Gex, capo della

- » signoria di tal nome, e vicina alla città di Ginevra. Claudio
- » Denis e Benedetto Doppes, ne furono i maestri, ma dopo tre
- » anni di poco lavoro fù questa zecca chiusa, indi quel baliaggio
- » ceduto alla Francia nel 1601. »

Lausanne, le 8 octobre 1883.

C. F. TRACHSEL, D^r.

Localisation

d'une bractéate suisse non domiciliée jusqu'à ce jour.

Une circonstance fortuite vient de me mettre à même de localiser une bractéate publiée et figurée dans ce Bulletin II^e année, numéro 1, dans l'article intitulé : *Bractéates suisses inédites*.

C'est le numéro 10 de la planche, représentant *un coq*. Cette bractéate doit appartenir à l'Abbaye de St-Gall.

Durant la période de la frappe des bractéates suisses *Eglolf Blarer* (Blaarer) de Constance était Abbé de St-Gall de 1426 à 1444. On sait que les armes de la famille *Blaarer* sont *un coq*. C'est à cet Abbé que l'on peut attribuer la bractéate en question. C'est donc la première bractéate saint-galloise attribuable avec certitude à un *Abbé*. Personne n'ignore que les petites monnaies des princes de l'église portent *presque* toujours seulement les armes de la famille du prélat.

De récentes trouvailles ayant considérablement augmenté le nombre des bractéates de cette Abbaye la série promet d'en être bientôt une des plus riches de la Suisse.

Lausanne, le 8 octobre 1883.

C. F. TRACHSEL, D^r.

Chronique.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos collègues que *M. Paul Stræhlin*, ci-devant à Genève, et qui par suite d'absence avait été considéré comme démissionnaire, vient de nous écrire et *continue à faire partie* de la Société.

Son adresse actuelle est : *An der Schleuse 7, Berlin*.

Nous sommes heureux de nous être trompés et de conserver au milieu de nous ce membre *fondateur* de notre société.

Notre collègue M. Emile Rod, à Fribourg, avait exposé à Zurich une charmante collection de ses reproductions galvanoplastiques.

Plats antiques, bas reliefs, médailles, bustes même : tout était exécuté de mains de maître. Aussi le Jury a-t-il décerné *un diplôme* à M. Rod.

Nos sincères félicitations à notre collègue pour ce brillant succès, qui, espérons-le, l'encouragera à persévérer dans la pratique d'un art aussi utile à nos études qu'agréable aux amateurs.

La *Gazette de Lausanne* du 13 octobre annonce qu'à la suite de fouilles faites à Andermatt, on a trouvé plusieurs squelettes humains et des monnaies d'or et d'argent, portant l'effigie des rois de France Charles VIII et François I^{er}, enveloppées dans une pièce d'étoffe encore bien conservée. — Les détails nous manquent.

La direction des Monnaies en France a décidé de retirer toutes les monnaies d'or qui ont été frappées au système décimal dans ce pays depuis 1795 jusqu'au 1^{er} janvier 1877 ; ce sont les pièces de 40 fr. et de 20 fr. à l'effigie de Napoléon 1^{er} ; les pièces de 40 et de 20 fr. de Louis XVIII ; les pièces de 40 et de 20 fr. de Charles X ; les pièces de 20 fr. de la République de 1849 et de 1851 avec buste de la République ; les pièces de 100, de 50, de 20, de 10 et de 5 fr. de Napoléon III, et les pièces de 20 fr. de la République de 1870 à 1876.

Le nombre de ces monnaies d'or s'élevait originairement à 71,082,860, et représentait une valeur de 8,251,328,420 fr.

Bibliographie.

Les armoiries de Neuchâtel. Notice historique illustrée, par M. Maurice Tripet, étudiant en droit. — Neuchâtel, imp. de L.-A. Borel, 1883.

Lorsque l'article : *L'écusson de Neuchâtel* était déjà livré à l'imprimeur pour le 8^{me} fascicule de notre *Bulletin*, nous ignorions que la même question était le sujet d'étude d'un Neuchâtelois,

mieux à même que nous de la traiter et disposant aussi de plus de pièces justificatives et historiques.

Malgré tout et sans avoir pu nous communiquer nos idées réciproques, M. Tripet à Neuchâtel et nous ici traitions le sujet dans le même sens.

M. Tripet a accompagné son travail de 19 gravures de sceaux et armoiries qui le relèvent encore beaucoup.

La dernière de ces gravures est un projet de *nouvel écusson* pour Neuchâtel ; nous n'avons cependant pas poussé si loin que M. Tripet, nos exhortations au peuple neuchâtelois.

Nous nous sommes contentés ainsi que MM. Gautier et Grandpierre, de désirer le rétablissement de l'ancien et bel écusson que nous avons figuré page 116.

Trop de changements nuisent aussi et à notre avis plutôt que de proposer l'adjonction d'*un chef de gueules à la croix fédérale d'argent*, à l'ancien écusson, nous préférierions encore voir conserver l'écusson de 1848.

Ce *chef de gueules* se confondant avec le *pal de gueules* ne nous paraît pas du plus heureux choix.

Une autre chose nous paraît également étrange, c'est qu'après avoir donné au *chef de gueules* la *croix fédérale d'argent*, M. T. la propose une seconde fois, comme timbre de l'écusson.

N'eût-il pas été plus simple de maintenir intact l'ancien écusson et de lui donner pour timbre la croix fédérale rayonnante ?

Ceci dit en passant, rendons hommage au travail fort intéressant de M. Tripet. Nous sommes persuadés que nos lecteurs tiendront à posséder ce nouvel opuscule, dont l'esprit de critique est très large et qui ne peut mériter à l'auteur que la sympathie et l'approbation de tous ceux qui ont à cœur le maintien des monuments de notre histoire nationale. H.

Nécrologie.

Le 9 Septembre est mort à Soleure, à l'âge de 66 ans et après une courte maladie, M. l'avocat *Jacob Amiet*, Colonel fédéral, ancien Procureur général de la République suisse.

M. Amiet était un numismatiste distingué et fort apprécié ; il était depuis 11 ans membre correspondant de la Société de Numismatique de Vienne.

Nous avons regretté de ne pouvoir compter M. Amiet au nombre des membres actifs de notre Société, il avait renvoyé à plus tard sa candidature, mais la mort est venu l'enlever avant d'avoir pu mettre ce projet à exécution.

Comme travaux spéciaux il avait publié :

- a) *St-Ursus Pfarrstift der Stadt Solothurn seit seiner Gründung bis zur staatlichen Aufhebung 1874*, in-8 Soleure 1878 et supplément 1879.
- b) *Der Münzforscher Andreas Morellius von Bern*, in-8 Berne 1883.

Notre *Bulletin* a publié page 43, 2^{me} année, un compte-rendu de ce travail que M. Amiet avait adressé à notre Société. H.

ON DEMANDE

des monnaies ARGENT & OR de Fribourg (Suisse) antérieures à 1780.

Adresser les offres au secrétaire.

A VENDRE

Jetons divers de Tirs et Ecus de Tirs fédéraux.

S'adresser à Jⁿ-P. DELACHAUX, à Chaux-de-Fonds.

(JD 1-2)

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des *Mittheilungen* de Zurich suivants :

Vol. III, cah. 2, *Bracteaten der Schweiz*.

Vol. XII, cah. 2, *Denare und Brachteaten der Schweiz*.

Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.

Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6.

(M 1-5)

Adresser les renseignements et offres à la RÉDACTION.

En vente au Bureau du Journal :

ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVI^e SIÈCLE

AU TYPE DE St-NICOLAS

par Ant. HENSELER.

Prix, 50 centimes.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antoine Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Die neuen schweiz. Goldmünzen.

Nachdem die Bundesversammlung mit Genehmigung des Budgets pro 1883 zu der damals vom Bundesrathe vorgeschlagenen Prägung von 250,000 Zwanzigfrankenstücken ihre Zustimmung gegeben hatte, wurde unterm 29 Mai d. J. die vorgelegte Zeichnung für die neuen Münzen genehmigt.

Unmittelbar nachher erfolgte der Auftrag zur Anfertigung der Originalstempel und da dieselben zu Mitte verflossenen Monates eintrafen, so konnte in der zweiten Hälfte November noch eine kleine Probeprägung vorgenommen werden. Die angefertigten Stücke sind letzter Tage zur Ausgabe gelangt. Es dürfte daher eine kurze, diesbezügliche Mittheilung hier am Platze sein.

Der *Avers* der neuen Zwanzigfrankenstücke zeigt einen nach links schauenden, mit Diadem und Lorbeerkranz geschmückten, weiblichen Kopf mit der Umschrift: CONFEDERATIO HELVETICA.

Der *Revers* trägt in der Mitte das Schweizerwappen, einen einfachen Schild mit dem Kreuz; über dem Wappen befindet sich ein fünfzackiger Stern, am Fusse die gegenwärtige Jahreszahl und zu beiden Seiten die Werthbezeichnung mit 20 und FR. Das Ganze ist von einem leichten, aus Eichen- und Lorbeerzweigen gebildeten Kranze umschlossen.

Avers und *Revers* sind am Umkreis von einem Flachstäbchen,

und innerhalb desselben von einem Perlenrande eingefasst. Der äussere Rand ist wie derjenige unserer Silbermünzen, gerippt.

Die Zeichnung des Kopfes, ursprünglich vom verstobenen Maler Walch entworfen, wurde durch Herrn Maler *Bühler* in Bern in einigen Punkten zu dem nunmehr angenommenen Bilde abgeändert. Letzterer Künstler hat auch die Zeichnung zum *Revers* entworfen und ausgeführt.

Die Anfertigung der Originalstempel wurde dem berühmten Münzgraveur *Karl Schwenzer*, der auch die *Averstempel* zu unseren sämtlichen neuen Nickelmünzen in ganz vorzüglicher Weise angefertigt hat, übertragen. Die Arbeit lässt, wie dies übrigens von einem der ersten, jetzt lebenden Spezialisten dieses Faches kaum anders zu erwarten war, hinsichtlich Sorgfalt und Schönheit der Ausführung, nichts zu wünschen übrig.

Durchmesser, Gewicht und Feingehalt der neuen Goldmünzen entsprechen genau den durch die lateinische Münzkonvention aufgestellten Vorschriften. Es beträgt demnach :

der Durchmesser 21 mm.

das Gewicht 6,45161 grammes.

der Feingehalt $^{900}/_{1000}$., d. h.

neunhundert Theile Gold auf hundert Theile Kupfer.

Die Goldplatten werden geliefert von der *Usine genevoise de dégrossissage d'or* in Genf.

Voraussichtlich dürfte die gesammte, vorderhand in Aussicht genommene Prägung im Betrage von 5 Mill. Franken bis spätestens Ende Januar des nächsten Jahres beendigt sein.

Bern, den 6 Dezember 1883.

EDM. PLATEL
Eldg. Münzdirector.

Encore l'atelier monétaire de Gex.

Le travail de M. le Dr Trachsel, « *L'atelier monétaire de Gex*, » paru dans notre dernier numéro, nous a valu, de la part d'un de nos abonnés genevois, une communication dont nous extrayons ce qui suit :

Après avoir loué le zèle et la vaste érudition de M. le Dr Trachsel, et avoir trouvé très heureuse l'idée de faire figurer l'atelier de Gex dans l'histoire numismatique de la Suisse, puisque ce pays a appartenu quelque temps à Berne, et plus tard à Genève, notre correspondant relève une phrase de ce mémoire contre laquelle il croit devoir protester :

C'est donc pour cette campagne que Genève, qui voulait la faire à bon marché, fit frapper les monnaies de cuivre de I, VI et XII sols connues des collectionneurs.

Il y a, d'après notre correspondant, dans cette manière de présenter les faits, quelque chose de blessant.

D'abord, dit-il, cette supposition est peu probable *a priori* : M. le Dr Trachsel, qui a étudié l'histoire monétaire de notre pays, doit savoir que l'ancienne République de Genève n'a jamais abaissé indûment le titre et le poids du numéraire, qu'elle n'a jamais falsifié les monnaies comme cela ne se faisait que trop souvent dans d'autres pays, et qu'en somme c'est un des Etats qui ont toujours été le plus honnêtes dans les questions monétaires.

D'autre part, l'explication donnée est démentie par les faits historiques : d'abord la prise de Gex par les Genevois a eu lieu en avril 1589 et l'arrêt de frappe des sols, des 6 sols et des 12 sols de cuivre est du 8 juin 1590, c'est-à-dire postérieure de plus d'une année ; ces pièces, avec celles d'un et de deux deniers sans date qu'on pense avoir été frappées à la même époque, sont les seules de cette nature qu'ait émises l'ancienne République ; elles portent à un haut degré le caractère des pièces obsidionales ou plutôt des monnaies de nécessité (Nothmünzen) ; elles ne sont pas argentées pour dissimuler leur vraie nature, comme cela avait lieu souvent pour le bas billon ; les types sont tout à fait différents de ceux des pièces de même dénomination, de bon aloi, émises avant et après ; elles portent en toutes lettres la mention : pour les soldats de Genève ; enfin elles furent rachetées plus tard. Bien loin donc que les Genevois du XVI^e siècle aient fait lors de cette émission une spéculation peu délicate dont leurs descendants auraient eu à rougir, cette frappe, commandée par la nécessité la plus urgente, rappelle l'héroïsme et la constance dont ils firent preuve à cette époque mémorable :

« A l'époque où ces monnaies furent frappées, les ressources
» de l'Etat étaient complètement absorbées par les dépenses énor-
» mes qu'entraînait l'alliance avec l'armée française, et ce ne fut
» qu'après avoir épuisé toutes les ressources, après avoir em-
» prunté la vaiselle des particuliers, s'être rendu compte des ma-
» tières précieuses qui pouvaient se trouver dans la ville, après
» avoir même essayé des moyens occultes de l'alchimie pour
» transmuter les métaux, que le Conseil se résolut à battre ces
» monnaies de détresse. » BLAVIGNAC, *Armorial genevois*, p. 260.

Il résulte donc de ce qui précède que les pièces en question n'ont pas été frappées *pour* faire la guerre à bon marché, mais *parce que* la guerre avait ruiné la pauvre République.

Nouvelle attribution d'une bractéate déplacée.

Nous revendiquons pour l'abbaye de St-Gall encore une bractéate qui lui appartient. On prend son bien où on le trouve, dit le proverbe.

Une bractéate représentant une tête mitrée de face, accostée d'un R à droite et d'une étoile à gauche dans un cercle uni relevé, entouré d'un grènetis de gros grains, c'est-à-dire au style souabe rond, fut attribuée par *Beyschlag*, planche VIII, n° 1, à l'abbaye de *Reichenau*, située dans une île du petit lac de Constance (*).

Le baron de Berstett combattit déjà cette attribution dans son ouvrage publié en 1846, et avec raison, car les deux seules monnaies connues de Reichenau, l'une une *semi-bractéate* du XII^e siècle, de la trouvaille de Füssen, et l'autre une *bractéate pure* du XIII^e ou du XIV^e siècle, portent toutes les deux un lion ailé, ou lion de St-Marc, et une tête d'ange ailé.

Notre compatriote, le Dr *H. Meyer*, dans son ouvrage : *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, planche V, n° 83, p. 77, a cru que cette monnaie appartenait à l'abbaye de *Rheinau*, ce qui n'est guère probable, vu que toutes les bractéates de cette abbaye portent *un* ou *deux* poissons (saumons).

(*) Ne confondez pas cette abbaye avec le château de Reichenau dans les Grisons, bâti par un évêque de Coire et nommé ainsi par amitié pour l'abbé de Reichenau avec lequel il était lié.

En 1868, nous avons déjà écrit à ce sujet une dissertation qui n'a pas été imprimée. Une récente trouvaille, dont il sera parlé plus tard, nous remet la question en mémoire et nous prouve que notre attribution à Saint-Gall était bien fondée et que la lettre R est l'initiale de Rorschach, premier atelier monétaire des abbés de St-Gall, transféré vers la fin de l'époque des *bractéates pures* dans le monastère de ce nom.

Lausanne, le 30 octobre 1883.

C.-F. TRACHSEL Dr.

Confirmation.

BRACTÉATE DE ROTTWEIL.

Le numéro 1, II^e année de ce *Bulletin*, contenait un article intitulé : *Bractéates suisses inédites*. Le numéro 11 de la planche qui l'accompagne représente une bractéate attribuée à la ville de Rottweil, notre ancienne alliée. Au nombre des monnaies de la célèbre trouvaille de Federsee en 1861, dans le royaume de Wurtemberg, décrite dans le journal numismatique de Weissensee, il y en avait un certain nombre que Leitzmann crut pouvoir attribuer à *Egeno*, comte de Fribourg en Brisgovie. Il s'agit de savoir laquelle de ces deux attributions est exacte. Cette question peut maintenant être considérée comme décidée en faveur de *Rottweil*, car une trouvaille toute récente faite à *Tuttlingen*, à six lieues de *Rottweil*, en contient un nombre considérable. Or, il est admis en principe que les monnaies trouvées dans les trésors qui sont fréquemment mis au jour appartiennent en général aux localités du voisinage.

Lausanne, le 1^{er} décembre 1883.

C.-F. TRACHSEL Dr.

Bibliographie.

Un almanach de 1884 (*Les nouvelles Étrennes fribourgeoises*), plus soigné que tous ses rivaux et qui a le mérite d'ajouter chaque année un nouveau volume à une collection que chacun

tient à conserver, vient de paraître à Fribourg, sous la direction de M. L. Grangier, professeur, et sous le patronage des Sociétés économique et d'utilité publique de cette ville.

Cette publication, qui s'est plusieurs fois déjà occupée de numismatique, nous offre, dans le volume de 1884 qui est le 18^{me} de la collection, une notice fort intéressante sur *les monnaies successivement usitées dans le canton de Fribourg et la manière de convertir les anciennes sommes en argent fédéral actuel*.

Ce travail, dû à la plume de notre savant concitoyen, le *Rd P. Nicolas Rædlé*, cordelier, mérite pour plusieurs raisons une attention et une étude particulières ; les données y sont claires et succinctes, et les tabelles explicatives qui l'accompagnent complètent son utilité.

Les *Nouvelles Etrennes* sont en outre un almanach pour 1884 et un recueil où se trouvent en abondance des travaux historiques, des notices biographiques, des découvertes archéologiques, des renseignements agricoles, des notes utiles, des bons mots, des anciennes coraules, etc.

Nous remercions le R. P. N. Rædlé et M. le professeur Grangier de consacrer quelques pages de cette utile et intéressante publication à la science qui nous occupe et qui malheureusement est trop méconnue à Fribourg.

Il est vrai que les encouragements n'y sont pas grands ; nous l'avons prouvé dans un précédent fascicule. R.

Nous sommes obligés de renvoyer au prochain fascicule l'article annoncé de notre collègue M. AD. JNWYLER, sur les Médailles de l'Exposition nationale de Zurich. Cet article ne pouvait être divisé et le présent fascicule, composé en partie déjà, ne pouvait le contenir en entier.

Rédaction.

A tous nos lecteurs.

Le soussigné demande :

- a/ les descriptions *exactes* et si possible une empreinte des pièces suivantes : Fribourg (Suisse), Ducats de 1597, 1619, 1635. — *Dicken* de 1548.

b) Quelqu'un a-t-il connaissance d'un *ducat de Fribourg* de 1787 et d'un *demi dicken* de 1608 ?

ANT. HENSELER, *secrétaire*.

A plusieurs abonnés.

Un exemplaire de : H. Meyer, *Bracteaten der Schweiz* (Zurich 1845) suivi de 3 planches, que plusieurs de nos abonnés ont demandé, est offert, au prix de 8 francs (avec couverture), par MM. Leseigle et C^{ie}, libraires à Paris, 19, quai St-Michel.

Le secrétaire.

ON DEMANDE

des monnaies ARGENT & OR de Fribourg (Suisse) antérieures à 1780.

Adresser les offres au *secrétaire*.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
1. Bractéates suisses inédites (D ^r C.-F. TRACHSEL) . . .	1
2. Die eidg. Versuchsgoldmünzen (EDM. PLATEL, eidg. Münzdirector)	8
3. Biographie numismatique :	
Gaspard-Joseph Schwendimann (H.)	10
Antoine Bovy	24
4. Chronique 15, 28, 42, 75, 96, 109, 123, 141	141
5. Bibliographie 16, 30, 43, 76, 110, 127, 142, 149	149
6. A propos des nouvelles pièces d'or suisses et des billets de banque (d'après un manuscrit de Rod. Blanchet)	17
7. Goldene Bracteaten von den Staedten Bern und Basel und dem Bisthum Münster in Westphalien (D ^r C.-F. TRACHSEL)	23
8. Supplément à la notice sur le graveur suisse Kaspard-Jos.-Nicolas Schwendimann (D ^r C.-F. TRACHSEL)	26
9. Rectification à la même notice	28
10. Brioches numismatiques (D ^r C.-F. TRACHSEL) . . .	31
11. Di alcune monete inedite di Bellinzona (UMBERTO ROSSI)	33
12. Annales du faux monnayage. Fausses pièces de 20 fr. de France de 1858, 1865, 1876 et 1878 (L ^s LE ROY)	40

	Pages.
Falsche Münzen (5 Franken) (EDM. PLATEL) . . .	91
13. Nochmals Kaspard-Jos. Schwendimann (AD. JNWYLER)	49
14. Ecus de Fribourg (Suisse) du XVI ^e siècle au type de St-Nicolas (ANT. HENSELER)	61
15. Vierte Generalversammlung des schweiz. numismat. Vereins in Basel den 28 April 1883	68
16. Trouvaille de monnaies à Salavaux (J. GREMAUD) . .	70
17. Zur Bracteatenkunde von Basel (ALB. SATTLEB) . . .	71
18. Le 14 Avril dans le canton de Vaud, 1803-1883 (H.)	73
19. Nécrologie :	
<i>Henry Pfister</i> à Genève (sociétaire)	78
François Theiler à Einsiedeln	79
Théodore Lüthert à Lucerne	79
Jacob Amiet à Soleure	143
20. Monnaies et médaille de Sogren et de Bergen, an- cienne Principauté-Evêché de Bâle (L ^e LE ROY) . .	81
21. Etat nominatif des membres de la Société suisse de Numismatique au 1 ^{er} juin 1883	92
22. L'écu du Tir fédéral de Lugano 1883 (A. HENSELER)	97
23. Les armoiries de l'Alsace et de Dabo (ERNEST LEHR)	107
24. L'écusson de Neuchâtel (A. H.)	113
25. Les fausses monnaies de l'antiquité (H.)	120
26. Cachemaille du XI ^e siècle. Trouvaille récente de Stek- born (D ^r C.-F. TRACHSEL)	124
27. Die Medaillen auf das eidgenössische Schützenfest in Lugano 1883, nebst einer kurzen Beschreibung dieses Festes (AD. JNWYLER)	129
28. L'atelier monétaire de Gex (D ^r C.-F. TRACHSEL) . .	139
29. Localisation d'une bractéate suisse non domiciliée jusqu'à ce jour (D ^r C.-F. TRACHSEL)	141
30. Die neuen schweiz. Goldmünzen (EDM. PLATEL) . . .	145
31. Encore l'atelier monétaire de Gex	146
32. Nouvelle attribution d'une bractéate déplacée (D ^r C.-F. TRACHSEL)	148
33. Confirmation. Bractéate de Rottweil (D ^r TRACHSEL)	149
34. Table des matières	151

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

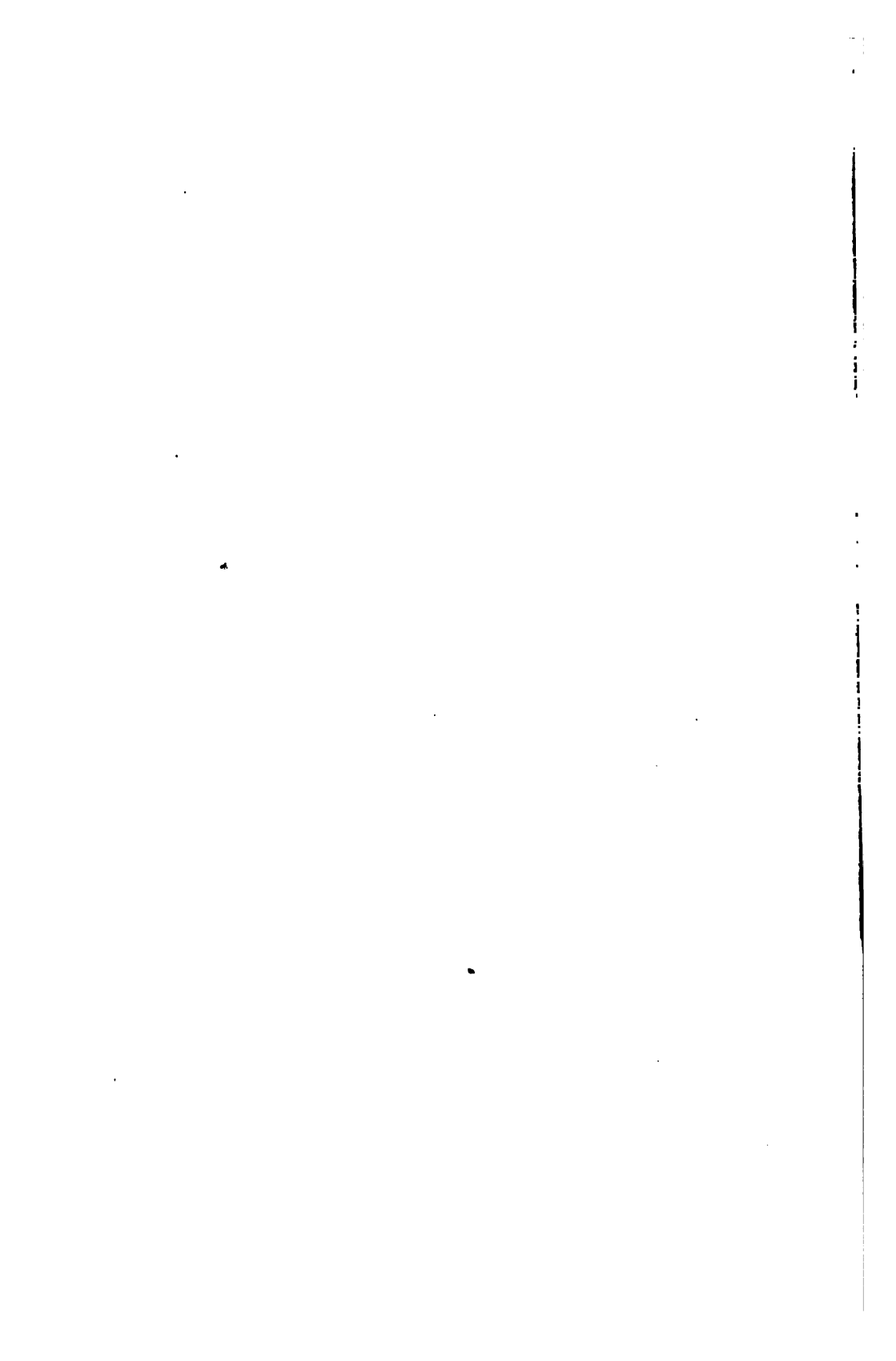
TROISIÈME ANNÉE



BUREAUX DE LA RÉDACTION :

30, Grand'rue, FRIBOURG (Suisse).

1884.



BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichenhause, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Die Medaillen auf die IV^{te} schweizerische Landesausstellung in Zürich 1883 nebst einer kurzen Rundschau über diese Ausstellung.

1.

Graveur : Barth. Jäckle in Zürich. — Millimeter 30.

Avers. In der Mitte die Jahrzahl 1883. Oben ein kleiner Doppelkreis, welcher den Platz bestimmen sollte wo ein Loch zu bohren war, zum befestigen und tragen an einer Schnur oder Uhrkette. Links davon beginnt die Umschrift : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG.

Revers. Als Mittelfeld ein aus Perlenlinien gebildetes längliches Viereck. Inmitten einer jeden der vier Perlenlinien eine kleine Verzierung. Oben wieder derselbe kleine Doppelkreis wie im Avers.

Es war diess eine Ausweismarke für die an den Ausstellungsbauten und Zubehörde beschäftigten Arbeiter. In dem länglichen Viereck der Rückseite wurde für jeden Arbeiter eine ihm zugeheilte Nummer vertieft eingeschlagen.

2.

Graveur : Barth. Jäckle in Zürich. — Millim. 45.

Avers. Die personifizierte Wissenschaft. Ein langer schmaler Schleier flattert bandartig zu jeder Seite ihres Kopfes herunter,

den sie mit beiden Händen und in der Linken gleichzeitig noch mit einem Buche festhält. Ueber den Schleier hin trägt sie noch einen Lorbeerkranz. Ueber ihrem Haupte und dasselbe berührend ein kleiner Stern. Ein langes Gewand verhüllt ihre Gestalt. Links neben ihr sitzt der geflügelte Genius der Künste auf einem Säulenaufsatz auf dem noch ein Hammer liegt. Er hält den Kopf einer Statue vor sich hin, welchen er mit aufmerksamer Kennermiene zu betrachten scheint. Ein Lententuch bedeckt seine Hüften. Rechts neben ihm liegen zwei Bücher am Boden. Zu'r rechten Seite der Wissenschaft ersteigt der Genius der Industrie die Stufen zu derselben, um ihr einen Deckelbecher zu präsentiren. Er ist einzig mit einer Arbeiter-Schürze bekleidet. Hinter ihm steht noch ein anderer Deckelbecher nebst einer Kanne am Boden. Umschrift: EXPOSITION NATIONALE SUISSE (Schweizerische Landesausstellung). Im Abschnitt' der Name des Graveurs: B. JACKLE-SCHNEIDER.

Revers. Der Ausstellungsplatz mit Gebäude. Ueber jedem der vier Thürme des Letztern erblickt man eine Flagge und eine Fahne über dem grossen Portal gegen den Ausstellungsplatz. Im Vordergrund ein runder Pavillon über dem ebenfalls eine Flagge weht. Zu'r rechten Seite sieht man etwas Bogenartiges, dass den Haupteingang zum Ausstellungsplatz andeuten soll. Ueberschrift: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Im Abschnitte auf zwei Zeilen: ZÜRICH 1883.

Ist von sehr mittelmässiger Arbeit.

3.

Graveur: Barth. Jäckle. — Millim. 45.

Avers. Genau wie bei der Vorhergehenden.

Revers. Wie bei der Vorhergehenden, doch etwas besser ausgearbeitet. Auf dem Ausstellungsgebäude sieht man eine Fahne mehr, die sich am linken Ende desselben befindet. In deren Nähe ist am äussersten Ende eine Art Fahnenstange sichtbar. Auf den Dächern, die bei N° 2 glatt erscheinen, sind hier Dachziegel zu unterscheiden. Auch der im Ausstellungsplatz sichtbare Pavillon ist hier besser ausgearbeitet. Dessen Dach erscheint hier nicht rund sondern mehr in chinesischer Form mit vielen auslaufenden

Spitzen. Ueber dem Eingang zum Ausstellungsplatz auf der rechten Seite der Medaille sind hier zwei Fahnen aufgepflanzt. Die Umschrift hat etwas grössere Buchstaben und beginnt mit einer schnörkelartigen Verzierung, sie lautet hier abgekürzt: SCHWEIZER. LANDESAUSSTELLUNG. Rechts am Abschnittstrich das Monogramm des Graveurs B. J. S. Unten wie bei N° 2.

4.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 45.

Avers. Wie die beiden Vorhergehenden.

Revers. Die in diesem Jahre erbaute neue Brücke mit dem durch viele Schiffe belebten See und den Gebirgen im Hintergrund. Ueberschrift : NEUE QUAI-BRÜCKE. Im Abschnitte : ZÜRICH. Perlenrand.

Eine andere Medaille mit dem hier vorstehend beschriebenen, doch etwas nachgearbeiteten, *Avers* und der Ueberschrift VIRIBUS UNITIS und dem vorstehenden Reversstempel wurde eigens auf die Eröffnung der neuen Brücke geprägt. Allein, obwohl dieselbe in der Ausstellung selbst verkauft worden, gehört sie doch nicht hierher.

4 a.

Graveur : B. Jäckle-Schneider. — Millim. 45.

Avers. Genau wie der *Revers* von N° 3.

Revers. Genau wie der *Revers* von N° 4.

Von dieser wurden nur 20 Exemplare geprägt.

5.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 45.

Der nach links gewendete Kopf der Helvetia, mit einem Stirnband (Diadem) auf welchem die Inschrift : LIBERTAS (Freiheit). Darüber hin zieht sich eine Haarflechte und weiter zurück über das Hinterhaupt ein Band das über dem Ohr eine mit Alpenrosen besteckte Schleife bildet ; ebenso am Halse, wo die Bandenden sich durch Blumen winden. Umschrift : EXPOSITION NATIONALE SUISSE 1883 (Schweizerische Landesausstellung 1883). Unten ganz klein : B. JAECKLE-SCHNEIDER. Perlenkreis.

Revers. Genau wie der Vorhergehende.

5 a.

Graveur : B. Jäckle-Schneider. — Millim. 45.

Avers. Genau wie der *Avers* von N° 5.

Revers. Genau wie der *Revers* von N° 4 und 4 a.

Diese wurde in grosser Anzahl geprägt.

6.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 17.

Avers. Das Genferwappen mit einem Perlenkreis umgeben über welchem eine Sonne das Wappen gekrönt. Links derselben beginnt die Umschrift : **RESPUBLICA GENEVENSIS** (Republik Genf).

Revers. Innert einer viertheiligen Einfassung die Werthangabe : **UN | SOL** darüber ein Stern und unten zwischen zwei Punkten ein **B** als Münzzeichen das Stempelschneiders *Bonneton* in Genf (1788-1797). Als Umschrift der zwischen zwei Umkreise einge- fasste rechts unten beginnende Wahlspruch von Genf : **POST TENEBRAS LUX** (Auf Finsterniss folgt Licht). Unten zwischen zwei Punkten die Jahrzahl 1788.

Es ist dieses die Nachahmung, in Nickel oder versilbertem Messing, einer Genfer-Billonmünze die, wie die beiden nach- stehenden, eigens auf die schweizerische Landesausstellung ange- fertigt wurde, um als Hals-oder Armschmuck verarbeitet, daselbst verkauft zu werden.

7.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 19.

Avers. Der Luzernerschild mit der Umschrift : **MON. LV CER- NENSIS**. Im Abschnitte die Jahreszahl : 1704.

Revers. Der Schutzpatron von Luzern in reichem kirchlichen Ornate und mit an einer Halskette hängenden Kreuz auf der Brust. In seiner linken Hand hält er den Krummstab, in der Rechten aber, statt des Bohrers einen Stab an welchem oben am Platz der Handhabe des Bohrers, zwei von unten nach oben sich

auseinandertheilende Federbärte stecken. Umschrift : SANCT. LEODEGARI. Ein Stern schliesst diese Umschrift.

Mit dieser Nachahmung eines Luzerner-Schillings hat es die gleiche Bewandniss wie mit der hier vorhergehenden Genfermünze; es wurde dieselbe auf die schweizerische Landesausstellung geprägt und zu Schmucksachen verarbeitet.

8.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 22.

Avers. Der von einem Basilisken gehaltene : Wappenschild von Basel mit der links oben beginnenden Umschrift : DOMINE. CONSERVA. NOS IN PACE ❖ (Gott erhalte uns im Frieden).

Revers. In einer Renaissance-Einfassung auf drei Zeilen die Werthangabe mit Datum : I || BATZEN || 1724. Links oben beginnende Umschrift : MONETA · NOVA · BASILEENSIS * (Neue Baslermünze).

Wie die beiden Vorhergehenden, so wurde auch diese imitirte Baselermünze zu Schmucksachen für die schweiz. Landesausstellung verwendet und eigens zu diesem Zwecke geprägt.

9.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 26.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 26.

Avers. Das Ausstellungsgebäude mit der Ueberschrift : ZÜRICH. Darunter der Zürcherschild, recht und links von je einem Lorbeerzweige besteckt. Zwischen einem aus kleinen Stricheln bestehenden- und einem kettenartigen Umkreis die rechts unten beginnende Umschrift : SCHWEIZERISCHE LANDES--AUSSTELLUNG 1883. Die Jahrzahl ist zwischen zwei Lorbeerblätter geklammert.

Revers. Die Stadt Zürich mit dem Münster und der neuen Brücke.

10.

Graveur : Barth. Jäckle-Schneider. — Millim. 33.

Avers. Die personifizierte Wissenschaft im Costüm des XVI Jahrhunderts mit der Tafel und dem Griffel, zu ihren Füssen zahlreiche Geräte der Industrie und Gewerbe. Umschrift von rechts nach links und mit einer Schnörkelverzierung beginnend :

SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Am Abschnittstriche links das Monogramm des Graveurs : B. J. S. Im Abschnitte: **ZURICH.**

Revers. In einer ovalen Renaissance Umrahmung mit zwei geflügelten Drachenköpfen als Kariathiden zu den Seiten, die Jahrzahl 1883. Darüberhin ein Stern, darunter ebenfalls ein Stern nebst dem Monogramm des Graveurs B. J. SCH. Zu unterst gegen den Rand der Medaille abermals ein Stern und rechts von diesem die französisch lautende Inschrift : EXPOSITION NATIONALE SUISSE (Schweizerische Landesausstellung). Links dieselbe Inschrift in italienischer Sprache : ESPOSITIONE NAZIONALE SVIZZERA.

10 a.

Avers. Genau wie bei N° 10.

Revers. Die Stadt Zürich vom See aus mit der neuen Brücke. Im Abschnitte : **ZURICH.**

10 b.

Avers wie bei N° 10 und 10 a.

Revers. Wie bei N° 10 a mit der Ueberschrift : **ZURICH.** Im Abschnitte die Jahrzahl : 1883.

11.

Graveur : E. Homberg in Bern.

Avers. Die Stadt Zürich vom See aus. Auf dem Letztern ist ein grösseres Segelschiff nebst drei kleinen Schiffchen sichtbar. Oben in einem länglich viereckigen, leichtverzierten und blau-schraffirten Schilde der Name der Stadt : **ZÜRICH.** Unten in einem ähnlichen Schilde die Jahrzahl 1883 und zu unterst der kaum sichtbare Name des Graveurs : **F. HOMBERG. BERN.**

Revers. Die Ansicht der Stadt Zürich wie dieselbe vor 200 Jahren aussah. Oben auf einem fliegenden Bande : **TIGVRVM** (Zürich). Unten in ovalem Schildchen die Jahrzahl 1683 und rechts daneben wieder der Name : **HOMBERG.**

12.

Graveur : Scheit in Wien. — Millim. 32.

Avers. Ansicht des Ausstellungsplatzes mit den dazu gehörigen

Gebäulichkeiten. Als Hintergrund erblickt man in nächster Perspective, mächtige himmelhohe Gebirge, so dass man leicht erkennen kann, dass der Graveur der Medaille kaum weder die Ausstellung noch die Stadt Zürich aus eigener Anschauung kennt. Ueberschrift auf zwei Zeilen: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG | ZÜRICH 1883.

Revers. Die alte Stadt Zürich mit der Ueberschrift: DOMINE CONSERVA NOS IN PACE (Gott erhalte uns im Frieden). Unten ein leeres vierecktes Schildchen zu'r Aufnahme der Jahrzahl. Mit einer kleinen Verzierung über dem Schildchen. Henkel mit Knoten. — Diese Reversseite ist augenscheinlich nach einem alten Zürchergulden nachgestochen, in deren Grösse die Medaille auch geprägt ist.

13.

Graveur : Wilhelm Meyer in Stuttgart. — Millim. 38.

Avers. Der von einem Eichenkranz umrahmte Zürcherschild. Umschrift auf etwas erhöhtem u. mattgehaltenem Grunde zwischen zwei Kreisen: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG ZÜRICH 1883. Ort und Jahrzahl sind durch zwei blattartige Verzierungen vom übrigen Theile der Umschrift abgeschlossen.

Revers. Die mit einer Mauerkrone gekrönte Industria. In der rechten Hand hält sie einen Lorbeerkranz ausgestreckt, während sie sich mit der Linken auf einen Merkurstab stützt. Rings um sie her zahlreiche Geräthschaften der Industrie, Kunst und Wissenschaft. Im Hintergrunde deuten einige Schiffsmasten, sowie ein über einer gemauerten Brücke stehendes Lokomotiv den Handel und Verkehr an.

14.

Graveur : Wilhelm Meyer in Stuttgart, im Auftrage für Herrn Math. Jäggli in Zürich. — Millim. 33.

Avers. Die in einer Gebirgslandschaft stehende Helvetia die sich mit der linken Hand auf den eidgenössischen Schild stützt, während sie in der Rechten einen langen, ruthenähnlichen Palmzweig festhält. Ueberschrift auf fliegendem Bande : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG.

Revers. Die Stadt Zürich mit der Limmath vom Ausstellungsplatze aus gesehen. Im Hintergrunde der See mit dessen Geländen

und einer Gebirgskette in der Ferne. Im Abschnitte : ZÜRICH 1883 und darunter die Firma des Verlegers : M. JAGGLI. ZÜRICH — Mit angeprägten Henkel.

15.

Graveur : Wie bei der Vorstehenden. — Millim. 28.

Avers. Gleiche Darstellung wie bei der Vorhergehenden, doch ist der eidgenössische Schild hier von etwas vereinfachter Form. Das Ganze ist von einem Perlenkreis umrahmt.

Revers. Zwei unten zusammengebundene Lorbeerzweige bilden einen Halbkreis über welchem auf vier Zeilen die Inschrift : ERINNERUNG AN ZÜRICH 1883. Aussen herum ein Perlenkreis. — Gehenkelt.

16.

Graveur : Wie bei den zwei Vorstehenden. — Millim. 51.

Avers. Das fein ausgearbeitete und bei aller Kleinheit sehr deutliche Bild des Ausstellungsplatzes u. der Stadt Zürich, gleich wie in *Revers* der N^o 14. Oben in einfacher Umrahmung die Ueberschrift : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Im Abschnitte : ZÜRICH 1883 und rechts in der Ecke die Firma des Verlegers : M. JAGGLI · ZÜRICH.

Revers. Die in diesem Jahre provisorisch eröffnete neue Quai-
brücke in Zürich. Ueberschrift : ZUR ERÖFFNUNG DER QUAI-
BRÜCKE IN ZÜRICH. Im Abschnitte : ERBAUT 1882-1883.
Am Abschnittstriche links die Firma des Verlegers : M. JAGGLI ·
CENTRALHOF · ZÜRICH.

17.

Graveur : Wie bei N^o 14 und Nachfolgenden. — Millim. 51.

Avers. Genau wie bei der Vorhergehenden.

Revers. Der Gotthard mit dem Tunnell aus welchem ein Eisenbahnzug herausfährt. Ueber dem Berge die strahlende Sonne. Ueberschrift auf fliegendem Bande : SR GOTTHARD DURCHBOHRT 29. FEBR. 1880. Am Abschnittstriche sehr klein das Monogramm des Graveurs w. m.

Die Idee der Zusammenstellung der schweizerischen Landesausstellung mit dem drei Jahre früher stattgefundenen Durchbruch des Gotthardtunnell's auf derselben Denkmünze ist dadurch er-

klärlich, weil unter dem Donner der Kanonen welche den glücklichen Erfolg des Gotthard-Riesenwerkes verkündeten auf die erste Idee zu'r Veranstaltung einer grossen schweizerischen Landesausstellung entstand.

18.

Graveur : Wie bei N° 14 und Nachfolgenden. — Millim. 16.

Avers. Der von einem Eichenkranz umrahmte eidgenössische Schild mit der rechts unten beginnenden und zwischen zwei Perlenkreisen sich hinziehenden Umschrift : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Anfang und Ende der Umschrift sind durch einen Stern getrennt.

Revers. Die Ausstellung mit der Stadt Zürich gleich wie im *Avers* der beiden hier Vorstehenden N°s 16 und 17, nur ist hier am Abschnittstrich, und blos mit Hilfe eines guten Vergrößerungsglases sichtbar, das Monogramm des Verlegers M. J.

19.

Avers. Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 42.

Es ist dieses eigentlich keine Medaille, sondern vielmehr der Stempel der auf die Ausstellungsdiplome geprägt worden ist.

Es stellt diese den Kopf der Helvetia der ähnlich wie im *Avers* von N° 5, doch mit einigen Abweichungen, so ist hier das Stirnband (Diadem) besser geformt und etwas höher. Auch das Gesicht und die Anordnung der Haare sind etwas wenig verschieden und über dem Stirnband hin zieht sich hier keine Haarflechte wie bei N° 5 Ueber dem Kopfe ist ein Stern der die Umschrift zwischen den Worten ET ARTIS trennt. Diese Umschrift lautet : CERTAMEN INDUSTRIÆ ET * ARTIS. HELVETICÆ 1883 (Wettkampf schweizerischer Industrie und Kunst 1883). Unten der Name des Graveurs B. JACKLE-SCHNEIDER.

20.

Graveurs : Barth. Jäckle. — Millim. 17.

Avers. Zwischen zwei unten zusammengebundenen Eichenzweigen die Jahrzahl 1883 mit einem Stern darunter. Rechts unten beginnende Umschrift : SCHWEIZ. LANDESAUSSTELLUNG. — Perlenkreis-Umrahmung.

Revers. Das Ausstellungsgebäude mit der Ueberschrift : ZÜRICH. Unten, über zwei gekreuzten Lorbeerzweigen der Wappenschild von Zürich mit einer kleinen Verzierung darunter.

Warnung zu'r Vorsicht.

Ein *G. Bonariva in Osimo* (Italien) der sich als « *Représentant de l'Exposition Partenopia à Naples* » gerirt, richtet gegenwärtig an die Fabrikanten, welche sich an der Landesausstellung in Zürich betheilig haben, die Anzeige dass denselben für ihre dort ausgestellten Fabrikate von der « *Exposition Partenopia* » eine Ehrenmedaille zuerkannt worden sei, welche man ihnen nebst Diplom gegen Einsendung der Gebühr von 50 Fr. übermitteln werde. Auch werden die Betreffenden zu Mustersendungen an fragliches Ausstellungsinstitut in Neapel eingeladen. Es liegt auf der Hand, dass es sich hier um Gold gegen werthloses Papier und Kupfer handelt.

Bemerkung. Ich lasse hier die, bei den gleichzeitig mit der IV^{ten} schweizerischen Landesausstellung abgehaltenen und als Spezialabtheilungen mit derselben vereinten schweizerisch-landwirthschaftlichen - Geflügel - Kleinvieh- und Hundeaussstellungen zu'r Vertheilung gelangten Preismedaillen unbeachtet, um dieselben an dem ihnen zukommenden eigenen Platze einzureihen, indem diese Spezial-Ausstellungen ein für sich abgeschlossenes und periodisch wiederkehrendes Ganze bilden.

Die IV^{te} schweizerische Landesausstellung abgehalten in Zürich vom 1 Mai bis 2 Oktober 1883.

Die diessjährige war die vierte in der Reihe schweizerischer Gesamtausstellungen. Aber welcher Unterschied zwischen derselben und der ersten schweizerischen Ausstellung, die vor 40 Jahren (1843) in St. Gallen stattfand. Während dort die Zahl der Aussteller bloß 185 erreichte, waren es hier nahe gegen die fünftausend. — Von der zweiten schweizerischen Industrieausstellung in Bern vom Jahr 1848 lässt sich eben noch weniger sagen,

da dieselbe der zeitverhältnisse wegen nur wenig Beachtung fand. — Neun Jahre später (1857) kam abermals in Bern die dritte schweizerische Industrieausstellung zu stande wo zum erstenmale die ganze Schweiz am ehrenvollen Wettkampfe theilnahm. 2050 Aussteller lieferten über 20,000 Gegenstände, welche in 10 Gruppen mit besondern Anhängen für Kunst und Landwirtschaft abgetheilt waren.

Es war am 29 Februar 1880 als gegen die Mittagsstunde Kanonendonner von der Höhe des Politechnikums herab, den Zürchern verkündete, dass der durchstich des Gotthard vollzogen sei. In einem kleinen Kreise von Bekannten tauchte an jenem Abend der Gedanke auf, die um nicht mehr zu weit entfernte Eröffnung der Gotthardbahn durch eine schweizerische Landesausstellung zu feiern. Der Gedanke gefiel, und nach lebhafter Besprechung und nachdem die gefasste Idee in die Oeffentlichkeit gedrungen, war man so glücklich für dieselbe Männer zu gewinnen welche die Fähigkeit besaßen und auch der Willen kundgaben, dieselbe der Verwirklichung entgegen zu führen, und so kam es dass mit dem 1 Mai 1883 die Gesamtschweiz die Eröffnung dieses schönen nationalen Werkes feierte, zu dessen Gelingen die besten Kräfte aus allen Gauen unseres Vaterlandes beigetragen haben.

Schwerlich liesse sich ein gelegenerer Flecken Erde denken als der ausgedehnte Raum am sog. Platzspitz und in unmittelbarer Nähe des imposanten Bahnhofes von Zürich, der als Ausstellungsplatz auserkoren wurde. Drei respektable Brücken verbanden die beiden grossen, von der Sihl getrennten Komplexe, auf welchen sich die mit bewundernswerther architektonischer Meisterschaft erstellten Ausstellungsbauten erhoben hatten.

Gleich beim Eintritt in die Platzpromenade wurde man von der imposanten Seitenansicht der stolzen Industriehalle überrascht, in deren weiten Räumen die Erzeugnisse der Seide, Baumwollen, Wollen und Leinenindustrie, Stickereien und Weisswaaren, Bekleidung, Papier, Stroh, Holzschnitzerei, Möbel und Hausgeräte, die Meisterwerke der Bijouterie und Uhrenindustrie, die Ausstellungsgegenstände welche Erziehungs- und Bildungswesen, Vervielfältigungsverfahren, Karthographie, sowie Wohlthätigkeit und gemeinnützige Zwecke, gesellige Berufsvereine berühren, ausgestellt waren.

An der Ostseite neben dem Industriegebäude hatten sich die Centralbüreaux der Ausstellung etablirt. Der rechte Flügel der hufeisenförmigen Fassade der Industriehalle gehörte der Abtheilung Hotelwesen an, im linken Flügel war ein komfortables Restaurant installirt. Oestlich vom Haupteingang gelegen war das Administrationgebäude, wo sich das offizielle Verkaufs- das Post- und Telegraphenbureau, sowie die Polizei und Wachtlokale befanden.

Der obere Theil des Ausstellungsplatzes war von einer reichen Zahl grösserer und kleinerer Ausstellungsbauten, Pavillons und Kiosks übersät und bot mit diesen und den kunstvollen Anlagen ein äusserst lebensvolles und zugleich anmuthiges Bild. Einzig in seiner Art war der Jagd- und Fischerei-Pavillon. Die äussern Wände waren bis unter das Dach mit Tannenrinde bekleidet, während die innern Säule in sinnreichstem Arrangement neben den Objekten der Fischerei und Jagd, diejenigen des Alpenklubs und Forstwesens beherbergten. — Sehenswerth war ebenfalls das Aquarium.

Im untersten Ende des Limathspitzes hatte der Verein schweizerischer Ziegelei-Besitzer sein im Styl der Basilika gehaltenes Keramikgebäude erstellt, woselbst die Erzeugnisse der Thonwaaren- und Cementindustrie, etc., zur Ausstellung gelangten, während neben dem Aquarium eine grosse, auf das luxuriöseste eingerichtete Konditorei eingerichtet war. — Doch können wir uns hier unmöglich in eine Detailbeschreibung der einzelnen Gruppen einlassen und begnügen uns deshalb damit ein flüchtiges Bild der Ausstellung im Allgemeinen zu geben deshalb wollen wir uns, nach diesen eiligen Wanderungen durch die Industriehalle und den Park, sogleich hinüber zum Industriequartier in die Maschinenhalle begeben.

Dieser Bautenkomplex zerfiel in drei grosse Abtheilungen von welchen die beiden ein rechtwinkliches Viereck bildenden imposanten Maschinenhallen den grössten Raum beherrschten. In den parallel laufenden Seitenhallen links befanden sich die Abtheilungen für Baumaterialien, Architektur, Ingenieurwesen, Verkehr, und für die Lederindustrie. Die Seitengallerien rechts gehörten den Rohprodukten und der Metallindustrie an. Ein Rechteck von 1600 Quadratmeter Flächenraum in welchem Nahrungs- und

Genussmittel, chemische Producte, sowie die Objekte der Hygiene und des Rettungswesens installirt waren, verband die Maschinenhalle mit der dritten grossen Abtheilung, der in Form eines länglichen Vierecks erstellten, geräumigen Halle für die Landwirthschaft.

Wie der Platzpromenade-Park, so war auch das linke Sihlufer reich an Nebengebäuden und kleinen Ausstellungsbauten. Zu ihnen gehörte auch den von den Roll'schen Eisenwerken am Hauptingang zu'r Maschinenhalle erstellte grosse Porticus, ein Meisterwerk der Eisenindustrie, gleichsam eine sinnreiche Introdution zu den dahinter aufgestellten und durch Motoren theilweise in Betrieb gesetzten, staunenswerthen Werken der Technik und Maschinenindustrie.

Als freistehende Bauten finden sich im Industriequartier sieben Pavillons und Kiosks, drei Gewächshäuser, zwei Zelte, eine Sodawasserhütte, ein Obelisk mit einer Statue der Helvetia und mehrere kleinere Bauwerke, Figuren und Brunnen.

Die beiden grossen Spezialgruppen für Kunst des Gegenwart und Historische Kunst hatten ihre Werke in der eigens hiefür erbauten und vom Ausstellungsplatz weit abgelegenen Kunsthalle etwas ausserhalb der Tonhalle aufgestellt.

Die Kunst der Gegenwart umfasste : I. Oelbilder ; II. Zeichnungen, Aquarelle und Emailmalerei ; III. Keramik und Glasmalerei ; IV. Kupferstiche, Lithographien und Medaillen. Diese Letztern waren hier vertreten durch 8 Medaillen in einem Rahmen, ausgestellt von Herrn Professor Fritz Landry in Neuenburg und einer Portraitmedaille auf den Maler Hornung, ausgestellt durch Herrn *Charles Richard* in Genf. — Eine 5^{te} Abtheilung dieser Spezialgruppe umfasste die Werke der *Sculptur* ; VI. Die Architektur und VII Werke von Künstlern, welche seit 1860 gestorben sind.

Hier hat wieder besonderes Interesse für uns, die von der Familie des 1877 leider zu früh verstorbenen Künstlers *Antoine Bovy* ausgestellten Medaillen und *Medaillons*, welche in Jahr 1881 von dem Gründer und derzeitigen Sekretär der schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Herrn *Antonin Henseler* in Freiburg in höchst gelungener Weise unter dem Titel : « *Antoine Bovy, artiste-graveur en médailles, sa vie et ses principales œuvres,* » publizirt und zum Theil abgebildet wurden.

Die Gruppe für historische, oder alte vaterländische Kunst hatte nebst dem wissenschaftlichen Zwecke die heimische Kunstentwicklung der Vergangenheit zu illustriren, zugleich die praktische Bestimmung dem Publikum und den Vertretern des Kunst und der Kunstgewerbe mustergültige Vorbilder zu'r Anregung und Nacheiferung vorzulegen. Diese Ausstellung hatte das Streben der Gegenwart, auch der Dingen das täglichen Gebrauch's schöne Formen zu geben und unsere Häuslichkeit stylvoll zu gestalten, durch den Anblick der besten Muster der Vergangenheit praktisch zu fördern und umfasste demnach die Gegenstände der Kunst und des Kunstgewerbes vom frühern Mittelalter bis zum Schlusse des 18^{ten} Jahrhunderts, deren schweizerischer Ursprung erweislich oder doch wahrscheinlich ist. Diese Objekte waren nach folgenden sechs Eintheilungen geordnet: I. Textil- und Lederarbeiten; II. Schrift Druck und graphische Künste; III. Thon-Arbeiten, Fayencen und Porzellan; IV. Holzarbeiten und Verwandtes; V. Metallarbeiten; VI. Glasmalereien.

In der Abtheilung für Metallarbeiten lenkte die von Herrn Hans Conrad Bodmer zusammengestellte und in betreffenden offiziellen Ausstellungskatalog mit erläuternden Bemerkungen versehene, Medaillensammlung des Herrn Hans Wunderly- von Muralt eine besondere Aufmerksamkeit der schweizerischen Numismatiker auf sich. Es waren daselbst 621 Medaillen auf 35 Tafeln ausgestellt und enthielten:

1. Medaillen auf berühmte Schweizer und historische Ereignisse die Schweiz betreffend.
2. Medaillen überhaupt schweizerischen Ursprungs.
3. Medaillen auf fremde Ereignisse, von schweizerischen Stempelschneidern angefertigt.

Was ich ganz besonders bedaure, ist dass der beschränkte Raum unseres Bülletins es mir nicht erlaubt auf diese sehr schöne und mehrere Seltenheiten ersten Ranges enthaltende Sammlung mich eines nähern einzulassen, doch kann ich mit Befriedigung hier mittheilen dass für diejenigen Numismatiker welche genauer über diese Sammlung unterrichtet zu sein wünschen, ein vollständiges Verzeichniss derselben im offiziellen Spezial-Katalog der Gruppe XXXVIII « Alte Kunst » findet.

Da eine Beschreibung der während der IV^{ten} schweizerischen Landesausstellung stattgehabten zahlreichen Festlichkeiten, Konzerte, des Besuches der Bundesbehörden und der damit verbundenen Festreden, etc., nicht in diesem schon allzusehr ausgedehnten Rahmen Platz finden kann, so sind wir nun hiermit am Schlusse unserer Rundschau angelangt und müssen bekennen dass die ausgestellten Gegenstände im allgemeinen sorgsam ausgewählt waren und deshalb auch einen um so grössern Erfolg erzielten. So kann man denn sagen dass das Charakteristische dieser Ausstellung in einer durchgängig feinen Ausführung sowie musterhaften Gediegenheit des Gebotenen liegt. Diese Stufe der Vollendung, besonders in der Textilindustrie, im Maschinenbau, in der Uhren- und Metallindustrie und im Ingenieurwesen war noch kaum auf irgend einer andern Ausstellung zu treffen wie hier. Solche Leistungen sind ihres Erfolges immer sicher und selbst das Ausland wird rückhaltlos das Streben der schweizerischen Industriellen anerkennen und von ihnen Belehrung und Anregung empfangen.

ADOLPH JNWYLER.

Réplique.

Du choc des opinions jaillit la lumière. La réfutation d'une petite phrase innocente de mon article sur l'atelier de Gex nous démontre la vérité de cet aphorisme. Nous pouvons donc dire maintenant : *Post tenebras lux*, puisque nous savons mieux qu'auparavant à quelle circonstance il faut attribuer la frappe des monnaies de nécessité de 1590.

Mais l'auteur de la réfutation tire de ma petite phrase des conclusions qui m'ont effrayé, car elles sont diamétralement opposées à ce que j'ai voulu dire sans arrière-pensée.

Je proteste en conséquence contre l'intention supposée d'avoir voulu dire quelque chose de blessant pour qui que ce soit.

En conclusion, je ne saurais accepter les éloges hyperboliques sur mon érudition que me donne l'auteur de la réfutation. Les modestes petits articles que je publie de temps en temps ne sont que des galets bigarrés recueillis sur la plage de l'immense océan

de la science, sur lequel je n'ose m'aventurer dans ma frêle nacelle sans voile ni boussole.

Lausanne, 22 décembre 1883.

C.-F. TRACHSEL D^r.

Nécrologie.

Nous avons le regret de faire part de la perte douloureuse que vient de faire notre Société, dans la personne de notre *membre actif* :

M. Jules Cuenod, banquier, à Vevey,

décédé le 29 janvier 1884, à l'âge de 67 ans.

La place nous faisant défaut, nous nous réservons de revenir, dans notre prochain fascicule, sur la belle existence de celui que nous ne pouvons plus que regretter, et dont le souvenir nous restera toujours cher.

Messieurs les membres actifs sont prévenus que M. Jos. Nabholz, notre caissier, mettra sous peu en circulation les mandats de remboursement pour les cotisations de 1884 ; ils sont priés d'y faire honneur.

Le montant des abonnements pour les non-sociétaires sera également perçu par remboursement avec le second fascicule du BULLETIN.

LE COMITÉ.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses, fédéraux, cantonaux ou autres**, sont priées d'adresser leurs offres à M. PERDONNET à LAUSANNE. (P-L 1)

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonia Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Encore**les nouvelles pièces de 20 francs suisses.**

Nous avons, à plus d'une reprise déjà, parlé de la frappe que vient de faire la Confédération de nouvelles pièces de 20 francs.

Nous avons jusqu'ici laissé le libre-penser à nos correspondants, mais quoique notre *Bulletin* ne soit pas un journal de polémique, il est cependant un droit qui lui est réservé, c'est de pouvoir librement discuter des choses qui ont trait à la numismatique, en tout et partout où il en voit *une nécessité*.

Une nécessité de ce genre se présente aujourd'hui et plus que jamais nous croyons devoir prendre la parole.

Pourquoi la Suisse, qui est fière de ses artistes-graveurs en médailles, fait-elle, depuis un certain nombre d'années, graver les coins de ses monnaies à *l'étranger* ?

Nous ne sommes pas les premiers à poser cette question, qui ne devrait soulever, ni même susciter aucune discussion.

La Suisse n'a-t-elle pas ses *Bovy* et *Richard* à Genève, *Lan-dry* à Neuchâtel, *Durussel* à Berne et tant d'autres artistes-graveurs, qui ont donné déjà maintes preuves de leurs talents, pour que nos monnaies ne soient pas l'œuvre de l'étranger ? ?

Un appel général, soit une mise au concours régulière, inséré dans la *Feuille fédérale*, ne devrait-il pas être le meilleur moyen de procéder ? La Société des *Peintres et Sculpteurs suisses*, il y a quelques années, s'émut à juste titre de l'indifférence avec laquelle les Autorités fédérales traitaient les artistes nationaux.

Considérant que, depuis longtemps déjà, les principaux travaux d'art commandés par la Confédération, étaient confiés à des artistes français ou allemands, cette honorable Société décida, sur la proposition de M. A. Bachelin, et dans sa réunion du 16 juin 1872, l'envoi d'une pétition à l'Assemblée fédérale. Cette pétition demandait la *mise au concours* de tous les travaux d'art qui pourraient être commandés par la Confédération, tels que monuments, sculptures, tableaux, *médailles et monnaies*, etc. Les seuls artistes *suisses* pourraient présenter des projets et l'appel d'artistes étrangers ne se ferait que lorsque les concours des nationaux auraient été reconnus *insuffisants*.

Les Conseils, par lettre du 27 décembre 1872, répondirent que la pétition avait été renvoyée au Conseil fédéral en invitant ce Corps à la prendre en considération *dans les limites du possible*.

Le Conseil fédéral décida de *recommander* cette pétition aux Départements de l'Intérieur et des Finances.

Cette réponse était favorable, mais on s'étonna cependant de la recommandation au Département des Finances pour le cas où la Confédération aurait à commander de nouveaux travaux de monnaies ou médailles, car la question de nouveaux coins était précisément à l'ordre du jour.

Notons qu'en 1871 déjà, l'Assemblée fédérale ayant décidé la frappe d'une pièce de 20 francs, une commission chargée de tout ce qui s'y rapportait avait été nommée ; elle se composait de *financiers* de plusieurs cantons, mais ne comptait aucun membre assez capable pour juger du côté artistique.

On demanda des projets à quelques artistes et celui présenté par notre collègue *Durussel* fut adopté.

Nos lecteurs le connaissent, le *Bulletin* en ayant donné la description.

Le coin exécuté ne trouva pas grâce auprès des Autorités ; la

tête de l'*Helvétia* était, disait-on, *trop petite* pour le champ qu'elle devait remplir !!

Bref, la Direction des monnaies s'adressa à d'autres artistes pour obtenir de nouveaux projets. Alors plus que jamais un *concours général* eut été à sa place, au lieu de ces adresses *personnelles*.

C'est en ce moment donc que la question de *nouveaux coins* était à l'ordre du jour, et que la Société des *Peintres et Sculpteurs*, sur les promesses du Conseil fédéral, pouvait s'attendre à une mise au concours et espérer que quelque artiste suisse aurait l'occasion de prouver son talent. Dès les premiers jours de 1873, les journaux annoncèrent que les coins de la pièce de 20 fr. fédérale avaient été commandés à un *graveur belge*. De concours aucun !

Le public s'étonna à juste titre de ce fait ; nouvelle lettre des Peintres et Sculpteurs aux Autorités fédérales (29 août 1873) : nouvelles promesses de celles-ci (lettre du 13 septembre 1873). La Société des artistes suisses, par l'organe de son Président, protesta même dans la presse en 1874.

Les premières pièces de 20 francs suisses, dont il a été frappé un certain nombre (1000), sont l'œuvre de M. Wiener, *graveur de la monnaie de Bruxelles* !

Nous avons emprunté ces détails à l'intéressant travail de M. A. Bachelin : *A propos des monnaies fédérales*, daté de 1875 et publié à Bâle.

Jusqu'ici nous sommes trop de l'avis de M. Bachelin pour ne pas recommander fortement à nos lecteurs sa brochure contenant les lettres et détails sur cette question ; mais où nous ne pouvons tomber d'accord, c'est lorsqu'il parle des derniers coins des monnaies *divisionnaires d'argent* de 1874, qu'il dit *gravés à l'étranger*.

Ces coins, nous le savons, sont la dernière œuvre d'*Ant. Bovy*, qui les grava à *Genève* sur le modèle (dessin) que lui avait fourni le Conseil fédéral. Ces pièces portent, du reste, *toutes* la signature A. BOVY.

La suite ne démentit point les justes récriminations dont nous venons de parler.

Dès 1879, c'est l'Allemagne qui sert de modèle à nos Hautes Autorités, aussi bien pour le type de nos monnaies que pour

d'autres choses et les artistes et industriels nationaux peuvent encore répéter en chœur :

Nul n'est prophète dans son pays !

Les grands mots de *Chers Confédérés, soyons unis, etc., etc.*, qui sont le refrain de tous les discours prononcés par nos hauts gouvernants dans nos fêtes nationales, me rappellent les paroles d'une mère savoyarde à son fils :

Que te sert mon amour, je ne possède rien ?
On vit heureux ailleurs....!
Pars, mon enfant, c'est pour ton bien.

La Confédération ne change, à notre avis, qu'un mot de cette citation, c'est : Je ne possède rien, qu'elle remplace par : *Je ne t'accorde rien !*

Dès 1879 donc, les nouvelles pièces de *nickel* sont l'œuvre d'un graveur *allemand*, quand le graveur de la Cour de Prusse a été choisi *en Suisse*. En 1880, nos nouvelles pièces de 20 centimes sont encore l'œuvre *du même graveur*.

Au mois de décembre 1883, une nouvelle surprise nous était réservée. La Suisse mettait en circulation de nouvelles pièces de 20 francs et malgré toutes les belles promesses du Haut Conseil fédéral, signée de la *Chancellerie fédérale*, c'est encore le *même graveur allemand* qui fournit les coins !

Plusieurs journaux suisses protestent énergiquement contre ces préférences du Conseil fédéral pour les artistes *allemands*, au détriment des artistes *suisses*. Nous savons qu'en rendant *tout le Conseil fédéral* responsable de ces abus, on commet une erreur, car c'est uniquement sur la tête de M. *Hammer*, chef du Département des Finances, que repose cette responsabilité.

Il est bon néanmoins que le Conseil fédéral *tout entier* ne fasse pas la sourde oreille à ce reproche du peuple suisse et mette un terme aux caprices de M. *Hammer* pour les étrangers.

Ce n'est pas à l'œuvre que nous nous attaquons, mais au *mode d'adjudication* seulement.

Quant à l'exécution, « elle ne dépasse pas, comme dit le *Bulletin financier suisse*, la limite de l'ordinaire ; bien qu'elle manque de relief, la tête de l'*Helvétia* n'est pas désagréable dans son

ensemble. En l'examinant en détail, on y trouve de nombreux défauts. »

Le revers de la pièce est beaucoup moins bon que le droit ; on est tellement occupé à tout *germaniser* que l'on a poussé l'audace jusqu'à changer notre croix fédérale, formée dès l'origine de cinq carrés parfaits (*croix alisée*), pour en faire une croix dont les bras sont plus larges que le montant !

On pourrait signaler encore de nombreuses imperfections, que le *Bulletin financier suisse* critique en détail, mais nous ne poursuivrons pas la question sur ce point.

Tel n'a pas été notre but en commençant cet article.

Ce que nous voulons, et en cela nous nous joindrons avec plaisir à la *Société des Peintres et Sculpteurs*, c'est que :

1° chaque fois que les Autorités fédérales décideront la confection de *nouveaux coins*, ce travail soit annoncé dans la *Feuille fédérale* et qu'un concours soit ouvert ;

2° que les artistes suisses *seuls* soient admis à présenter leurs croquis et que l'étranger ne soit admis à concourir que lorsque les projets présentés par les artistes suisses auront été reconnus *inacceptables* ou *insuffisants* ;

3° que cette commission se compose d'un *membre au moins* de chacune des Sociétés pour lesquelles les *Arts* et la *Numismatique* ne sont pas des lettres mortes, et non pas seulement de financiers.

Ces desiderata ne sont certes pas hors *des limites du possible* dont veut parler la lettre de la Chancellerie fédérale à M. Alb. de Meuron, président de la Société des Peintres et Graveurs suisses, en date du 22 décembre 1872.

Aussi combattons-nous toujours de toutes nos forces les abus à la façon de ceux de M. Hammer.

Nous voulons que l'artiste suisse puisse trouver sur le sol natal l'occasion et les moyens de déployer son talent au lieu d'aller le faire valoir dans d'autres pays comme Hedlinger, Brandt, Frenner et tant d'autres.

Chose qui n'est pas facile à comprendre, c'est que l'étranger trouve chez nos graveurs suisses le talent nécessaire pour le contenter, tandis que, pour nos propres monnaies, il nous faut un artiste étranger et de talent beaucoup plus médiocre !

Espérons ne plus avoir à revenir sur cette question, que nous discutons à regret ; mais il était de notre devoir de défendre nos artistes *nationaux*, dont M. Hammer, en particulier, fait si peu de cas.

Les Arts ne sont pas morts en Suisse, mais ils demandent à être encouragés comme dans tout autre pays, et il ne faut pas que les commissions chargées d'en juger soient composées de gens qui n'en connaissent pas l'*alpha*. *C'est ici* le cas de se rapprocher de l'Allemagne en citant son vieux proverbe : *Cuique suum*.

ANT. HENSELER.

Supplément à mon travail intitulé :
Ant. Bovy, sa vie et ses principales œuvres.

Mon collègue, M. Ad. Jnwlyer, dans son article publié dans le précédent fascicule, a bien voulu, à propos des médailles d'Ant. Bovy exposées par la famille Bovy à Zurich, rappeler ma publication de 1881 sur ce sujet.

J'aurais laissé là cette question, si le passage précité ne faisait ressortir *une lacune* de mon travail que j'ai *vivement regrettée* moi-même en visitant l'exposition, car, puisque la famille Bovy avait bien voulu me fournir une partie des documents qui m'étaient nécessaires, j'étais aussi autorisé à croire la liste des œuvres *aussi complète que possible*, vu le but auquel elle était destinée.

Quel ne fut donc pas mon étonnement en voyant, dans le bâtiment réservé aux Beaux-Arts, un cadre renfermant *trois* œuvres du graveur genevois, non seulement passées sous silence dans ma publication de 1881, mais dont les notes, reçues de la famille, ne faisaient *aucune mention*. J'étais bien décidé à publier un supplément à mon premier travail, afin que les souscripteurs puissent avoir une œuvre complète, mais j'attendais que d'autres communications me parviennent.

L'article de M. Jnwlyer m'oblige donc à publier dans ce fascicule du *Bulletin* au moins ce qui était exposé à Zurich, me résér-

vant de publier un supplément conforme au texte de ma publication principale lorsque mes notes me paraîtront suffisantes.

Je serais reconnaissant à tous les lecteurs du *Bulletin* qui remarqueraient d'autres omissions dans la série des œuvres d'Ant. Bovy, de bien vouloir me les communiquer aussi exactement que possible.

Voici la description des trois médailles qui figuraient à l'exposition de Zurich :

1.

Grand médaillon du Baron Ch. Dupin.

Droit. En cercle et entourée d'un grènetis la légende : LE SÉNATEUR BARON — CHARLES DUPIN.

Dans le champ, tête du sénateur regardant à droite.

Sous le cou : A. BOVY.

Sans revers. Bronze.

Module 170 millimètres.

2.

Médaille du Baron Charles Dupin.

Droit. En cercle la légende : BARON CHARLES DUPIN — DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES. Dans le champ, tête regardant à droite ; au-dessous : A. BOVY.

Revers. Une couronne de chêne, à l'intérieur de laquelle en douze lignes horizontales :

NÉ A VARZY 1784 || DE L'ACAD^E DES SC^{ES} 1818 ||
DÉPUTÉ DU TARN 1827 || DE LA SEINE 1830 || ACAD^N
DES SC^S MOR^S ET POLIT^S 1832 || MINIST^E DE LA MA-
RINE 1834 ; PAIR 1837 || INSP^R G^L DU GÉNIE MARI-
TIME ET || G^L C^R DE LA LÉG^N D'HONN^R 1840 || REPR^T
DE LA SEINE INF^E 1848 || PRÉS^T DU JURY FRANÇAIS ||
LONDRES 1851 || SÉNATEUR 1852. ||

Bronze.

Module 50 millimètres.

3.

Médaille du Prince Napoléon-Joseph Bonaparte.

Cette médaille, dont on ne voyait que l'une des faces, est celle frappée à l'occasion du mariage de ce prince avec la prin-

cesse Clotilde. Je possédais une *épreuve d'artiste* uniface que j'ai décrite sous le N° 114 et qui n'est autre que le revers de celle exposée à Zurich :

Droit. En cercle : NAPOLEO . IOS . CAR . PAVLVS . MARIA . CLOTILDIS DE . SABAVDIA . PRINCIPES :

Dans le champ, têtes accolées du prince et de la princesse regardant à droite. Sous le cou de Bonaparte : A. BOVY.

Bronze.

Module 68 millimètres.

Je dois aussi ajouter aux œuvres d'Ant. Bovy, publiées en 1881, la petite médaille frappée en 1840 à Genève, en souvenir du 12 décembre 1602, c'est-à-dire on souvenir de l'*Escalade*. Je le ferai pour grouper les œuvres de l'artiste, mais à vrai dire, je ne regrette en aucune façon de ne pas l'avoir comprise parmi les *œuvres principales*, car c'est plutôt *un jeton* qu'une médaille, sans aucun cachet artistique.

On en jugera par la description :

Droit. Entre deux cercles unis : SOUVENIR DU XII — DÉCEMBRE MDCII, puis en sens contraire * 1840 *. Dans le champ, coupant le cercle intérieur et la légende au point indiqué par le — l'écusson genevois sommé d'un soleil rayonnant, puis en sept lignes horizontales, dont les deux premières sont également coupées par l'écusson genevois : SI - LE || SEIG — NEUR || N'EUT . SON . PEUPLE || ASSISTÉ . C'EN . ÉTAIT || FAIT . SANS . ESPOIR || DE . RETOUR || — || puis en demi-cercle : P^S CXXIV. Vers la pointe de l'écusson, les lettres A B S presque imperceptibles.

Revers. Entre deux cercles unis dont celui de l'intérieur est coupé quatre fois par les ornements du cartouche qui orne le champ : AUX CITOYENS MO—RTS *EN DEFENDANT LA PATRIE*. Les lettres que nous reproduisons en *italique* sont en partie cachées derrière les ornements du cartouche. Celui-ci a la forme d'un écusson français et laisse voir en deux colonnes les noms :

J. CANAL.

L. BANDIERE.

J. VANDEL.

L. GALLATIN.

A. BAPTISTA.

M. DEBOLO.

D. HUMBERT.

M. MONARD.

P. CABRIOL.

P. PORTIER.

M. CAMBLAGUE.

F. BOUSZEL.

N. BOGUERET.

J. GUIGNET.

J. MERCIER.

J. PETIT.

C. MUZY.

Argent (poids 6,5 gr.) et bronze.

Module 25 millimètres.

ANT. HENSELER.

Chronique.

La médaille de Bonivard. — Monsieur Hugues Bovy, artiste-graveur à Genève, dont le *Bulletin* n'a pas encore pu entretenir ses lecteurs, malgré les belles œuvres publiées par lui jusqu'à ce jour, vient d'augmenter la collection des médailles représentant les hommes illustres de la Suisse.

En décembre dernier, nous avons le plaisir d'apprendre que M. H. Bovy avait publié une médaille de *Bonivard* et, peu de jours après, nous recevions un exemplaire de ce beau travail. Cette médaille est aussi simple que de bon goût et figure avec honneur à côté des chefs-d'œuvres d'Ant. Bovy. Point nous est besoin de faire ici plus d'éloges de ce travail ; beaucoup de nos lecteurs tiendront, nous le savons, à en posséder un exemplaire, quand ils auront connaissance de son apparition. En voici la description :

Droit. En demi-cercle et en deux lignes : F. BONIVARD — ANC^N PRIEUR DE S^T VICTOR || NÉ EN 1493 — MORT EN 1570. Dans le champ, buste de Bonivard regardant à droite, la tête couverte d'une calotte, et coupant les deux lignes, la légende aux points indiqués par les —. Au dessous de l'épaule gauche : HUGUES BOVY. DEC. 1883.

Revers. Une couronne de chêne, au milieu de laquelle, en cinq lignes : PRISONNIER || A || CHILLON || DE || 1530 A 1536.

Bronze. Module, 50 millim.

Nos sincères remerciements à M. H. Bovy pour son envoi d'abord, qui vient enrichir la collection de notre Société, puis surtout pour le monument nouveau qu'il vient d'élever aux noms qui ont illustré notre histoire nationale.

En démolissant une petite baraque, construite a côté de l'Asile des pauvres de Zofingue, on a trouvé, soigneusement cachée sous une grosse pierre, toute une collection de monnaies argoviennes et bernoises datant de la fin du siècle passé et du commencement de celui-ci.

Abgenützte Fünffrankenstücke. — Die Bemerkungen der nationalrätlichen Budgetkommission über die vielen in Cirkulation befindlichen abgenutzten Fünffrankenstücke haben ihre Wirkungen nicht verfehlt. Das eidgenössische Finanzdepartement macht nämlich die Emissionsbanken aufmerksam dass das zulässige Minimalgewicht eines silbernen Fünffrankenstückes 24.675 gramm beträgt. Demgemäss seien wenigstens theilweise, im Sinne des internationalen Münzvertrages vom 5 November 1878 nicht mehr kursfähig die französischen Fünffrankenstücke von Napoleon I mit und ohne Lorbeer, von Louis XVIII, von Charles X, ohne Lorbeer; von Louis-Philipp mit und ohne Lorbeer.

A. J.

Münzenfund. — Laut *Zoffinger-Tagblatt* sollen beim Abbruch einer Ziegelhütte beim Armenhaus in einer Oeffnung im Grundstein unter Schindeln sorgsam verwahrt eine ganze Sammlung von aargauischen und bernischen Silbermünzen aus dem Ende des vorigen und aus dem Anfange des gegenwärtigen Jahrhunderts gefunden worden sein. Ich vermuthe aber diese Münzen werden wohl alle eine « Ente » als Contremarke aufgestempelt tragen, denn erstens münzten am Ende des letzten und zu Anfang dieses Jahrhunderts weder Bern noch Aargau, sondern es war die helvetische Republik, welche zu dieser Zeit das Münzrecht in der ganzen damaligen Eidgenossenschaft allein ausübte. Ferner gibt es aus dem Kanton Aargau gar keine Münzen aus

dem letzten Jahrhundert, oder überhaupt keine vor 1805, in welchen Jahre letztgenannter Kanton, nachdem seine innern politischen Verhältnisse seit 1803 geordnet waren, zum erstenmale begann, als selbstständiger Kanton das allen Kantonen zuständige Münzrecht auszuüben.

AD. JNWYLER.

Münzenfund. — Müller Ludwig Gessler in Basel-Augst hat bei den sogen. Neunthürmen, einem Kastell, das in die Römerzeit zurückgeführt wird, einen grössern Kupfertopf, der mit einigen hundert silbernen und kupfernen römischen Münzen gefüllt war, ausgegraben.

Die Münzen wiegen zusammen über 12 Pfund ; es mögen 1600 bis 1700 Stück sein. So viel sich bei der Kürze der Zeit und dem Zustande der Sammlung feststellen liess, rühren die ältesten Stücke vom Kaiser Valerianus (253-263 n. Chr.) her. Seinem Sohne Gallienus (260-268) und dessen Gemahlin Salonina, von diesen sämmtlich aber nur vereinzelte Stücke. Den Hauptbestandtheil bilden Prägungen des gallischen Afterkaisers Postumus (258-267), dessen Herrschaft sich auch auf diese Gegend erstreckte und für dessen Münzgeschichte der Münzfund von Basel-Augst einen werthvollen Beitrag bilden wird.

Malgré le peu d'encouragements accordés à notre secrétaire pour la publication de son travail sur les Monnaies de Fribourg, celui-ci n'a pas moins poursuivi ses études et recherches et une liste de souscription, datée du mois de février passé, nous annonce l'apparition du volume pour la fin mars.

Essai sur les Monnaies d'or et d'argent de Fribourg (Suisse), tel est le titre que portera cette brochure ; elle comprendra environ 140 pages grand in-8 et sera imprimée en caractères elzéviens sur beau papier. Outre différentes gravures dans le texte, elle sera suivie de *sept planches*, représentant 25 monnaies d'or et d'argent de Fribourg, dûes, dit la circulaire, au talent trop ignoré de M. H. Schopfer, lithographe, à Fribourg.

L'ouvrage sera divisé en deux parties distinctes ; l'une traitera du *blason de Fribourg* et de *son histoire monétaire, de la*

monnaie de Gruyère, des monnaies fictives (ideale Münzen), enfin des deux écus des tirs fédéraux célébrés à Fribourg en 1829 et 1881.

Nous savons que ce volume contiendra, en outre, des copies exactes de tous les *diplômes, brefs, etc.*, relatifs à la monnaie de *Fribourg* et à celle de *Gruyère*, des descriptions d'un bon nombre de pièces *inédites*, et que les planches qui représentent une pièce au moins de chaque série de nos monnaies d'or et d'argent des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, sont de la plus belle exécution.

Le travail de notre secrétaire, que le Conseil d'Etat de Fribourg a honoré d'une souscription de *quinze exemplaires*, sera d'une grande utilité pour tous ceux qui s'occupent de notre numismatique suisse, et d'un intérêt tout particulier pour les personnes qui aiment à s'entretenir de ce qui se rapporte à l'histoire du pays.

Espérons aussi que la monographie des monnaies fribourgeoises sera bientôt complétée par la partie qui concerne les *monnaies de billon*, à laquelle nous croyons savoir que travaille également l'un de nos collègues.

L'auteur a accordé, comme pour sa brochure sur *Antoine Bovy*, un *prix de faveur* aux membres actifs de notre Société et à nos abonnés, aussi espérons-nous que tous auront tenu à profiter de cette attention, car nous savons qu'un grand nombre d'exemplaires sont souscrits. L'édition n'étant que de *300 exemplaires*, nous conseillons à nos lecteurs qui n'ont pas encore retourné à l'auteur leur bulletin de souscription, de le faire sans retard, car aussitôt l'impression achevée, le prix de vente sera élevé de 2 francs.

FRANCE.

Les ouvriers de l'entrepreneur qui procède à la démolition de la maison Peschaud, à l'angle de la République et de la Grand'rue à Alais, ont trouvé ces derniers jours une certaine quantité d'anciennes monnaies contenues dans une caisse. Ces monnaies consistent, en grande partie, en deniers dits Melgoriens que les évêques de Maguelonne faisaient frapper; ils portent au revers

quatre croix à huit pointes et l'inscription Ramuno, synonyme de Raymond en langue Romane, et à la face opposée, quatre anneaux et Narbonna, pour inscription.

Ces deniers ont été frappés à partir de 1197, ce qui fait présumer qu'ils ont été cachés vers le treizième siècle.

La maison Peschaud et toutes celles qui forment l'île comprise entre la place de l'Abbaye, la rue de la République, la Grand'rue des Casernes, sont construites sur l'emplacement d'un établissement de templiers, que remplacèrent les jésuites.

Aux termes de la loi, les trésors trouvés sur une propriété, par le propriétaire, lui appartiennent, et sont dans les autres cas partagés entre celui qui les a découverts et le propriétaire du fonds. Les trésors sont inhérents au sol sur lequel ils ont été trouvés.

(Revue.)

— Des négociations viennent d'être ouvertes par le Quai d'Orsay (Paris), pour le renouvellement du traité monétaire conclu entre la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Grèce. Ces négociations n'en sont encore qu'à la période préliminaire ; mais on prévoit déjà que le traité actuellement en vigueur sera l'objet de profondes modifications.

Nécrologie.

JULES CUENOD.

Nous avons annoncé à la hâte, dans notre fascicule de Janvier, la nouvelle perte qui venait de frapper notre Société. Il nous était impossible de retarder l'impression ; la place, du reste, nous imposait de remettre à plus tard l'expression de nos regrets.

JULES CUENOD était né en 1817, à Vevey.

Depuis nombre d'années, il s'était fait, non seulement dans sa ville natale, mais dans tout le cercle de Vevey, une réputation des plus honorables soit comme chef d'une des maisons de banque les plus anciennes et les plus recommandées du canton de Vaud, soit comme citoyen dévoué et philanthrope éminent.

Jules Cuenod fut l'un des fondateurs de l'*Hospice du Samaritain* à Vevey, il en présidait le Conseil d'administration au moment où la mort vint l'enlever.

Comme homme politique, Jules Cuenod n'était pas moins apprécié de ses concitoyens. Il fut pendant plusieurs années syndic et Président du Conseil communal de Vevey et siégeait jusqu'au dernier jour comme membre de ce Conseil.

Le cercle de Vevey le nomma à plusieurs reprises député au Grand Conseil, où sa parole claire et conciliante était toujours écoutée avec attention.

Ses amis de Vevey lui offrirent une nouvelle candidature aux dernières élections à la Constituante, mais des raisons personnelles le déterminèrent à la refuser.

« Son dévouement à la chose publique, son abord plein d'urbanité, l'empressement qu'il mettait à rendre service, sa grande charité, lui avaient créé une popularité sérieuse et durable. »

Tel est le magnifique témoignage que rend au défunt, un organe de son pays, la *Gazette de Lausanne*.

Après cet exposé de la belle existence du citoyen et du philanthrope que le canton de Vaud vient de perdre, après ces regrets unanimes de tous ces concitoyens, quelques mots de bon souvenir du *membre actif de notre Société*.

Jules Cuenod n'était pas le dernier arrivé parmi nous.

Lorsqu'en automne 1879, le projet de fonder une *Société suisse de Numismatique* se fut fait jour et que le premier appel eut été adressé aux personnes que l'on supposait pouvoir adhérer à cette idée, Jules Cuenod fut un des premiers à s'inscrire et à appuyer la fondation de cette Société.

Dans nos assemblées générales annuelles, nous n'eûmes jamais le plaisir de le voir au milieu de nous, mais jamais aussi il ne manqua de motiver son absence, le plus souvent pour raisons de santé.

Il assista à une réunion du Comité, en octobre 1882, tenue chez M. le Président de Palézieux, au Château de La-Doges, et certes les sociétaires qui étaient présents se rappelleront longtemps encore de l'aménité de son caractère et de la modestie avec laquelle il émettait ses opinions.

Depuis bien des années déjà, Jules Cuenod s'était adonné à l'étude de la numismatique suisse et y consacrait avec plaisir les quelques moments de repos que lui permettaient ses multiples occupations.

Sa collection contient quelques rares spécimens de nos anciennes monnaies, qui, espérons-le, resteront au pays.

Jules Cuenod s'est éteint le 29 Janvier, après quelques jours de maladie seulement, à l'âge de 67 ans.

La Société suisse de Numismatique s'associe au deuil de sa famille et prie celle-ci d'accepter l'expression de ses plus sympathiques regrets.

H.

Bibliographie.

Le trésor de Saint-Cergues sur Nyon, brochure. Genève, H. Georg; 1884.

Tel est le titre d'une notice que notre savant numismate, M. Eugène Demole, vient de publier sur un enfouissement de monnaies d'or et d'argent, découvertes en juillet 1882, à quelques lieues de Genève, et dont quelques-unes, — celles qui concernent notre ville, — sont venues enrichir le Musée. Cette trouvaille, une des plus belles qui aient été faites depuis longtemps, est remarquable par le nombre et la variété des pièces. M. Demole, en homme qui connaît son sujet, en prend occasion de donner des détails inédits sur la numismatique genevoise au XVI^me et au XVII^me siècle. La monnaie qui se frappait chez nous depuis la Réforme était encore bien imparfaite au point de vue de l'exécution, et les gouvernements, à Genève comme ailleurs, avaient à intervenir souvent pour prévenir les fraudes auxquelles donnaient lieu la circulation de pièces trop légères. L'histoire des Maîtres de la Monnaie est également intéressante à suivre, et M. Demole nous en donne quelques aperçus, chemin faisant, tout en décrivant avec soin les échantillons qu'il fait passer sous les yeux du lecteur. Le zèle que met notre conservateur du Musée numismatique à classer et à cataloguer, le porte aussi, on le voit, à augmenter peu à peu nos collections, et nous tenions à le remercier une fois de plus de son infatigable activité.

L. D.-V.

*Subscription auf eine Beschreibung
der auf das Lutherjubiläum geprägten Medaillen.*

Der Unterzeichnete beabsichtigt eine Beschreibung sämtlicher auf das *Luther Jubiläum* 1883 geprägten Medaillen und Jetons etc., herauszugeben. Zu dem Zwecke wird auf diese Publication eine Subscription eröffnet mit dem Bemerkten, dass der Druckbogen von 16 Seiten in Oktavformat bei freier Zusendung sich bei 100 Abnehmern auf höchstens 50 pfennige (60 centimes) stellen wird. Der Umfang der Publication lässt sich noch nicht ganz übersehen, wird aber drei Druckbogen kaum übersteigen.

Wir bitten unsere Leser um Beförderung dieser Unternehmens durch Mittheilung von Beschreibungen solcher Medaillen, möglichst begleitet von einem Abdruck, und durch Verbreitung dieser Nachricht in ihren Bekanntenkreisen. Die Verfertiger, etc., derartiger Medaillen werden um Einsendung eines Exemplars jeder Sorte ersucht, das nach Gebrauch auf Wunsch wieder zur Verfügung gestellt wird.

Berlin, N. W. Händelstrasse, 12 II.

M. BAHRFELDT.

A plusieurs abonnés.

Un exemplaire de : H. Meyer, Bracteaten der Schweiz (Zurich 1845) suivi de 3 planches, que plusieurs de nos abonnés ont demandé, est offert, au prix de 8 francs (avec couverture), par MM. Leseigne et Cie, libraires à Paris, 19, quai St-Michel.

Le secrétaire.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz**.
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Bracteaten der Schweiz**.
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-6)

Adresser les renseignements et offres à la RÉDACTION.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses, fédéraux, cantonaux** ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. PERDONNET à LAUSANNE. (P-L 2)

DEUX MONNAIES DE FRIBOURG

N^o1



N^o2



BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antoine Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Deux monnaies fribourgeoises.

En faisant les recherches nécessaires pour mon *Essai sur les monnaies d'or et d'argent* de Fribourg, je ne fus pas peu surpris des deux faits que voici.

Le premier avait pour moi un intérêt tout particulier, puisqu'il se rapportait à une pièce d'argent de Fribourg, et prouve combien peu on doit se fier à un auteur pour certifier l'existence d'une monnaie, même peu ancienne, si on ne l'a jamais vue.

M. Alphonse Bonneville, dans son *Encyclopédie monétaire* (Paris 1851), cite et même figure une pièce de 2 fr. de Fribourg de 1813. Je dirai plus, il ajoute les données suivantes :

Poids, 14 gr. 500 ;

Titre, 895 mill. ;

Val. intr., fr. 2>85.

Quant à la figure, l'auteur s'est contenté de réduire celle de l'écu neuf de 1813 et de remplacer 4 FRANK^N par 2 FRANK^N. (Voir planche I, fig. 1.)

Or, cette pièce n'a jamais existé que dans l'Encyclopédie de M. Alphonse de Bonneville.

Je crois, ou que l'auteur a vu une pièce de 10 batzen (qu'il ne figure ni ne mentionne) et l'a prise, vu sa ressemblance avec l'écu, pour le demi-écu neuf et, dans ce cas, la valeur indiquée

de 2 FRANK^N serait la preuve d'un travail quelque peu superficiel, ou bien ce renseignement fourni à l'auteur est le fait d'une mauvaise plaisanterie.

Les comptes de la monnaie en 1813 ne font aucune mention de cette pièce de 2 francs et l'on sait que, dès 1803, la pièce de 20 batzen n'existait que comme monnaie *fictive* ou de compte et s'appelait *l'écu-petit-nouveau*.

Je renvoie avec plaisir les lecteurs du *Bulletin* au savant travail publié sur les monnaies de Fribourg, dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1884, par le Père Nicolas Rædlé et ils se convaincront de la vérité de mon assertion.

Le second fait se rapporte à une petite pièce de billon, dont j'ai possédé *deux paires de coins*, et qui paraît-il n'a *jamais vu le jour* (que comme essai du graveur peut-être).

C'est une pièce d'un *rappe* de 1827, pièce concordataire, dont la fig. 2 de notre planche est la reproduction exacte.

Les quatre coins sont signés : KÜENZI.

Aucun auteur n'a mentionné cette monnaie de Fribourg et sans vouloir en nier complètement l'existence, je crois pouvoir assurer par la conservation des coins qu'ils n'ont pas été employés.

Le *Bulletin* serait heureux de pouvoir un jour donner un renseignement précis à ce sujet ; pour cela, je fais appel à tous ses lecteurs, bien persuadé que si l'un d'entre eux possédait un exemplaire de cette monnaie, il voudrait bien me le communiquer pendant quelques instants.

ANT. HENSELER.

Chronique.

Petites notices.

Au tir fédéral, qui eut lieu à Lucerne en 1832, un Bernois de Sumiswald gagna un prix considérable pour cette époque où l'on n'avait pas encore eu l'idée de faire frapper des médailles commémoratives et des écus de tir *ad hoc*.

Ce prix consistait en une superbe médaille d'or de grand mo-

dule gravée par *J. Brupacher*, évaluée par le propriétaire à environ 400 francs de valeur intrinsèque.

Elle est décrite par *Haller* sous le numéro 1090. Cet auteur nous dit, vol. I, page 408, que l'or employé pour la frappe des monnaies de Lucerne provenait du territoire du canton et principalement du sable aurifère charrié par l'Emme.

* * *

Dans un catalogue de vente de monnaies suisses reçu il y a quelques jours, je trouvai à mon grand étonnement l'annonce d'une bractéate dite de Coire, qui me captiva au premier abord et me hanta jusqu'au moment où j'eus la solution de l'énigme. En voici la description :

« Tête imberbe à gauche CHVR. Manque dans Meyer. »

Cette pièce phénoménale me trottait par la tête et ne me laissait aucun repos. C'était un grand serpent marin qui surgissait à la face de l'Océan pour étonner les navigateurs. Le lendemain, en cherchant autre chose, je fus heureusement délivré de mon cauchemar par une circonstance inattendue.

En parcourant les bractéates suisses de ma collection, je fus frappé par une pièce qui, en supprimant deux lettres inobservées ou mal venues dans l'original en vente, correspondait parfaitement à la description du catalogue.

C'est une bractéate de *Zurich* portant la tête imberbe de *Saint Félix* et l'inscription ZVRICH ainsi disposée :

 H Z V
 C I R
 I

Effacez les lettres Z et I, commencez à lire par la lettre C et vous aurez exactement CH—VR. Voilà le mystère dévoilé.

Lausanne, 1^{er} juin 1884.

C.-F. TRACHSEL D^r.

Collection formée par feu le baron de Graffenried-Burgstein. — Cette magnifique collection que nous croyons avoir appartenu à notre regretté collègue M. de Graffenried-Barco, sera vendue les 9, 10 et 11 juin à l'hôtel Drouot à Paris par les soins

de notre collègue M. Hoffmann. Nous remarquons dans le catalogue qui nous a été envoyé plusieurs pièces de valeur et qu'il est regrettable de voir vendre à l'étranger. Citons entr'autres trois $\frac{1}{2}$ batzen de *Gruyère*, un dicken de *Fribourg*, de nombreux essais de monnaies bernoises *en or*, plusieurs pièces rares de l'*évêché de Sion*, de *Rottweil*, une rarissime série de monnaies de *Neuchâtel*, parmi lesquelles l'écu et la pièce de 2 francs de *Berthier*, ainsi que plusieurs essais de ces deux pièces.

Les médailles sont aussi en grand nombre et il s'en trouve également de tort recherchées. (Adresse de M. Hoffmann, 1 rue du Bac, Paris.)

FRANCE.

En creusant une tranchée pour l'installation du téléphone, on vient de faire une curieuse trouvaille dans les dépendances du château de Madrid (Bois de Boulogne, Paris).

Il s'agit de toute une série de pièces très belles qui ont été frappées sous les Valois, de 1337 à 1342. Elles sont presque toutes admirablement conservées.

Sur trente-deux pièces, on a reconnu des échantillons de la plupart des monnaies de l'époque. Nous pouvons citer entre autres : des deniers à l'écu, des deniers au lion, des pavillons, des couronnes, des anges, des demi-anges, des angelots, un denier blanc aux fleurs de lys, un double parisis noir, un bon gros tournois, un petit parisis et un petit tournois.

M. S... L..., à qui est échu ce petit trésor, a l'intention d'en doter le musée d'une des grandes villes du Nord.

(XIX^e Siècle.)

Bibliographie.

Notre savant collègue et vice-président, M. le professeur J. Gremaud à Fribourg, vient de publier le *cinquième volume* de son très intéressant recueil intitulé : *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*.

La presse suisse tout entière s'est fait un devoir de rendre à M. Gremaud le juste tribut de reconnaissance qui lui était dû pour ses patientes recherches et pour la manière distinguée avec laquelle il les a exposées à ses lecteurs.

Le volume que nous annonçons ne s'occupe de l'histoire valaisanne que jusqu'à 1375, mais l'auteur annonce déjà une nouvelle série qui s'étendra jusqu'à l'an 1600.

Voici en quels termes s'exprime la *Revue*, de Lausanne :

« C'est là, il faut le dire, une sérieuse entreprise à laquelle ce n'est pas trop que de promettre plusieurs années successives. Car elle comprendra tout l'ensemble de cette riche et laborieuse collection disséminée dans les archives de cantons, de communes, de monastères, de familles, qui restera un des plus solides monuments de cette régénération historique dont une 20^e d'hommes d'élite en Suisse se sont montrés les infatigables promoteurs.

» L'entreprise de M. Gremaud est d'importance, je le répète. Elle remplit déjà 5 gros volumes, dont le dernier, celui d'aujourd'hui, a 665 pages. Dans ce grand travail, l'auteur, il faut le dire aussi, a été aidé, avec un rare et consciencieux courage, par quelques collaborateurs, M. le chanoine Grenat, à Sion, et M. Schmid, curé de Moérel, entr'autres.

» Cette histoire du Vallais, prise à sa source dans les chartes mêmes, neuve pour presque tous, offre certainement un des attraits les plus vifs qui se puissent adresser à une curiosité intelligente.

» Ne voulant et ne pouvant donner ici qu'une idée générale et sommaire de ce grand travail auquel M. Gremaud a consacré une dizaine d'années, je me contenterai de glaner dans l'introduction placée en tête du 5^e volume et qui marque avec une netteté égale à sa modestie, l'intention de l'auteur quand il en a conçu la pensée et les résultats auxquels il est arrivé.

» M. Gremaud nous dit que son but a été de recueillir tout ce qui peut faire connaître les institutions du Vallais, son organisation, ses évêques et son clergé, ses familles féodales, son peuple, sa vie économique, ecclésiastique, morale et intellectuelle, ses relations commerciales et politiques. En effet, si l'on examine les documents publiés, on y trouve des détails qui se rapportent à l'un ou l'autre de ces objets.

» L'auteur passe rapidement sur les mérites de son ouvrage ; c'est à peine s'il en dit un mot. A l'en croire, il y a tout plaisir à faire ce travail de bénédictin, et il n'a eu qu'un chagrin ou regret, celui de n'avoir pas pu faire mieux : « Il a extrait les pierres de la carrière, dit-il ; il leur a donné un premier coup de ciseau, mais il abandonne à d'autres la construction du bâtiment. »

» Mais à qui fera-t-il croire que la copie, l'étude, le dépouillement et la coordination de cette longue série de textes, écrits la plupart en latin, quelques-uns dans le français plus ou moins barbare (ou qui nous paraît tel) de ces anciens âges de notre histoire, presque aussi anarchique dans sa confusion que l'époque même qu'elle représente ; — qui pourrait croire qu'un tel labeur n'est que matière à distraction, matière à un premier coup de ciseau, même pour le plus intrépide et le plus vigoureux esprit ? — Songez-y : M. Gremaud s'est imposé et s'imposera de parcourir, la plume à la main, et jusqu'au commencement du XVII^e siècle, l'immense série des chartes et documents relatifs à l'histoire du Vallais, sans en oublier, sans en dédaigner aucune, sans s'effrayer de tant d'obscurités contenues dans tant de pièces ; actuellement il y en a *deux mille deux cents* de publiées, et cependant M. Gremaud a dû laisser de côté encore « un grand nombre de documents intéressants. » Espérons qu'à la fin de son travail, un volume supplémentaire lui permettra de tout publier.

» M. Gremaud n'a pas reculé et ne reculera pas, parce que ces monuments du passé sont les seuls et que leurs témoignages méritent d'être recueillis, ne fût-ce, bien souvent, que pour la quantité infinitésimale de vérité qu'ils renferment. Mais quelle œuvre ! et quel honneur pour un abbé d'en tirer l'instruction pour nous et le.... plaisir pour lui.

» L'abus qui est fait aujourd'hui des informations complémentaires et des notes accessoires au bas des pages des ouvrages d'érudition, aura probablement détourné M. Gremaud de suivre l'exemple de ces additions encombrantes. Il a résumé ces notes et ces informations dans une introduction, comme je l'ai dit, qui ne compte pas moins de 115 pages, introduction où il passe en revue les points suivants : Le Vallais jusqu'à la fin du XIV^e siècle, — le diocèse de Sion, — l'évêché de Sion, — le chapitre de Sion, —

la ville de Sion, — les châteaux de Sion et des environs, — les églises de Sion, — les hôpitaux de Sion, — les officiers temporels de l'évêque, — les communes, — les familles féodales du Vallais épiscopal, — le Vallais savoyard, — les maisons religieuses. En 115 pages, il condense avec clarté et précision la matière des 5 volumes parus, deux à trois mille pages environ. »

Nous ne pouvons certes que nous associer aux hommages de la *Revue* et nous serons heureux de voir figurer les *Documents relatifs à l'histoire du Vallais* parmi les œuvres vraiment utiles dont s'enrichit petit à petit la bibliothèque de notre jeune Société.

A. H.

Trouvaille de Steckborn, illustrée de 5 planches. Lausanne 1884.

B. Benda, éditeur. Prix, fr. 5.

Au mois d'août 1883, le *Bulletin* publiait un communiqué de M. le Dr C.-F. Trachsel, parlant d'une trouvaille faite au mois de juillet précédent à Steckborn et mentionnait *grosso modo* de quelles monnaies se composait le petit trésor.

Devenu depuis lors acquéreur de la plus grande partie de cette trouvaille et ayant eu l'occasion de pouvoir consulter les pièces qui avaient été détachées, M. Trachsel, voyant une description détaillée nécessaire, se mit courageusement à l'étude minutieuse de ces monnaies et vient de mettre en vente une jolie brochure de 46 pages, accompagnées de cinq planches dessinées par lui-même.

L'exactitude des dessins de M. Trachsel est trop connue de nos lecteurs pour que nous nous arrêtions sur ce point.

Après avoir donné les premiers détails sur le lieu où fut découvert le petit vase de terre rougeâtre qui contenait ce trésor *numismatique* plutôt que vénal, l'auteur nous fait connaître la série de difficultés qu'il rencontra pour préciser l'époque de l'enfouissement et localiser certaines de ces pièces ; puis il nous parle de l'*atelier monétaire de Rorschach* et des 7 autres concurrents qui travaillaient autour du lac de Constance. Les chapitres suivants contiennent des données inédites sur la circulation des monnaies de St-Gall (abbaye), l'atelier monétaire des comtes de Montfort, le château d'*Argen*, etc.

La seconde partie de la brochure est consacrée aux descriptions des principaux types, qui se répartissent comme suit :

Comtes de Montfort	2 types.
Abbés de St-Gall	nombreux types.
Evêché de Coire	2 >
Monastère de Zurich	2 >
France	1 >
Allemagne-Souabe ?	2 >
Italie	1 >
Evêché de Bâle	2 >
Indéterminés	2 >

Le travail de M. Trachsel est d'un genre tout nouveau et il importe d'autant plus de suivre attentivement cet intéressant opuscule, qu'il a complété certaines données encore incertaines ou hasardées hier, et qui aujourd'hui serviront de base pour les découvertes que l'on parviendrait à faire à l'avenir dans ces contrées.

Soyons heureux de voir surgir de semblables publications, car elles deviennent de plus en plus rares ; le zèle de nombreux collectionneurs se ranime en les lisant, les recherches, les travaux se poursuivent avec plus d'ardeur ; la science qui nous occupe fait un pas en avant ; le pays et nos descendants nous sauront gré de nos efforts.

Il est à regretter que M. Trachsel ne confie pas ses travaux à notre *Bulletin*, plutôt que de les publier immédiatement sous forme de brochures ; les ennuis seraient diminués pour lui, et pour nous ce serait un travail de fond au lieu d'un compte-rendu.

C'est dire que nous aurions préféré être critiqué nous-mêmes que de juger d'une publication aussi importante que nouvelle et que nous serons heureux d'étudier attentivement. R.

Aux sociétaires et abonnés.

Le travail de notre secrétaire : *Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg* étant à peu près épuisé, nous rappelons aux sociétaires et abonnés qu'ils peuvent se procurer les derniers exemplaires chez l'auteur, 30, Grand'rue, Fribourg, au prix de fr. 8 le volume. Cet intéressant travail, avec les 7 magnifiques planches qui l'accompagnent, doit se trouver dans la bibliothèque de tout numismatiste suisse et surtout dans les bibliothèques publiques.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

**La médaille officielle de la Société suisse d'agriculture,
Zurich 1883.**

Une médaille, dont nous aurions dû depuis longtemps donner la description à nos lecteurs, est celle commandée par le Comité de la Société suisse d'agriculture, lors de l'Exposition nationale de Zurich 1883.

Malheureusement, il nous avait été impossible jusqu'à ce jour d'en obtenir un exemplaire pour faire notre description.

A notre avis, cette médaille est une des meilleures œuvres de notre collègue *Ed. Durussel*.

Le droit est simple et de bon goût; un cercle de grènetis suit le bord de la tranche; dans le champ, la tête de Cérès regardant à droite, couronnée d'épis, de fleurs, de branches de laurier et de chêne; à droite: AGRICULTURA, à gauche: HELVETICA. Au-dessus de la tête, une étoile à cinq rais (dite de Vénus), symbole de la divinité.

Au bas: E. DURUSSEL.

Le revers montre également un cercle extérieur de grènetis, puis dans le champ une couronne formée de rhododendrons, d'épis, de fleurs des champs et de pavots, de fruits, de chêne, de branches de vigne avec grappes, etc. Au-dessus, entre les deux extrémités de la couronne, une tête de cheval tournée vers la gauche;

au bas, un taureau passant sur la couronne et marchant vers la droite ; à gauche, une locomobile, à droite, un trophée d'instruments aratoires, brochant également sur la couronne.

Au milieu de la couronne, en deux lignes : ZURICH || 1883.

Diamètre, 51 millim.

Argent, 285 exemplaires (50 grammes) ; *vermeil*, 82 exemplaires ; *bronze*, 280 exemplaires.

Si la tête de Cérès nous rappelle quelque peu celle de l'*Helvétia* que semble particulièrement affectionner notre collègue Durussel, nous devons avouer que le relief de la médaille que nous venons de décrire est bien supérieur à celui des précédentes et nous nous faisons un plaisir de constater un bon et nouveau travail dans le coin du *revers*.

Espérons que M. Durussel tiendra à soumettre pour le Tir fédéral de Berne, en 1885, une belle composition, qui sorte également du genre admis de 1876 à ce jour et que le Comité, chargé de décider, n'ait pas à hésiter pour le choix. L'histoire cantonale de Berne, qui est assez riche en épisodes historiques mémorables, et son titre de Ville fédérale surtout, doivent nécessairement inspirer à M. Durussel une conception de premier choix, pour la réussite de laquelle chaque lecteur du *Bulletin* fera certainement les meilleurs vœux.

Les billets de banque et la pièce de vingt francs.

Nous lisons dans le *National* du 13 juillet :

« Par dépêche télégraphique.

« Berne, 6 juin.

« M. *Kaiser* rapporte sur les finances, particulièrement sur nos relations avec l'union monétaire, les réserves de la caisse fédérale, les plaintes des artistes suisses contre les autorités fédérales coupables d'avoir commandé à l'étranger les dessins et la gravure des coins destinés à frapper les monnaies suisses. Le rapporteur propose à ce sujet de voter le postulat déposé par la commission : « Le Conseil fédéral est invité à adjuger à l'avenir par voie de mise au concours les dessins et travaux de gravure pour les monnaies et billets de banque. »

« Cette proposition soulève une longue discussion, à laquelle

prennent part MM. Comtesse, Kaiser, Hammer et Carteret. M. Hammer demande le rejet du postulat et éventuellement la radiation des mots *travaux de gravure*.

« A la votation, le postulat est adopté par 58 voix contre 36, avec la modification proposée par M. Hammer, puis la séance est levée à 1 h. 20. »

Nous avons cru tout d'abord à un malentendu, à une erreur de rédaction ; puis nous pensions que nos journaux donneraient quelques détails de cette discussion à laquelle un de nos députés avait pris part. Ce qui a lieu de surprendre dans cette affaire, c'est que 58 députés aient adopté la proposition de M. Hammer qui, paraît-il, a des raisons, à nous inconnues, pour demander l'exclusion de nos graveurs dans les travaux que la Confédération commanderait pour ses monnaies et billets de banque. — M. Hammer trouve-t-il peut-être que le talent de ces artistes spéciaux est insuffisant ? Nous lui répondrons que cette question peut être jugée par un jury seulement et non par un seul homme, fût-il conseiller fédéral. Préfère-t-il peut-être aux artistes nationaux les auteurs des billets de banque fédéraux et de la pièce de vingt francs ?

Qu'il consulte l'opinion publique à cet égard ; mais il la connaît et son obstination a lieu de surprendre les gens sensés. Quoi qu'on fasse, malgré tout l'optimisme possible, nous ne nous habituerons jamais à ces procédés d'exclusion systématique d'autant plus qu'ils ne sont pas justifiés.

Hâtons-nous de dire que cette proposition a été modifiée, sinon dans le fond, du moins dans la forme, par la Commission du Conseil national et adoptée comme il suit, le 19 juin dernier :

« Le Conseil fédéral est invité à adjuger à l'avenir les travaux de gravure et de dessin pour les coins de monnaies, et les billets de banque, ainsi que d'autres travaux de cette nature, après ouverture d'un concours, et à prendre en considération, autant que possible, l'industrie nationale. »

Ceci ne change pas beaucoup la votation du 6 juin, nous arrivons au même résultat, sous une autre forme. Cet « autant que possible » ouvre la porte aux combinaisons de palais.

Qui sera juge de ce « possible » ? Si c'est un jury, tout sera pour le mieux, mais si c'est M. Hammer seul, nous le déclarons,

à l'avance, absolument incompetent pour juger une question d'art. Suffira-t-il encore qu'il déclare que nous n'avons ni dessinateurs, ni graveurs en médailles pour que les choses qui se sont passées se renouvellent encore au profit de l'étranger? Alors nous ferions appel à toutes les sociétés artistiques du pays et à tous les artistes que nous convierons à un grand concours, cette chose honnie au Palais fédéral, dussions-nous dépenser des sommes considérables. La lumière se ferait enfin et sur nos ressources artistiques et sur les procédés de ceux qui les nient et cherchent à les étouffer par des agissements inqualifiables.

Que conclure de tout cela? Les peintres, statuaires, dessinateurs et graveurs doivent avoir l'œil ouvert sur ce qui se passe relativement aux travaux d'art de la Confédération, comme la sentinelle surveille un point dangereux par lequel l'ennemi peut pénétrer.

A. BACHELIN.

Chronique.

Die schweizerische Münz und Medaillensammlung

des verstorbenen Herrn von Graffenried von Bürgenstein welche am 9, 10 Juni abhin, im Hotel Drouot in Paris zu'r Auktion kam.

Zu den mit * bezeichneten Numeros vergleiche man die Bemerkungen am Schlusse des Verzeichnisses.

Die Verkaufspreise nach der Reihenfolge der Nummern des Auktionskatalog's. — Die 10 % Zuschlag welche der Käufer zu Handen des Experten zu bezahlen hatte, sind in dem nachfolgenden Preisverzeichnisse inbegriffen.

Wichtige Vorbermerkung. — Erst nachdem die Preisliste in der Druckerei schon gesetzt war, wurde ich gewahr dass der Preiszuschlag zum Auktionspreise nicht 10 %, sondern nur 5 % betrug, und bitte ich die Herrn Collagen und Abonnenten dieses Versehen in vorliegender Preisliste gütigst entschuldigen und entsprechend corrigiren zu wollen. Es versteht sich natürlich, dass um Letzteres zu bewerkstelligen nicht etwa kurzweg 5 % von den ganzen Summe wegzuzählen sind, sondern am leichtesten geschieht dieses indem man erst 10 % von der ganzen Summe abzieht, um dann zu dem verbleibenden wieder 5 % hinzuzuzählen.

Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.
1	18 70	56	18 70	117	78 10
2	13 20	57-58	5 50	118-120	3 30
3	55 —	59-60	11 —	121-122	77 —
4-6	9 90	61	6 60	123	60 50
7	17 60	62-66	22 —	124	73 70
8	22 —	67	22 —	125	88 —
9-10	11 —	68-73	13 20	126-133	22 —
11	3 30	74	28 60	134	148 50
12	2 20	75	14 30	135	116 60
13	4 95	76-78	1 10	136	35 20
14	14 30	79	15 40	137	38 50
15	7 70	80	23 10	138-143	16 50
16	1 65	81	880 —	144	16 50
17	6 60	82	192 50	145	55 —
18	5 50	83	88 —	146	23 10
19	6 60	84	79 20	147-148	26 40
20-21	6 60	85	45 10	149	18 70
22-23	8 25	86	330 —	150-156	30 80
24	2 75	87	121 —	157-158	28 60
25	7 70	88	99 —	159	297 —
26	5 50	89	85 80	160-168	35 20
27-29	7 70	90	88 —	169-174	71 50
30	17 60	91	27 50	175-183	44 —
31	18 70	92	74 80	184-194	23 10
32	16 50	93	39 60	195	2 20
33	53 90	94	7 70	196-200	137 50
34-35	39 60	95	198 —	201-205	19 80
36	85 80	96	209 —	206	53 90
37	3 30	97	198 —	207-209	22 —
38	37 40	98	55 —	210-211	22 —
39	40 70	99-100	33 —	212	11 —
40	41 80	101	45 10	213-214	33 —
41	41 80	102	15 40	215	41 80
42	49 50	103	55 —	216-217	63 80
43	176 —	109	100 10	218	56 10
44-47	7 70	110	33 —	219-221	42 90
48	3 30	111	57 20	223-223	42 90
49	20 90	112-113	143 —	224-227	28 60
50-55	4 40	114-116	248 50	228	13 20

Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.
229-236	11 —	359	17 60	436-437	23 10
237-239	16 50	360	8 80	438-439	28 60
240	132 —	361	34 10	440-449	121 —
241-242	44 —	362-363	14 30	450	1 10
243-249	60 50	364-372	15 40	451	33 —
250-251	20 90	373	9 90	452-454	6 60
252	55 —	374	3 30	455	36 40
253-262	71 50	375-376	16 50	456	93 50
263-264	39 60	377-380	4 40	457	55 —
265	29 70	381-383	170 50	458	58 30
266-270	79 20	384-385	13 20	459	50 60
271-274	12 10	386	?	460	31 90
275	236 50	387	14 30	461-469	14 30
276	101 20	388	18 70	470-475	15 40
277-278	31 90	389-390	25 30	476	22 —
271-284	22 —	391-393	4 40	477	13 20
285	19 80	394	27 50	478*	19 80
286	17 60	395	17 60	479-483	28 60
287-288	9 90	396	44 —	484-485	39 60
289-294	11 —	397	5 50	486-487	44 —
295-296	44 —	398	4 40	488	29 70
297-303	55 —	399	?	489-490	8 80
304	8 80	400-408	14 30	491	14 30
305-306	71 50	409	7 70	492-491	36 30
307-311	22 —	410	33 —	498-501	17 60
312	166 10	411-414	9 90	502	115 50
313	88 —	415	11 —	503	33 —
314-323	20 90	416-417	20 90	504	11 —
324	2 20	418	12 10	505	66 —
325	104 50	419	2 20	506-507	12 10
326-341	33 —	420	13 20	508-516	39 60
342-346	7 70	421	331 10	517 ₁	88 —
347-348	1 10	422 ₁	231 —	517 ₂	101 10
349	88 90	422 ₂	137 50	518-519	39 60
350	46 20	423	89 10	520	74 80
351-354	17 60	424	33 —	521	550 —
355	55 —	425-431	56 10	522	72 60
356	82 50	432-434	2 20	523	770 —
357-358	14 30	435	111 10	524	16 50

Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.
525	44 —	636-638	60 50	719*	68 20
526	242 —	639	60 50	720	1 65
527	18 70	640-643	15 40	721-724	3 30
528-555	1045 —	644	57 20	725-728	33 —
556	533 50	645	154 —	729	9 90
557	71 50	646-655	19 80	731-735	9 90
558*	18 70	656	47 30	736	5 50
559*	23 10	657-661	33 —	737-741	33 —
560	89 10	662	214 50	742	57 20
561	7 70	663	6 05	743	60 50
562	4 40	664-668	83 60	744	30 80
563-575	77 —	669	12 10	745	15 40
576-580	40 70	670	7 15	746	13 20
581	1 10	671-672	5 50	747	83 60
582	13 20	673	38 50	748	7 70
583-585	66 —	674-675	4 40	749	42 90
586*	3 30	676-677	4 40	750	45 10
587-592	94 60	678-679	19 80	751	69 30
593 ₁	28 60	680	25 —	752	46 20
593 ₂	16 50	681	3 30	753	34 10
594	3 85	682	6 05	754-760	52 80
595	110 —	683	110 —	761-762	6 60
596	80 30	684	63 80	763-767	5 50
597	17 60	685	26 40	768	6 60
598-604	8 80	686	27 50	769	7 70
605-608	11 —	687-691	9 90	770-771	13 20
609	8 25	692	12 10	772-773	6 60
610-615	13 20	693-694	20 90	774	6 60
616	5 50	695	55 —	775	4 40
617-618	7 70	696	60 50	776-777	22 —
619	209 —	697-701	18 70	778-779	5 50
620	231 —	702	4 40	780-784	9 90
621	286 —	703 ₁	55 —	785-789	7 70
622	20 90	703 ₂	19 80	790	15 40
623	55 —	704	11 —	791-794	64 90
624	149 60	705-707	14 30	795-796	44 —
625	166 10	708	6 60	797	115 50
626-628	11 —	709-713	91 30	798	63 70
629-635	5 50	714-718	16 50	799-802	39 60

N ^{os}	Fr. Ct.	N ^{os}	Fr. Ct.	N ^{os}	Fr. Ct.
803	34 10	837	5 50	865	19 80
804	23 10	838-842	40 70	866	101 20
805-810	46 20	843	11 —	867-868	8 80
811	737 —	844	15 40	869 ₁	25 30
812	8 80	845	138 60	869 ₂₋₃	88 —
813-815	29 70	846	115 50	870	78 10
816	22 —	847	159 50	871	26 40
817	45 10	848	170 50	872-873	79 20
818-819	2 75	849-850	50 60	874-875	29 70
820-821	11 —	851-854	46 20	876-878	11 —
822-824	22 —	855	60 50	879	19 80
825	9 90	856	28 60	880-883	15 40
826-829	17 60	857	8 80	884	50 60
830	24 20	858	55 —	885	48 40
831	33 —	859	86 90	886 ₁	29 70
832*	11 —	860	25 30	886 ₂	43 90?
833-835	17 60	861	66 —		
836	2 20	862-864	31 90		

Bemerkungen.

N^o 419. Ist keine Luzerner-Schulprämie, sondern von Brugg (Kt. Aargau).

558. Ist ein blosser Bleiabguss.

559. > > >

586. > > >

719. Bleioriginal nicht Silber wie im Catalog steht.

818. Kupfer versilbert, nicht Silber wie im Catalog steht.

832. Vier galvanoplastische, vergoldete Nachahmungen, statt Silber vergoldet.

ADOLPH JNWYLER.

Une monnaie polonaise rarissime.

En 1869, le Prince G. Radziwill, ancien Président de la Société numismatique de Berlin, fit imprimer une nouvelle édition du catalogue de sa riche collection de monnaies polonaises, qui parut sous le titre suivant: « Catalogue des monnaies et médailles » composant le cabinet numismatique de Son Altesse le Prince

» Guillaume Radziwill. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par les soins de C.-F. Trachsel, membre de la Société de numismatique de Berlin, etc., etc. »

La vignette qui orne le titre de ce volume et que nous imprimons d'après le cliché qui nous a été fourni, représente la monnaie la plus rare de la collection. C'est une de ces pièces que l'on nomme *uniques* parce qu'on n'en connaît pas une seconde ou que toutes les autres ont disparu.



Voici l'histoire de cette précieuse monnaie, telle qu'elle a été dictée à M. Trachsel par le prince G. Radziwill. Voyez page 46 du catalogue.

« Cette monnaie dont le titre et le poids indiquent qu'elle appartient au commencement du XVII^e siècle, provient d'une trouvaille faite il y a une vingtaine d'années en Lithuanie. La précipitation avec laquelle le coin semble avoir été gravé, le soin avec lequel l'artiste a omis le nom du Roi dans la légende et ses armes tant au droit qu'au revers, prouvent que cet écu doit être émané d'un parti révolutionnaire armé contre le pouvoir légitime du Roi et de son gouvernement. Ni le type ni la valeur de cette monnaie ne se rapportent à l'époque de la révolte de Zebrydowski et du Prince Janusz Radziwill, mais coïncident à l'époque de la confédération des armées polonaises et des condottieri de la même nation, qui, après avoir mis le faux *Démétrius* sur le trône de Russie, avaient séjourné longtemps à Moscou. Lorsque le faible *Sigismond III*, jaloux de l'élection de son fils *Vladislav* au trône de Russie, par les

» nombreux partisans de *Demetrius*, abandonnant, après la prise
» de *Smolensk*, le projet de le conduire à Moscou, se retira dans
» son pays avec toutes ses troupes polonaises et força les con-
» dottieri de le suivre, ces troupes indignées de sa faiblesse et
» habituées à l'indiscipline, suite des redevances accumulées de
» leur solde arriérée, se formèrent en trois confédérations, enva-
» hirent toute la Pologne et s'emparèrent des biens de la cou-
» ronne et des impôts, pour s'assurer du paiement de leurs pré-
» tentions exagérées. Privé de ses revenus, le Roi convoqua la
» Diète à Varsovie pour aviser au moyen d'étouffer cette rébellion.
» Les confédérés, craignant des résolutions énergiques contre
» leurs désordres, envoyèrent à Varsovie, en guise de députation,
» 7000 hommes de cavalerie d'élite, qui en imposèrent tellement
» à la Diète que, pour s'en débarrasser, on vida le trésor royal et
» on fut même obligé de sacrifier la vaisselle du Roi et celle des
» églises pour satisfaire à leurs demandes. C'est à cette triste
» époque que l'on présume que la monnaie en question doit appar-
» tenir, les confédérés ayant intérêt à transformer en numéraire
» la vaisselle qu'ils avaient obtenue par leur position menaçante,
» tandis que la rareté de cette pièce, jusqu'à présent inédite,
» s'explique aisément par le désir que le Roi devait avoir, après
» le rétablissement des affaires, de faire disparaître autant que
» possible les traces de l'avilissement qu'il avait subi par cette
» honteuse transaction. »

Le Prince Radziwill est mort, sa collection est restée dans sa famille, mais nous n'avons pas appris qu'un second exemplaire de la monnaie dont nous avons entretenu nos lecteurs ait été retrouvé depuis 1869.

CONVENTION MONÉTAIRE. — Le correspondant du *Journal des Débats*, à Berne, télégraphie en date du 6 juin que le gouvernement suisse a donné l'ordre à son représentant à Paris de dénoncer la convention monétaire, ce qui impliquerait non une renonciation à l'Union latine, mais la nécessité de convoquer avant le 31 décembre 1885 une Conférence qui devra résoudre la question.

Lors de la pose de la pierre d'angle du Bâtiment académique à Neuchâtel, le 10 Mai passé, on a enfermé, selon un antique usage, dans une boîte de plomb à sceller, de nombreux objets et documents, parmi lesquels une quantité de monnaies *suisses*, cantonales et fédérales, de monnaies de différents pays d'Europe, de médailles suisses, dont la plupart neuchâteloises, et enfin deux publications numismatiques de nos collègues Ernest Lehr et Antonin Henseler.

Bibliographie.

L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy (1356-1391), par Eugène DEMOLE. Genève, 1883. In-8°. 108 p. et 2 planches.

Les monnaies des comtes de Genevois ont été *décrites* par plusieurs auteurs, entre autres Soret, Blavignac et en dernier lieu M. Albert Sattler ; sous ce rapport, elles étaient presque toutes suffisamment connues. Ce qui manquait, c'étaient des détails sur leur fabrication ; on ne possédait pas les documents nécessaires pour cette étude. M. Demole a eu la bonne fortune de trouver aux archives de Turin une vraie mine de documents tous inédits, qui « comprennent des diplômes impériaux, accordant le droit de monnaie aux comtes de Genevois, puis une série de pièces relatives aux luttes que, par suite de cette concession, Amédée III eut à soutenir, soit contre l'évêque de Genève, soit contre le comte de Savoie ; enfin des comptes de l'atelier d'Annecy et des privilèges accordés par Amédée III à ses monnayeurs. »

C'est au moyen de ces pièces que M. Demole a reconstitué dans tous ses détails l'histoire monétaire du comté de Genevois au XIV^e siècle, seule époque où ces comtes ont usé du droit de battre monnaie.

L'ouvrage contient trois parties : la première est historique, la seconde descriptive et la troisième est consacrée à la reproduction intégrale des documents.

Le comte Amédée III obtint de l'empereur Charles IV, le 21 août 1355, un diplôme qui lui accordait, pour lui et ses héritiers, le droit de monnayer l'or et l'argent sur ses terres ; une

année plus tard l'atelier d'Amédée III fonctionnait à Annecy. Mais bientôt il vit son droit contesté par l'évêque de Genève, qui prétendait avoir seul le droit de monnaie dans toute l'étendue de son diocèse, et ensuite par Amédée VI, comte de Savoie, qui comme suzerain, prétendait également avoir le droit de monnaie dans le comté de Genevois. Cependant cette double contestation fut aplanie et Amédée III put user librement du privilège que l'empereur lui avait accordé. L'atelier d'Annecy fonctionna jusqu'en 1362 et fut de nouveau ouvert en 1374 sous le comte Pierre, pour se fermer définitivement en 1391.

M. Demole donne des détails nombreux et du plus grand intérêt sur les diverses frappes exécutées pendant cette période. Il établit les rapports entre la monnaie des comtes de Genevois et celle des évêques de Genève et des comtes de Savoie, en détermine le titre, le poids, la taille, le seigneurage, etc., et résume toutes ces données dans deux tableaux des émissions faites par Amédée III et Pierre. Cette partie, rédigée avec un soin minutieux, est extraite des comptes des monnayeurs et contient un ensemble de détails inconnus jusqu'à présent, et d'autant plus précieux qu'ils se rencontrent plus rarement dans les archives numismatiques de notre pays.

L'auteur décrit ensuite les diverses pièces émises par les comtes de Genevois et il a le bonheur d'en enrichir la série d'une pièce unique et inédite. C'est un florin d'or, conservé au musée de Genève. Les autres pièces sont des sizains, des deniers et des oboles ; elles forment, avec le florin, 10 types principaux, sans compter un certain nombre de variétés moins importantes.

L'ouvrage est terminé par 14 documents et deux planches très bien exécutées, qui reproduisent les 10 types principaux.

J. G.

Numismatique gauloise.

Examen de quelques monnaies des *Arvernes* et d'autres peuplades, par M. Changarnier-Moissenet. *Beaune* (Côte d'Or), Antonin Devis, libraire, rue Maufoux, 4. 1884.

Sous ce titre, M. Changarnier vient de publier un fort intéressant et savant opuscule de 71 pages, in-8°, orné de deux plan-

ches supérieurement dessinées et lithographiées par G. Mercier, représentant 25 monnaies, plus une troisième authographiée par l'auteur contenant quelques monnaies et des légendes étrusques, etc., etc.

L'auteur passe en revue diverses monnaies des *Arvernes*, des *Eduens*, des *Carnutes*, des *Volces*, des *Helvètes*, des *Germaines*, des Statères de *Vercingetorix* et un Quinaire inédit d'*Orgetorix*, il interprète la légende *Sequanoiotus*, il fait des recherches sur la valeur des mots *Arcantodan* et *Arkantidan* et attribue aux *Voconces* et à leurs alliés des quinaires *au cavalier*, dits à tort de la Ligue contre *Arioviste* et les *Germaines*.

Bulletin de l'Académie d'Hippone.

Nous avons reçu le 18^{me} volume de cette bien intéressante publication que l'Académie de Bône nous envoie chaque année pour notre bibliothèque. Nous avons suffisamment fait connaître à nos lecteurs toute la valeur de ce Bulletin pour n'avoir cette année qu'à renouveler à cette honorable institution nos plus chaleureux remerciements.

Le 18^{me} volume, orné de 13 magnifiques planches et de gravures intercalées dans le texte, contient les travaux suivants :

Notes épigraphiques sur *Mascula* (*Khenchela*), par M. Abel Farges. — *Note sur une monnaie vénitienne*, par le R.-P. Delattre. — *Marques de potier relevées sur les lampes trouvées à Carthage et dans les environs*, par le R.-P. Delattre. — *Marques de potier trouvées sur des lampes chrétiennes de Carthage*, par le R.-P. Delattre. — *Marques de fabrique recueillies à Carthage sur des vases de poterie romaine, grecque et punique*, par le R.-P. Delattre. — *Poids antiques de bronze trouvés à Carthage et conservés au musée de Saint-Louis*, par le R.-P. Delattre. — *Note sur le Ksar-Mezouar (Tunisie)*, par M. le capitaine Moinier. — *Inscriptions latines relevées en Tunisie*, par M. Danjean. — *Notes sur divers objets de fabrication romaine découverts à Tébessa, Tifech, Souk-Ahras, etc.*, par M. Abel Farges. — *Notice historique sur deux inscriptions romaines trouvées au Ksar-Mezouar (Tunisie) en 1881-1882*, par M. Alexandre Papiér. — *Chronique.*

— **Matériaux pour servir à l'histoire des monuments mégalithiques des provinces de Constantine et d'Alger**, par MM. V. Reboud, Jullien, etc. — Extrait des procès-verbaux des séances et de la correspondance.

Numismatisch-sphragitischer Anzeiger, herausg. von H. Walte und M. Bahrfeldt. 15. Jahrgang, Hannover 1884.

Nr. 4. Schratz, Mittheilungen aus Münzacten des 16. und 17. Jahrhunderts (Münzacten von Argen). — Weingärtner, Denar des Abtes Heinrich (1220-1221) von Helmershausen. — Necrologe (Friedlaender, Lenormant).

Nr. 5/6. M. Bahrfeldt, Bremervörde als Münzstätte der Erzbischöfe von Bremen (mit 1 Tfl. und 4 Holzschn.). — Neue Medaillen.

Blätter für Münzfreunde (C. G. Thieme). — 20. Jahrgang. Leipzig 1884, 4^o.

Nr. 116. Müller, Die Münze zu Saalfeld und ihre Meister. Ein Beitrag zur Münzkunde des Ernestinischen Sachsens (Forts.) — Stenzel, Die Vereinsmedaille auf K. F. W. Erbstein und Biographisches über Letzteren. — Derselbe, Der Münzfund zu Cöthen. — Diestel, Bestrafung eines Falschmünzers in Sachsen 1564. — Münzfunde. — Neue Medaillen.

Nr. 117. H. Dannenberg, Dr. Julius Friedlaender. Necrolog. — Müller, Die Münze zu Saalfeld und ihre Meister (Forts.). — v. Lehmann. Zwei seltene Münzen von Anton Günther, Grafen von Oldenburg und Delmenhorst et., 1603 und 1667. — Kull. Der Stern auf den kaiserlich-münchner Geprägten von 1705-1714. — Münzfunde. Miscellen.

Berliner Münzblätter, herausg. von A. Weyl. V. Jahrgang. Berlin 1884, 4^o.

Nr. 40-45. M. Bahrfeldt, Die Münzen der Stadt Lüneburg. III. Die Münzen von 1613-1637. IV. Die Münzen von 1643-1654. Nachträge und Berichtigungen 1606-1777. V. Vom Beginne der Münzprägung 1292 bis zum Jahre 1502. — Winkel, Inedita betreffend Holländisch Ost-Indien (mit 1 Tfl.). — Unedirte Münzen

(nicht im Cohen) der Sammlung Berthold Wilmer in Teplitz, Böhmen. — Vleuten, Raderalbus mit Gegenstempel. — Winkel, Chinesische Silbermünzen in Kaschar geprägt. — Baethgen, Münzfund von Osnabrück. — Literatur (darunter ausführlich besprochen Joh. Newald, Beiträge zur Geschichte des Münzwesens während der Zeit von 1622-1650, Wien 1882 und Frh. v. Löffelholz, Neuer Beitrag zur öttingischen Geschichte, insbesondere zur Geschichte des öttingischen Münzwesens 1883).

Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg, par Ant. HENSELER. Fribourg 1884. 1 vol. in-8°, 133 pages et 7 planches.

Jusqu'à présent nous n'avions sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg que la notice publiée par G.-E. de Haller dans son *Schweizerisches Münz-und Medaillenkabinet*, en 1781, notice intéressante, mais très incomplète, et les notices encore moins détaillées de M. Lehr (*Essai de numismatique suisse*, 1875) et d'Alb. Escher (*Schweiz. Münz-und Geldgeschichte*, 1881), sans parler de quelques travaux sur des points particuliers. L'*Essai* de M. Henseler est ainsi, en grande partie, un travail tout à fait neuf. L'auteur a recueilli toutes les données qui se trouvent dans les notices antérieures et les a considérablement développées et enrichies.

L'ouvrage est divisé en deux parties : l'histoire de la monnaie de Fribourg, et la description des monnaies d'or et d'argent.

Si la partie historique contient peu de faits nouveaux, elle a cependant le mérite de réunir et de grouper des détails et des documents épars dans diverses publications et de les présenter dans leur ensemble. On y trouve les concessions de l'empereur Sigismond (1422) et des papes Martin V (1422) et Jules II (1509), qui donnent à Fribourg le droit de battre monnaie, ainsi que des renseignements sur les diverses monnaies frappées successivement dans notre ville en vertu de ces concessions.

La partie descriptive a été faite avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse exactitude. M. Henseler a dû, d'abord, se mettre à la recherche de nos monnaies d'or et d'argent dont un grand

nombre sont très rares et quelques-unes même ne sont plus représentées que par un ou deux exemplaires. Notre collection cantonale elle-même n'en possède qu'une partie et il a fallu explorer les collections publiques et privées pour réunir l'ensemble de ces diverses monnaies. Deux collections surtout sont riches en pièces fribourgeoises, celle de la ville de Berne (autrefois de G.-E. de Haller) et celle de la ville de Winterthour (formée par Ch. Lohner, de Thoune). M. Henseler a pu reconstituer ainsi la série à peu près complète, croyons-nous, de nos monnaies d'or et d'argent, série qui compte 146 pièces ou variétés différentes, dont 21 en or. Les premières monnaies d'argent, sans date, remontent à la fin du XV^e siècle et celles en or au commencement du siècle suivant. La dernière frappe (pièces de 5 batzen) a eu lieu en 1830.

L'auteur fait une description minutieuse de toutes ces pièces, en caractérise les types divers et indique toutes les différences que présentent les variétés du même type. Cette partie de l'ouvrage est la plus intéressante et elle est en même temps une véritable révélation de l'importance du monnayage de Fribourg pendant longtemps. Sept planches et plusieurs dessins intercalés dans le texte donnent la représentation des principaux types de nos monnaies ; les planches ont été exécutées avec une grande fidélité par M. Schopfer, lithographe, et font honneur à son talent.

Le volume sort des presses de l'auteur lui-même et se fait remarquer par la beauté et l'élégance des caractères, ainsi que par la reproduction exacte des nombreux signes numismatiques qui accompagnent les légendes des monnaies.

Espérons que M. Henseler complètera son œuvre par un travail semblable sur les monnaies de billon, qui, quoique moins importantes que celles d'or et d'argent, ne méritent pas moins d'être connues.

(Bien public.)

N. H. T. D.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des Jetons de tirs suisses, fédéraux, cantonaux ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. PERDONNET à LAUSANNE. (P-L 3)

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antoine Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Meichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Werdenberg-Heiligenberg.

Un prince de Fürstenberg ayant épousé une comtesse de Werdenberg-Heiligenberg enrichit son blason en posant les armes de la comtesse sur la poitrine de l'aigle aux ailes éployées qui décore son écu d'or.

Les *Werdenberg* étaient une noble famille suisse, dont l'antique château, habité encore de nos jours, est situé dans le canton de St-Gall, sur la rive gauche du Rhin.

On connaît le triste sort des *Werdenberg* qui s'affaiblirent dans les guerres faites contre leurs cousins, les comtes de *Montfort*, dont les possessions beaucoup plus considérables étaient situées sur l'autre rive du Rhin et, s'étendant le long du lac de Constance, allaient jusqu'à Tübingue. Tout le monde sait que le dernier rejeton de l'illustre famille des *Werdenberg* mourut en se battant aux rangs de ses voisins, les Appenzellois.

Les armes des *Werdenberg* et celles des *Montfort* étaient un étendard, bannière ou gonfanon d'église, (en allemand : Kirchenfahne), avec la différence que l'un était *rouge* et l'autre *noir*.

Dans les XVII^e et XVIII^e siècles les princes de *Fürstenberg*, dont la résidence est à *Donaueschingen*, dans le grand duché de Bade, se mirent à frapper monnaie.

Je ne m'occuperai aujourd'hui que de quelques creutzers de

cuivre provenant de leur atelier à l'époque de la guerre de trente ans et je précise cette époque parce que c'est la seule où un prince ait osé produire des monnaies de cette nature. C'était la *mode* à cette époque !

Le baron de Berstett, qui a publié un ouvrage intéressant sur les monnaies du Grand Duché de Bade, décrit, page 125, n° 297, le creutzer suivant :

Droit : Dans une guirlande de feuilles, les armes écartelées de *Werdenberg-Heiligenberg*, surmontées des initiales H. B.

Revers : Dans une guirlande de feuilles, en trois lignes :

I || CREIT || ZER

Exemplaire du cabinet de Donaueschingen.

La collection de l'auteur de cette notice renferme deux variétés de cette petite pièce rarissime, toutes deux sans T au mot CREIZER, et dont voici la description :

DEUXIÈME COIN.

Droit : Armes écartelées de *Werdenberg-Heiligenberg*, dans le 1^{er} quartier et le 4^e le gonfanon de *Werdenberg*, dans le 2^e et le 3^e les gradins d'*Heiligenberg*, le tout dans un écu de forme espagnole surmonté des lettres ·H· B· signifiant: *Heiligenberg* (*).

Revers : Dans une guirlande semblable à celle du droit l'indication du nom et de la valeur de la pièce

·
I ·
CREI
· ZER ·
·

Métal : cuivre ; diamètre, 18 millimètres, poids légèrement plus fort que celui d'un centime, ou 1 gramme fort poids.

TROISIÈME COIN.

Droit : Armes comme les précédentes, l'écu est ici surmonté des initiales ★ H ★ B ★ et accosté de ★ — ★ dans une ligne circulaire entourée d'un cercle de perles.

(*) Un savant numismate expliquait · H · B · par : *Herrschaft-Bregenz*.

Revers : L'indication du nom et de la valeur de la pièce comme à la précédente, mais avec des étoiles à cinq rais à la place de simples points et entourée d'une ligne circulaire et d'un grènetis, ou cercle de perles rondes.

✱ I ✱

CREI

✱ ZER ✱

✱

Métal : cuivre. Diam. 18 millim. Poids : environ 1 gramme.

On nous saura peut-être gré d'ajouter ici ce que dit le savant *de Vanotti* sur les armes des *Montfort*, *Werdenberg*, *Heiligenberg*, etc.

La couleur originale du gonfanon des *Montfort* paraît avoir été de *gueules* sur un champ d'*argent*.

De Vanotti pense que c'est en qualité de *bannerets héréditaires* des *ducs de la Réthie* que les *Montfort* portaient une enseigne.

Tout en adoptant cette explication, il faut cependant la modifier de cette manière :

Anciennement, comme *bannerets héréditaires* des *ducs de la Réthie*, l'étendard que portaient les *comtes de Montfort* devait avoir la forme adoptée dans les armes de la maison des *Palatins de Tubingue*, actuellement famille royale de Wurtemberg, alliée à la maison de *Montfort*, dont elle adopta l'étendard.

Mais plus tard nous trouvons, dans les armes de *Montfort*, un *gonfanon d'église* qui ne peut être dérivé, ainsi que la mitre d'évêque qui surmonte les armes, que du *patronage héréditaire* que possédaient ces comtes sur l'évêché de Coire, auquel ils donnèrent plusieurs évêques.

Lorsque la maison des comtes de *Montfort* se divisa en deux branches, à savoir les *Montfort* et les *Werdenberg* sur les deux rives opposées du Rhin, l'ancienne branche conserva le *gonfanon rouge*, tandis que les *Werdenberg* adoptèrent un *gonfanon de sable* (noir) sur un écu d'*argent*.

Postérieurement encore une nouvelle division s'étant opérée dans la ligne des comtes de *Werdenberg*, ils se distinguèrent

alors en *Werdenberg de Werdenberg et Heiligenberg* et en *Werdenberg-Sargans*, ceux-là conservèrent le *gonfanon de sable, sur un écu d'argent*, tandis que les derniers au contraire prirent un *gonfanon d'argent sur un écu de sable*.

Le comté d'*Heiligenberg*, acquis par le comte de *Werdenberg* en 1277, portait pour armes des gradins allant de gauche à droite.

Lausanne, 1^{er} août 1884.

C.-F. TRACHSEL D^r.

Un projet de médaille de la reine Berthe.

Les récentes fêtes de Payerne et les quelques médailles frappées à cette occasion, que l'on trouvera décrites plus loin, nous ont fait faire quelques recherches historiques sur la cité de la reine Berthe.

Le hasard nous mit sous les yeux un passage d'un article des *Etrennes helvétiques* de 1819 (*) que nous croyons devoir reproduire.

— Notre grand artiste, le chevalier Hedlinger de Schwytz, écrivait à un de ses amis :

« De tous les monuments destinés à combattre l'oubli, »
» les médailles sont les seuls qui bravent l'injure des siècles ; le »
» temps qui dévore tout semble les respecter. Les manuscrits ont »
» été souvent la proie des flammes allumées par la malice ou par »
» l'ignorance ; les tableaux n'ont pas eu un sort plus heureux ; les »
» les ouvrages même des sculpteurs, qui paraissent plus durables, »
» le sont bien moins que les médailles.... ! Après une longue suite »
» de siècles, lorsqu'ils ont répandu leurs ténèbres sur l'histoire »
» des peuples, on voit tout à coup sortir du milieu des ruines des »
» médailles, qui fixent les dates et ressuscitent des faits dont »
» elles seules ont été les fidèles dépositaires. »

(*) Le 15 octobre 1817, on avait pratiqué une fouille sous la voûte de la tour de St-Michel, qui servait jadis de péristyle à l'église de cet antique monastère. On découvrit alors un sarcophage de grès, renfermant des ossements reconnus pour être ceux d'une femme. Différentes circonstances ont porté au plus haut degré de vraisemblance l'opinion que c'étaient les restes de la reine Berthe, quoiqu'aucun monument ni inscription n'ait accompagné le sarcophage. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud avait alors ordonné de le placer avec les ossements qu'il contenait dans l'église paroissiale et recouvert d'une table de marbre noir avec une inscription en lettres d'or rappelant cette restauration.

C'est à ce fait que se rapporte notre relevé des *Etrennes helvétiques*.

Pourquoi donc ne consignerait-on pas aux générations futures la restauration du tombeau de Berthe par une médaille commémorative ? Certainement elle ne resterait point pour le compte de l'artiste jaloux de la gloire de la nation, qui en graverait le coin et la frapperait en argent ou en bronze.... Combien de Suisses en prendraient un exemplaire ! on la choisirait pour prix d'émulation dans nos écoles de jeunes filles ; les numismates, dont on compte en Europe les cabinets par milliers, s'empresseraient d'en enrichir leur collection.

En attendant mieux, voici l'idée de cette médaille.... D'un côté serait une femme couronnée, assise sur un socle et filant au fuseau, avec cette légende :

ADMOVIT COLO MANUM REGIA NETRIX.

Le revers porterait dans le champ ce simple mémorial chronologique

PIÆ BERTHÆ
TRANSIUR. REGINÆ
SEPULC. RESTAURAT
PATERN. HELVET.
MDCCCXVIII.

— Malheureusement, cette idée resta à l'état de projet, croyons-nous, et les amateurs, qui certes eussent été nombreux de tout temps, s'attendaient à trouver pour les dernières fêtes de Payerne une médaille, non pas officielle si l'on veut, mais du moins une médaille commémorative en argent ou en bronze, qui aurait rappelé et la bonne reine de la Bourgogne transjurane et les fêtes de 1884.

R.

Les médailles du tir cantonal de Payerne.

Si nous donnons dans le *Bulletin* les descriptions des médailles vendues pendant le tir de Payerne, c'est uniquement pour tenir nos lecteurs au courant de ces souvenirs commémoratifs, dont plusieurs sont d'intrépides collectionneurs.

Nous croyons qu'il n'y a eu que les trois médailles suivantes, toutes en métal blanc et à bélière, n'offrant d'autre intérêt que celui du souvenir.

N° 1.

(Graveur E. Durussel.) Module, 36 millim.

Droit. En cercle : TIR CANTONAL DE PAYERNE puis en sens contraire, au bas ☼ AOUT 1884 ☼ Dans le champ, une cible sommée de la croix fédérale rayonnante. Derrière elle quatre drapeaux (dont la partie inférieure est *sous-entendue*); au-dessous, deux branches de laurier croisées. Sur le tout brochent deux carabines en sautoir. Le tout est entouré d'un cercle de grènetis.

Revers. Cercle intérieur de grènetis, puis la légende : NOS BRAS ET NOS COEURS A LA PATRIE. Dans le champ, appuyés contre un faisceau de licteur et adossés, les écussons de Payerne (*parti d'argent et de gueules*) à droite, du canton de Vaud à gauche, le tout entouré d'une branche de tabac (?) fleurie à droite, et d'une branche de vigne avec grappes à gauche.

N° 2.

(Graveur S. Mognetti.) Module, 31 millim.

Droit. Entre un cercle uni et un cercle de grènetis : TIR CANTONAL VAUDOIS puis, en sens contraire ★ PAYERNE 10-17 AOUT 1884 ★ Dans le champ, une couronne formée d'une branche de chêne à droite et d'une branche de laurier à gauche, reliées dans le bas par un nœud de ruban. Sur la couronne et placées en sautoir deux carabines, sur lesquelles brochent les écussons du canton de Vaud à droite et de Payerne à gauche. Au-dessus la croix fédérale rayonnante.

Revers. La reine Berthe au costume de l'époque, à cheval, donnant l'aumône à une paysanne qui tient une quenouille et un fuseau. Elle-même a sa quenouille légendaire fixée à sa selle. A droite un écuyer conduisant le cheval. A gauche, en arrière plan, l'abbaye royale de Payerne. A l'exergue : S. Mognetti.

N° 3.

Sans signature. Module, 33 millim.

Droit. Entre un cercle uni et un cercle de grènetis : TIR CANTONAL VAUDOIS puis en sens contraire * DU 10. AU 17.

AOUT 1884, A PAYERNE * Dans le champ, entouré d'une couronne formée de deux branches de laurier, l'écusson vaudois.

Revers. Trophée de chasse. Une cible *entre* deux carabines posées en sautoir, un coutelas, une cornette, une gibecière. Au-dessus de la cible, un chapeau tyrolien avec des feuilles de chêne. Le tout repose sur deux branches de chêne reliées sous la gibecière.

On nous assure que cette médaille a été faite à Genève.

R.

Chronique.

Une petite trouvaille de monnaies. Vers la fin du mois de juillet dernier, un ouvrier de M. H. à Fribourg, occupé à ranger du bois dans la cave, fut tout à coup assez surpris de mettre la main sur un petit sac de toile grise dont l'ouverture n'était pas liée, mais fortement tordue. Ce sac contenait 30 pièces d'argent de France, des règnes de Louis XIII et Louis XIV, dont 6 écus (dits écus blancs) et 24 demi-écus.

			NOMBRE.
Louis XIII. Demi-écu de 1642		1
Louis XIV.	>	1644	1
	>	1646	1
	>	1649 (2 variétés) .	2
	>	1650	1
	>	1651	1
	>	1652 (4 variétés) .	4
	>	1653 (2 variétés) .	2
	>	1654 et 1655 . .	2
	>	1656 (2 variétés) .	2
	>	1658	1
	>	1659 (2 variétés) .	2
	>	1662 (2 variétés) .	2
	>	1667	1
	>	1682	1
	>	Ecus 1651, 1652 (2 variétés),	
		1667, 1677, 1679 .	6

Chose à remarquer, ces 30 pièces diffèrent toutes l'une de l'autre et laissent par conséquent supposer qu'elles appartenaient à un collectionneur. La pièce la plus récente est de 1682, mais, à en juger du moins par l'état de conservation du sac, il est à présumer que ces pièces ont été cachées beaucoup plus tard. Les pièces mêmes, à part un ou deux exemplaires, sont assez bien conservées. On désire les vendre, et la rédaction du *Bulletin* est chargée de recevoir les offres.

— Quelques jours auparavant, on avait trouvé au même endroit un sceau de fer représentant accolés les écussons de la famille *Bourgeois, seigneurs de Bonvilar* (Neuchâtel), et de la famille *Bourgeois* dit *Francey* (de Neuchâtel), timbrés de la couronne comtale.

Le Département fédéral des finances publie l'avis suivant :

« Par suite de la frappe d'une importante quantité de nouvelles pièces de 5, 10 et 20 centimes, la caisse d'Etat fédérale se trouve en mesure de continuer le retrait des anciennes pièces correspondantes, qui seront prochainement mises hors de cours.

En publiant cette information, le Département invite les porteurs de monnaies en question, à les présenter à l'échange au bureau de péage, de poste ou de télégraphe le plus rapproché de leur domicile. »

Le Conseil fédéral a autorisé la frappe de 25,000 écus pour le Tir fédéral de Berne 1885. Nous voyons avec plaisir cette première réduction de 5,000 exemplaires sur la frappe d'écus de tir, et espérons que peu à peu notre vœu de l'année dernière se réalisera.

Le Journal des Débats, en annonçant la conférence monétaire qui doit avoir lieu à Paris le 25 novembre, dit qu'il croit savoir que les Etats de l'union latine sont disposés à continuer la convention, à condition que la circulation des pièces d'argent ne soit pas augmentée et qu'après la cessation de l'union chaque pays soit obligé de reprendre les pièces d'argent qu'il aura émises.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des Jetons de tirs suisses, fédéraux, cantonaux ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. PERDONNET à LAUSANNE. (P-L 4)

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 %, sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antoine Henschler, 30, Grand'ruce, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henschler, 30, Reichenansse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Cinquième assemblée générale**de la Société suisse de Numismatique à Fribourg****le 9 Octobre 1884.**

La cinquième réunion de la Société suisse de Numismatique, qui devait avoir lieu à Lausanne au mois d'avril passé, avait dû, pour différents motifs, être renvoyée à l'automne. La démission de M. le président M^{co} de Palézieux, de ses fonctions, pour raisons de famille, laissait la direction de la Société à M. le professeur Gremaud, vice-président. L'assemblée générale du 9 courant fut convoquée à Fribourg, mais, malheureusement, elle ne fut pas très nombreuse.

Les tractanda n'en étaient pas moins nombreux et intéressants.

A 2 heures, M. le vice-président Gremaud ouvrit la séance, en rappelant la circulaire du 13 mai 1884, par laquelle il avait annoncé aux sociétaires la démission de M. de Palézieux et le renvoi au mois d'octobre de la réunion qui aurait dû avoir lieu en avril.

Il s'agissait donc en premier lieu de choisir un nouveau président; la majorité des voix appela à ces fonctions M. le professeur

Gremaud, vice-président depuis la fondation de la Société et qui avait déjà décliné la présidence en 1881. La vice-présidence, laissée vacante par cette nomination, fut confiée à M. Alb. Sattler, antiquaire à Bâle.

M. Gremaud émit un programme pour l'avenir de la Société et du *Bulletin* qu'elle publie ; il exprima le vœu que, sans négliger les frappes modernes, les sociétaires s'appliquent surtout à la numismatique ancienne et à tout ce qui s'y rapporte, documents inédits, bibliographie numismatique, publication des principaux types de monnaies suisses, de *billon* surtout.

Il fait remarquer, avec raison, que plusieurs espèces suisses anciennes ne peuvent être dénommées avec certitude. Le dessin des types principaux des différentes espèces de monnaies émises par chaque canton en particulier faciliterait la détermination des pièces souvent peu connues et servirait de préparation à un travail d'ensemble.

Pour ce qui concerne la bibliographie numismatique, plusieurs sociétaires ont déjà pris de nombreuses notes, et MM. Sandmeier et Strählin, de Genève, ont bien voulu se charger de les réunir et de les compléter.

Le rapport du secrétaire sur la marche du *Bulletin* constate une sensible amélioration au point de vue des abonnements ; puisse-t-il en 1885 en constater une *très* sensible.

Les comptes du caissier (M. Nabholz à Fribourg) sont approuvés avec remerciements. La cotisation annuelle est fixée pour l'année 1885 à six francs (contre lesquels les sociétaires reçoivent le *Bulletin*.)

Le comité de rédaction est complété par la nomination de M. Albert Sattler vice-président.

L'assemblée reçoit 8 nouveaux membres, MM. Samuel de Perregaux et Louis Reutter (Neuchâtel), S. Mognetti, Georges Bovy, Burkhard Reber (Genève), H. Schopfer (Fribourg), F. Roth-Rosat (Berne), puis, après la réunion et en vertu des pouvoirs confiés au Comité par l'assemblée générale de 1883, M. Demole de Joffrey (Genève), dont la demande est parvenue après l'assemblée. M. C.-F. Trachsel à Lausanne, démissionnaire, rentre comme membre actif. La société compte ainsi 97 membres actifs.

Elle a perdu cette année M. Jules Cœmel, de Vevey, mort le 29 janvier.

Il a été décidé de convoquer, à l'avenir, les assemblées générales en automne et non au printemps, comme jusqu'ici, afin de faciliter aux sociétaires une plus grande fréquentation. La prochaine aura lieu à Genève, sur la demande des sociétaires de ce canton qui assistaient à l'assemblée.

MM. Robert Weber, de Zoug, et J. Sandmeier, à Genève, ont été nommés réviseurs des comptes pour la période 1884-1885. M. R. Weber a communiqué un procédé peu coûteux et des plus ingénieux de prendre et de conserver des empreintes fort nettes de médailles et de monnaies. On place sur l'une des faces de la pièce, une feuille de staniol d'une certaine épaisseur ; sur celle-ci un morceau de caoutchouc ; l'autre face est préservée par un tampon de papier. L'empreinte s'obtient par une presse à copier. Une fois la ou les empreintes prises, on prépare une solution de blanc d'Espagne et de gomme arabique, que l'on coule dans le creux du staniol et que l'on y laisse sécher.

Le lendemain la reproduction ayant atteint la solidité voulue, on la colle, avec de la gomme arabique encore, dans des cartons de collections, où la partie que doit occuper la pièce est évidée et forme ainsi un enfoncement dont les bords préservent la reproduction.

D'autres communications intéressantes étaient annoncées encore, mais la nuit et l'heure ne permirent pas de prolonger la séance ; il était six heures ; force fut donc de les renvoyer à l'assemblée prochaine, ou de les publier dans le *Bulletin*.

Le secrétaire,
ANT. HENSELER.

Monnaies antiques découvertes à la station lacustre de La Tène au lac de Neuchâtel.

La station lacustre de La Tène, près de St-Blaise, est encore en voie d'exploitation. On y a trouvé une foule d'objets de bronze et de fer, dont la description ne rentre pas dans le cadre des

études du *Bulletin*, ainsi que des monnaies antiques romaines de l'époque de l'empereur Auguste et beaucoup de monnaies gauloises dont un grand nombre sont des imitations plus ou moins barbares de types grecs et romains. C'est de quelques-unes de ces monnaies que nous désirons entretenir les amateurs de numismatique, en faisant en même temps remarquer que l'existence de monnaies dans les stations lacustres est un fait très-rare et, en second lieu, que dans le cas présent elle indique deux choses importantes, à savoir, que les habitants de cette station étaient en rapports commerciaux avec leurs voisins de l'autre côté du Jura et enfin que la station en question est une des dernières abandonnées par les Helvétiens, lors de leur folle entreprise pour envahir la Gaule. Nous croyons pouvoir ajouter que la monnaie d'Auguste nous permet de conclure que cette station fut une de celles que les habitants reconstruisirent après leur retour dans leur patrie.

M. Dardel-Thorrens, négociant de St-Blaise, possède une nombreuse collection de monnaies trouvées dans cette station et M. E. Vouga, instituteur à Marin, grand connaisseur et infatigable explorateur, a eu le bonheur de découvrir des pièces précieuses d'or de différents modules.

MM. H. Messikommer et R. Forrer, rédacteurs et éditeurs de l'*Antiqua*, journal mensuel publié à Zurich et consacré spécialement aux antiquités lacustres, m'ont envoyé à plusieurs reprises les monnaies de cette provenance, en me priant de les décrire.

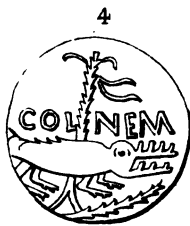
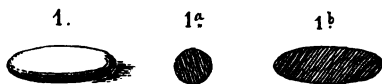
Ce petit travail vient de paraître dans le numéro 9 de l'*Antiqua*. Je me bornerai dans la présente courte notice à signaler quelques pièces inédites remarquables. (Voir pl. 2.)

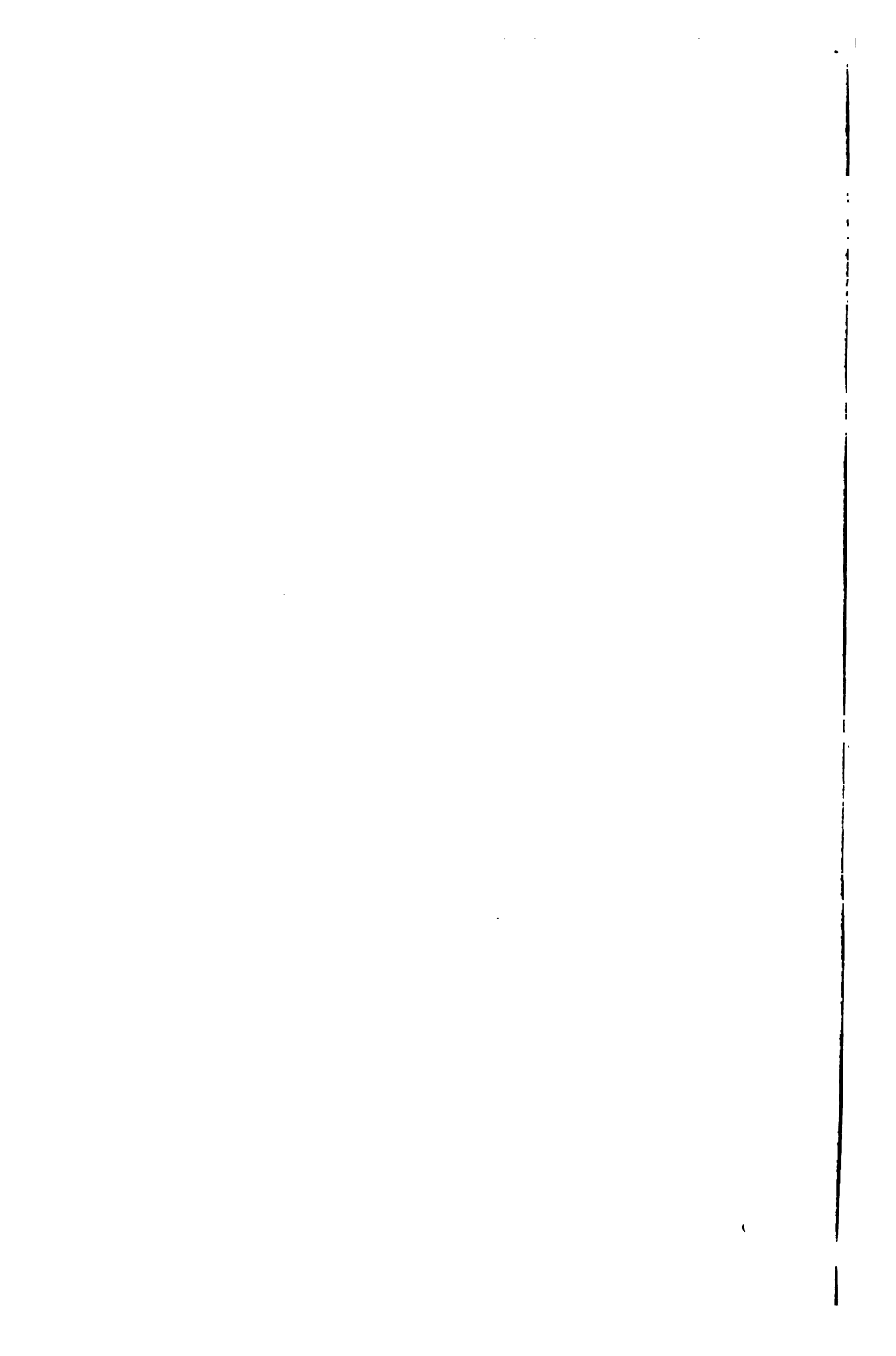
N° 1.

Monnaie gauloise cylindrique dans sa section transversale et elliptique dans la section longitudinale. Longueur $14 \frac{3}{10}$ mm., diamètre transversal $4 \frac{1}{2}$ mm. Cette singulière monnaie d'or du poids de 2,558 mgr. est parfaitement unie, comme faite au tour et d'une régularité admirable. Sa forme rappelle celle d'un noyau de cornouille, c'est donc un sphéroïde allongé.

MONNAIES ANTIQUES,

*découvertes à la station lacustre de La Tène
(Lac de Neuchâtel)*





N° 2.

Variété qui ne diffère de la précédente que par quatre traits tracés à égale distance sur la circonférence transversale. Le poids de cette monnaie, également d'or, est de 2,496 mgr.

N° 3.

Monnaie de bronze oxydé de la même forme que les précédentes, mais un peu plus grosse. Poids, 2,296 mgr.

C'est la première fois que j'ai vu des monnaies gauloises de cette forme.

N° 4.

Je terminerai en mentionnant une imitation gauloise de la monnaie romaine au type du crocodile frappée pour la colonie de Nîmes : COLONIA NEMAVSVS.

Le crocodile représenté sur cette imitation a cela de particulier que les dents de la mâchoire supérieure de l'animal ne correspondent pas à celles de la mâchoire inférieure, ce qui produit un effet des plus comiques. Je donne un dessin du numéro 1 avec les deux sections et du numéro 4 au type du crocodile.

Lausanne, le 2 octobre 1884. C.-F. TRACHSEL, D^r.

Les pièces frappées à l'occasion des Tirs fédéraux.

On lit dans le *National* :

« Les journaux ont annoncé récemment que le Comité d'organisation du Tir fédéral de 1885 à Berne ferait frapper à la Monnaie fédérale 25,000 écus de tir de cinq francs.

» C'est une petite amélioration sur ce qui s'était fait pour les Tirs fédéraux de Fribourg 1881, et Lugano 1883, pour chacun desquels il avait été frappé à la Monnaie fédérale 30,000 écus de tir de cinq francs.

» On se souvient que ces frappes considérables avaient été beaucoup critiquées, surtout celle pour la fête de Lugano, parce que l'écu de 1883, médiocrement réussi, ne rachetait pas, par un beau fini, cet excès de production.

» En calculant à fr. 169 environ, la valeur actuelle du kilo

d'argent à 900 millièmes, titre de nos pièces de cinq francs suisses, on trouve que l'écu, de 25 grammes, renferme pour 4 fr. 22 1/2 centimes d'argent, ce qui donne un bénéfice de 77 1/2 centimes par pièce, pour l'entrepreneur.

» Une frappe de 25,000 pièces laissera donc un gain approximatif de 19,375 francs ; joli denier, au moyen duquel il sera sans doute possible de consacrer au dessin et à la frappe de l'écu de Berne une somme un peu plus élevée qu'autrefois.

» Il faut en prendre son parti ; dès l'instant où le prix de l'argent brut permet de réaliser d'aussi beaux bénéfices, la tentation pour les comités en quête de ressources est trop grande pour qu'ils renoncent entièrement aux frappes exagérées. Seulement, nous estimons que les preneurs sont en droit d'en vouloir pour leur argent, c'est-à-dire de réclamer des pièces parfaitement réussies. Nous signalons la chose au Comité de Berne ; il est mieux placé qu'aucun autre pour réagir utilement dans le sens indiqué. En le faisant, il travaillera dans son propre intérêt et dans celui des Comités futurs.

» Quoiqu'il en soit, nous voilà bien loin des procédés antérieurs :

» Pour le Tir fédéral de Coire 1842, on frappa 6000 *écus neufs* et seulement 3200 pour celui de Glaris 1847.

» La première frappe d'écus de tir de cinq francs exécutée par la Monnaie fédérale est celle pour Soleure 1855 ; elle ne fut que de 3000 pièces ; on remonta à 5000 pièces pour Berne 1857, puis à 6000 pour Zurich 1859.

» Pour le Tir fédéral de Stanz 1861, la Monnaie fédérale a également frappé 6000 écus de cinq francs, qui ont occasionné à la caisse de la fête une dépense de fr. 2844-90 pour coin, frais de frappe et *agio sur l'argent*.

» On a aussi frappé, mais pas à la Monnaie fédérale, 34,500 jetons pour le tir de Stanz, moyennant une dépense de fr. 348, et d'après un seul modèle ; une partie de ces jetons étaient en zinc, les autres étaient en carton recouvert de papier jaune, pour simuler le laiton.

» Les dons d'honneur se sont élevés à fr. 89,557.

» Pour le Tir fédéral de la Chaux-de-Fonds 1863, qui eut à tous égards la réussite la plus complète, et en faveur duquel les

dons d'honneur atteignirent le chiffre énorme de fr. 180,732>85, on ne frappa non plus que 6000 écus, moyennant une dépense de fr. 1878>29.

» Ecus et jetons furent frappés à la Monnaie fédérale, ces derniers en laiton, au nombre de 70,000 à fr. 22 le mille. Frappe et métal, fr. 1540, coin fr. 40, total de la dépense pour les jetons, fr. 1580.

» Il est à remarquer d'ailleurs que dès 1855 toutes les frappes d'écus furent exécutées à la Monnaie fédérale ; nous trouvons donc en suivant, — Schaffhouse 1865, qui en eut 10,000, — Schwyz 1867, 8000, — Zoug 1869, 6000 — et Zurich 1872, 10,000.

» L'écu du Tir fédéral de St-Gall est un des moins beaux de la collection ; on en frappa 15,000. On alla jusqu'à 20,000 pour Lausanne 1876.

» C'est Bâle qui atteint en premier lieu le maximum, en 1879, avec 30,000 pièces : mais comme l'écu de cette belle fête était réussi (*), les plaintes ne se produisirent pas trop vivement ; on avait été un peu surpris, et, comme nous l'avons dit en commençant, les réclamations ne devinrent plus énergiques qu'en 1881 et 1883, lorsqu'on vit maintenir le maximum de 30,000, dont on avait eu le temps de reconnaître l'abus.

» En résumé, on peut dire que toutes les frappes au-dessous de 10,000 ont été trop faibles, eu égard au grand nombre d'amateurs de ces souvenirs patriotiques, et d'autre part il paraît certain, au moins c'est notre avis, que tout ce qui dépasse 20,000 est de trop, car nul n'est tenu d'accepter un écu de tir en paiement.

» Les jetons des Tirs fédéraux sont devenus rares ; ils ont été remplacés dès 1874 par des bandes en papier ; on aurait plus de peine aujourd'hui de réunir une collection complète des jetons des Tirs fédéraux que de compléter une collection des écus de tir, et cependant, ces jetons forment bien le complément obligatoire d'une collection des souvenirs numismatiques officiels des Tirs fédéraux.

(*) Les Bâlois avaient bien fait les choses ; la gravure de l'écu de 1879 avait été mise au concours avec une prime de fr. 400, qui a été adjugée à M. Durussel : on a payé en outre fr. 3000 pour gravure du coin ; débours divers fr. 43 ; par contre, au prix qu'avait alors l'argent, le boni sur les 30,000 écus a été de fr. 10,158, frais de frappe déduits.

Le bénéfice net de toute l'opération se réduisait donc modestement à fr. 8,715.

» La Monnaie fédérale frappa 40,000 jetons en laiton pour le Tir fédéral de Zurich 1859, 70,000 en laiton pour Schaffhouse 1865, 70,000 en laiton pour Schwyz 1867, 70,000 en laiton pour Zoug 1869, et 70,000 en cuivre rouge pour Zurich 1872.

» Nous connaissons en outre le beau jeton de Soleure 1840, celui de Coire 1842, en laiton, celui de Bâle 1844, en laiton, au revers duquel on voit l'ancien monument de St-Jacques, entouré de l'inscription : Freiheit, Vaterland, 1444, celui de Genève 1851, en laiton et en zinc, d'après un seul modèle, et celui de Soleure 1855, en zinc ; aucun de ceux-ci ne sort de la Monnaie fédérale.

» On nous informe que le jeton de Berne 1857 n'a pas non plus été frappé à la Monnaie fédérale, et quant à ceux de Glaris 1847 et Lucerne 1853, qui doivent exister, nous ne les avons pas encore vus..... »

Jeton de la corporation des tailleurs de Bâle au XVI^e siècle.

Les anciens jetons suisses sont d'autant plus intéressants qu'ils n'ont pas été frappés, comme cela se pratique de nos jours, dans toutes les circonstances imaginables les plus triviales et les plus futiles.

Nous en communiquons un qui ne manquera pas de piquer la curiosité de beaucoup d'amateurs.

Il est entièrement inédit et, si notre explication est erronée, nous prions les connaisseurs de vouloir bien la rectifier, ce dont nous leur serons très-reconnaissant. Nous en donnons une description et une vignette.

Droit. En trois lignes horizontales

· + ·
S C H N I D
S T V B E N
1 5 + 9 9

dans un grènetis.

(*) Malgré le grand choix de caractères que nous possédons spécialement pour notre *Bulletin*, il nous est souvent impossible, en décrivant une pièce, de reproduire *exactement* les caractères de ses légendes et ses signes monétaires, c'est pourquoi nos lecteurs ne doivent pas voir, dans notre figure, une répétition de notre description. (Réd.)

Revers. Armes, cinq collines surmontées de deux grandes cornes de bouquetin. En travers, dans le champ, I N — S E L dans un grènetis. Diamètre, 27 millimètres. Cuivre.

C'est donc le jeton d'une association de tailleurs qui travaillaient ou se réunissaient pour se délasser dans une auberge d'une petite île située dans le lit du Rhin près de Bâle et qui porte aujourd'hui le nom de *Schneiderinsel*, c'est-à-dire l'île des tailleurs.



Les armes de cette corporation sont fort curieuses. Nous croyons que ce sont les cornes de bouquetin qui ont fait donner en allemand aux tailleurs le sobriquet de *Schneiderbock*, ou que, le sobriquet existant déjà à cette époque, les membres de cette association l'adoptèrent bravement, comme pour en émousser la pointe, ainsi que tel individu se dit *parvenu*, afin qu'on ne lui en fasse pas un reproche.

Le sobriquet français donné aux tailleurs est *pique-prune*, mot qui n'a aucun rapport avec la signification de *Schneiderbock*, auquel les gamins allemands ajoutent : Mek, mek, mek !

Lausanne, 16 septembre 1884. C.-F. TRACHSEL D^r.

Chronique.

Das nächstkommende Jahr 1885 scheint für die schweizerischen Numismatiker ein wahres Glücksjahr werden zu wollen. So vernehme ich aus sicherster Quelle dass unser Collega Herr Georg Bovy in Genf die glückliche Idee hat, eine Serie von Medaillen auf hervorragende Momente der Schweizergeschichte anzufertigen und herauszugeben. Hoffen wir dass dieses Vorhaben zur

Wirklichkeit werde. Dass nur etwas Gediegenes aus seinen Künstlerhänden hervorgehen kann, dafür bürgt uns sein Name sowohl als auch mehrere seiner Werke. Wohl jeder schweizerische Münz- und Medaillensammler wird es sich einigermassen zur Pflicht anrechnen, dieses Unternehmen durch Ankauf der Medaillen zu unterstützen. Schon der grosse Hedlinger hatte ein ähnliches Vorhaben, Schade dass er es nicht zu'r Verwirklichung brachte, allein er hätte sich in der Schweiz schwerlich die Anerkennung erworben, die ihm Schweden, Russland, Preussen, Frankreich und die übrigen Länder zallten.

Möchte wohl ein anderer Schweizer-Medailleur sich ebenfalls entschliessen können, eine Serie von Medaillen auf berühmte und hervorragende Schweizer, die noch nicht durch Medaillen verewigt sind, herauszugeben, diess würde anerkennenswerther und gewiss auch lohnender sein, als die vielen Camelotte-Festschwindel-Medaillen. An tüchtigen Kräften mit künstlerisch begabtem Talente fehlt es uns glücklicherweise in unserer, wenn auch kleinen, Schweiz noch nicht. Man betrachte zum Beispiel nur die wundervoll ausgeführte grosse Medaille auf den Naturforscher L^s Agazziz von Landry in Neuenburg, ferner die noch viel grössere (101 Millim.) auf den Naturforscher François-Jules Pictet von Genf, von Richard in Genf. Die Medaille zum 90 jährigen Jubiläum von Professor B. Studer in Bern (1884), von Durussel in Bern und die Medaille auf Merle d'Aubigné, von Hugues Bovy in Genf, und man wird bald zu'r Ueberzeugung kommen dass von den mit uns lebenden schweizerischen Medailleuren, ebenso künstlerische Werke können geschaffen werden, wie von den besten ihrer Fachgenossen im Auslande, wenn sie dabei die nöthige finanzielle Unterstützung, d. h. genügenden und hinreichend bezahlten Absatz für ihre Mühen und Arbeiten von den Kunstfreunden und aber auch ganz besonders von den Behörden ihres engern sowohl als weitern Vaterlandes finden würden. Es ist eben eine traurige Thatsache dass die Schweizerkünstler zum weitaus grössten Theile darauf angewiesen sind sich im Auslande die erste Anerkennung ihrer Kunstleistungen sowohl als Verdienst und Ruhm zu erwerben, und erst wenn ihr Name sich dann bereits europäischen Ruf erworben hat, so kommt die Schweiz und sagt : Ja ! der ist unser

Landsmann, denn das ist ein Schweizer. In der Schweiz aber können sie hungers sterben, falls sie nicht das Glück haben einiges Vermögen zu besitzen.

ADOLPH JNWYLER.

Le Conseil fédéral a désigné pour le représenter à la prochaine conférence monétaire MM. Lardy, notre ministre à Paris, et Burckhardt-Bischof, à Bâle.

Les monnaies suisses anciennes ne sont certes pas dédaignées dans les ventes publiques qui ont lieu à l'étranger.

Après avoir lu les prix fabuleux qu'avaient atteint au mois de juin dernier, à la rue Drouot, certaines pièces appartenant à la collection de feu M. de Graffenried de Burgenstein, voici quelques chiffres nouveaux signalés par le *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*. Vente *Garthe*, à Cologne, le 10 septembre 1884 :

N° 8027. Basel, thaler 1552,	vendu pour 240 Marks.
8060. Genève, dicken 1561,	» » 200 »
8077. Schaffhouse, kleiner dickthaler, 1529	» 580 »
8108. Zoug, écu de 1565	vendu » 200 »

C'est ce qu'on peut appeler des chiffres fort respectables.

La *Monatblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien* (n° 13, août 1884), donne quelques détails sur la trouvaille de *Eggendorf* (Autriche).

Le petit trésor se composait de 550 pièces argent et billon, dont elle donne le détail (la fin dans le n° 14).

Je remarque entr'autres :

1 groschen de Soleure	1562.
16 » de Lucerne,	1598 à 1606.
18 » de Schaffhouse	1597 et 1611.
33 » de Zoug	1595 à 1608
1 » de l'Evêché de Bâle,	1596.

Bibliographie.

Aus dem Gebiete der schweizerich-numismatischen Literatur haben wir in neuester Zeit eine mit grosser Sorgfalt ausgearbeitete Biographie auf den berühmten Medailleur Joh.-Carl Hedlinger, verfasst von Herrn Pfarrer Johannes Amberg, zu verzeichnen. — Obwohl auf diesen grossen schweizerischen Künstler und seine Medaillen schon bereits mehrere Arbeiten vorhanden sind, bietet die Vorliegende doch wieder soviel des neuen und bis dahin Unbekannten über diesen Medaillenstecher, dass wir diesen neuen Beitrag wohl nur auf's beste begrüßen dürfen.

Der erste Theil dieser Arbeit, enthaltend: « Hedlinger's Jugendzeit- Lehr- und Wanderjahre bis zu seiner Anstellung in Schweden » wurde dann auch bereits von unserm Vereinsmitgliede Herrn J. Sandmeier in Genf, auf Seite 95-96 des I. Jahrganges (1882) des « *Bulletin* de la Société suisse de numismatique » besprochen. Als Fortsetzung erschien nun vor Kurzem im diesjährigen XXXIX. Band des Geschichtsfreund der zweite Theil und von demselben Verfasser bearbeitet, enthaltend « Hedlingers Thätigkeit als kgl. schwedischer Medailleur — Seine Romreise — Sein Aufenthalt in Kopenhagen und in Petersburg — Seine Reise in die Schweiz, sein Aufenthalt dort und in Berlin — Sein Rücktritt.

Als ich den Herrn Verfasser vor einigen Tagen besuchte, machte er mich selbst auf einen im 2^{ten} Theil seiner Biographie auf den Medailleur J.-C. Hedlinger eingeschlichenen Irrthum aufmerksam. Bei der Anmerkung 1 zu Seite 175 des Geschichtsfreund Bd. XXXIV vermuthet Herr Amberg in der Fortsetzung obiger Anmerkung auf Seite 176 das in der achtzeiligen Inschrift des Revers der Medaille auf Bruder Klaus von J.-C. Hedlinger enthaltene Chronogramm, welches die Jahrzahl 1732 ergibt, sei das Jahr der Seligsprechung des frommen Eremiten. In Wirklichkeit aber zeigt dieses (wie übrigens schon Haller unter N^o 124 angibt) das Jahr an, dass die Gebeine des Seligen aus dem Grabe enthoben und über dem Altar der Kirche zu Sachseln erhoben

worden. — Was das Jahr der Seligsprechung betrifft, so scheint man darüber nicht mehr genau im Klaren zu sein. v. Haller gibt das Jahr 1669 an, bei andern Autoren finde ich 1671 oder 1672 verzeichnet, Herr Pfarrer Amberg hält das Letztere für das Richtige mit welcher Begründung ist mir nicht bekannt.

Wie zum ersten Theil als Titelbild das in Holzschnitt fein ausgeführte u. wohlgelungene Portrait des Medailleurs Hedlinger, so ist auch diesem 2^{ten} Theil eine von Gebr. C. u. N. Benziger in Lichtdruck verfertigte Kupfertafel, enthaltend die Abbildungen von 7 von J.-C. Hedlinger gestochenen Medaillen beigegeben; doch könnte ich mich keinesfalls für Münz- oder-Medaillen-Abbildungen in Lichtdruck befreunden.

Der bereits in Arbeit begriffene 3^{te} Theil der hier besprochenen Arbeit, enthaltend: « Hedlinger's Wirksamkeit nach seinem Austritte aus schwedischen Diensten in seinem Heimathland, » wird dann zugleich den Schlussabschnitt bilden und gedenkt Herr Pfarrer J. Amberg denselben im nächsten Band (XL^{ter}) des « Geschichtsfreund » erscheinen zu lassen.

Wünschen wir dem verehrten Herrn Verfasser beharrliche Ausdauer und Glück zu diese Unternehmen, sowie zu seinen fernern Arbeiten auf dem Gebiete der Numismatik.

Bemerkung. Wenn ich hier auf fernere Arbeiten des Herrn Pfarrer Joh. Amberg, auf dem Gebiete der Numismatik zu hoffen wage, glaube ich von Ihm selbst in dieser Hoffnung einigermaßen bestärkt worden zu sein. — In der am 9^{ten} Oktober abhin, in Freiburg stattgehabten Jahresversammlung des schweizerisch-numismatischen Vereins machte ich den anwesenden Herrn Collegen die Mittheilung dass ich ein grosses Material zu'r Bearbeitung einer Münzgeschichte des Kantons Luzern beisammenliegend habe, welches ich gerne jemanden zu'r Benutzung überlassen wollte, der eine solche Münzgeschichte unternehmen würde. Nachdem sich aber Niemand von den anwesenden Herrn angemeldet, sprach ich seither Herrn Pfarrer Amberg auch hiervon, und wagte es, ihn zu diesem Unternehmen, nach Schluss seiner Biographie auf J.-C.

Hedlinger aufzumuntern, was er mir, wenn auch nicht direkt zu — doch auch nicht absagte. Hoffen wir daher das Beste.

ADOLPH JNWYLER.

Nous avons reçu différentes publications pour notre bibliothèque. Nous en accusons réception avec remerciements ; ce sont :

— *Das Kaiserlich Russische Reichs-Wappen. Reiter und Doppel-Adler*, avec deux planches fort soignées, par M. le baron de Köhne à St-Pétersbourg.

— *Drachens of Aristarchos dynast of Colchis*, avec figure dans le texte, par le même auteur.

— *Médaille satirique de l'empereur Frédéric Barberousse et de l'impératrice Béatrix*, avec une planche lithographiée, extrait de la *Revue belge de numismatique* 1882, par le même auteur.

— *Studien zur Geschichte der Münzen und Medaillen der Churfürsten von Bayern im XVIII Jahrhundert*. Fortsetzung, Separatabdruck aus der Mittheilungen der *Bayer. Numismatischen Gesellschaft*, III Jahrgang 1884.

ÉCHANGES.

— *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1884, les trois premiers trimestres. Cette société-sœur a bien voulu, malgré la différence du prix de l'abonnement, nous accorder l'échange avec notre *Bulletin* dès 1882 déjà. Nous avons donc échangé trois volumes cette année.

Nos meilleurs remerciements ; il serait à désirer que nous puissions également obtenir un échange avec la Belgique et l'Angleterre.

— *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, N° 8. Die Crocodilmünzen von Nemausus. — Ein Marien-Groschen des Bisthums Münster von 1714. — Necrolog. — Münz-Sammlung. — Garthe in Köln. — Münz-Verkehr.

N^o 9. Unedirter Denar der Herren von Büren. — Münzfund. — Zwei Preussische inedita. Verschieden. — Münz-Auktionen. Papiergeld. — Münz-Verkehr.

N^o 10. Archæologen Congress. — Luthermedaillen. — Auction Garthe. — Münzenverkehr.

— *Bulletino di Numismatica e sfragistica per la storia d'Italia* (publié à Camérino). Volume II. N^{os} 1 et 2.

Sommario. — Le monete di Roma e dei Papi da circa il 1280 al 1394. V. C. — L'Aquilino di Como restituito a Frederico II^o. G. Amati. — Di alcune monete inedite e non ancora segnalate. O. Vitalini. — La Medaglia per la riedificazione della Loggia municipale di Udine. V. Ostermann. — Sigillo di Rodolfo Varano da Camerino. M. Santoni. — Bibliografia e Notizie. — Due tavole litografiche. — Supplemento dei monete e libri vendibili.

Volume II. N^{os} 3 e 4. *Sommario.* — Della zecca et delle monete Spoletine, in relazione alla storia delle epoche umbra, romana, ducale et pontificia. L. Pila Carocci. — Sigillo di Mercenario da Monteverde. F. Raffælli. — Bibliografia e Notizie. — Sei tavole litografiche. — Supplemento di monete e libri vendibili.

Avis.

Nos lecteurs qui ont reçu le catalogue de la vente de Graffenried de Burgenstein, sont informés qu'ils peuvent se procurer, à la Rédaction du BULLETIN, des tirés à part des prix de vente, au prix de 50 centimes. Ces tirés à part peuvent facilement être reliés avec le catalogue.

On désire se procurer

les Etrennes helvétiques et patriotiques antérieures à 1804, comme celles de 1805, 1807 à 1810, 1811 à 1814, 1815 à 1819, 1821 à 1829. Les personnes qui pourraient disposer de l'un ou l'autre de ces volumes, sont priées d'adresser leurs offres au secrétaire de la Société suisse de Numismatique, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.

D E M A N D E.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses, fédéraux, cantonaux ou autres**, sont priées d'adresser leurs offres à **M. PERDONNET à LAUSANNE.** (P-L 5)

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par **M. A. BLANCHET**, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.

Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye

par **HACHEL.**

2^{me} édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881

Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.

Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,

par **ANT. HENSELER.**

Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.

Prix broché : 8 francs.

ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVI^e SIÈCLE

AU TYPE DE ST-NICOLAS

par **ANT. HENSELER.**

Prix, 50 centimes.

**MONNAIES ET MÉDAILLE
DE SOGREN & DE BARGEN**

(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle)

par **LS LE ROY.**

Prix, 50 centimes.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adressez tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antoine Henseler, 30, Grand'rué, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Active Mitgliedern gratis zugesandt. Für die Nichtmitglieder ist der Abonnementspreis mit Porto für jedes Jahrgebühren für das Jahr 1884 wird das Form. beigefügt.

Die Inseraten werden für Aufträge Offerten oder Anzeigen um 20 Cts pro Zeile in 8 Spalten berechnet. Die halbe oder viertel Spalte sind zu den üblichen Abrechnungen nach zu den Inseraten der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, 30, Grand'rué, Fribourg zu adressieren.

Une nouvelle médaille genevoise.

Le 8 août 1883, le Conseil administratif de Genève recevait en don une collection importante de monnaies et de médailles.

Cette collection, formée au siècle passé par Michel Châtel Beurlin, grand-père maternel du donateur, fut léguée à Abraham Beurlin, juge à la Cour, lequel, en 1855, la laissa à ses neveux, Messieurs Michel et Marc Chauvet. Devenu par le décès de son frère seul possesseur de ce médaillier de famille, M. l'ancien conseiller d'Etat Michel Chauvet eut la généreuse pensée d'en faire don à la ville de Genève.

La collection Beurlin-Chauvet, c'est ainsi qu'elle se nomme aujourd'hui, comprend à peu près 6000 pièces, qui peuvent être classées de la façon suivante :

Antiques.	OR.	ARG ^t ET BILL.	BRONZE ET PLAIN
Gaule	1	28	11
Grèce	—	63	216
Familles romaines	—	229	111
Empereurs romains	6	926	1111
Moyen-âge	14	13	111
Modernes	—	—	—
<i>A transporter :</i>	21	1259	1111

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses, fédéraux, cantonaux ou autres**, sont priées d'adresser leurs offres à **M. PERDONNET à LAUSANNE.** (P-L 5)

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par **M. A. BLANCHET**, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.

Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye

par **HACHEL.**

2^{me} édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881

Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.

Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,

par **ANT. HENSELER.**

Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.

Prix broché : 8 francs.

ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVI^e SIÈCLE

AU TYPE DE St-NICOLAS

par **ANT. HENSELER.**

Prix, 50 centimes.

**MONNAIES ET MÉDAILLE
DE SOGREN & DE BARGEN**

(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle)

par **LS LE ROY.**

Prix, 50 centimes.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'ruce, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offeren oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

Une nouvelle médaille genevoise.

Le 8 août-1883, le Conseil administratif de Genève recevait en don une collection importante de monnaies et de médailles.

Cette collection, formée au siècle passé par Michel-Christ Beurlin, grand-père maternel du donateur, fut léguée à Abraham Beurlin, juge à la Cour, lequel, en 1866, la laissa à ses neveux, Messieurs Michel et Marc Chauvet. Devenu par le décès de son frère seul possesseur de ce médaillier de famille, M. l'ancien conseiller d'Etat Michel Chauvet eut la généreuse pensée d'en faire don à la ville de Genève.

La collection Beurlin-Chauvet, c'est ainsi qu'elle se nomme aujourd'hui, comprend à peu près 6000 pièces, qui peuvent être classées de la façon suivante :

<i>Antiques.</i>	OR.	ARG ^t ET BILL.	BRONZE ET PLOMB.
Gaule	1	28	31
Grèce	—	63	235
Familles romaines	—	229	60
Empereurs romains	6	926	938
<i>Moyen-âge</i>	14	13	58
<i>Modernes</i>	—	—	—
<i>A transporter :</i>	21	1259	1322

<i>Transport</i> :	21	1259	1322
Espagne et Portugal	3	31	16
France	8	192	327
Angleterre	5	82	57
Italie	6	341	202
Suisse	20	311	28
Autr., Hong. Boh.	8	279	70
Etats allemands	9	747	73
Pays-Bas	2	43	10
Danemark et Suède	1	93	38
Russie et Pologne	4	94	26
Orient et Amérique	1	95	11
Sommes :	88	3567	2180

La mention, même abrégée, des pièces de choix de cette collection nous mènerait trop loin; nous devons nous borner à dire que c'est la numismatique allemande qui s'y trouve le plus richement représentée. Ajoutons aussi que, parmi les pièces suisses, on peut citer la médaille d'Ambroise Blaurer, en argent (Haller, n° 147), et celle dite des Représentants, en or (Haller, n° 1925), quelques testons de Schwyz et de Fribourg et une série de frappes en or et en argent des monnaies de billon genevoises.

En présence d'un don aussi important, le Conseil municipal de Genève arrêta, le 2 octobre 1883, qu'une médaille serait offerte à M. Chauvet, en souvenir de sa libéralité.

Après avoir consulté une commission, le Conseil administratif prit les décisions suivantes, que nous reproduisons in extenso, car elles forment une sorte de dossier officiel qui accompagne la médaille.

Extrait des Registres du Conseil administratif de la ville de Genève du 28 novembre 1883

A la suite de l'arrêté pris par le Conseil municipal, de faire frapper une médaille destinée à être offerte à M. Michel Chauvet, ancien conseiller d'Etat, en témoignage de reconnaissance pour le don qu'il a fait à la ville de sa collection de médailles, le Conseil administratif décide :

1° Cette médaille sera en or et aura 0^m,068 de diamètre; l'avvers portera la dédicace encadrée par un cercle d'ornements; le revers représentera la ville de Genève, vue du lac.



2° L'exécution en sera confiée à M. Hugues Bovy.

3° Il en sera frappé six exemplaires en argent, dont un pour le médaillier et les cinq autres pour autant de souscripteurs. Le Conseil administratif prend l'engagement de n'en pas tirer davantage.

4° Un extrait du procès-verbal de la présente séance sera délivré à chacun des cinq souscripteurs de la médaille en argent.

Certifié conforme :

Le Secrétaire du Conseil administratif,

L. AUBERSON.

La médaille, achevée en septembre 1884, fut offerte à M. Chauvet le 24 octobre suivant ; en voici la description :

Droit. — Dans un cartouche très orné et en quatre lignes :
A | MICHEL CHAUVET | LA VILLE DE GENÈVE |
MDCCCLXXXIII.

Revers. — Vue de la ville de Genève, prise du lac ; à l'arrière plan, la chaîne du Salève ; en chef, les armes et la légende genevoises.

Ex : GENEVA CIVITAS ; au-dessous HUGUES BOVY (voir notre planche). Module 0^m,068. Poids de l'exemplaire en or 173 gram. 50. Poids moyen des exemplaires en argent 131 gram.

Indépendamment du souvenir qu'elle est destinée à perpétuer, cette médaille a un intérêt plus général encore, elle rappelle les œuvres de Jean Dassier, que le Conseil de Genève offrait au siècle passé, soit à des Résidents français, tels que de Champeaux, ou de la Closure, soit à des Représentants genevois à l'étranger, comme Isaac Thélusson. C'est la restauration d'un excellent style, mais c'est aussi un chef-d'œuvre d'exécution. Car, disons-le en terminant, s'il est parfois aisé de faire une copie, il est bien autrement difficile de s'inspirer de l'œuvre d'un maître, de la traduire, dans un style plus moderne, tout en respectant ses caractères fondamentaux ; c'est là ce qu'a su faire M. Hugues Bovy et nous l'en félicitons sincèrement. X.

Notiz.

Erlaube mir die Mittheilung, im Berichte über die diesjährige in Freiburg stattgehabte Generalversammlung der Schweiz. Numismatischen Gesellschaft, speziell was mein Verfahren von Abdrücken der Münzen u. Medaillen betrifft, noch mit folgendem zu ergänzen :

Man nimmt am besten ein Stück Cautchouc in der Dicke von ca 1 Centimeter. Auf dieses ein entsprechendes Stück Staniol, legt die Münze darauf u. schliesslich auf diese ein dickes Stück Carton in der Grösse der Münze. Dadurch erleidet die Münze keinen Schaden u. kann um so kräftiger resp. tiefer in den Cautchouc hinein gepresst werden. — Man bringt nun dies Alles unter eine Presse, die nun starck forcirt wird.

Hat man keine hiezu eingerichtete Presse, so genügt auch eine starke Copierpresse, um die schönsten Abdrücke herzustellen.

Man öffnet nun die Presse, nimmt den Abdruck hervor und schneidet den unnützen Theil mit einer Scheere am Rande der Münze entlang ab und der Abklatsch genügt um in die Sammlung einverleibt zu werden.

Meine Proben, die ich an der Versammlung in Freiburg vorzeigte, hatte ich mit einer Lösung von Gummi-Arabicum und mit etwas Zusatz von weissem Zucker auf hiezu bearbeitete Carton ohne Weiteres aufgeklebt. Endlich kann man aber auch Avers und Revers auf einander kleben. Durch fernere Bemühungen ist es mir möglich geworden, noch weit schönere und vortheilhaftere Abdrücke zu erzielen und wird im Gummi der fernere Zusatz von Bleiweiss, der für Medaillen rathsam war, ganz entbehrlich.

Gold und Silberstaniol kan von nun an in bestens geeigneter Waare von mir billigst und in beliebigen Quantitäten von $\frac{1}{2}$ Kilo an bezogen werden.

Zug, den 28 Dezember 1884.

ROBERT WEBER

Der angebl. Jeton der Schneiderzunft in Basel.

In n° 7 des *Bulletin* veröffentlicht Herr Dr C.-F. Trachsel einen Jeton von 1593. Durch wirklich scharfsinnige Combinationen gelangt der gelehrte Herr Verfasser dazu, den Jeton der Schneider Innung in Basel, welche auf der « *Schneiderinsel* » daselbst ihre Herberge gehabt hätte, zuzutheilen.

Es hat aber in Basel eine « *Schneiderinsel* » nie gegeben, wohl aber giebt es eine « *Schusterinsel*, » welche Benennung hingegen aus unserm Jahrhundert stammt, früher würde sie Kälberinsel genannt. Dieselbe kommt also hier ausser Betracht.

Der Jeton ist entschieden nicht baslerisch, scheint mir auch nicht schweizerisch, sondern eher, soviel man nach der Abbildung urtheilen kann, deutschen Ursprunges zu sein.

Könnte die Inschrift des Jeton nicht auch « *Schnid Stuben in Sel.* (letzteres als abgekürzten Ortsnamen, gelesen werden?)

Basel.

ALB. SATTLER.

Collectionneurs, garde à vous !

FAUSSAIRES !

La Gazette numismatique de Côme, habilement gérée par le Dr Solon Ambrosoli, vient de publier un petit article fort intéressant intitulé : *Raccogliatori all'erta!* et signé *Otho*. Nous le traduisons comme avertissement aux amateurs.

« A mesure que les monnaies rares augmentent de prix, l'art » des falsificateurs va toujours en augmentant et en se raffinant. » Il y a quelques mois je vis un denier de *Busca* et un d'*Atri*, » tous deux faux. Dernièrement parurent à Milan trois exemplaires » d'une monnaie qui serait en effet inédite et de la plus haute » importance pour la série numismatique du moyen-âge.

» Il ne s'agit de rien moins que d'un denier de *Pepin*, fils de » Charlemagne, frappé à Milan.

» En voici la description :

» Droit : + PIPINVS RX Croix dans le champ.

» Revers : MEDIOL dans le champ.

» J'en ai vu trois exemplaires parfaitement identiques, mais

» qui, quant au type, aux caractères et à la patine, sont évidemment *faux*. Il faut cependant avouer qu'ils sont exécutés avec une grande habileté et qu'ils induiraient facilement en erreur un collectionneur novice.

» Il me serait facile de divulguer les noms et prénoms des auteurs de ces pièces, mais après avoir découvert le *péché*, je couvrirai du manteau de la charité chrétienne les noms des *pécheurs*. Si toutefois je rencontrais d'autres pièces fausses, je ne pourrais résister à la tentation de dévoiler les noms des auteurs des deniers de Busca, d'Atri et de Pepin qui ne méritent aucun ménagement. Notons cependant que l'apparition de ces monnaies fausses à Milan coïncide avec l'arrivée de certains individus connus pour l'exercice du noble métier de fabriquer et de répandre des monnaies fausses.

» Que les amateurs soient donc sur leur garde, si on leur offre des monnaies de ce genre. « Otho. »

Un de nos grands orateurs disait l'autre jour : *Si nous tombons dans ce panneau, nous sommes flambés. Que chacun veille au grain !*

Ne croyons pas que la neutralité de notre chère patrie nous mette à l'abri des faussaires. Il y en a partout et il y en a eu de tout temps, même dans l'antiquité la plus reculée. Il serait facile d'en donner des exemples chez nous. On connaît d'ailleurs les imitateurs et leurs repaires que je m'abstiendrai de nommer. Tout récemment on m'offrit, à la tombée de la nuit, une médaille qui m'inspira des doutes au premier coup d'œil, malgré l'obscurité ambiante. Je me hâtai de la rendre, comme si elle m'eût brûlé les doigts. Mon marchand étranger, un peu piqué, s'écria : Elle est bien suisse, je l'ai achetée dans la Suisse orientale.

Les journaux racontent qu'à Lausanne le tribunal vient de condamner les nommés Sermier et Bournay à 3 1/2 ans de réclusion, à 10 ans de privation de leurs droits civiques et solidairement aux frais. Ils avaient entrepris, avec un jeune graveur de la Chaux-de-Fonds, la frappe de pièces de 10 francs françaises.

Les pièces fausses et les coins ayant servi à la frappe seront détruits ; les deux presses à balancier seront confisquées. En outre Sermier et Bournay devront indemniser les quatre personnes auxquelles ils avaient donné des pièces fausses en paiement.

Le graveur a passé entre les gouttes, il a été libéré par sept voix contre cinq. Espérons qu'il profitera de la leçon.

Il y a quelques semaines j'ai vu à Lausanne une falsification assez bien faite du rarissime plappart de la ville de St-Gall portant en chiffres *arabes* le millésime de 1424 et provenant, me disait-on, directement d'un bijoutier de St-Gall.

L'année passée je reçus de Zurich une monnaie de Bâle *admirablement* bien gravée. Le batz de 1724. La seule différence que je pus découvrir entre un original et cette imitation était la forme moderne des caractères de cette dernière.

Je pourrais sans difficulté multiplier ces exemples, en ayant fait une collection particulière.

Lausanne, le 9 novembre 1884.

LUDOLPH ROCHAT.

Chronique.

On lit dans le *Journal de Genève* du 23 novembre 1884 :

Mme Tronchin de la Rive vient d'offrir à la ville de Genève deux plâtres dorés qui ont un véritable intérêt; ils figurent, sans doute, le projet d'une médaille donnée, dit-on, par le duc de Parme, en 1764, à Théod. Tronchin, le célèbre médecin genevois.

On sait que Théod. Tronchin fut appelé cette année-là à Parme pour y vacciner la famille ducale et qu'il pratiqua cette opération sur un grand nombre d'autres personnes.

D'après G. E. de Haller (*Schweiz. Münz- und Medaillenka- binet*), n° 283, le duc de Parme aurait offert, entre autres choses, comme récompense, au grand médecin, une médaille d'argent d'un diamètre de 0^m,145 et du poids d'environ 400 grammes. Cette médaille, que Haller décrivait d'après une gravure sur cuivre, est aujourd'hui introuvable. Un savant allemand, M. C. Ruland, directeur du musée de Weimar, a employé plusieurs années à la chercher; il a fouillé tous les principaux musées d'Europe, y compris celui de Parme, à peu près complet pour l'histoire numismatique du duché, ainsi que la collection du prince de Montenuovo, créée

par le fils de Marie-Louise, duchesse de Parme, mais nulle part cette médaille n'a été retrouvée. Enfin M. Ruland eut l'idée de chercher à Genève, et c'est par là qu'il aurait dû commencer. Car, à défaut de la médaille elle-même, les descendants de Théod. Tronchin, possédaient, à Lavigny, deux plâtres dorés se rapportant trait pour trait à la description de Haller; la photographie en fut prise et envoyée à M. Ruland, qui prépare un ouvrage sur les vaccinateurs du 18^{me} siècle. Ce savant écrivait dernièrement à l'un de ses collègues de la Suisse :

Je commence à me demander si les plâtres dorés, en possession de la famille Tronchin, ne sont pas la seule et unique chose qui ait jamais existé de cette médaille. Ces plâtres me paraissant être une copie de la cire originale d'après laquelle le coin devait être gravé. Comment admettre que, si la médaille a été frappée, elle ne soit pas conservée dans la famille Tronchin ou au musée de Parme, alors que, dans ce musée, toutes les monnaies et médailles faites sous le règne de don Philippe (1748-1765) s'y trouvent? Mais don Philippe mourut en 1765, c'est-à-dire fort peu de temps après l'inoculation faite par Tronchin; il me paraît tout à fait vraisemblable que son successeur, enfant de 9 ans, ait abandonné l'idée de faire frapper une médaille aussi coûteuse.

Cette question ne manque pas d'intérêt, et les papiers de la famille Tronchin fourniraient-ils quelque éclaircissement; mais, quoi qu'il en soit, que la médaille ait été gravée ou non, les plâtres qui viennent d'être donnés à la ville ont pour elle une réelle valeur, puisqu'ils sont aujourd'hui le seul vestige qui reste de cette médaille.

Ces plâtres, dont la description nous mènerait trop loin, sont exposés au cabinet de numismatique (Bibliothèque des Bastions).

Une médaille d'argent a été frappée à Genève et distribuée aux membres du Comité du monument Dufour. Elle porte au droit la reproduction de la statue du général; au revers, une inscription entourée des écussons suisse et genevois et de branches de chêne et de laurier; en exergue on lit ces mots : « COMITÉ DUFOUR, NOMMÉ EN ASSEMBLÉE POPULAIRE. »

Cette médaille n'a été frappée qu'à un très petit nombre d'exemplaires; la Ville, pour nos collections, les membres du comité et quelques personnes qui à des titres divers ont contribué à la réussite de la fête d'inauguration. — M. M. H. de Senger, Louis Tognetti, Camoletti et Henneberg — en posséderont seuls un exemplaire. Les coins seront remis à la garde de la Ville ou détruits.

Le journal *La Gymnastique* nous apprend que le Nélo-Club de Genève a décidé de faire frapper des médailles spéciales pour les prix qu'il délivre aux courses. M. Bovy est chargé de l'exécution des coins; il a présenté divers modèles, sur un desquels l'assemblée a fixé son choix. Le module est de 50 millim., porte un beau monogramme avec l'inscription : NÉLO-CLUB DE GENÈVE, FONDÉ EN 1869; le revers, une couronne de chêne et laurier.

Trouaille de Thorn (Allemagne). — A la fin du mois d'octobre dernier on fit une curieuse découverte en démolissant une maison de la ville de Thorn. Cette découverte comprend une grande quantité de *fausses monnaies* et quelques pièces authentiques seulement. On suppose que vers l'année 1622, la fabrication de fausses monnaies devait se pratiquer sur une large échelle dans cette maison et la quantité de pièces fausses que l'on a découvert, comparé au petit nombre de *modèles authentiques* qui leur tenaient encore compagnie, en est une preuve irréfutable.

La presse et les autres outils nécessaires à la frappe n'ont pas été retrouvés et peuvent avoir été détruits par la rouille.

Parmi les pièces authentiques, les *Berliner-Münz-Blätter*, auxquelles nous empruntons ces faits, mentionnent *une pièce de 3 kreuzer de Zurich 1613* dont voici la description :

Droit. Entourée d'un grènetis la légende : MONETA : CIVI : TLCENIS. , puis dans le champ entourées d'un cercle uni, les armes de Zurich, sommées du millésime 1613.

Revers. DOMINE · CONSE · NOS IN P. Dans le champ, un cercle uni, au milieu duquel l'aigle (d'Autriche) double et couronnée.

Cette pièce paraît avoir été dans le feu.

C'est la seule monnaie suisse de cette trouvaille.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
1. Die Medaillen auf die IV ^{te} Landesausstellung in Zürich 1883 nebst einer kurzen Rundschau über diese Ausstellung von AD. INWYLER	1
2. Réplique au sujet des monnaies genevoises de nécessité frappées en 1590, par le Dr C.-F. TRACHSEL	15
3. Nécrologie. Jules Cuenod (Vevey)	16 et 29
4. Encore les nouvelles pièces de 20 francs suisses, par ANT. HENSELER	17
5. Supplément à mon travail intitulé : <i>Ant. Bovy, sa vie et ses principales œuvres</i> , par ANT. HENSELER	22
6. Chroniques. La médaille de Bonnivard	25
Abgenützte Fünffrankenstücke	26
Münkfund b. Abbruch	26
» in Basel-Augst	27
Souscription. Travail sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg	27
Trouvaille d'Alais (France)	28
Petites notices	34, 35
Collection Graffenried-Burgistein	35
Trouvaille du château de Madrid (Bois de Boulogne, Paris)	36
Prix de vente de la collection de M. Graffenried-Burgistein	44
Une monnaie polonaise rarissime	48
Convention monétaire	50
Trouvaille de monnaies françaises à Fribourg	63
Retrait des anciennes pièces de 05, 10 et 20 c.	64
Autorisation pour la frappe de 25,000 écus pour le tir fédéral de Berne 1885.	64
Conférence monétaire	64
Medaillen auf hervorragende Momente der Schweizergeschichte die in Jahre 1885 herausgegeben werden sollen	73

	Pages.
Représentation à la Conférence monétaire	75
Prix de quelques monnaies suisses anciennes	75
Détails sur la trouvaille de Eggendorf (Autriche)	75
Médaille du Comité du Monument Dufour	88
Plâtres de valeur donnés à la ville de Genève	88
Une médaille du Nélo-Club de Genève	89
Trouvaille de Thorn (Allemagne)	89
7. Bibliographie. Le trésor de St-Cergues sur Nyon, par M. EUG. DEMOLE	31
Subscription auf eine Beschreibung der auf das Lutherjubiläum geprägten Medaillen	32
Documents relatifs à l'histoire du Valais, par J. GREMAUD	36
Trouvaille de Steckborn, par le Dr C.-F. TRACHSEL	39
L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy, par EUG. DEMOLE	51
Numismatique gauloise	52
Bulletin de l'Académie d'Hippone	53
Journaux divers	54
Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg, par ANT. HENSELER	55
J.C.Hedlinger von J.AMBERG. Bemerkung. Divers et échanges	78
8. Deux monnaies fribourgeoises, par ANT. HENSELER	33
9. La médaille officielle de la Société suisse d'agriculture, Zurich 1883, par A. H.	41
10. Les billets de banque et la pièce de 20 fr., par A. BACHELIN	42
11. Werdenberg-Heiligenberg	57
12. Un projet de médaille de la reine Berthe	60
13. Les médailles du tir cantonal de Payerne	61
14. V ^{me} assemblée générale de la Société suisse de numismatique à Fribourg, le 9 octobre 1884.	65
15. Monnaies antiques découvertes à la station lacustre de la Tène au lac de Neuchâtel, par le Dr C.-F. TRACHSEL	67
16. Les pièces frappées à l'occasion des tirs fédéraux	69

	Pages.
17. Jeton de la corporation des tailleurs de Bâle au XVI ^m e siècle, par le Dr C.-F. TRACHSEL	72
18. Une nouvelle médaille genevoise	81
19. Notiz (Staniol-Abdrücke), von R. WEBER	84
20. Der angebl. Jeton der Schneiderzunft in Basel, von ALB. SÄTTLER	85
21. Collectionneurs, garde à vous!	85



Avis.

Nos lecteurs qui ont reçu le catalogue de la vente de Graffenried de Burgenstein, sont informés qu'ils peuvent se procurer, à la Rédaction du BULLETIN, des tirés à part des prix de vente, au prix de 50 centimes. Ces tirés à part peuvent facilement être reliés avec le catalogue.

On désire se procurer

les **Etrennes helvétiques et patriotiques** antérieures à 1804, comme celles de 1805, 1807 à 1810, 1811 à 1814, 1815 à 1819, 1821 à 1829. Les personnes qui pourraient disposer de l'un ou l'autre de ces volumes, sont priées d'adresser leurs offres au secrétaire de la Société suisse de Numismatique, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.

D E M A N D E.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses, fédéraux, cantonaux** ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. PERDONNET à LAUSANNE. (P-L 5)

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. BLANCHET, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.

Prix, 50 centimes.

